La
mistique
cité de Dieu

2 fr. 50 c.

Démo[illegible]ration de l'existence de Dieu et de ses attributs, par M. de La-Mothe-Fénélon, 1810, in-12, 2 fr. 50 c.

Œuvres de Florian; *Estelle*, *Galatée*, *Numa Pompilius*, *Théâtre*, *Gonzalve*, *Six Nouvelles*, *Mélanges*, *Nouvelles Nouvelles*, *Fables;* Lyon, 1811, jolie édition, 14 vol. in-18, ornés de figures, 17 fr. 50 c.

Estelle, roman pastoral de Florian; Lyon, 1810, in-18, avec fig., 1 fr. 25 c.

Galatée, roman pastoral, imité de Cervantes, par Florian; Lyon, 1810, in-18, avec fig. 1 fr. 25 c.

Numa Pompilius, par Florian; Lyon, 1810, 2 vol. in-18, avec fig. 2 fr. 50 c.

Théatre de Florian; Lyon, 1810, 3 vol. in-18, fig. 3 fr. 75 c.

Gonzalve de Cordoue, 3 vol. in-18, fig. 3 fr. 75 c.

Six Nouvelles, par Florian; Lyon, 1810, in-18, avec fig., 1 fr. 25 c.

Mélanges de Poésie et de Littérature, par Florian; Lyon, 1811, in-18, fig. 1 fr. 25 c.

Fables de Florian. Lyon, 1811, in-18, avec fig. 1 fr. 25 c.

— Le même Livre, sur papier vélin, avec portrait, 1 fr. 75 c.

Histoire de Bertrand du Guesclin, Connétable de France; par M. Guyard de Berville; Lyon, 1809, 2 vol. in-12, 5 fr.

Ecolier Chrétien, *ou* Traité des devoirs d'un jeune homme qui veut sanctifier ses études; par Collet; Lyon, 1809, gros vol. in-18, 1 fr. 50 c.

Imitation de J. C., par Gonnelieu, avec l'ordinaire de la Messe, en latin et en français, et les Vêpres et Complies du Dimanche; Lyon, 1809, gros vol. in-24, 1 fr. 25 c.

— Le même Livre, sur plus beau papier, avec un Christ bien gravé en taille-douce, 1 fr. 50 c.

Fables d'Esop[illegible]es en [illegible]ch[illegible]

Se vend chez
Auguste SEGUIN,
Libraire et Papetier,
Place neuve,
à Montpellier.

Art de faire les eaux de vie, par Parmentier, [illegible]

Art d'instruire et de toucher les Ames dans le tri[illegible] 1804, 2 vol. in-12, 4 fr.

Art (l') de la Teinture des fils et étoffes de co[illegible] Paris, 1801, in-12, 2 fr.

Art (l') de la Teinture en soie; Paris, in-12,

Association à la Dévotion et à l'Amour des Sac[illegible] de Marie, contenant, outre les Prières les [illegible] cice de la Ste. Messe, les Vêpres, et un [illegible] 1808, in-32, sur papier fin, 60 c.

Aventures d'Edouard Boston, 1 vol. in-18. 1 fr.

Aventures et Espiégleries de Lazarille de To[illegible] superbe édition, avec 40 figures, 2 vol.

Aventures de Robinson, 4 vol. in-18, avec

Aventures de Robinson, par Feutry, 2 vol. in-

Aventures de Roquelaure, *ou* le Momus franç[illegible]

Aventures de Rozelly, in-12, 2 vol. Hollande,

Aventures (les) de Télémaque; Paris, 1798 édition, avec 25 belles figures, 24 fr.

Aventures de Télémaque, francais et italien, 4

Aventures de Téléma[illegible]ue, en Français et en A[illegible] 2 vol. in-12, 5 fr.

Avrillon, Avent, 1808, 2 fr. 25 c.

— Carême, 1811, 2 fr. 25 c.

— Communion, 1806, in-12, 2 fr. 25 c.

— Pentecôte, in-12, 2 fr. 25 c.

Azémor, *ou* Tableau des mœurs et coutu[illegible] 2 vol. in-12, 1787, 3 fr.

Brautés (les) de l'Histoire, *ou* Tableau de[illegible] Paris; 1810, in-12, fig. 2 fr. 25 c.

Bibiéna poupée, in-12, 1 fr.

Bible (Sainte) de Carrières; Toulouse, 1803, 10 v[illegible]

Biblia Sacra, très-jolie édition, in-8. 6 fr

Bibliothèque Orientale; par d'Herbelot; Ma[illegible] in-fol., 27 fr.

Bibliothèque de Médecine, par Planque [illegible] in-12, avec 220 planches, 48 fr.

Blançay, roman, par Gorgy, 2 vol. [illegible]

Boileau jugé par ses amis et par [illegible] 1 fr. 25 c.

LA V. M. MARIE DE JESVS DE
AGREDA MOURVT LE XXIIII MAY
1665 AGÉE DE 63. ANS.

LA MISTIQUE CITÉ DE DIEU

MIRACLE DE SA TOUTE-PUISSANCE ABÎME DE LA GRACE HISTOIRE DIVINE ET LA VIE

De la trés-Sainte Vierge Marie Mere de Dieu, nôtre Reine & Maîtreſſe.

Manifeſtée dans ces derniers ſiécles par la Sainte Vierge à la Sœur MARIE DE JESUS, Abeſſe du Convent de l'immaculée Conception de la Ville d'Agreda, de l'Ordre de S. François; & écrite par cette même Sœur, par ordre de ſes Superieurs & de ſes Confeſſeurs.

Traduite de l'Eſpagnol par le P. THOMAS CROSET *Récolet.*

TOME PREMIER.

A MARSEILLE,
Par HENRI MARTEL, au Nom de JESUS.
****
AVEC PRIVILEGE DU ROI.
M. DC. XCV.

A DIEU SEUL

MON DIVIN SEIGNEUR

IL *eſt juſte, que les Fleuves de vos graces retournent à leur ſource, & que nos reconnoiſſances ſuivent de prés vos faveurs; C'eſt pour cela, que j'oſe bien prendre la hardieſſe de vous conſacrer en nôtre Langue ce foible craïon, de vôtre Sainte & Miſtique Cité. Vous avez renfermé tant de tréſors, tant de graces, & tant de conſolation dans l'original, que cette heureuſe Cité de refuge nous expri-*

me, qu'en nous en donnant connoiſſance par l'organe de vôtre Servante, la Sœur Marie d'Agreda, il faut que toutes les Nations vous en rendent de continuelles actions de graces en toutes ſortes de Langues. Vôtre unique gloire, Seigneur ! L'interêt de celle qui a l'honneur d'être vôtre Fille, vôtre Mere & vôtre Epouſe, la Divine MARIE, & le ſalut des ames, qui vous ſont ſi cheres, ont été les ſeuls motifs, qui m'ont fait entreprendre la traduction de ce merveilleux Ouvrage, & comme en la faiſant, je ne me ſuis confié qu'en vous ſeul, j'eſpere, que vous ne me refuſerez pas la continüation de vôtre ſecours, pour l'achever heureuſement. Récevez donc, mon Adorable Seigneur, l'ofre que je vous en fais; & afin que mon travail ſoit moins indigne de vous être préſenté, aïez la bonté de verſer vos benédictions ſur le plus inutile de vos ſerviteurs.

AVERTISSEMENT.

IL y a environ dix ans, que j'eus le bonheur de lire dans une Ville d'Eſpagne les Livres miſterieux, que la Vénérable Mere Marie de Jeſus a écrit par ordre du Ciel, imprimez à Madrit. J'y trouvai un ſtile ſi rélévé, des termes ſi ſublimes, & ſi peu uſitez en la langue Eſpagnole, que j'en regardai la traduction, comme un ouvrage, qui aloit au deſſus de mes forces, & même trés-dificile à de perſonnes plus habiles que moi. C'eſt pourquoi étant de retour à Marſeille je reſiſtai aux pieux empreſſemens d'une fort honnête perſonne de cette Ville, qui me preſſoit avec beaucoup d'ardeur de m'y emploïer, lui aléguant mon incapacité. Quelques années aprés, les mêmes Livres imprimez à Perpignan me tomberent entre les mains par un coup de la Providence (car l'Impreſſion de Lisbone, & celle de Madrit ne paroiſſoient point ici) j'eus plus de loiſir de les aprofondir que la premiere fois, & comme j'apris que pluſieurs perſonnes s'ocupoient à les traduire, je me hazardai d'en augmenter le nombre, plûtôt pour faire un eſſai, que par un deſſein déterminé de continüer l'ouvrage; je fis donc la traduction des premiers chapitres, que je communiquai à quelques-uns de mes amis, capables d'en juger, & ils conçurent, aprés les avoir lûs, une ſi haute idée du reſte, qu'ils m'animerent à continüer ce que j'avois commencé; je pourſuivis à leur ſolicitation, & inſenſiblement me voici à la fin du premier tome,

qu'on me force de donner au public. Et comme j'ai plus d'égard au profit ſpirituel de mon prochain, qu'à mon propre honneur, je l'expoſe tel qu'il eſt, eſperant que puiſque ma charité pour lui, me fait expoſer les défauts de mon ſtile en une Langue, que je n'ai jamais bien poſſedée, ceux qui le liront en auront aſſez pour les excuſer, & pour ſéparer le bon grain de la doctrine & de la pieté qui s'y trouvent, d'avec la paille de pluſieurs termes mal polis, qu'on y remarquera.

Il ne faut que le lire avec des diſpoſitions Chrêtiennes, pour avouër que tout y eſt admirable, que tout y eſt & profitable & conſolant ; & que nôtre Vénérable Mere a touché les matieres les plus ſublimes, & les plus nouvelles, & de la Religion & de l'Ecole, ſans s'éloigner de la Foi, de l'Ecriture & des ſentimens de l'Egliſe, à laquelle elle a ſoumis tous ſes écrits ; & en cela je prétens l'imiter en ſoumettant auſſi à cette même Egliſe tout ce que j'en traduirai, & en déſavoüant tout ce qu'elle y déſavoüera elle-même.

Dans l'Impreſſion de Perpignan on a reduit le huit livres, qui compoſent tout l'ouvrage, en huit tomes, & ç'a été pour une plus grande commodité du Lecteur ; ainſi je ſuivrai cét ordre ; & ils s'imprimeront, ſi mes Superieurs le jugent à propos, à meſure que je les aurai achevez. Et comme je n'ai pas trouvé la vie de la Vénérable Mere dans les Livres imprimez à Perpignan, dont je me ſuis ſervi, & que je n'ai point eu le moïen d'avoir ceux qui ſont imprimez à Lisbone, dans leſquels elle eſt inſerée, qu'aprés avoir achevé la traduction du premier tome, on m'a conſeillé d'en faire un à part, dans lequel je mettrai, ſi on le juge néceſſaire, les Aprobations, qui ſe trouvent dans cette Impreſſion ſelon l'ordre qu'elles y tiennent, & que j'obſerve ici en nommant leurs Auteurs, qui ſont :

Les Reverends Peres François de Almada, & Antoine Moraés de la Compagnie de Jeſus, Docteurs en Theologie.

Le Reverend Pere Alonſe Salizanés Général de nôtre Ordre.

Le Reverend Pere André Mendo, de la Compagnie de Jeſus, Predicateur de ſa Majeſté Catolique, Qualificateur du ſuprême Conſeil de l'Inquiſition, Ancien Lecteur de Theologie, & Examinateur Sinodal.

Le trés-Reverend Pere, & trés-Illuſtre Seigneur Don Diego de Sylva, Docteur en Theologie, enſuite Général de l'Ordre du Grand Patriarche des Religions S. Benoît, & maintenant Evêque de Guadix.

Le trés-Reverend, & trés-Illuſtre Seigneur Don Miguel de Eſcartin, Evêque de Tarazona, du Conſeil d'Etat de ſa Majeſté Catolique.

Voilà les Aprobateurs de l'Impreſſion de Lisbone, dans laquelle il y a auſſi un trés-ſavant diſcours, qui ne ſe trouve point dans celle de Perpignan, & que le Reverend Pere Joſeph Ximenez Samaniego, qui fut Général de nôtre Ordre, & enſuite Evêque de Placencia, adreſſe aux Doctes, qui liront cét ouvrage, où il y a dequoi perſuader les eſprits les plus dificiles, que l'invention humaine n'y a nule part; je ne crois pas pourtant qu'il ſoit néceſſaire de le traduire, puis qu'en liſant cét ouvrage, il n'eſt pas poſſible qu'on ne ſoit convaincu, que tout y eſt Divin: ſi on trouve néanmoins, qu'il ſoit à propos que je le faſſe, je le traduirai, & le mettrai dans le neuviéme tome, quand j'aurai achevé (ſi Dieu me conſerve la ſanté) les huit autres de l'Hiſtoire Divine, &c.

Si je puis avoir les Livres imprimez à Madrit, je ferai part au public de ce qu'il y aura de particulier.

Le Reverend Pere Antoine Ignace Deſcamps, de la Compagnie de Jeſus, Docteur en Theologie, Examinateur Sinodal dans l'Evêché d'Elna, Qualificateur, & Conſulteur du Saint Ofice, eſt Aprobateur de l'Impreſſion de Perpignan, & c'eſt par ſon zéle que cette troiſiéme impreſſion a été faite; je ferai voir dans le neuviéme tome, comme il prit la peine d'écri-

re à la niéce de la Vénérable Mere Marie de Jesus, qui étoit alors Abesse du Convent des Religieuses déchaussées de l'immaculée Conception d'Agreda, où l'on conserve les Originaux, pour savoir d'elle si on n'avoit rien changé dans les éxemplaires imprimez en Espagne; & comme elle lui marque, en répondant à sa Lettre, que bien qu'ils eussent été éxaminez durant un an au Tribunal de l'Inquisition, ils en sortirent sans qu'on y rétranchât non pas même une virgule; & qu'ils ont été imprimez comme on les leur rendit.

On verra dans la vie de la Vénérable Mere par quelles admirables maniéres Dieu la disposa pour un si grand ouvrage. Et si on fait réfléxion, qu'il a été imprimé en langue Espagnole en trois diferens Roïaumes, où il y a Inquisition, & (à ce que j'ai oüi dire) à Anvers pour la quatriéme fois, on n'en peut concevoir, qu'une trés-haute idée.

Les expressions Espagnoles y sont si rélévées, & si misterieuses, qu'il ne m'a pas été possible de ne me servir de quelques termes un peu rudes à la délicatesse du tems, pour en donner une plus claire intelligence. Je m'assure même que ceux qui le liront en cette Langue, y rencontreront divers endroits, qui leur donneront bien de la peine à exprimer en la nôtre, & dans lesquels il m'a falu servir de quelques additions de termes pour les éclaircir; mais qui ne me font point éloigner de la substance de l'Original. On trouvera dans l'Introduction qui suit, tout ce qu'on peut souhaiter pour disposer les esprits au reste de l'ouvrage. La Vénérable Mere en fait une au commencement de chaque Partie, dont la premiere est composée des deux premiers Livres; la seconde des quatre qui suivent, & la troisiéme des deux derniers: & les nombres commencent, & finissent avec les mêmes Parties.

On vient de m'assurer qu'on compose en Espagne une nouvelle vie de la Vénérable Mere, à cause de plusieurs particularitez qu'on a découvertes; ainsi je me servirai de cette derniere impression.

INTRODUCTION
A LA VIE
DE LA REINE
DU CIEL.

Des Raiſons qu'on a eu de l'écrire, & de pluſieurs autres avis ſur ce ſujet.

1. SI dans ces derniers ſiécles quelcun entend dire, qu'une ſimple Fille, qui n'eſt par ſon ſéxe qu'ignorance & que foibleſſe, & par ſes pechez la plus indigne de toutes les créatures, ſe ſoit hazardée & déterminée d'écrire des choſes Divines & ſurnatu-

relles, je ne ſerai pas ſurpriſe qu'il me traite de témeraire, de préſomptüeuſe & de légere : ſingulierement dans un tems auquel nôtre Mere la Sainte Egliſe eſt remplie de Docteurs, d'Hommes trés-ſavans, & éclairée de la doctrine des Saints Peres, qui ont débrouillé tout ce qu'il y a de plus caché & de plus obſcur dans les miſteres de la Religion. Il y a pourtant de perſonnes prudentes, ſavantes & pieuſes, qui ne pénétrant pas les voies ſpirituelles & ſurnaturelles, par leſquelles Dieu conduit extraordinairement les ames, fatiguent leurs conſiences, & les mettent dans le trouble & dans la perpléxité, ſuivant en cela le ſentiment du commun du monde, qui croïent que ces voies, qu'ils ne comprennent pas, ſont dans le Chriſtianiſme des voies incertaines & dangereuſes : mais ſi ces perſonnes conſiderent ſans préocupation les motifs ſurnaturels, qui m'ont né-

ceſſitée d'écrire ſur des matieres ſi ſublimes, & infiniment au deſſus de ma foibleſſe & de ma capacité, elles trouveront la juſtification de ma témérité dans mon obéiſſance aveugle aux ordres ſi ſouvent reïterez du Ciel, & dans les douces violences, qu'il m'a faites pour vaincre mes répugnances interieures. Mais ce qui peut beaucoup mieux ſervir de garand à tout ce que je viens de dire, pour excuſer mon entrepriſe, c'eſt la matiere dont je traite dans cette Divine Hiſtoire, qui êtant au deſſus de l'eſprit humain, on ne peut que conclurre qu'une cauſe ſuperieure en eſt le principe, & qu'il n'y a que l'Eſprit Divin, qui en ait dicté les conceptions & les véritez ſublimes qu'elle renferme.

2. Les véritables enfans de la Sainte Egliſe doivent avouër que tous les mortels ſont incapables, ignorans & müets, non ſeulement par leurs for-

ces naturelles, mais même étant unies à celles de la grace commune & ordinaire, pour une entrepriſe ſi dificile, comme l'eſt celle d'expliquer, ou d'écrire les Miſteres cachez & les magnifiques faveurs, que le puiſſant bras du Trés-Haut opera en cette créature, qu'en la voulant faire ſa Mere, il la fit une mer impénétrable de ſa grace & de ſes dons, aïant dépoſé en elle les plus grands tréſors de ſa Divinité: & quel ſujet y aura-t'il, d'être ſurpris que nôtre ignorance & nôtre foibleſſe s'en reconnoiſſent incapables, puiſque les eſprits Angeliques ſont dans le même ſentiment, & avoüent qu'ils ne font que bégaïer lors qu'il s'agit de parler des choſes, qui ſont ſi fort au deſſus de leurs penſées & de leurs connoiſſances? C'eſt pourquoi la vie de ce Phenix des œuvres de Dieu eſt un livre ſi ſacré & ſi bien fermé, qu'il ne ſe trouvera aucune créature dans le Ciel, ni ſur la

Apo. 4. v. 3.

terre, qui le puiſſe dignement ouvrir : n'y aïant que le Tout-Puiſſant, qui l'a formée la plus excélente de toutes les créatures, qui ait ce pouvoir; & aprés lui, nôtre Auguſte Reine, qui aïant êté digne de récevoir tant de dons inéfables, fut auſſi ſans doute digne de les connoître. Et il dépend de ſon Fils unique de les manifeſter de la maniere, & au tems qu'il lui plaira, & de choiſir les inſtrumens, qu'il aura proportionnez pour les déclarer, & qui ſeront les plus propres pour ſa plus grande gloire.

3. Si le choix êtoit à ma liberté, j'en donnerois la commiſſion aux Hommes les plus ſaints & les plus ſavans de l'Egliſe Catolique, qui nous ont enſeigné le chemin de la vérité & de la lumiere. Mais les jugemens & les penſées du Trés-Haut ſont autant élevez au deſſus des nôtres, que le Ciel eſt diſtant de la terre ; perſonne *Iſai. 55. v. 9.*

Ro. 11. v. 34. ne les pouvant pénétrer, ni le conseiller dans ses œuvres; c'est lui, qui
Apoc. 6. v. 5. a entre ses mains le poids du Santuaire & qui pese les vents; il com-
Job. 28. v. 25. prend tous les Cieux, & par l'équité de ses trés-saints conseils dispose tou-
Isai. 40. v. 12. tes choses avec poids & mésure. Il distribuë par sa trés-juste bonté la lumiere de sa sageſſe; personne ne la
Sap. 11. v. 21. peut aler tirer du Ciel; ses voies nous sont impénétrables; cette sageſſe ne
Eccle. 24. v. 37. se trouve qu'en lui-même; & il la communique aux Nations par les
Baru. 3. v. 29. ames saintes, comme une vapeur émanée de son immense charité, comme un trés-pur raïon de sa lumiere éternelle, & comme un miroir sans
Ibid. v. 31. tache & une image de sa bonté Divi-
Sap. 7. v. 25. ne, afin de se faire par son moïen, &
Ibid. v. 26. des amis & des Prophétes. Le Sei-
Ibid. v. 27. gneur sait pourquoi, il m'a éluë & apelleé, étant la plus abjecte de toutes les créatures; pourquoi il m'a élevée, m'a conduite & disposée; pourquoi

il m'a obligée & contrainte d'écrire la vie de sa digne Mere, nôtre Reine & nôtre Maîtresse.

4. Je ne crois pas qu'une personne prudente puisse s'imaginer, que sans ce mouvement, & cette force de la puissante main du Trés-Haut, aucun esprit humain ait pû avoir cette pensée, ni que j'aie pû faire cette résolution ; je reconnois & déclare mon impuissance, & ma foiblesse pour une telle entreprise : mais comme il ne m'a pas été possible de la former de moi-même, je ne dois pas non plus y résister avec opiniatreté. Et afin qu'on en puisse juger solidement, je raconterai avec une sincere vérité quelque chose de ce qui m'est arrivé sur ce sujet.

5. La huitiéme année de la fondation de ce Couvent, & dans la vingt-cinquiéme de mon âge, l'obéissance me fit prendre la charge de Superieure, que j'y éxerce indignement : ce

qui me cauſa beaucoup de troubles & d'afflictions ; une grande triſteſſe & une extrême lâcheté , parce que ni mon âge , ni mes ſouhaits ne me portoient point à commander , mais bien plûtôt à obéir ; mes craintes même s'augmentoient , tant parce que je ſçus que pour me donner cette charge on avoit eu récours à des diſpenſes , que pour pluſieurs autres juſtes raiſons;de maniere que le Trés-Haut a crucifié mon cœur durant toute ma vie par une continuelle fraïeur , que je ne puis exprimer, & qui eſt cauſée par l'incertitude où je me trouvois,ne ſachant ſi j'étois dans le bon chemin , ſi je perdrois ſon amitié, ou ſi je jouïſſois de ſa grace.

6. Dans cette tribulation j'adreſſai ma priere , & la voix de mon cœur au Seigneur , afin qu'il me ſécourût, & qu'il me délivrât de ce danger & de cette charge, ſi c'étoit ſa volonté. Et quoi qu'il ſoit vrai , que ſa Divi-

ne

ne Majeſté m'eût prévenuë quelque tems auparavant en me commandant de la récevoir, bien que je m'en excuſaſſe avec beaucoup d'humilité, elle me conſoloit pourtant toûjours, en me manifeſtant que c'êtoit ſon bon plaiſir; nonobſtant tout cela, je ne diſcontinuai point mes demandes, au contraire je les rédoublai: parce que je connoiſſois, & je voïois au Seigneur une choſe trés-digne d'admiration, & c'êtoit; que nonobſtant que ſa Divine Majeſté me découvrît, que telle êtoit ſa trés-Sainte volonté, que je ne pouvois point empêcher, j'apercevois pourtant qu'elle me laiſſoit libre, afin que je puſſe m'en diſpenſer, ou y reſiſter, êtant libre de faire ce que je voudrois; mais comme créature foible; je reconnoiſſois combien mon incapacité êtoit grande de toutes les manieres: car les œuvres du Seigneur envers nous ſont toûjours acompagnées d'une égale

prudence. C'eſt pourquoi connoiſſant la liberté dans laquelle j'étois, je fis pluſieurs inſtances pour m'excuſer du péril ſi évident, qui eſt ſi peu connu de la nature corrompuë, de ſes inclinations déreglées & de ſon aveugle concupiſcence. Mais le Seigneur continüoit toûjours à me faire connoître que c'étoit ſa volonté, & me conſoloit par lui-même & par les Saints Anges, qui m'exhortoient inceſſanment de lui obéir.

7. Dans cette affliction, j'eus recours à ma Divine Reine, comme à un ſingulier réfuge de toutes mes peines, & lui aïant déclaré mes voies & mes déſirs, elle daigna me répondre par ces trés-douces paroles: „ Ma Fille, conſole-toi, & prend „ garde que le ſouci ne te faſſe per- „ dre la tranquilité de ton cœur, éfor- „ ce-toi de le prévenir & de t'y diſ- „ poſer; & ſache que je ſerai ta Mere, „ & ta Superieure de même que de

tes inferieures ; tu m'obéiras ; & " je ſupléerai à tes manquemens ; tu " ne ſeras que ma Coadjutrice ; & " c'eſt par toi que j'opererai la volon-" té de mon Fils & de mon Dieu. Ce " ſont les paroles, que nôtre Auguſte Princeſſe me dit, auſquelles je trouvai autant de conſolation, que de profit pour mon ame ; c'eſt pourquoi je pris courage, & je modérai ma triſteſſe ; dés ce jour, la Mere de miſericorde augmenta les faveurs qu'elle faiſoit à ſa trés-humble ſervante, parce que dans la ſuite ſes communications me furent plus intimes & plus aſſiduës, me récevant, m'écoutant & m'enſeignant avec une bonté inéfable ; elle me conſoloit & me conſeilloit dans mes aflictions, rempliſſant mon ame d'une lumiere celeſte & d'une doctrine Divine : elle me commanda de renouveller les vœux de ma profeſſion entre ſes mains ; aprés quoi, cette trés-aima-

ble Mere se familiarisa davantage avec sa servante, & ôta le voile aux Misteres trés-rélevez & trés-magnifiques, qui sont renfermez dans sa vie, & qui sont cachez aux mortels. Et quoique cette insigne faveur, & cette lumiere surnaturelle fussent continuelles (singulierement aux jours de ses fêtes, & dans d'autres diferentes ocasions, ausquelles je connus plusieurs misteres) ce n'êtoit pas pourtant avec cette plénitude & avec cette clarté, qu'elle me les a enseignez dans la suite; y ajoûtant plusieurs fois le commandement de les écrire de la maniere que je les concevrois, & qu'elle me les dicteroit & me les enseigneroit. Ce fut principalement dans le jour d'une des fêtes de la trés-Sainte Vierge, que le Trés-Haut me dit, qu'il tenoit caché plusieurs Misteres & plusieurs faveurs, qu'il avoit opérées à l'égard de cette Divine Reine soûs la qualité de sa Mere,

quand elle étoit encore voïagere parmi les mortels ; & qu'il vouloit me les manifeſter, afin que je les écriviſſe, & comme elle me les enſeigneroit. Je réſiſtai pourtant durant l'eſpace de dix ans, me doutant toûjours que ce fût la volonté de Dieu, juſqu'à ce que je commençai la premiere fois d'écrire cette Divine Hiſtoire.

8. Aïant auparavant communiqué les peines que j'avois ſur ce ſujet, aux Princes Celeſtes, que le Tout-Puiſſant avoit deſtinez pour me conduire dans cét important ouvrage, & leur aïant déclaré les troubles de mon eſprit & les afflictions de mon cœur, & combien je me reconnoiſſois foible & incapable d'une telle entrepriſe, ils me répondirent pluſieurs fois ; que c'étoit la volonté du Trés-Haut que j'écriviſſe la vie de ſa trés-pure Mere. Mais ce fut principalement un jour dans lequel je m'obſtinois de leur repreſenter avec ardeur

mes dificultez, mes impoſſibilitez & mes craintes, qu'ils me répondirent: „C'eſt avec ſujet, ô ame! que tu „perds courage, & que tu te trou- „bles; que tu doutes, & que tu „prens de ſi grandes précautions „dans une afaire d'une telle impor- „tance; puiſque nous-mêmes, nous „nous reconnoiſſons incapables d'ex- „pliquer des choſes auſſi rélevées & „auſſi ſublimes, que celles que le „puiſſant bras du Seigneur a operées „en faveur de la Mere de pieté, nô- „tre Auguſte Reine. Mais prens gar- „de, nôtre trés-chere ſœur, que tout „l'Univers manquera, & que tout ce „qui a l'être s'anéantira, plûtôt que „la parole du Trés-Haut manque; il „l'a engagée fort ſouvent en faveur „de ſes créatures, & elle ſe trouve „dans les Saintes Ecritures, qu'il a „laiſſées à ſon Egliſe, dans leſquelles Prov. 21. v. 28. „il eſt dit; que l'obéiſſant chantera „victoires de ſes énemis, & qu'il ne

sera point répris d'avoir obéi. Lors " qu'il créa le premier Homme, & " qu'il lui commanda de ne manger " point du fruit de l'arbre de science, " pour lors il établit cette vertu d'o- " béissance; & jurant, il jura pour assu- " rer davantage l'Homme (car c'est " la coutume du Seigneur, comme il " le fit à Abraham, lors qu'il lui pro- " mit que le Messie décendroit de sa " lignée, & qu'il le lui donneroit avec " assurance de jurement) il pratiqua " la même chose, quand il créa le pre- " mier Homme, en l'assurant que l'o- " béissant n'erreroit point. Il reïtera " aussi ce jurement; lors qu'il com- " manda que son trés-Saint Fils mou- " rût; & il assura tous les Hommes, " que, qui obéiroit à ce second Adam, " en l'imitant dans son obéissance, par " laquelle il restaura ce que le premier " avoit perdu par sa rébellion, vivroit " éternellement, & que l'énemi n'au- " roit nule part en ses œuvres. Sache "

Gen. 2. *v.* 16.

Gen. 22. *v.* 16.

Luc. 1. *v.* 72.

„ Marie ! que toute obéiſſance vient
„ de Dieu comme de ſa principale &
„ de ſa premiere cauſe ; nous-mémes
„ obéiſſons au pouvoir de ſa Divine
„ dextre & à ſa trés-juſte volonté ; à
„ laquelle nous ne pouvons pas ré-
„ ſiſter ; la connoiſſant, puiſque nous
„ voïons face à face l'être immuable
„ du Trés-Haut, dans lequel nous
„ découvrons, que cette volonté eſt
„ ſainte, pure, véritable & juſte. Or
„ cette certitude que nous en avons
„ par la vûë béatifique, vous l'avez
„ auſſi, ô mortels ! mais reſpective-
„ ment, & ſelon la capacité de voïa-
„ geurs, comme il eſt déclaré par ces
„ paroles de l'Ecriture, où le Seigneur
„ dit, parlant des Prélats & des Supe-
Luc. 10. v. 16. „ rieurs : *Qui vous écoute, m'écoute,*
„ *& qui vous obéit, m'obéit.* Et com-
„ me c'eſt en vertu de ce qu'on obéit
„ à un homme pour l'amour de Dieu,
„ qui eſt le véritable Superieur ; il eſt
„ auſſi de ſa Divine providence de

rendre les voies des obéiſſans aſſu- "
rées & irréprehenſibles, lorſque, "
ce que l'on commande, n'eſt point "
une matiere de peché : C'eſt pour- "
quoi le Seigneur l'aſſure avec ſer- "
ment, & il ceſſera d'être (ce qui eſt "
impoſſible) plûtôt que ſa parole "
manque. Or comme les enfans ſont " *Mat. 24. v. 35.*
dans la dépendance de leurs peres, "
& que tous les Hommes ſont ren- "
fermez dans la volonté d'Adam; & "
que naturellement ils multiplient "
cette dépendance dans leur poſte- "
rité ; de même tous les Prélats pro- "
cedent & dépendent de Dieu, com- "
me du Souverain Seigneur, au nom "
duquel nous obéiſſons à nos Supe- "
rieurs; vous, à vos Prélats; & nous, "
aux Anges qui ſont d'une Hierar- "
chie Superieure ; & les uns & les "
autres à Dieu. Or ſouviens-toi, ame "
trés-chere, que tous t'ont ordonné "
& commandé ce que tu crains "
pourtant de faire : Que ſi voulant "

„ obéir, Dieu ne le jugeoit point con-
„ venable ; il feroit à l'égard de ta
„ plume, ce qu'il pratiqua envers l'o-
Ger. 22. v. 11. „ béissant Abraham, lors qu'il sacri-
„ fioit son fils Isaac, commandant à
„ un d'entre nous d'arrêter le bras
„ & le couteau ; dans le cas présent, il
„ ne nous commande point d'arrêter
„ ta plume, au contraire, il nous or-
„ donne de la conduire, de t'assister,
„ de te fortifier & d'éclairer ton en-
„ tendement, selon sa Divine volonté.

9. Les Saints Anges destinez à ma conduite pour cét ouvrage, me tinrent ces discours, & me donnerent ces avis dans cette ocasion. Le Prince Saint Michel en plusieurs autres rencontres me déclara que c'étoit aussi la volonté & le commandement du Trés-Haut. Et j'ai découvert par les illustrations, par les faveurs & par les instructions continuelles de ce grand Prince, des Misteres magnifiques du Seigneur & de la Reine du

Ciel ; parce que ce Saint Arcange fut un de ceux qui l'assista, qui la servit, & qui, entre tous les Ordres & toutes les Hierarchies, fut principalement destiné à sa garde, comme je le dirai en son lieu ; & étant conjointement le Patron, & le protecteur universel de la Sainte Eglise, il fut singulierement en toutes choses le témoin, & le ministre trés-fidéle des misteres de l'Incarnation & de la Redemption. Ce que j'ai apris plusieurs fois de lui-même ; & par sa protection j'ai reçu de trés-grands bienfaits, & des secours trés-considérables dans mes afflictions & dans mes combats; m'aïant promis de m'assister & de m'enseigner dans cét ouvrage. *Infrà Par. 1. num. 201. usq. ad num. 206.*

10. Outre tous ces commandemens & beaucoup d'autres, que je ne dois pas raconter ici, me reservant de les expliquer dans la suite ; enfin le Seigneur en diverses ocasions m'a commandé, & m'a déclaré im-

médiatement par lui-même, que c'étoit sa volonté ; ce qui vous sera connu dans ce que je vais dire. Sa Divine Majesté me dit donc un jour de la Présentation de sa trés-Sainte „ Mere dans le Temple : Ma chere „ épouse, il y a plusieurs misteres de „ ma Mere & des Saints, qui sont „ manifestez dans mon Eglise mili- „ tante, mais il y en a beaucoup de „ cachez, & sur tout ceux qui se sont „ passez dans leurs interieurs. Je veux „ découvrir ces misteres, singuliere- „ ment ceux qui regardent ma trés- „ pure Mere, & je veux que tu les „ écrives, selon que tu en seras in- „ struite. Je te les déclarerai, je te les „ montrerai : les aïant reservez jus- „ ques ici par les secrets jugemens „ de ma sageſſe, parce que le tems „ n'étoit pas convenable à ma pro- „ vidence. Maintenant le tems propre „ est venu, & c'est ma volonté, que „ tu les écrives. O ame ! obéis moi.

11. Toutes les choſes que je viens de dire & beaucoup d'autres que je pourrois déclarer, ne furent pas aſſez puiſſantes pour me déterminer à un ouvrage ſi dificile, & ſi fort au deſſus de mon ſexe & de mon ignorance; ſi mes Superieurs, qui ont dirigé mon ame, & qui m'ont enſeigné le chemin de la vérité, ne m'en avoient fait un commandement exprés: parce que mes craintes & mes doutes ſont d'une telle maniere, qu'ils ne me laiſſeroient point en repos dans une matiere de cette nature; puiſque tout ce que je puis faire, c'eſt de me calmer par l'obéiſſance dans d'autres faveurs ſurnaturelles, & qui ſont moins importantes. Aïant toûjours panché de ce côté-là, comme une pauvre ignorante que je ſuis, parce que l'on doit ſoumettre toutes choſes, pour ſi rélevées & ſi certaines qu'elles paroiſſent, à l'aprobation des Docteurs & des Miniſtres de la Sainte Egliſe. C'eſt

ce que j'ai tâché de faire dans la direction de mon ame, & ſingulierement dans ce deſſein d'écrire la Vie de la Reine du Ciel. Et afin que mes Superieurs n'agiſſent point par mes rélations, il m'en a couté de trés-grandes peines, leur cachant autant qu'il m'étoit poſſible bien de choſes, & demandant au Seigneur avec beaucoup de larmes, qu'il les éclairât, qu'il les fît aler au but de ſa trés-Sainte volonté (ſouhaitant pluſieurs fois qu'il leur fît oublier ce deſſein) & qu'ils m'empêchaſſent d'errer, ſi j'étois trompée.

12. J'avouë auſſi, que le Démon ſe prévalant de la foibleſſe de mon naturel & de mes craintes, a fait de grands éforts pour m'empêcher d'entreprendre cét ouvrage, cherchant des moïens pour m'intimider & m'affliger: à quoi il auroit ſans doute réüſſi, en me le faiſant entierement abandonner, ſi la prudente conduite

& la perſevérance invincible de mes Superieurs n'euſſent animé ma lâcheté ; c'eſt pourquoi il fut cauſe que le Seigneur, la trés-Sainte Vierge & les Anges me donnerent de nouvelles lumieres, firent paroître de nouveaux ſignes, & éclater de nouvelles merveilles. Nonobſtant tout cela, je diferai, ou pour mieux dire, je réſiſtai pluſieurs années à leur obéir (comme je le dirai dans la ſuite) ſans avoir oſé former le deſſein de toucher à un ſujet, qui eſt ſi fort au deſſus de mes forces. Et je ne crois pas que ce ne fût par une providence particuliere de ſa Divine Majeſté : parce que durant ce tems-là, il m'eſt arrivé tant d'évenemens, & je puis dire, tant de miſteres, tant d'aflictions ſi extraordinaires & ſi diferentes, que je n'aurois pû, dans cét êtat jouïr du répos & de la ſérénité d'eſprit, qu'il faut avoir pour récevoir cette lumiere & cette ſience : puiſque la ſu-

perieure partie de l'ame ne peut être disposée dans quelque état qu'elle puisse être (même le plus rélevé & le plus avantageux) à récevoir une influënce si sublime, si sainte & si délicate. Outre cette raison de mon indétermination, j'en ai eu une autre, qui étoit mon instruction particuliere, que je devois aquerir par un si long délai, & me rassurer en même tems par de nouvelles lumieres, que l'on aquiert avec le tems & avec la prudence, qu'une longue experience donne : Mais enfin je découvris par ma persévérance, quelle étoit la volonté de Dieu, qui me fut manifestée par les commandemens réïterez du Seigneur, de ses Saints Anges & de mes Superieurs, qui me pressoient instanment de ne plus résister aux lumieres du Ciel, m'ordonnant de mettre fin à mes plaintes, de me rassurer, de revenir de toutes mes fraïeurs, de mes lâchetez & de mes doutes,

tes, & de confier uniquement à la volonté du Seigneur, ce que je n'osois entreprendre en vûë de ma foiblesse.

13. Tous ces motifs m'obligerent de me soumettre à cette grande vertu de l'obéissance, & je me déterminai au nom du Trés-Haut & de mon Auguste Reine & Maîtresse de vaincre ma volonté. J'apelle cette vertu, grande, non seulement parce qu'elle ofre à Dieu ce qui est de plus noble dans la créature, en lui ofrant l'entendement, le propre sentiment, & la volonté en holocauste & en sacrifice; mais aussi, parce qu'il n'en est point d'autre, qui conduise avec plus de seureté au véritable but; puis qu'en obéissant, la créature n'opere pas par elle-même, mais elle opere comme l'instrument de celui qui la conduit & la commande. Cette vertu rendit Abraham victorieux de la force de l'amour & de la loi naturelle envers *Gen.* 22. *v.* 3.

Isaac. Que si elle fut assez puissante
Josue, 10. v. 13. pour cela, que dis-je? Que si elle fut assez puissante pour arrêter le cours du Soleil, & le mouvement des Cieux; elle peut bien remüer un peu
2. Reg. 6. v. 7. de cendre & de poussiere. Si Oza se fût gouverné par l'obéissance, sans doute, il n'auroit pas été puni comme téméraire, lors qu'il le fut assez pour toucher l'Arche. Je vois bien, que j'étens la main pour toucher, quoique trés-indigne, non point une Arche inanimée, & qui n'étoit qu'une figure dans l'ancienne Loi; mais l'Arche vivante du nouveau Testament, où la Manne de la Divinité, la source de toutes les graces, & sa trés-sainte Loi furent renfermées. Ainsi si je me tais, je crains avec sujet, de désobeïr à tant de commandemens: c'est pourquoi je pourrois
Isai. 6. v. 5. dire avec Isaïe: *Malheur à moi, parce que je me suis tû!* Il vaut donc bien mieux ma Divine Reine, & mon

Auguſte Maîtreſſe, que vôtre trés-douce miſericorde, & les puiſſantes faveurs de vôtre main liberale reluiſent dans ma baſſeſſe : il vaut bien mieux que vous me donniez cette charitable main pour obéir à vos commandemens, plûtôt que de tomber dans vôtre indignation. Vous ferez (ô trés-pure Mere de pieté) une choſe digne de vôtre clémence d'élever une miſerable de la pouſſiere, & de faire d'un ſujet le plus foible & le plus incapable, un inſtrument pour operer des œuvres ſi dificiles & ſi ſublimes, par lequel vous éxalterez vôtre grace, & celles que vôtre trés-Saint Fils vous a communiquées ; & ainſi vous ôterez l'ocaſion à la préſomption trompeuſe de s'imaginer, que cét ouvrage ſe ſoit fait par l'induſtrie humaine, ou par la prudence terreſtre, ou par la force & l'autorité de la diſpute ; puis qu'elle aura plûtôt lieu de croire, que c'eſt par la vertu

de la Divine grace que vous excitez de nouveau les cœurs des Fidéles, & les atirez aprés vous, qui êtes une fontaine de pieté & de misericorde. Parlez donc, ma Divine Maîtresse, car vôtre servante écoute avec une volonté ardente de vous obéir comme elle doit. Mais comment pourrai-je proportionner, & égaler mes désirs à mes obligations ? Le juste retour en est impossible ; mais s'il étoit possible, je le souhaiterois. O grande & puissante Reine ! acomplissez vos promesses & vos paroles, en me manifestant vos graces & vos atributs, afin que la connoissance de vôtre Majesté & de vos grandeurs s'étende davantage parmi les Nations, qu'elle passe de génération, en génération; & que vous en soïez plus glorifiée. Parlez, ma Souveraine Maîtresse, vôtre servante écoute, parlez, & éxaltez le Trés-Haut par les puissantes & par les merveilleuses

1. *Reg.* 3. *v.* 10.

œuvres, que ſa dextre a operées dans vôtre humilité trés-profonde; qu'elles paſſent de ſes divines mains faites au tour, & pleines de jacintes, dans les vôtres, & des vôtres à vos dévots Serviteurs, afin que les Anges le beniſſent, que les juſtes le loüent, que les pecheurs le recherchent, & que tous aïent en elles un modéle d'une ſuprême ſainteté, & d'une pureté ſans tache; & afin que j'aie par la grace de vôtre trés-Saint Filscette régle infaillible, & ce miroir ſans tache, par le moïen deſquels je puiſſe régler & compoſer ma vie, puiſque ce doit être la premiere choſe que je me dois propoſer en écrivant la vôtre, comme vous me l'avez dit pluſieurs fois, en me faiſant la grace de m'ofrir un modéle vivant & un miroir animé, ſur leſquels je puſſe embélir & orner mon ame pour être vôtre Fille, & l'épouſe de vôtre trés-Saint Fils. *Cant. 7. v. 14.*

14. Voilà toute ma prétention: C'eſt pourquoi je n'écrirai point comme Maîtreſſe, mais comme diciple, ce ne ſera pas pour enſeigner, mais pour aprendre ; puiſque les Femmes ſont obligées par leur condition de ſe taire dans la Sainte Egliſe, & d'y ouïr ſes Miniſtres. Je manifeſterai néanmoins comme un inſtrument de la Reine du Ciel, ce qu'elle aura la bonté de m'enſeigner, & ce qu'elle daignera me commander ; parce que toutes les ames ſont capables de récevoir l'eſprit que ſon trés-Saint Fils promit d'envoïer ſur toutes ſortes des perſonnes, & de ſéxe ſans aucune exception ; Elles ſont auſſi capables de le manifeſter comme elles le reçoivent en leur maniere convenable, lors qu'une puiſſance ſuperieure l'ordonne par une prévoïance chrêtienne, comme je crois que mes Superieurs l'ont déterminé. J'avouë que je puis errer, &

1. Cor. 14. v. 34. Joel. 2. v. 28. Joan. 14. v. 16. & 26. &c. Cant. 15. v. 26.

que c'eſt le propre d'une Fille ignorante, mais je ne crois pas que cela ſe puiſſe faire en obéiſſant, & s'il arrivoit, ce ne ſeroit point par ma volonté; ainſi je m'en remets, & je me ſoumets à ceux qui me gouvernent, & à la correction de la Sainte Egliſe Catolique, prétendant d'avoir récours à ſes Miniſtres dans toutes mes dificultez. Je veux que mon Superieur, mon Directeur, & mon Confeſſeur ſoient témoins, & cenſeurs de cette doctrine que je réçois, & qu'ils ſoient juges vigilans & ſeveres de la maniere que je l'écris, ou en ce que je manquerai à y correſpondre en réglant toutes mes obligations ſur la méſure d'un ſi grand bien-fait.

15. I'ai écrit une ſeconde fois par la volonté du Seigneur, & par l'ordre de l'obéiſſance cette Divine Hiſtoire; parce que la premiere fois, la lumiere, par laquelle je connoiſſois ſes Miſteres, êtoit ſi abondante, & mon

incapacité si grande, que la langue ne pût exprimer toutes choses, que les termes, ni la légéreté de la plume ne furent pas sufisans pour les déclarer. I'en laissai donc quelques-unes, & je me trouve aujourd'hui avec le secours du tems, & des nouvelles connoissances que j'ai reçuës, plus disposée à les écrire; & ce sera même toûjours en omettant beaucoup de ce que l'on me découvre, & de ce que j'ai connu; parce qu'il est absolument impossible de faire mention de tout. Outre cette raison le Seigneur m'en a fait connoître une autre, c'est, que la premiere fois que j'écrivis, les soins du materiel & de l'ordre de cét ouvrage m'ocupoient extrémement, & pour lors les tentations & les craintes furent si grandes, les tempêtes qui me combatoient & m'agitoient si excessives, que craignant de passer pour témeraire d'avoir mis la main à un ouvra-

ge si dificile & si important, je me réſolus de brûler tout ce que j'en avois écrit ; & je crois que ce ne fut point ſans une permiſſion ſinguliere du Seigneur, parce que dans les troubles où j'étois, mon ame n'étoit pas diſpoſée de récevoir toutes les préparations convenables, dont le Trés-Haut la vouloit prévenir pour écrire, & graver en elle ſa doctrine, & pour m'obliger enſuite de l'écrire en la maniere qu'il m'ordonne maintenant d'obſerver, ce qui ſe peut inferer de l'évenement, qui ſuit.

16. Un jour de la Purification de Nôtre-Dame, aprés avoir réçu le trés-Saint Sacrement, je voulus célébrer cette ſainte Fête (parce que c'étoit le jour auquel je fis ma profeſſion) en y rendant de trés-humbles actions de graces au Trés-Haut pour avoir daigné me récevoir, ſans le mériter, pour ſon épouſe. Et pendant que je pratiquois ces afections,

je sentis dans mon interieur un changement éficace causé par une trés-abondante lumiere, qui m'atiroit & me mouvoit fortement, & doucement à la connoissance de l'être de Dieu, de sa bonté, de ses perfections, de ses atributs, & à celle de ma propre misere. Dans le tems que ces objets s'introduisoient dans mon entendement, ils produisoient en moi divers éfets : le premier, étoit d'élever toute mon atention & ma volonté ; & le second étoit de m'anéantir, & de m'abîmer dans mes propres abjections ; de sorte que mon être se détruisoit, & pour lors je sentois une douleur trés-sensible, & une trés-grande contrition de mes pechez énormes, avec un ferme propos de m'en corriger ; de renoncer à toutes les vanitez du monde, & de m'élever par l'amour du Seigneur sur tout ce qui est terrestre. Ie restois pâmée dans ces afections, les plus grandes

Sap. 8. v. 1.

peines m'étoient des consolations, & je trouvois la vie dans la mort. Le Seigneur aïant pitié de mes douleurs par sa seule misericorde, me dit : Ne « te décourage point, ma Fille & mon « Epouse, parce que pour te pardon- « ner tes pechez, pour te laver & te « nettéïer de tès souillûres, je t'aplique- « rai mes mérites infinis, & le Sang « que j'ai versé pour toi : tâche de pra- « tiquer la perfection que tu désires en « imitant la vie de ma trés-Sainte Me- « re : écris-la une seconde fois afin que « tu y mettes ce qui y manque, & que « tu imprimes dans ton cœur sa doc- « trine ; cesse donc d'irriter ma justice, « & d'être ingrate à ma misericorde, « en brûlant ce que tu en écriras, de « crainte que mon indignation ne t'ôte « la lumiere, qui t'a été donnée sans « la mériter, pour connoître & pour « manifester ces Misteres. «

17. Ensuite je vis la Mere de Dieu & de piété, qui me dit : Ma Fille, tu «

» n'as point encore tiré le fruit néces-
» saire à ton ame de l'arbre de vie de
» mon Histoire, que tu as écrite, &
» tu n'es pas arrivée à la moîle de sa
» substance; tu n'as pas assez cueilli de
» cette Manne cachée; & tu n'as pas
» eu la derniere disposition à la perfec-
» tion qu'il te faloit, afin que le Tout-
» Puissant gravât & écrivît dans ton
» ame mes perfections & mes vertus.
» Ie te veux donner moi-même les
» qualitez & les ornemens convena-
» bles, pour te disposer à ce que la
» Divine dextre veut operer en toi par
» mon interceſſion; je lui ai demandé
» la permission d'embélir, & de parer
» ton ame de mes propres mains, &
» de la trés-abondante grace qu'il m'a
» communiquée, afin que tu écrives
» une seconde fois ma vie sans t'amuser
» au materiel, mais seulement au for-
» mel & au substantiel que tu y trou-
» veras, te comportant passivement,
» sans mettre le moindre obstacle, qui

t'empêche de récevoir le courant de « la Divine grace, que le Tout-Puiſ- « ſant m'adreſſa, & de donner paſſage « à cette portion que la Divine volonté « te deſtine. Garde-toi bien de la limi- « ter & de la retrécir par ta lâcheté, « & par l'irrégularité de ta conduite. « Auſſi-tôt je connus que la Mere de piété me revêtoit d'une robe plus blanche que la nege, & plus brilante que le Soleil. Elle me ceignit enſuite d'une ceinture trés-pretieuſe, & me dit : c'eſt une participation de ma pureté que je te donne. Elle demanda au Seigneur une ſience infuſe pour m'en orner, afin qu'elle me ſervît de trés-beaux cheveux, elle lui demanda auſſi pluſieurs autres dons & pierreries, & quoique je viſſe qu'elles fuſſent d'un trés-grand prix, je connoiſſois pourtant que j'en ignorois la valeur. Aprés avoir reçu cét ornement, la Divine Reine me dit : Tâ- « che de m'imiter avec fidelité & avec «

„ diligence, & de dévenir ma trés-
„ parfaite Fille engendrée de mon eſ-
„ prit, & nourrie dans mon ſein: Ie te
„ donne ma benédiction, afin qu'en
„ mon nom, par ma direction, & par
„ mon aſſiſtance tu écrives une ſecon-
„ de fois.

18. Pour garder donc quelque ordre dans cét ouvrage & pour une plus grande clarté, je le diviſe en trois parties. La premiere traitera de tout ce qui apartient aux quinze premieres années de la Reine du Ciel, comtant dés ſa trés-pure Conception juſques à ce que le Verbe Eternel prit chair humaine dans ſon Sein Virginal; & de ce que le Trés Haut opera durant ces années envers la trés-Sainte Vierge. La ſeconde partie comprend le Miſtere de l'Incarnation, toute la vie de nôtre Seigneur Ieſus-Chrît, ſa Paſſion, ſa Mort, & ſon Aſcenſion, qui fut le tems que nôtre Divine Reine demeura avec

lui ; faisant aussi mention de ce qu'elle y fit elle-même. Et la troisiéme renfermera le reste de la vie de cette Mere de la grace, je veux dire depuis qu'elle se vit privée de la douce présence de son Fils, nôtre Redempteur Iesus-Chrît, jusques au tems de son heureuse Mort, de son Assomption, & de son Couronnement dans la gloire comme Reine du Ciel, pour y vivre éternellement, comme Fille du Pere, Mere du Fils, & Epouse du Saint Esprit. Ie divise ces trois parties en huit livres, afin d'en faciliter l'usage, & d'en pouvoir faire le continuel objet de mon entendement, le continuel éguillon de ma volonté, & le sujet ordinaire de ma méditation.

19. Pour pouvoir déclarer avec ordre en quel tems j'écrivis cette Divine Histoire, il faut remarquer que mon Pere Frere François Coronel, & ma Mere Sœur Catherine de

Arana fonderent ce Couvent des Religieuſes déchauſſées de la trés-Immaculée Conception dans leur propre maiſon par la diſpoſition, & la volonté de Dieu, qui fut déclarée à ma Mere Sœur Catherine par une lumiere, & par une révelation particuliere. La fondation ſe fit le jour de l'octave de l'Epiphanie le treiziéme de Ianvier de l'année 1619. Nous primes dans le même jour l'habit, ma mere, moi, & une ſœur que j'avois : mon pere alla auſſi dans un autre Couvent de l'Ordre de nôtre Seraphique Pere Saint François, où deux de mes freres êtoient déja Religieux ; il y prit l'habit, & il y fit profeſſion, il y vécut avec un grand éxemple, & il y mourut ſaintement. Ma mere & moi réçumes le voile le jour de la Purification de la grande Reine du Ciel, le ſecond de Fevrier de l'année mile ſix cens vingt. La profeſſion de ma ſœur fut diferée, parce

parce qu'elle n'avoit point encore l'âge. Le Tout-Puiſſant favoriſa (par ſa ſeule bonté) nôtre famille, en nous faiſant la grace de nous conſacrer tous à l'état Religieux. Dans la huitiéme année de la Fondation, en la vingt-cinquiéme de mon âge, & du Seigneur mile ſix cens vingt-ſept, l'obéiſſance me fit prendre la charge de Superieure, que j'éxerce indignement aujourd'hui. Je paſſai dix ans de ma Superiorité, durant leſquels je réçus pluſieurs commandemens du Trés-Haut, & de la grande Reine du Ciel, afin que j'écriviſſe ſa trés-Sainte vie; & je reſiſtai avec beaucoup de crainte pendant tout ce tems-là, à ces ordres Divins, juſques à l'an mile ſix cens trente-ſept, que je commençai de l'écrire la premiere fois. Et l'aïant achevée, je brûlai tous mes écrits, tant ceux qui regardoient cette ſacrée Hiſtoire, que pluſieurs autres ſur des matieres fort graves

& miſterieuſes, par les craintes & par les tribulations que j'ai dêja dites, & par le conſeil d'un Confeſſeur, qui me dirigeoit (en l'abſence de celui, qui m'étoit ordinaire) me diſant, que les Femmes ne devoient point écrire dans la Sainte Egliſe. Je ne manquai point de lui obéir avec éxactitude, dequoi mes Superieurs, & mon premier Confeſſeur, qui ſavoient toute ma vie, me reprirent trés-aigrement. Et me commanderent de nouveau par la ſainte obéiſſance de l'écrire une ſeconde fois. Le Trés-Haut, & la Reine du Ciel reïtererent auſſi leurs commandemens, pour me faire obéir. La lumiere que je réçus de l'être Divin, les faveurs que la dextre du Trés-Haut me communiqua cette ſeconde fois, furent ſi grandes & ſi abondantes (les récevant afin que ma pauvre ame ſe renouvellât, & ſe vivifiât par les inſtructions de ſa Divine Maîtreſſe)

les doctrines furent si profondes, & les Misteres si rélévez, qu'il en faut faire néceſſairement un Livre à part, qui correſpondra à la même Hiſtoire: & ſon tître ſera, *les Loix de l'Epouſe, les hautes perfections de ſon chaſte amour; & le fruit tiré de l'Arbre de la vie de la trés-Sainte Vierge Marie, nôtre Divine Maîtreſſe.* Je commence par la grace de Dieu de l'écrire ce huitiéme Decembre de l'année mile ſix cens cinquante-cinq, jour de la trés-Pure, & trés-Immaculée Conception.

TABLE
DES CHAPITRES
Du livre premier de cette Histoire.

CHAPITRE PREMIER.

DE deux visions particulieres, que le Seigneur découvrit à mon ame, & d'autres connoissances & Misteres, qui me forçoient de m'éloigner des pensees de la terre, élevant mon esprit, & l'arrêtant aux choses du Ciel. page 1.

CHAP. II. *Où il est déclaré de quelle façon le Seigneur manifeste ces Misteres, & la vie de la Reine du Ciel à mon ame, dans l'état que sa Divine bonté m'a mis.* pag. 19.

CHAP. III. *De la connoissance que j'eus de la Divinité, & du décret que Dieu fit de créer toutes choses.* pag. 35.

CHAP. IV. *Les décrets Divins y sont distribuez par instans, déclarant ce que Dieu détermina en chacun touchant sa communication au dehors.* pag. 44.

CHAP. V. *De l'interpretation que le Trés-Haut me donna du chapitre huitiéme des Proverbes : en confirmation du précédent.* pag. 59.

CHAP. VI. *D'un doute que je proposai au Seigneur sur la doctrine des chapitres précédens, & la réponse que j'en eus.* pag. 78.

CHAP. VII. *De la maniere que le Trés-Haut commença ses œuvres, & comme il créa toutes les choses materielles pour l'Homme; & les Anges, & les Hommes afin qu'ils fissent un peuple, dont le Verbe humanisé fût Chef.* pag. 90.

CHAP. VIII. *Qui poursuit le susdit discours par l'explication du chapitre douziéme de l'Apocalipse.* pag. 105.

CHAP. IX. *Qui continuë l'explication du chapitre douziéme de l'Apocalipse.* pag. 120.

CHAP. X. *Auquel s' cheve l'explication du chapitre douziéme de l'Apocalipse.* p. 137.

CHAP. XI. *Que le Tout-Puissant en la création de toutes choses eut nôtre Seigneur Jesus-Chrît, & sa trés-Sainte Mere présens, & qu'il éleut, & favorisa son peuple figurant ces Misteres.* pag. 151.

CHAP. XII. *Comme le genre humain s'étant multiplié, les clameurs des justes s'augmenterent pour demander la venuë du Messie, & les pechez s'accrûrent aussi: & Dieu*

envoïa au monde deux flambeaux dans la nuit de la loi ancienne, pour anoncer la loi de Grace. pag. 175.

CHAP. XIII. *Comme la Conception de la trés-Sainte Marie fut anoncée par le Saint Arcange Gabriël: & comme pour cela Dieu prévint Sainte Anne d'une faveur singuliere.* pag. 192.

CHAP. XIV. *Comme le Trés-Haut manifesta aux Saints Anges le tems déterminé, & convenable de la Conception de la trés-Sainte Vierge; & de ceux qu'il destina pour sa garde.* pag. 208.

CHAP. XV. *De l'Immaculée Conception de Marie Mere de Dieu par la vertu du pouvoir Divin.* pag. 227.

CHAP. XVI. *Des habitudes des vertus, dont le Trés-Haut dota l'ame de la trés-pure Marie, & des premieres operations qu'elle pratiqua avec elles dans le sein de Sainte Anne: & cette Auguste Reine commence de me donner elle même une instruction pour m'animer à l'imiter.* pag. 243.

INSTRUCTION *Que la Reine du Ciel donna à la Vénérable Mere, sur le chapitre précedent.* pag. 258.

CHAP. XVII. *Poursuivant le mistere de la Conception de la trés-Sainte Vierge, le chapitre vingt-uniéme de l'Apocalipse me*

fut expliqué. Premiere partie du chapitre. pag. 266.

CHAP. XVIII. *Qui poursuit le Mistere de la Conception de la trés-Pure Marie par la seconde partie du chapitre vingt-uniéme de l'Apocalipse.* pag. 295.

CHAP. XIX. *Qui contient la derniere partie du chapitre vingt-uniéme de l'Apocalipse sur la Conception de la trés-Sainte Vierge.* pag. 317.

INSTRUCTION *Que la Reine du Ciel donna à la Vénérable Mere sur ces chapitres.* pag. 344.

CHAP. XX. *Ce qui arriva pendant les neuf Mois de la grossesse de Sainte Anne; & les operations de la trés-pure Marie dans son sein, & ce que sa Mere fit durant ce tems-là.* pag. 348.

INSTRUCTION *Et réponse de la Reine du Ciel.* pag. 361.

CHAP. XXI. *De l'heureuse naissance de la trés-pure Marie, nôtre Auguste Reine: les faveurs qu'elle y réçût de la main du Trés-Haut: & comme on lui imposa le nom au Ciel, & en la Terre.* pag. 366.

REPONSE; *Et Instruction de la Reine du Ciel.* pag. 383.

CHAP. XXII. *Comme Sainte Anne acomplit dans ses couches ce qui êtoit ordonné par*

la loi de Moïse : & comme Marie se comportoit dans son enfance. pag. 390.

REPONSE, *Et Instruction de la Reine du Ciel.* pag. 401.

CHAP. XXIII. *Des déviſes, avec lesquelles les Saints Anges de la garde de la trés-Sainte Marie se manifestoient à elle, & de leurs perfections.* pag. 411.

INSTRUCTION, *Que la Reine du Ciel donna à la V. Mere.* pag. 424.

CHAP. XXIV. *Des Saintes ocupations, & des éxercices de la Reine du Ciel pendant les dix-huit premiers mois de son enfance.* p. 427.

INSTRUCTION *De la Reine du Ciel.* pag. 435.

CHAP. XXV. *Comme la trés-Sainte Marie commença de parler aprés ces dix-huit mois ; & de ses ocupations jusques á ce qu'elle fût au Temple.* pag. 440.

INSTRUCTION *De la Reine du Ciel.* pag. 460.

Fin de la Table des Chapitres.

LA

LA MISTIQUE CITÉ DE DIEU

PREMIERE PARTIE.

De la Vie, & Miſteres de la Sainte Vierge Reine du Ciel ; ce que le Trés-Haut opera en cette pure Créature, depuis ſon immaculée Conception, juſques à ce que le Verbe prît chair humaine dans ſon ſein Virginal ; Les faveurs qu'il lui fit dans ſes quinze premieres années, & les grandes vertus qu'elle aquit avec le ſecours de la grace.

LIVRE PREMIER.

Où il eſt traité de ce qui précéda la venûë de la tres-ſainte Vierge Marie en ce monde ; de ſon immaculée Conception, de ſa ſacrée Naiſſance ; & des éxercices, auſquels elle s'ocupa juſques à l'âge de trois ans.

CHAPITRE I.

De deux viſions particulieres, que le Seigneur découvrit à mon ame, & d'autres connoiſſances, & Miſteres, qui me forçoient de m'éloigner des penſées de la terre, élevant mon eſprit, & l'arrêtant aux choſes du Ciel.

1. JE vous confeſſe, & vous loüe, ô Roi de gloire, qui par un éfet de vôtre adorable providence, & de vôtre infinie Majeſté, avez caché aux Sages, & aux Sçavans, *Math. c. 11. v. 25.*

ces ſublimes Miſteres, & les avez révelez à vôtre plus humble ſervante, quoi qu'inutile à vôtre Egliſe, afin qu'on vous réconnoiſſe avec admiration, pour le Tout-Puiſſant, & pour l'Auteur de cét ouvrage, à meſure que vous vous ſervez d'un plus pauvre, & plus foible inſtrument.

2. Aprés les longues reſiſtances, que j'ai racontées, aprés pluſieurs craintes mal fondées, & aprés de grandes ſuſpenſions cauſées par ma lâcheté, & par la connoiſſance, que j'avois de cét immenſe océan de merveilles, ſur lequel je me hazarde, craignant d'y faire naufrage ; ce Trés-Haut Seigneur me fit ſentir une vertu celeſte, forte, douce, & éficace ; une lumiere, qui éclaire l'entendement, captive la volonté rébelle, apaiſant, rédreſſant, gouvernant, & atirant à ſoi tous les ſens interieurs, & exterieurs, & ſoumettant toute la créature à ſon bon plaiſir, & à ſa volonté, afin qu'elle récherche en tout ſon honneur, & ſa ſeule gloire. Etant dans cette diſpoſition, j'ouïs une voix du Tout-Puiſſant, qui m'apelloit, & m'atiroit à ſoi, élevant avec une grande force mon eſprit aux choſes ſuperieures, & me fortifiant contre les Lions rugiſſans, qui faiſoient leurs éforts pour éloigner mon ame du bien, qu'on lui ofroit dans la connoiſſance des grands miſteres, qui

Sapie. c. 1. v. 1.

Eccleſ. 51. v. 13. ibi. v. 4.

ſont renfermez dans ce tabernacle, & Sainte Cité de Dieu ; & me délivrant des portes des tribulations, par leſquelles ils me convioient d'entrer, afin que entourée des douleurs de la mort, & de la perdition ; environnée des flammes de cette Sodome, & de cette Babilone, dans leſquelles nous vivons, je m'y precipitaſſe, & que dans mon aveuglement je ſuiviſſe leurs maximes, dans le tems qu'ils ofroient à mes ſens des objets d'un plaiſir aparent, & les ſeduiſoient par leurs artifices & leurs tromperies : Mais le Trés-Haut me délivra de toutes ces embuches, qu'ils me préparoient ; éclairant mon eſprit, & m'enſeignant le chemin de la perfection par des remontrances éficaces ; me conviant de mener une vie toute ſpirituelle, & Angelique dans cette chair mortelle ; me ſolicitant à vivre avec tant de circonſpection, que je ne fuſſe point touchée du feu, même au milieu de la fournaiſe, & que je fermaſſe l'oreille aux diſcours des langues trompeuſes, lors qu'elles m'entretiendroient des baſſeſſes de la terre. Sa Majeſté m'apellant, afin que je me retiraſſe du miſerable état, que cauſe la loi du peché, que je reſiſtaſſe aux malheureux éfets, que nous héritons de la nature corrompuë, & que je l'arrêtaſſe dans ſes inclinations deſordonnées, les détruiſant en

Ibid. v. 5.
Pſ. 17. v. 5.
Pſ. 56. v. 7.
Pſ. 24. v. 15.
Eccleſ. 51. v. 6. & 7.
Pſal. 118. v. 85.

vûë de la lumiere, & m'élevant par deſſus moi-même. Il m'apelloit pluſieurs fois par les forces d'un Dieu puiſſant, par des corrections d'un Pere, & par des careſſes d'un „ époux; & me diſoit: Leve-toi, & te hâte „ ouvrage de mes mains; viens à moi, qui „ ſuis la lumiere, & la voie; car celui qui me „ ſuit, ne marche point dans les ténebres. *Sap. 7. v. 15.* „ Viens à moi, qui ſuis la verité infaillible, „ & la ſainteté par excélence; je ſuis le puiſ- „ ſant, & le ſage, & celui, qui corrige les „ ſages.

3. Les éfets de ces paroles m'étoient des flêches d'amour, d'admiration, de reſpect, de crainte, & de connoiſſance de mes péchez, & de ma baſſeſſe; de façon que je me retirois toute confuſe, & anéantie. Et pour lors le „ Seigneur me diſoit: Viens ame, viens à „ moi, qui ſuis ton Dieu Tout-Puiſſant, & „ bien que tu aïes êté prodigue & péchereſſe, „ éleve-toi de cette terre, & viens à moi, qui „ ſuis ton Pere; reçoi l'étole de mon amitié, „ & l'anneau de mon aliance.

4. Etant dans l'état, que je dis, je vis un jour les ſix Anges, que le Tout-Puiſſant me deſtina, pour m'aſſiſter, & me diriger dans cét ouvrage (& dans d'autres ocaſions de combat) & ils me purifiérent, & diſpoſérent. Enſuite ils me preſentérent au Seigneur, &

Sa Majeſté enrichit mon ame d'une nouvelle lumiere, & d'une qualité (comme de gloire) qui me diſpoſerent, & fortifierent pour apercevoir, & connoître ce qui eſt par deſſus mes forces naturelles. Aprés deux autres Anges d'une Hierarchie ſuperieure m'aparurent, ils m'apellerent d'une puiſſante force de la part du Seigneur; & il me fut révelé qu'ils étoient trés-miſterieux, & qu'ils me vouloient découvrir de profonds ſécrets. Je leur répondis avec anxieté (paſſionnée de jouïr de ce bien, qu'ils m'anonçoient) que je deſirois ardemment de voir ce qu'ils me vouloient découvrir, & ce qu'ils me cachoient avec miſtere, & ils me répondirent fort ſévérement: O! ame arrête-toi, & m'adreſſant à eux, je leur dis: Princes du Tout-Puiſ- "
ſant, & envoïez du Grand Roi, pourquoi "
m'aïant apellée m'arrêtez-vous à cette heu- "
re, violentant ainſi ma volonté, & rétar- "
dant ma conſolation, & ma joïe? Quelle "
force, & quel pouvoir eſt le vôtre, qui dans "
un même tems, m'apelle, m'anime, me "
trouble, & me rétient, étant preſque une "
même choſe, de m'atirer aprés les ſuaves "
odeurs de mon aimable Maître, & de me "
lier avec de fortes chaines? Dites-m'en, "
s'il vous plait, la raiſon. Ils me répondi- "
rent: Parce qu'il faut, que tu te dépoüilles "

„ de tous tes apetits, & de toutes tes paſſions
„ pour arriver à ces hauts miſteres; qui ne
„ s'acordent pas avec les perverſes inclina-
„ tions de la nature. Déchauſſe-toi donc
„ comme Moïſe, qui en reçut le comman-
„ dement pour voir ce merveilleux buiſſon.
Ex.3. v.5. „ Je leur répondis, mes Princes, & mes Sei-
„ gneurs, on éxigea beaucoup de Moïſe, en
„ éxigeant, qu'il eût des operations angeli-
„ ques dans une nature corrompuë, & mor-
„ telle; mais il êtoit ſaint, & juſte, & moi
„ une péchereſſe remplie de miſeres, & ſou-
Aa Ro.7. v.23. „ miſe à cette malheureuſe loi du peché ſi
„ contraire à celle de mon eſprit. A quoi ils
„ me répartirent : on te demanderoit une
„ choſe fort rude, ſi tu en devois venir à bout
„ par tes ſeules forces; mais le Trés-Haut
„ veut, & demande ces diſpoſitions, il eſt
„ puiſſant, & il ne te refuſera pas ſon ſecours,
„ ſi tu le lui demandes avec ardeur, & ſi tu te
Ex. 3. v.1. „ diſpoſes à le récevoir. Ce même pouvoir,
„ qui faiſoit brûler le buiſſon, ſans le conſu-
„ mer, pourra bien empêcher, que l'ame
„ plongée dans les flammes des plus fortes
„ paſſions, ne ſe brûle, ſi elle veut s'en deli-
Philip 4. v. 13. „ vrer; Sa Majeſté demande ce qu'elle veut,
„ & peut ce qu'elle demande; & avec ſon
„ ſecours tu pourras ce qu'elle te commande:
„ dépoüille-toi de cette loi du peché, pleure

amerément, crie du profond de ton cœur, " afin que ta priére ſoit éxaucée, & ton deſir " acompli. "

5. Enſuite, je vis un voile, qui couvroit un trés-riche tréſor, & je ſouhaitois avec paſſion qu'il en fût tiré, afin que le Sacrement que cette intelligence me montroit comme un miſtere caché, me fût découvert. Et il me fut répondu: Ame obeïs à ce qu'il t'eſt or- " donné, & commandé; dépoüille-toi de toi- " même, & on te le découvrira. Je propoſai " de changer de vie, & de vaincre mes apétits; je pleurois avec de profonds ſoupirs, & gemiſſemens, afin de meriter la connoiſſance de ce ſecret; & à meſure que je le propoſois, le voile, qui couvroit mon tréſor, ſe rétiroit. Finalement il s'en rétira tout-à-fait, & je vis en eſprit, ce que je ne ſaurois dire, ni exprimer par mes paroles. Il me parût un grand & miſterieux ſigne dans le Ciel; je vis une femme, une Dame, une trés-belle Reine, couronnée d'Etoiles, révetûë du Soleil, qui tenoit la Lune ſous ſes piez; & les Anges " me dirent: Celle que tu vois, eſt cette heu- " reuſe femme, qui parut à ſaint Jean dans " ſon Apocalipſe, & dans laquelle ſont ren- " fermez, mis en dépôt, & ſêllez les mer- " veilleux miſteres de la Redemption. Le " Trés-Haut, & Tout-Puiſſant a ſi fort favo- "

Apoc. 12. v. 2

„ risé, & enrichi cette créature, que tous les
„ esprits celestes en sont dans l'admiration.
„ Considere, & contemple ses excélences;
„ écri-les; car on te les a manifestées pour
„ cela, aussi bien que pour ton profit. Je découvris tant des merveilles, que ses grandeurs me rendent müette, & la connoissance que j'en ai me ravit, & je crois même, que tous ne sont pas capables de connoître, & de pénétrer dans cette vie mortelle, ce que je dois déclarer dans la suite de cét ouvrage.

6. Un autre jour dans le même état où j'étois, & dans une grande quietude, & serénité de mon ame, j'ouïs une voix du Trés-
„ Haut, qui me disoit: Ma chere Epouse, je
„ veux maintenant, que tu prennes la reso-
„ lution de te determiner sans plus balancer,
„ que tu me chérches avec zéle, que tu m'ai-
„ mes avec ferveur, que ta vie soit plus An-
„ gelique qu'humaine, & que tu oublies tout
„ ce qui apartient à la terre; je veux t'élever
Psal. „ de tes bassesses, & de ton bourbier, comme
112. *v7.* „ une pauvre miserable, & nécessiteuse, &
„ que dans ton élevation, tu t'abaisses, que
*Can.*1. „ tes vertus rendent une suave, & agréable
*v.*11. „ odeur en ma presence; & que dans la con-
„ noissance de tes foiblesses, & de tes pechez,
„ tu te persuades fortement, que tu merites
„ les tribulations & les peines, que tu sou-

Trés. Contemple ma grandeur, & ta baſſeſ- "
ſe, conſidere que je ſuis juſte, & Saint, que "
je t'aflige avec raiſon, & que je ſuis toû- "
jours Miſericordieux, ne te châtiant pas "
comme ton indignité le demanderoit. "
Eforce-toi d'aquerir, ſur ce fondement de "
l'humilité, toutes les autres vertus, afin que "
tu acompliſſes ma volonté; & je te deſtine "
ma Mere pour ta Maîtreſſe, afin qu'elle "
t'enſeigne, te corrige, & te réprenne; Elle "
t'inſtruira, & rédreſſera tes voies à tout ce "
qui me ſera le plus agréable. "

7. J'étois en preſence de cette Reine, lorſque le Seigneur me tint ce diſcours, & cette Divine Princeſſe ne dédaigna point d'accepter l'ofice, que Sa Majeſté lui donnoit : Elle l'accepta avec une grande benignité, & me dit. Ma fille, je veux que tu "
ſois ma diſciple, & mon aſſociée; je ſerai ta "
Maîtreſſe, mais prens garde, que tu me "
dois obeïr aveuglement, & dés à preſent "
on ne doit plus reconnoître en toi aucun "
reſte de fille d'Adam. Ma vie, & tout ce "
que j'ai fait dans mon état mortel, & les "
merveilles, que la puiſſance du Trés-Haut "
a operé en moi, te doivent ſervir de mi- "
roir, & de régle. Je me proſternai alors de- "
vant le Trône du Roi, & de la Reine de l'Univers, & je m'ofris d'obeïr en tout ce

qu'ils me commanderoient ; rendant des graces infinies au Seigneur de l'honneur, & de la faveur qu'il me faisoit, si fort au dessus de mes merites, que de me donner une telle guide & protectrice. Je rénouvelai les vœux de ma profession entre ses mains, & je m'ofris de nouveau de lui obeïr, & de cooperer de toutes mes forces à la correction de ma „ vie. Le Seigneur me dit : Prens garde, & „ voi. Ce qu'aïant fait, je vis une fort belle „ échelle à plusieurs échelons, une grande „ multitude d'Anges au tour, & d'autres qui „ en décendoient, & y montoient. Et Sa
Gen. 28. v. 12. & 17. „ Majesté me dit : C'est cette misterieuse „ échelle de Jacob, qui est la maison de Dieu, „ & la porte du Ciel : Si tu te disposes, & que „ ta vie soit telle, que je n'y trouve rien à re- „ prendre, par elle tu viendras à moi.

8. Cette promesse excitoit mon desir, animoit ma volonté, suspendoit mon esprit, & je me plaignois de me sentir contraire à moi-même. Je soupirois aprés la fin de ma
Job. 7. v. 20. captivité, & pour arriver au lieu, où il n'y a point d'obstacle, qui empêche le véritable amour. J'emploïai quelques jours dans ces anxiétez, tâchant cependant de me perfectionner, faisant une nouvelle confession générale, & reformant en moi quelques imperfections; La vision de l'échelle continuoit

toûjours ; mais je n'en comprenois pas le miſtere. Je fis pluſieurs promeſſes au Seigneur, propoſant de m'éloigner de nouveau de toutes les vanitez mondaines, & de mettre ma volonté en liberté pour l'aimer ſur toutes choſes, ſans la laiſſer broncher, même aux aparences des moindres petits défauts : je rénonçai, & j'abandonnai tout le fabuleux, & le viſible. Et aïant paſſé quelques jours dans ces afections, & dans ces diſpoſitions ; Le Trés-Haut me déclara que cette échelle êtoit la vie, les vertus, & les miſteres de la trés-Sainte Vierge Marie : Et Sa Majeſté me dit. Je veux, ma chere épouſe, " que tu montes par cette échelle de Jacob, " & que tu entres par cette porte du Ciel " pour y connoître mes atributs, & pour y " contempler ma Divinité : monte donc, & " avance-toi ; viens à moi par elle. Ces An- " ges, qui l'acompagnent, & qui la ſervent " ſont ceux, que j'ai deſtiné pour ſa garde, & " pour la défenſe de cette Sainte Cité de " Sion : fais en ſorte, qu'en méditant ſes ver- " tus, tu travailles à les imiter. Il me ſembla " que je montois par cette échelle, & qu'en y montant, je connoiſſois, & je découvrois la plus grande des merveilles, & le plus inéfable prodige du Seigneur dans une pure créature, la plus grande ſainteté, & la plus grande

perfection des vertus, que le bras du Tout-Puiſſant eût jamais operé. Je voïois au haut de l'échelle le Seigneur des Seigneurs, & la Reine de tout ce qui eſt créé, qui me commanderent de le glorifier, de le loüer, & de l'éxalter pour de ſi magnifiques miſteres, & d'écrire ce que j'en comprendrois. Le puiſſant doigt du Seigneur m'écrivit dans ces tables, bien plus auguſtes que celles de Moïſe, une loi, que je dévois mediter, & que je dévois obſerver; il me fut inſpiré de la manifeſter en ſa preſence, à la trés-pure Vierge, qu'elle vaincroit ma réſiſtance, & mon incapacité, & qu'avec ſon aide j'écrirois ſa trés-ſainte vie, qui produiroit les trois réflexions, que je ſouhaite. La premiere, que l'on connoiſſe, & que l'on pénétre ſerieuſement le profond reſpect, & la révérence que nous devons à Dieu, que la créature ſe doit d'autant plus humilier & abaiſſer, que ſon immenſe Majeſté ſe familiariſe plus avec elle; & que les plus grands bienfaits, & les faveurs les plus ſignalées doivent être le motif d'une plus grande crainte, reverence, aſſiduité, & humilité. La ſeconde, afin que le Genre humain, aïant ſi fort oublié ſon rémede, découvre, & ce qu'il doit à ſa Reine, & amoureuſe Mere touchant l'ouvrage de la Redemption, & le grand amour & profond

Pſ.1. v.2.

Ex.31. v.18.

reſpect qu'elle eut pour ſon Dieu, & ceux que nous devons porter à cette aimable Souveraine. La troiſiéme, afin que mon directeur, & tout le monde, s'il eſt néceſſaire, connoiſſent ma baſſeſſe, ma lâcheté, & le peu de ſoin que j'ai de correſpondre aux graces que je reçois.

9. La trés-Sainte Vierge répondant à mon deſir, me dit: Ma fille, le monde a un " grand beſoin de cette doctrine, parce qu'il " ignore, & qu'il manque à la reverence qui " eſt dûë au Seigneur Tout-Puiſſant; & par " cette ignorance les hommes provoquent ſa " juſtice, qui les aflige, & les oprime; ils " croupiſſent dans l'oubli de ſes veritez aveu- " glez qu'ils ſont par leurs propres tenébres; " ils ne s'aviſent pas de recourir à la lumie- " re, qui les diſſiperoit; & cela leur arrive " parce qu'ils manquent de cette crainte, & " de ce reſpect, qu'ils lui doivent. Le Trés- " Haut, & la Reine des Anges me donnerent ces avis, & pluſieurs autres pour me manifeſter leurs volontez dans cét ouvrage. Alors j'eus de la confuſion de mon peu de charité à l'égard du prochain, & de la repugnance que j'avois portée juſqu'alors aux ofres, que cette Princeſſe me faiſoit de me proteger, & de m'aſſiſter dans l'hiſtoire de ſa trés-Sainte vie: voïant bien qu'il n'étoit pas à propos de

la diferer à un autre tems, parce que le Seigneur m'avoit manifesté, que celui-ci êtoit le plus convenable; & aprés cela il me tint „ ce discours. Ma fille, lorsque j'envoïai mon „ fils Unique au monde, les hommes êtoient „ dans le plus pitoïable état, qu'ils eussent „ jamais été (excepté le petit nombre, qui „ me servoit) parce que la nature humaine „ est si imparfaite, que si elle ne se soûmet „ pas à la direction interieure de ma grace, & „ à la pratique de ce que mes Ministres en- „ seignent, en assujetissant sa propre volon- *Joa. 14. v. 6.* „ té, & me suivant, moi, qui suis la voïe, la „ verité, & la vie, par l'observance de mes „ commandemens, qui conserve mon amitié, elle tombe à l'instant dans des profon- „ des ténébres, se plonge dans des miseres „ sans nombre, & va d'abîme en abîme dans „ l'obstination du peché Depuis la création, „ & le peché du premier homme jusques à la *Ad Ro. 5. v. 13.* „ loi que je donnai à Moïse, ils se gouverne- „ rent selon leurs propres, & leurs perverses „ inclinations, ils tomberent dans de trés- „ grandes erreurs, & ils y persevererent mê- „ me aprés la loi, à laquelle ils ne voulurent *Joa. 7. v. 19.* „ pas se soumettre, & marchant & s'éloi- „ gnant ainsi toûjours de la lumiere, & de la „ verité, ils s'abîmerent dans le malheureux „ oubli, & de Dieu, & d'eux mêmes.

J'envoïai alors par un amour de Pére, " le salut éternel, & le rémede à la nature " humaine pour la guerir de ſes infirmitez; " de ſorte que j'ai juſtifié ma cauſe. Et com- " me je me ſervis alors du tems de la plus " grande miſere pour faire éclater davantage " ma plus grande miſericorde, je veux main- " tenant departir aux hommes une nouvelle " faveur, parce que le tems propre à la faire " ſentir eſt arrivé, en atendant que mon heu- " re vienne, en laquelle le monde ſe trouve- " ra ſi chargé d'iniquitez, & la meſure des " pecheurs ſi remplie, qu'ils connoîtront, & " ſeront contrains de confeſſer la juſte cauſe " de mon indignation. Je manifeſterai alors " ma juſtice, mon courroux, & mon équité, " & je ferai connoître par là, combien ma " conduite a été équitable à leur égard. Pour " les confondre davantage, voici le tems où " ma miſericorde va le plus éclater, & auquel " je veux que mon amour ſoit le plus agiſ- " ſant; maintenant, que le monde eſt arrivé " au plus malheureux ſiécle, qui ſe ſoit paſſé " depuis l'incarnation du Verbe, auquel les " hommes negligent d'autant plus leur bien, " qu'ils devroient le chercher avec plus d'ar- " deur; en ce tems que la fin de leur vie paſ- " ſagere aproche, & que la nuit de l'éternité, " pour les réprouvez, va ſucceder au ſoleil de "

ad Ep. 2. v. 4. & 5.

„ la grace, qui doit faire naître aux juſtes un
„ jour ſans nuit, & éternel; en ce tems, que la
„ plûpart des mortels ſont plongez dans les
„ ténébres de leur ignorance, & dans l'abî-
„ me de leurs pechez, oprimans & perſecu-
„ tans les juſtes, & ſe moquant ouvertement
„ de mes fidéles enfans; en ce tems que cette
„ inique raiſon d'état, autant odieuſe à ma
„ ſageſſe, qu'injurieuſe à ma providence,
„ mépriſe ſi fort ma ſainte Loi, & lorſque les
„ méchans ſe rendent plus indignes de mes
„ faveurs: Aïant égard aux juſtes, qui ſe
„ trouvent dans cét heureux tems, pour eux;
„ je leur veux ouvrir à tous, une porte par
„ laquelle ils pourront avoir accez à ma mi-
„ ſericorde, & leur donner un flambeau, afin
„ qu'ils ſoient éclairez dans les ténébres de
„ leur aveuglement: Ie leur veux donner un
„ ſouverain réméde, s'ils veulent s'en ſervir,
„ pour arriver à ma grace; & ceux qui le
Pro. 3. v. 13. & ſeq. „ trouveront, ſeront fort heureux, ceux qui
„ en connoîtront la valeur, ne le ſeront pas
„ moins; ceux qui poſſéderont ce tréſor,
„ poſſéderont les véritables richeſſes, & ceux
„ qui le méditeront avec reſpect, & tâche-
„ ront d'en concevoir les miſteres, ſeront les
„ véritables ſages. Ie veux que les hommes
„ ſachent combien vaut l'interceſſion de cel-
„ le, qui fut le reméde de leurs pechez, en
donnant

donnant dans son sein Virginal la vie mor- "
telle à l'immortel. Ie leur veux presenter "
un miroir dans lequel ils puissent voir leur "
ingratitude, & les merveilles que ma puis- "
sance a operé dans cette créature, & je leur "
veux découvrir plusieurs de celles que j'ai "
fait en elle en qualité de Mere de mon fils "
incarné pour le Genre humain, & qui ont "
été cachées jusqu'à présent par mes secrets "
jugemens. "

10. Ie n'ai pas manifesté ces merveilles "
dans la primitive Eglise ; parce qu'elles "
contienent des misteres si rélévez & si su- "
blimes, que les fidéles se feroient arrêtez à "
les aprofondir, & à les admirer, lors qu'il "
étoit néceſſaire d'établir la loi de Grace, & "
de publier l'Evangile. Et bien que ce n'eût "
pas été incompatible, neanmoins l'esprit "
humain tout rempli d'ignorance pouvoit "
recevoir quelques troubles, & soufrir "
quelques doutes, dans un tems que la foi "
de l'Incarnation, & de la Redemption "
étoit encore foible, & les preceptes de la "
nouvelle Loi dans le berceau. Et ce fût "
pour cela, que le Verbe fait homme dit à "
ses Disciples dans la derniere Céne : *J'au-* " *Joan c.16. v.12*
rois à vous dire plusieurs choses, mais vous "
n'êtes pas à present disposez à les recevoir. Il "
parla en leurs personnes à tout le monde, "

„ qui êtoit encore moins disposé avant l'é-
„ tablissement de la Loi & de la foi du fils,
„ à récévoir la foi & à connoître les misteres
„ de sa Mere. Presentement la nécessité en
„ est bien plus grande, & cette nécessité m'est
„ un motif plus pressant, que la mauvaise
„ disposition que j'y trouve. Et si les hom-
„ mes m'obligeoient par leurs religieux pro-
„ cedez en connoissant & reverant avec
„ respect les merveilles, que cette Mere de
„ Misericorde renferme en soi, & s'ils re-
„ clamoient de cœur, & avec sincerité son
„ interceſſion, ils trouveroient quelque re-
„ méde à leurs malheurs. Ie leur présente
„ cette Mistique Cité de Refuge: Fais en la
„ description, & le récit selon que ta foibleſſe
„ te le permetra. Je ne veux pas qu'on les
„ régarde comme des opinions, ou des sim-
„ ples visions, mais comme une constante
„ & infaillible verité Que ceux qui ont des
Matt. 11. v. 15. „ oreilles entendent; Que ceux qui ont soif
„ viennent aux eaux vives, & laissent les
„ citernes croupissantes, que ceux qui ai-
„ ment la lumiere, la suivent jusques à la fin.
Apoc. 22. v. 17. „ C'est ce que le Seigneur Dieu Tout-Puis-
„ sant dit.

11. Ce sont les paroles, que le Trés-Haut me dit sur le sujet que je viens de raconter. Je dirai au chapitre suivant de quelle ma-

niere je reçois cette doctrine & cette lumiere, & comment je connois le Seigneur, éxécutant en cela l'obéiſſance, qui me l'ordonne. Ainſi dans la ſuite tous ſeront informez de la nature des connoiſſances, & des miſericordes que je reçois.

CHAPITRE II.

Où il eſt déclaré de quelle façon le Seigneur manifeſte ces Miſteres & la vie de la Reine du Ciel à mon ame, dans l'état que ſa Divine bonté m'a miſe.

12. AFin que l'on ſoit averti, & éclairci dans le reſte de cét ouvrage de la façon, que le Seigneur manifeſte ces merveilles, il m'a ſemblé à propos de mettre au commencement ce chapitre, dans lequel je l'expliquerai le mieux qu'il me ſera poſſible, & ſelon qu'il me ſera acordé.

13. J'ai reçu, depuis que j'ai l'uſage de la raiſon, un bienfait du Seigneur, que j'eſtime un des plus grands que ſa liberale main m'ait fait; & c'eſt, de m'avoir donné une

Pſal. 118. v. 120 trés-grande crainte de le perdre ; ce qui m'a toûjours ſolicitée, & mûë de deſirer & de faire ce qui étoit le plus parfait, & le plus aſſuré, & de demander la continuation de cette grace au Trés-Haut, qui m'a crucifiée en quelque façon, perçant ma chair d'une vive crainte de ſes jugemens ; & je tremble toûjours de perdre l'amitié du Tout-Puiſſant, & je doute même ſi je la poſſede. Les larmes, que cette ſolicitude me cauſoit, ont été ma continuelle nourriture ; & cette crainte m'a fait faire de grandes inſtances à Dieu, & m'oblige de demander l'interceſſion de la trés-Pure Vierge dans ces miſerables tems où nous ſommes (auſquels les ſerviteurs de Dieu doivent être cachez, & ne paroître preſque point) le ſupliant de tout mon cœur, qu'il me guide & conduiſe par une voie aſſurée, & cachée aux yeux des hommes.

14. Le Seigneur me répondit à ces demandes reïterées. Ne crains point, & ne „ t'aflige pas, ô Ame, je te mettrai dans un „ êtat, & dans un chemin de lumiere & de „ ſureté ſi caché, & ſi relevé, que nul autre „ que moi ne le pourra connoître ; & dés „ aujourd'hui je t'ôterai tout ce qui éclate à „ l'exterieur, & qui peut être expoſé au peril, „ & ainſi ton tréſor ſera caché : garde le, & „ conſerve-le bien par la vie la plus parfaite,

Je te mettrai dans un ſentier ſecret, clair, " véritable & pur ; marche par cette route. " Dés lors j'aperçus un changement, & un êtat fort ſpiritualiſé dans mon interieur. Mon entendement fut doüé d'une nouvelle lumiere, & on lui communiqua une ſience, avec laquelle il connut toutes choſes en Dieu, ce qu'elles ſont en elles mêmes, & leurs operations ; il lui fut manifeſté, que c'eſt la volonté du Trés-Haut, que je les connoiſſe, & que je les penétre. Cette intelligence & cette lumiere, qui m'éclaire, eſt ſainte & ſuave, pure & ſubtile, aigûë & active, aſſurée & ſereine : Elle fait aimer le bien, & réprouver le mal. C'eſt une vapeur de la vertu de Dieu, & une ſimple émanation de ſes infinies clartez, que l'on me preſente devant l'entendement comme un miroir, dans lequel j'aperçoi par ma vûë interieure, & par le plus ſuprême de mon ame, pluſieurs choſes ; l'objet paroiſſant infini par la lumiere, qui en réjalit, bien que les vûës ſoient limitées, & l'entendement foible. L'on voit, comme ſi le Seigneur êtoit aſſis ſûr un Trône de grande Majeſté, d'où l'on découvriroit diſtinctement ſes attributs, autant que les bornes de l'eſprit humain le peuvent permettre ; y aïant entre deux comme un voile d'un criſtal

Sap. 7. v. 22.

Ibid. v. 25.

trés-pur qui le couvre; & à travers duquel l'on connoit, & l'on discerne avec une vive clarté & une grande distinction les merveilles, & les attributs ou perfections de Dieu; bien que ce voile cristalin, que je vien de dire, empêche de le voir totalement, immédiatement & intuitivement. Neanmoins la connoissance de ce qu'il cache ne cause aucune peine, mais elle est plûtôt un sujet d'admiration à l'entendement, parce que l'on comprend, que l'objet est infini, & que
1. Cor. 5. v. 4. & 6. celui qui le contemple est borné: lui donnant des esperances, que ce voile s'en tirera, & qu'on lui en ôtéra l'obstacle, quand l'ame sera dépoüillée de cette chair mortelle, si elle tâche de s'en rendre digne.

15. Dans cette connoissance, il y a divers dégrez, & plusieurs manieres de voir, & cela dépend de la Divine volonté; Dieu êtant un miroir volontaire. Quelquefois il se manifeste plus clairement, & d'autres moins. Par fois on y montre quelques misteres, & on en cache d'autres, & toûjours ils sont grands. Et cette difference suit bien souvent la disposition de l'ame; parce que si elle n'est pas tranquille & en paix, ou qu'elle ait commis quelque faute, ou quelque imperfection, pour petite qu'elle soit, elle ne peut pas voir cette lumiere de la façon que je dis, par

laquelle l'on connoit le Seigneur avec tant de clarté & de certitude, qu'elle ne laiſſe aucun doute de ce qu'on y découvre, au contraire elle perſuade & aſſure, que c'eſt Dieu, qui eſt preſent, & elle fait mieux entendre tout ce que ſa Majeſté dit. Et cette connoiſſance produit une force ſolide & efficace, pleine neanmoins de douceur, pour aimer & ſervir le Trés-Haut, & pour lui obéir. L'on connoit de grands miſteres dans cette clarté; L'on y connoit combien la vertu eſt eſtimable; & combien il eſt avantageux de la pratiquer & de la poſſeder; l'on y découvre ſa perfection & ſa ſeureté, & l'on y reſſent une force & une vertu, qui contraint de pratiquer le bien, de s'opoſer, & combatre le mal, & de vaincre bien ſouvent les paſſions. L'ame ne ſauroit être vaincuë, pendant qu'elle joüit de cette vûë, & qu'elle conſerve cette lumiere, parce qu'elle lui communique le courage, & la ferveur, l'aſſurance & la joie: Et que par ſes ſoins & ces ſolicitudes, elle apelle, réleve & donne cette agilité & vivacité, qui font que la partie ſuperieure de l'ame, atire aprés ſoi l'inferieure; & le corps même s'en reſſent étant preſque tout ſpiritualiſé pendant ce tems là, auquel toutes ſes peſantes inclinations ſont ſuſpenduës.

Sap. 7. v. 30.

16. Lorſque l'ame connoit, & réſſent ces doux éfets, elle dit avec une amoureuſe afection au Trés-Haut, tirez moi aprés vous: *Trahe me poſt te*, & nous courrons enſemble; parce qu'étant unie avec ſon bien aimé, elle ne ſent point les operations terreſtres. Et ſe laiſſant atirer par la douceur des parfums de celui qui la charme, elle ſe trouve plus où elle aime, que là où elle anime. Elle laiſſe la partie inferieure deſerte, & n'y retourne que pour la perfectionner & la réformer, & pour y ſacrifier les apetits criminels des paſſions: que s'ils ſe veulent quelquefois revolter, elle les rejette avec impetuoſité, parce que je ne vis plus, mais c'eſt Ieſus-Chrît, qui vit en moi.

Can. 1. v. 3.

Ad Gal. v. 20.

17. L'on aperçoit dans cét état, d'une certaine façon, le ſecours de l'Eſprit de Ieſus-Chrît, qui eſt Dieu, & la vie de l'ame, & qui agit dans toutes les ſaintes operations, & les ſaints mouvemens, y découvrant par la ferveur, par le deſir, par la lumiere & par l'éficace qui nous ſecondent en tout ce que nous faiſons, une force interieure que Dieu ſeul peut cauſer. L'on y reſſent auſſi l'amour, que la continuation & la vertu de cette lumiere produiſent, & on y entend interieurement une parole animée & continuelle, qui nous occupe à tout ce qui eſt

1. Ioan. 5. v. 11. & 12.

divin, & nous ſépare de tout ce qui eſt humain; parquoi l'on découvre, que la vertu & la lumiere du Soleil de juſtice, qui éclaire toûjours dans les ténébres, vivent en moi. Ce qui s'apelle proprement être aux veſtibules de la maiſon du Seigneur, puiſque l'ame eſt en vûë de ce Divin Soleil, & participe aux raïons qui en ſortent. *Ad Heb.4 v.12. Joan. 1.v.5. Pſ.91. v.14. Apoc. 21.v. 23.*

18. Ie ne dis pas que ce ſoit toute la lumiere, mais ſeulement une partie: & cette partie eſt une connoiſſance, qui ſurpaſſe les forces & le pouvoir de la Créature. Et le Trés-Haut fortifie l'entendement pour le diſpoſer à cette vûë, en lui donnant une qualité & une lumiere ſurnaturelle, afin qu'il ſoit proportionné à cette connoiſſance, qui nous aſſure dans cét état; par la certitude, avec laquelle nous croïons, & où nous connoiſſons les autres choſes divines; Mais ici la foi nous accompagne auſſi, & le Tout-Puiſſant fait voir à l'ame dans cét état, par ſa lumiere éternelle, combien elle doit eſtimer cette ſience & cette clarté, qu'il lui communique: Et avec elle, tous les biens me ſont venus enſemble, & par ſes liberales mains j'ai reçu un honneur d'un trés-grand prix. Cette lumiere me précede en tout ce que je fais; je l'ai apriſe ſans fiction, & je deſire de la communiquer ſans envie, & de *Sap.7. v.10. Ibid. v.11. Ibi.v. 12.& 13.*

ne pas celer l'honneur que j'en reçois. Elle eſt une participation de Dieu, & elle produit une grande delectation, & une joie ſinguliere. Elle enſeigne beaucoup dans un inſtant, & elle s'aſſujetit le cœur, nous retire & nous éloigne avec des puiſſans éforts de tous les objets qui pourroient nous ſeduire, nous paroiſſans dans cette lumiere, d'une amertume infinie; de ſorte que l'ame renonçant aux choſes paſſageres, elle va ſe refugier dans le ſanctuaire de l'éternelle vérité, & entre dans le celier du Trés-Haut, où par ſes ordres je ſuis ornée de la charité, qui m'incite d'être patiente & bénigne, ſans envie & ſans orgueil, ni ambition; de n'être point colere, de ne juger mal de perſonne & de ſoufrir tout; ne ceſſant de m'inſtruire & de m'exhorter par des fortes impulſions, dans le plus ſecret de mon ame, afin que je pratique toújours ce qui eſt le plus ſaint & le plus pur, m'enſeignant même les moïens de le faire: & ſi je manque encore à la moindre petite choſe, elle me reprend ſans m'en laiſſer échaper aucune.

Sap.8. v.16. & 18.

Ibi. v.4. & 7. Cant. 2.v.4 1.Cor. 13.v. 4. Prov. 8.v.1.

19. C'eſt une lumiere, qui dans un même tems, éclaire & anime, enſeigne & reprend, mortifie & vivifie, apelle & retient, inſtruit & violente; nous fait diſtinguer le bien & le mal, l'élévé & le profond, la longitude &

ad Ep. 3.v. 18.

la latitude, le monde, ſon état, ſa diſpoſition & ſes tromperies, ſes vaines promeſſes & l'infidelité de ſes habitans & de ſes amateurs ; & ſur tout elle m'enſeigne à le fouler, à le mépriſer & à ne m'atacher qu'au Seigneur, le regardant comme le ſouverain Maître & le Gouverneur de toutes choſes. Ie vois & je connois en Sa Majeſté leur diſpoſition & les vertus des élemens ; le commencement, le milieu & la fin des tems, ſes viciſſitudes & ſes varietez, le cours des années, l'harmonie des créatures & leurs qualitez ; tout ce qui eſt de plus caché dans les hommes, leurs operations, & leurs penſées, & combien elles ſont êloignées de celles du Seigneur ; Les perils dans leſquels ils vivent, & les ſiniſtres voies qu'ils ſuivent ; les Etats, les Gouvernemens, leur inconſtance, & leur peu de fermeté ; en quoi conſiſte leur commencement & leur fin, & ce qu'ils ont de véritable, ou de trompeur. L'on connoit & l'on découvre fort diſtinctement toutes ces choſes en Dieu par le moïen de cette lumiere, y connoiſſant même les perſonnes & leur naturel. Il y a pourtant un état inferieur à celui dont je vien de parler, qui eſt ordinaire à l'ame, dans lequel elle a véritablement l'uſage de l'eſſentiel, & de l'habitude de cette lumiere,

Sap. 7. v. 17. 18. 19. & 20.

mais non pas de toute ſa clarté. Ce qui lui limite cette ſi haute connoiſſance des perſonnes & des états, des ſecrets & des penſées, que l'on reçoit dans le premier ; parce que je n'ai pas plus de connoiſſance dans celui-ci, qu'il m'en faut, pour me délivrer des dangers, pour éviter le peché & pour avoir une tendre & véritable compaſſion de mon prochain; ſans que je me puiſſe donner la liberté de me déclarer à perſonne, ni de découvrir ce que je connois : car ſi l'Auteur de ces merveilles ne me donne la permiſſion,& ne me commande par fois de donner des avis à quelqu'un, il ſemble que j'y deviéne muette : & quand je lui rend ce bon office, ce doit être ſans trop me déclarer, mais en lui touchant le cœur par des raiſons évidentes & claires, communes & charitables, & en priant pour ſes néceſſitez, n'aïant cette pénétration, que pour cela.

20. Bien que j'aie pénetré toutes ces choſes avec une grande clarté, neanmoins le Seigneur ne m'a jamais découvert qu'une ame ſe deût perdre : Et ç'a été un éfet de ſa Providence, parce que la damnation d'une perſonne ne ſe manifeſte pas ſans un grand ſujet; outre que je mourrois ſans doute de douleur, ſi je le connoiſſois ; & ce ſeroit un éfet, que cette lumiere produiroit, étant

une choſe fort déplorable de voir qu'une ame doive être privée de Dieu pour toûjours. Ie l'ai prié de ne pas me découvrir cette malheureuſe perte de perſonne ; & ſi je pouvois délivrer quelqu'un du péché par ma propre vie, je le ferois avec plaiſir, & je ne refuſerois pas que le Seigneur me le découvrît ; mais pour celui, auquel il n'y a point de reméde, je le prie de me le cacher.

21. On ne me donne pas cette lumiere, pour m'obliger à déclarer mon ſecret en particulier, mais afin que j'en uſe avec prudence & avec ſageſſe. Elle me pénétre comme une ſubſtance qui vivifie, (bien qu'elle ne ſoit qu'un accident) & qui émane de Dieu comme une habitude, par laquelle je dois regler mes ſens, & ma partie inferieure. Car dans la partie ſuperieure de mon ame, je joüis toûjours d'une viſion, & d'un état de paix, qui me font connoître intellectuelement tous les miſteres, & ſecrets de la Reine du Ciel, que l'on m'y découvre, auſſi-bien que pluſieurs autres de nôtre ſainte Foi, qui me ſont preſque continuellement preſens : Et je ne perd jamais cette lumiere de vûë. Que ſi quelquefois je m'abaiſſe, comme une miſerable créature avec quelque atache aux choſes humaines, à l'inſtant le Seigneur m'apelle avec une douce ri-

gueur, m'oblige de retourner à lui, & d'être atentive à ſes paroles, à la connoiſſance de ſes miſteres & de ſes graces, aux vertus & aux operations tant exterieures qu'interieures de la trés-Sainte Vierge, comme je vais le déclarer.

22. Dans ces états ſpirituels, & dans la clarté de cette même lumiere je connoiſſois auſſi, & je voïois la même Reine, Mere & Vierge, quand elle me parloit; ainſi que les Anges, leur nature & leur excélence. Quelquefois auſſi je les connois, & je les vois en Dieu, & d'autrefois en eux-mêmes; mais avec cette diference, que pour les connoître en eux-mêmes, il me faut décendre quelques dégrez plus bas. Et lorſque cela arrive, je m'en aperçois par le changement des objets, & par les divers mouvemens de mon entendement. Je vois, & j'entend ces Princes celeſtes, & je leur parle dans ces dégrez inferieurs; ils y converſent avec moi, & m'éclairciſſent de pluſieurs de ces miſteres que le Seigneur m'a montré; Et la Reine du Ciel m'y déclare, & m'y manifeſte ceux de ſa trés-ſainte Vie, & toutes les merveilles qui s'y ſont paſſées: Et je les diſtingue tous avec ordre par les divins éfets que je reſſens dans mon ame.

23. Je les vois en Dieu comme dans un

miroir volontaire, ſa Majeſté m'y montrant les Saints qu'elle veut, & de la maniere qu'il lui plait avec une grande clarté, & avec des éfets plus relévez; l'on y connoit avec une admirable lumiere le même Seigneur, les Saints, leurs vertus héroïques, & leurs prodiges, & comme ils les ont operez avec la grace, rien ne leur aïant été impoſſible par ſon ſecours, & par ſa vertu. La créature reſtant dans cette connoiſſance plus abondante, plus remplie de vertu & de conſolation, & comme dans le repos de ſon centre; parce que la lumiere qu'on y reſſent eſt d'autant plus forte, ſes éfets plus relevez, ſa ſubſtance & ſa certitude plus grandes, que ce repos eſt plus intellectuel, moins corporel, & moins imaginaire. On y remarque encore ici une diference: car l'on y connoit que cette vûë, ou cette connoiſſance du même Seigneur, de ſes attributs & de ſes perfections, eſt plus élevée; & que ce qui en reſulte eſt d'une douceur inconcevable; & même que la connoiſſance des créatures en Dieu eſt inferieure à celle-là. Et il me ſemble que cette ſubordination naît en partie de l'ame même: car comme ſa vûë eſt ſi bornée, elle ne peut pas s'apliquer ſi fort à Dieu, ni le connoître ſi parfaitement par le moïen des créatures, que lors qu'elle

Ad Phi. 4. v. 13.

connoit ſa ſeule Majeſté ſans leur ſecours: Et il ſemble que dans cette ſeule vûë on reçoit une plus grande plenitude de conſolation, que quand on voit les créatures en Dieu. Cette connoiſſance de la Divinité eſt ſi délicate, qu'elle ſe diminuë à meſure que nous y mêlons quelqu'autre choſe, au moins pendant que nous ſommes dans cette vie mortelle.

24. Je voi dans l'autre état plus inferieur à celui que j'ai dit, la trés-Sainte Vierge en elle même, & les Anges; j'y aperçois & j'y connoi de quelle maniere l'on m'y enſeigne, l'on m'y parle, & l'on m'y éclaire; qui eſt à peu prés de la façon que les Anges ſe communiquent, & ſe parlent entre eux, & comme ces Eſprits ſuperieurs éclairent, & informent leurs inferieurs. Le Seigneur diſtribuë cette lumiere comme cauſe premiere; mais celle dont la trés-Sainte Vierge participe, & dont elle joüit avec une ſi grande plénitude, il la communique à la partie ſuperieure de l'ame, & je connoi par cette communication cette Reine, ſes prérogatives & ſes miſteres, de la maniere que l'Ange inferieur connoit ce que le ſuperieur lui communique. Je la connois auſſi par la doctrine qu'elle enſeigne, par l'éficacité de cette doctrine, & par pluſieurs autres

éfets que la verité, la pureté & l'élevation de cette vision font reſſentir, & font éprouver ; dans laquelle on n'y reconnoit rien d'impur, rien d'obſcur, rien de faux & rien de douteux ; au contraire tout y eſt ſaint, pur & véritable. Il m'en arrive de même dans mon état preſent, avec les Princes celeſtes ; & le Seigneur m'a fait connoître pluſieurs fois, que je reçoi ces communications & ces lumieres, comme ils les pratiquent parmi eux. Il m'arrive ſouvent que cette illumination paſſe dans moi par tous ces ſacrez canaux ; que le Seigneur me donne l'intelligence & la lumiere, ou ſon objet ; que la trés-ſainte Vierge m'en donne l'éclairciſſement, & que les Anges me fourniſſent les termes pour m'exprimer. D'autre fois, (& pour l'ordinaire) le Seigneur le fait tout, & il m'enſeigne ce que je dois écrire : La Reine du Ciel elle même m'inſtruit quelquefois de tout ; & en d'autres rencontres les Anges le font : & l'on a coutume auſſi de m'en donner la ſeule intelligence, prenant les termes dont je me ſers pour me déclarer, de ce qui m'a été déja inſpiré. Et à la verité je pourrois errer en ceci, ſi Dieu le permettoit, parce que je ſuis une pauvre ignorante, mais je ne dis rien que ce que j'ai oüi : & quand il me

vient quelque dificulté en déclarant ces connoiſſances, j'ai recours à mon Directeur & à mon Pere ſpirituel dans les matieres les plus délicates & les plus dificiles.

25. Dans ces ſortes de tems, & ces divers états, j'ai rarement des viſions corporelles, mais j'y reçoi quelques viſions imaginaires : Et celles-ci ſont fort inferieures aux autres, dont je vien de parler, qui ſont bien plus élevées, plus ſpirituelles & plus intellectuelles. Et ce que je puis aſſurer, eſt, que dans toutes les connoiſſances & les intelligences qui me viennent de la part du Seigneur, de la trés-Sainte Vierge, ou des Anges, ſoit qu'elles ſoient grandes ou petites, inferieures ou ſuperieures, j'y reçois en toutes une lumiere trés-abondante, & une doctrine fort profitable, dans laquelle je reconnois & je voi la verité, & tout ce qui eſt de plus parfait & de plus ſaint : j'y reſſens même une force & une lumiere Divine, qui m'obligent de travailler à la plus grande pureté de mon ame, de deſirer la grace du Seigneur, de mourir pour elle & de pratiquer toûjours ce qui lui eſt le plus agréable. Connoiſſant par ces divers degrez & par ces ſortes d'intelligences avec un grand profit, une douce conſolation & une parfaite joie de mon ame, tous les

misteres de la vie de la Reine du Ciel. Dequoi je glorifie de tout mon cœur le Tout-Puissant, je l'exalte, je l'adore & je le confesse pour saint, pour le Dieu fort & admirable, & digne de loüange, de gloire & de reverence pendant tous les siécles. Amen.

CHAPITRE III.

De la connoissance que j'eus de la Divinité, & du décret que Dieu fit de créer toutes choses.

26. QUe vos jugemens sont incompre- *ad Rom.* 11. v. 33. *Eccl.* 18. v. 1.
hensibles, ô mon Dieu, & que vos voies sont impénétrables? Vôtre commencement, & vôtre fin sont autant inconnûs, qu'impossible à trouver, vous êtes & vous serez toûjours le même ; qui pourra donc vous resister, qui pourra connoître vôtre Grandeur, & qui pourra raconter vos œuvres magnifiques? Et où se trouvera ce temeraire, qui aura la hardiesse de vous dire, pourquoi les avez vous faites ainsi? Vôtre Trône est par dessus toutes choses, & nos regards ne le peuvent point atein- *ad Rom.* 9. v. 20.

dre ; ni nôtre entendement ne peut pas vous comprendre. Soïez beni ô Roi de gloire, de ce que vous avez daigné découvrir à vôtre Servante, & à ce chetif ver de terre de grands ſecrets & de trés-hauts miſteres, aïant ſuſpendu mon eſprit, & m'aïant élevée dans un état, où j'ai vû ce que je ne ſaurois exprimer. J'ai vû le Seigneur & le Créateur de tout ce qui a l'être. J'ai vû une Grandeur en elle même avant qu'elle eût rien crée ; j'ignore de quelle façon elle me fût montrée, mais non pas ce que je vis & ce que j'entendis. Et ſa Majeſté qui penétre toutes choſes, ſait, que devant parler de ſa Divinité, mes penſées me jettent dans le raviſſement, mon ame eſt dans la crainte, mes puiſſances ſe ſuſpendent dans leurs operations, & toute ma partie ſuperieure abandonne l'inferieure, elle congedie les ſens, & elle s'envole où elle aime, délaiſſant ce qu'elle anime. Dans ces défaillances, & dans ces amoureuſes pâmoiſons, mes yeux fondent en larmes, & ma langue devient muette. O mon Trés-Haut & incomprehenſible Seigneur, objet infini de mon entendement, comment eſt-ce qu'en vôtre preſence (car vous êtes éternel & ſans borne) je me trouve aneantie ; mon être ſe reduit en pouſſiere, & à peine puis-je m'a-

percevoir ? Comment eſt-ce que cette pauvre créature oſera regarder vôtre magnificence & vôtre ſouveraine Majeſté ? Aſſiſtez-moi, Seigneur, fortifiez ma vûë, & encouragez ma crainte, afin que je puiſſe raconter ce que j'ai vû, & obéir à vôtre commandement.

27. Je vis par mon entendement, comment le Trés-Haut êtoit en lui même; & j'eus une claire & véritable connoiſſance que c'eſt un Dieu infini en ſa ſubſtance & en ſes atributs, qu'il eſt éternel, qu'il eſt une ſouveraine Trinité, & un ſeul Dieu en trois perſonnes. Trois, afin que les operations de ſe connoître, de ſe comprendre & de s'aimer ſoient exercées; & un ſeulement, pour joüir du bien de l'unité éternelle. Il eſt Trinité de Pere, de Fils, & de Saint Eſprit. Le Pere n'eſt pas fait, ni créé, ni engendré, & il ne le peut pas être, ni avoir aucune origine. Je connus que le Fils eſt du Pere ſeul par une éternelle génération. Et que le Saint Eſprit procede du Pere & du Fils par amour. Dans cette inſeparable Trinité, il n'eſt rien qu'on puiſſe dire premier, ni dernier, plus grand, ni moindre: Les trois perſonnes ſont en elles-mêmes également éternelles, & éternellement égales; Je connus que c'eſt une unité d'eſſence

en une trinité de personnes, un Dieu en cette inseparable Trinité, & trois personnes en l'unité d'une substance. Les personnes ne se confondent pas pour être un Dieu; ni la substance ne se separe pas, ou n'est pas divisée pour être en trois personnes; qui étant distinctes dans le Pere, dans le Fils, & dans le Saint Esprit, ne font qu'une même Divinité, la gloire en est égale & la Majesté, le pouvoir, l'éternité, l'immensité, la sagesse, la sainteté & tous les atributs le font aussi. Et bien que les personnes, dans lesquelles subsistent ses perfections infinies, soient trois, neanmoins il n'y a qu'un seul Dieu véritable, qu'un Saint, qu'un Juste, qu'un Puissant, qu'un Eternel & qu'un Infini.

28. Je découvris aussi que cette Divine Trinité se comprenoit par un simple regard, & sans avoir besoin d'une nouvelle, ni d'une distincte connoissance; que le Pere sait autant que le Fils, & le Fils & le Saint Esprit autant que le Pere: qu'ils s'aiment réciproquement par un même amour immense & éternel, que cette unité entend, aime & opere également & indivisiblement; & qu'elle est une nature simple, incorporelle & indivisible; & un être du véritable Dieu, dans lequel se trouvent en un dégré suprê-

me & infini toutes les perfections unies & assemblées.

29. Je connûs la nature de ces perfections du Trés-Haut ; je découvris qu'il est beau sans laideur, grand sans quantité, bon sans qualité, éternel sans succession de tems, fort sans foiblesse, vie sans mortalité & véritable sans fausseté ; qu'il est present en tout lieu, le rempliſſant sans l'ocuper, & se trouvant en toutes choses sans extension ; qu'il n'y a point de contradiction dans sa bonté, ni de défaut dans sa sageſſe ; qu'il est incomprehensible en cette sageſſe, terrible dans ses conseils, juste dans ses jugemens, trés-secret dans ses pensées, véritable dans ses paroles, saint dans ses œuvres & riche en ses trésors ; que l'espace ne lui donne pas plus d'étenduë, ni l'abregé ne le diminuë pas, que sa volonté n'est point sujette au changement, que rien ne peut, ni passer, ni arriver en lui, & que les choses triſtes ne le peuvent point afliger ; que l'origine ne lui a donné aucun commencement, & que le tems ne lui donnera aucune fin. O inmensité éternelle, combien d'espace sans bornes j'ai découvert en Vous ? Quelle infinité ne reconnois-je pas dans vôtre être infini ! La vûë ne sauroit se lasser ni se borner contemplant cét objet sans fin. C'est un être

immuable, un être par dessus tout être, une sainteté trés-parfaite, & une vérité trés-infaillible; il est l'infini, la latitude & la longitude, la hauteur & la profondeur, la gloire & la cause de cette même gloire, le repos sans lassitude & la souveraine bonté. Enfin je vis toutes choses en le voïant, & je ne saurois trouver le moïen de dire ce que j'ai vû.

30. Je vis comme le Seigneur étoit avant que de créer aucune chose, & je considerai avec admiration où il faisoit sa démeure, étant vrai qu'alors il n'y avoit point de Ciel Empirée, ni d'autres Cieux inferieurs; point de Soleil, point de Lune, ni d'Etoiles, & point d'Elemens; Le Créateur étoit seulement sans qu'il y eût rien de créé. Tout étoit desert, sans Anges, sans Hommes & sans animaux : & par cette vûë je connûs, que l'on doit nécessairement convenir que Dieu étoit en lui-même, & qu'il n'avoit besoin d'aucune créature, parce qu'il étoit autant infini en ses atributs avant que de les créer, qu'aprés les avoir tirées du néant; car il les eut, & les aura pendant toute son éternité comme dans un sujet indépendant & increé : ne pouvant manquer aucune perfection à sa Divinité; parce qu'elle les contient toutes, & elle est seule ce qu'elle

eſt, tous les avantages des créatures & tout ce qui a l'être ſe trouvant dans cét être infini d'une façon inconcevable, & trés-éminente, comme des éfets dans leur cauſe.

31. Je connûs que le Trés-Haut étoit permanant en lui-même, lorſque les trois Divines perſonnes firent le décret (ſelon nôtre façon de concevoir) de communiquer leurs perfections & d'en faire de largeſſes. Il faut remarquer, pour mieux comprendre ceci, que Dieu connoit toutes choſes par un acte indiviſible, trés-ſimple & ſans diſcours: qu'il n'en connoit point une par la connoiſſance d'une autre qui l'ait précedée, comme nous qui raiſonnons & diſcourons, ne les connoiſſant que par divers actes de nôtre entendement; parce que la connoiſſance de Dieu les pénetre toutes enſemble dans un moment, ſans qu'il y ait dans ſon entendement infini, ni premiere, ni derniere, ſe trouvant toutes ramaſſées dans cette ſience Divine & increéé, comm'elles le ſont dans l'être de Dieu, où elles ſont renfermées & contenuës, comme dans le premier principe.

32. Dans cette ſience de ſimple intelligence, que nous apellons premiere ſelon la précéance naturelle de l'entendement à la volonté; il faut conſiderer en Dieu un

ordre, non de tems, mais de nature, selon lequel nous concévons que l'acte de son entendement fut premier que celui de sa volonté ; Car nous considerons premierement en lui le seul acte d'entendre sans réflechir sur le décret qu'il forma de vouloir créer quelque chose. Dans cét instant donc, les trois personnes Divines conferent ensemble par un acte d'entendement de la convenance des œuvres *ad extra*, c'est à dire, de ce que sa puissance devoit tirer du néant, & de toutes les créatures qui ont été, qui sont & qui seront.

33. J'eus la hardiesse de demander à sa Majesté de satisfaire au desir, que j'avois de savoir l'ordre qu'elle tint dans la resolution qu'elle fit de créer toutes choses, & ce que nous en devons croire : ne le demandant que pour aprendre le rang que la Mere de Dieu eut dans l'entendement Divin ; & je dirai comme il me sera possible ce qu'elle daigna me répondre & me manifester, & l'ordre que je découvris dans ces idées Divines, le reduisant en instans, parce qu'autrement nous ne pourrions pas proportionner la connoissance de cette sience de Dieu à nôtre capacité ; laquelle sience nous apellerons ici, sience de Vision, dans laquelle se trouvent les idées, ou les images

des créatures, que Dieu détermina de créer, & qu'il tient repreſentées dans ſon entendement, les connoiſſant infiniment mieux que nous ne les voïons, & ne les connoiſſons preſentement nous-mêmes.

34 Or bien que cette ſience Divine ſoit une, trés-ſimple & trés-indiviſible ; neanmoins, comme les choſes qu'elle regarde ſont pluſieurs, & qu'elles ont un tel ordre entr'elles, que les unes ſont avant les autres, que les unes reçoivent l'être ou l'exiſtence des autres, & qu'elles ont une mutüelle dépendence : il nous faut pour cette raiſon diviſer la ſience & la volonté de Dieu en pluſieurs inſtans, ou en pluſieurs actes qui correſpondent aux divers inſtans de l'ordre des objets. Ainſi nous diſons que Dieu connut & détermina premierement une choſe que l'autre, & une par une autre ; & que s'il n'avoit pas premierement voulu ou connu par cette ſience de viſion une choſe, il ne voudroit pas l'autre. Nous ne devons pas inferer pour cela que Dieu eût pluſieurs actes d'entendement ni de volonté ; mais nous voulons faire entendre que comme les choſes ſuccedent les unes aux autres, & ont un tel enchainement, que les imaginans par cét ordre objectif, nous apliquons, (pour les mieux comprendre) ce même ordre

dans les actes de la ſience, & de la volonté de Dieu.

CHAPITRE IV.

Les Décrets divins y ſont diſtribuez par inſtans, déclarant ce que Dieu détermina en chacun, touchant ſa communication au dehors.

35. IL me fut manifeſté, que cét ordre ſe devoit diſtribuër par les inſtans qui ſuivent: Au premier, Dieu connût ſes atributs Divins, ſes perfections & cette inéfable inclination, qu'il avoit de ſe communiquer hors de lui-même; Et ce fut la premiere connoiſſance des communications au dehors. Sa Majeſté contemplant la nature, la vertu & l'éficace que ſes perfections infinies avoient pour produire de choſes magnifiques; vit dans ſon équité qu'il êtoit trés-convenable, & comme de la juſtice & de la néceſſité, qu'une ſi ſouveraine bonté ſe communiquât, afin d'operer ſelon ſon inclination communicative, & afin d'exercer ſa liberalité & ſa miſericorde, diſtri-

huant au dehors d'elle-même avec magnificence la plenitude de ſes tréſors infinis, que la Divinité renferme. Parce qu'étant tout infini, il lui eſt bien plus naturel de faire des dons & des graces, qu'au feu de monter à ſa ſphere, qu'à la pierre de décendre à ſon centre, & qu'au Soleil de répandre ſa lumiere. Et cette profonde mer de perfections, cette abondance de tréſors & cette infinité impetueuſe de richeſſes déſirent par leur propre inclination les voies de ſe communiquer, & par la connoiſſance auſſi, qui leur vient de la volonté & de la ſageſſe du même Dieu, que ce n'eſt pas diminuër ſes dons ni ſes graces, que de les communiquer, mais plûtôt en quelque façon les augmenter, en ouvrant cette ſource inépuiſable de richeſſes.

36. Dieu regarda tout cela dans ce premier inſtant, aprés la communication *ad intra*, ou au dedans, par les émanations éternelles. Et en le regardant il ſe trouva comme obligé par lui-même de ſe communiquer *ad extra*, c'eſt à dire au dehors de ſon être, connoiſſant qu'il êtoit ſaint, juſte, miſericordieux & pieux de le faire; puiſque rien ne s'y pouvoit opoſer. Et nous pouvons nous imaginer ſelon nôtre maniere de concevoir, qu'il manquoit quaſi quelque

chose à la tranquilité de Dieu, jusques à ce qu'il fut arrivé au centre des créatures, dans
Prov. 8. v. 31. lesquelles & avec lesquelles il devoit prendre ses délices en leur faisant part de sa Divinité & de ses perfections.

37. Deux choses me causent de l'admiration, me suspendent, atendrissent & aneantissent mon cœur dans cette connoissance, & dans cette lumiere que je reçois. La premiere est, cette inclination que j'ai découvert en Dieu, & cette grande volonté qui est en lui de communiquer sa Divinité & les trésors de sa gloire. La seconde est, l'immensité inéfable & incomprehensible des biens & des dons, que je connûs qu'il destinoit, & qu'il vouloit distribuër, ne laissant pas nonobstant cela de rester autant infini, que s'il ne sortoit aucune chose de lui. Je connûs dans cette inclination & dans ce desir que sa Majesté avoit; qu'elle êtoit disposée de sanctifier, de justifier & de remplir de dons & de perfections toutes les créatures ensemble, & chacune en particulier, & de donner à chacune plus que les Anges & les Seraphins n'ont reçû, quand même toutes les goutes de la mer & les grains de sable, les êtoiles, les plantes, les élemens & toutes les créatures irraisonnables seroient capables de raison & de ses dons;

pourveu que de leur côté, elles n'y miſſent aucun obſtacle qui peut l'empêcher. O épouventable horreur du peché & de ſa malice, qui ſeule peut arrêter ce torrent impetueux de tant de biens éternels!

38. Il fut conferé & décreté dans le ſecond inſtant de faire cette communication de la Divinité à raiſon de la grande gloire & éxaltation, qui en reſulteroit au dehors à ſa Majeſté par la manifeſtation de ſes grandeurs. Et Dieu regarda dans cét inſtant cette propre éxaltation comme la fin de ſes communications qui le devoit faire connoître, loüer & glorifier en manifeſtant ſa liberalité, & ſa toute Puiſſance.

39. Dans le troiſiéme inſtant, il y fut connû & déterminé l'ordre & la maniere de faire cette communication, en façon que l'éxécution d'une ſi grande reſolution fut à la plus grande gloire de Dieu; l'ordre qu'il devoit y avoir entre les objets & la maniere & difference de leur communiquer la Divinité, & les atributs: afin que ce mouvement du Seigneur eût [à nôtre façon de concevoir] une fin honnête & des objets proportionnez; & afin qu'il ſe trouvât parmi eux la plus belle & la plus admirable de toutes les harmonies, & de toutes les ſubordinations. Il fut déterminé en premier lieu

dans cét instant que le Verbe Divin prendroit chair humaine, & se rendroit visible: & la perfection & disposition de la trés-Sainte Humanité de nôtre Seigneur Jesus-Chrît y furent décretées, & la forme en resta dans l'entendement Divin. En second lieu celles des autres, qui devoient recevoir l'humanité à son imitation, y eurent place: l'entendement Divin y designant l'harmonie de la nature humaine, ses avantages, la disposition du corps organisé & l'ame qui le devoit animer avec ses puissances, pour connoître & pour joüir de son Créateur, capable de discerner le bien d'avec le mal, & avec une volonté libre pour aimer le même Seigneur.

40. Je découvris qu'il êtoit comme necessaire pour des raisons trés-rélevées que je ne saurois exprimer, que cette union hypostatique de la seconde personne de la trés-Sainte Trinité avec la nature humaine fût le premier ouvrage, & le premier objet, par où l'entendement & la volonté Divine fortifiassent premierement au dehors; & une des raisons est, parce qu'aprés que Dieu se fût connû & aimé dans lui-même, il êtoit le plus convenable & du plus bel ordre de connoître & d'aimer ce qui êtoit le plus immediat à sa Divinité, comme l'est l'union

hypostа

hypoſtatique. Et l'autre, parce que la Divinité ſe devoit auſſi communiquer ſubſtantielement au dehors, s'étant communiquée au dedans; afin que l'intention & la volonté Divine commençaſſent leurs œuvres par la fin la plus élevée, & que ſes atributs ſe communicaſſent avec une trés-belle harmonie; que ce feu de la Divinité operât premierement le plus grand de tous ſes ouvrages en ce qui lui êtoit le plus immédiat, comme l'êtoit l'union hypoſtatique; que ſa Divinité commençât en premier lieu par celui qui devoit arriver au plus haut & au plus excélent dégré, aprés le même Dieu, de ſa connoiſſance, de ſon amour, des operations & de la gloire de ſa même Divinité; & que Dieu ne ſe mit pas, (ſelon nôtre façon de parler) comme en danger d'être privé de cette fin, car c'êtoit avec lui ſeul qu'il pouvoit trouver quelque proportion, & quelque eſpece de juſtice, qui meritât un ſi merveilleux ouvrage. Il êtoit auſſi convenable & comme néceſſaire, que puiſque Dieu vouloit créer pluſieurs créatures, il les créât avec ordre & ſubordination, & que celle-ci fut la plus admirable & la plus glorieuſe de toutes. Et par cette raiſon il y en devoit avoir une qui en fut le chef, & ſuperieure à toutes, & qu'elle fut autant

qu'il ſeroit poſſible, immédiate & unie à Dieu ; afin que par elle & par ſon moïen tous euſſent accés à ſa Divinité. Et c'eſt pour ces raiſons & pluſieurs autres (que je ne puis pas exprimer) que la grandeur des ouvrages de Dieu a trouvé en la ſeule perſonne du Verbe incarné dequoi ſe ſatisfaire, y aïant avec lui un trés-bel ordre dans la nature, que ſans lui on n'y trouveroit pas.

41. Dans le quatriéme inſtant les dons & les graces qui ſe devoient donner à l'humanité de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt unie à la Divinité, furent décretées. Ici le Trés-Haut ouvrit la main de ſa liberalité toute puiſſante & de ſes atributs pour enrichir la trés-ſainte Humanité, & l'ame de Jeſus-Chriſt par l'abondance de ſes dons & de ſes graces dans la plus grande plénitude & au plus haut dégré qui fut poſſible. Et dans cét inſtant ſe détermina ce que David a dit depuis : L'impetuoſité du fleuve de la Divinité réjouït la Cité de Dieu, le torrent de ſes dons ſe dégorgeant dans cette humanité du Verbe, lui communiqua toute la ſience infuſe & toute cette béatitude, cette grace & cette gloire dont ſon ame trés-Sainte étoit capable, & qui convenoit au ſujet, qui étoit Dieu & vrai homme tout enſemble, & chef de toutes les créatures capables

Pſ.45. v.5.

de la grace & de la gloire ; qui leur devoient réſulter de ce torrent impetüeux de la maniere qu'il arriva.

42. Le décret & la prédeſtination de la Mere du Verbe humaniſé apartient conſéquemment à ce même inſtant, & comme en ſecond lieu : parce que je découvris ici que cette pure créature fut ordonnée avant qu'il y eût d'autre décret d'en créer aucune autre. Ainſi elle fut la premiere de toutes conçûë dans l'entendement Divin, ſelon qu'il apartenoit à la dignité, à l'excélence, & aux dons de l'humanité de ſon trés-ſaint Fils ; & incontinent toute l'impetuoſité du fleuve de la Divinité & de ſes atributs, immédiatement avec lui, ſe verſa en elle, autant qu'une pure créature êtoit capable de le recevoir, & que ſa dignité de Mere le réqueroit.

43. I'avouë que dans la connoiſſance que j'eus de ces trés-hauts Miſteres & décrets, je fus ravie d'admiration & toute hors de moi-même : Et connoiſſant cette trés-Sainte & trés-Pure créature, formée & deſignée dans l'entendement Divin dés le commencement & devant tous les ſiécles, enivrée de joie, je glorifie le tout-Puiſſant de l'admirable & miſterieux décret, qu'il fit de nous créer une ſi pure, ſi grande, ſi

mistique & si Divine créature, plus digne d'être admirée & loüée de toutes les autres, qu'il n'est possible d'en faire la description. Et je pourrois bien dire dans cette admiration, ce que saint Denis Areopagite dit; que si la foi ne m'enseignoit, & la connoissance de ce que je vois ne me convainquoit, que c'est Dieu qui la forme dans son idée, & que sa seule Toute-Puissance pouvoit & pût former une telle image de sa Divinité; & si tout cela ne m'étoit representé dans un même tems, je pourrois douter si cette Vierge Mere auroit été elle même une Divinité.

S. Dio. in epi. ad Paulam.

44. O combien de larmes sortent de mes yeux, & quelle perçante admiration ressent mon ame, de voir que ce Divin prodige & cette merveille du Trés-Haut ne soit pas connûë, ni manifestée à tous les mortels! On en connoit beaucoup, mais on en ignore bien davantage, parce que ce livre seëllé n'a pas été ouvert. La connoissance de ce tabernacle de Dieu me suspend, & je reconnois son Auteur plus admirable en sa formation, que dans tout le reste des autres créatures inferieures à cette Dame, bien que leur diversité publie hautement la gloire & la puissance de leur Créateur: Mais cette Reine les renferme toutes, &

poſſede plus de tréſors que toutes enſemble ; la varieté , & l'ineſtimable valeur de ſes richeſſes éxaltent & glorifient plus ſon Auteur, qu'elles ne ſauroient faire.

45. Dans cét inſtant il fut promis au Verbe, (ſelon nôtre maniere de parler) & il lui fût fait comme un contract de la Sainteté , de la perfection & des dons de grace, & de gloire, que celle qui êtoit deſtinée pour être ſa Mere devoit recevoir, & combien cette véritable Cité de Dieu ſeroit protegée & défendûë ; dans laquelle ſa Majeſté contempla les graces & les merites que cette Princeſſe devoit acquerir pour ſoi, & les fruits qu'elle pourroit procurer à ſon peuple , par l'amour & le retour qu'il en recevroit. Dans ce même inſtant, & comme en troiſiéme & dernier lieu, Dieu détermina de créer un endroit , où le Verbe fait homme, & ſa Mere pûſſent habiter & converſer. Il créa en premier lieu à leur conſideration & pour eux ſeuls le Ciel , les Aſtres, la terre, les élemens & tout ce qu'ils contienent. Le ſecond décret & l'intention ſuivante fût pour les membres dont il devoit être chef, & pour les ſujets deſquels il ſeroit Roi ; car tout le néceſſaire fut diſpoſé & prevenû par avance avec une providence Roïale.

46. Ie paſſe au cinquiéme inſtant ; bien que j'aie trouvé ce que je cherchois. La création de la nature Angelique fut déterminée dans ce cinquiéme, car étans plus excélens & plus proportionnez à la Divinité par leur être ſpirituel, leur création, l'admirable diſpoſition des neuf Chœurs, & des trois Hierarchies fûrent premierement prévûës & décretées. Et aïant été créez en premier lieu pour la gloire de Dieu, pour ſervir, pour connoître & pour aimer ſa Majeſté ; neanmoins ils furent ordonnez en ſecond lieu pour aſſiſter, glorifier, honorer & ſervir l'humanité divinisée dans le Verbe Eternel, & la reconnoître pour leur chef, & ſa trés-Sainte Mere Reine des mêmes Anges : recevant commiſſion de les ſuivre en toutes leur voies. Et nôtre Seigneur Jeſus-Chrît leur merita dans cét inſtant par ſes merites infinis, preſents & prévûs toutes les graces qu'ils recevroient ; il fut même établi pour leur chef, pour leur modelle & pour leur Roi ſouverain, dont ils étoient ſujets. Et bien que le nombre des Anges fût infini, les merites de nôtre Seigneur Jeſus-Chrît étoient trés-ſuffiſans pour leur meriter la grace.

Pſ.90. v. 12.

47. La prédeſtination des bons & la réprobation des mauvais Anges apartient

à cét instant : dans lequel Dieu vit, & connût par sa sience infinie les œuvres des uns & des autres, avec l'ordre qu'il falloit pour prédestiner par sa volonté & par sa misericorde, ceux qui lui devoient être obéissans & pour réprouver par sa justice, ceux qui se devoient révolter par leur orgueil, par leur désobéissance & par leur amour propre désordonné contre sa Majesté. Il fut déterminé dans ce même instant de créer le Ciel Empirée, où il devoit manifester sa gloire & recompenser les bons dans cette même gloire; La terre & le reste pour l'usage des autres créatures; & dans son centre ou son plus bas lieu, l'Enfer pour y châtier les mauvais Anges.

48. Dans le sixiéme instant, il fut arrêté de créer un peuple & une multitude d'hommes à Jesus-Chrît; qui avoient êté désignez auparavant dans l'entendement & dans la volonté Divine; leur formation fut décretée à son image & à sa ressemblance, afin que le Verbe humanisé eût des freres semblables & inferieurs à lui, dont il seroit le chef. Dans cét instant l'ordre de la création de tout le genre humain fut déterminé qui commenceroit d'un seul homme & d'une seule femme, qui se multiplieroit par leur moïen jusques à la Sainte Vierge & à son

Fils, selon l'ordre qu'il y fût conçû. On y ordonna par les merites de Jesus-Chrît nôtre Sauveur, la grace, les dons qu'on leur devoit faire, & la justice originelle s'ils y vouloient perseverer; & il y fut prévû la chute d'Adam, & en lui celle de tous ses décendans, excepté la Sainte Vierge qui ne fut pas compriſe dans ce décret; leur reméde y fut ordonné, & que la trés-sainte Humanité seroit passible; les prédestinez y fûrent choisis par une grace liberale, & les réprouvez réjetez par une justice équitable. Tout ce qui étoit néceſſaire pour la conservation de la nature humaine, & pour obtenir cette fin de la redemption & prédestination y fut ordonné; laiſſant à tous les hommes leur volonté libre; parce que cela étoit plus conforme à leur nature & à la justice Divine. Et on ne leur fit aucun tort, parce que s'ils pûrent pecher avec leur libre-arbitre, avec la grace & la lumiere de la raison ils pouvoient ne le pas faire; car Dieu ne devoit violenter perſonne, comme aussi il ne pretend pas manquer au besoin, ni refuſer à qui que ce soit le néceſſaire. Et aïant écrit
Pſ. 4. v. 7. sa loi dans tous les cœurs humains, perſonne ne peut s'excuſer de ne le pas reconnoître, ni aimer comme le souverain bien, & comme l'Auteur de tout ce qui est créé.

49. Je connoiſſois dans l'intelligence de ces miſteres avec une perçante clarté les grands & relévez motifs, que les mortels avoient de loüer & d'adorer la grandeur du Créateur & du Redempteur de tous, par ce qui nous êtoit manifeſté dans ces ouvrages de ſa gloire & de ſa puiſſance. Je connoiſſois auſſi combien ils ſont lents à reconnoître ces obligations & à correſpondre à de tels bien-faits; & les raiſons que le Trés-Haut a de ſe plaindre & de s'indigner de cét oubli. Sa Majeſté me commanda & m'exhorta de ne pas tomber dans cette ingratitude; mais au contraire de lui ofrir un ſacrifice de loüange & un cantique nouveau, & de le glorifier pour toutes les créatures.

50. Mon Trés-Haut & incomprehenſible Seigneur, qui pourroit avoir l'amour & les perfections de tous les Anges & de tous les Juſtes enſemble, pour glorifier & loüer dignement vos grandeurs! Je déclare mon tout-puiſſant Seigneur, que cette chetive créature n'a pû meriter un ſi memorable bien-fait, que de m'avoir donné une ſi claire connoiſſance & une ſi grande lumiere de vôtre inéfable Majeſté; dans laquelle vûë je vois auſſi ma baſſeſſe, que j'ignorois devant cette heure fortunée, ne pénétrant pas l'importance de cette vertu humiliante que

l'on découvre & que l'on aprend dans cette ſience. Je ne me voudrois pas flater de la poſſeder, mais je ne voudrois pas auſſi nier de n'avoir pas connû le moïen aſſûré de la trouver ; parce que vôtre lumiere, (mon Divin Maître) m'a éclairée, & le flambeau de vôtre grace m'a enſeignée les voies qui me font voir ce que j'ai été, ce que je ſuis, & craindre ce que je puis être. Vous avez, Seigneur, éclairé mon entendement & enflammé ma volonté par le trés-noble objet de ces puiſſances, & vous m'avez entierement ſoumiſe à tout ce qui peut vous plaire ; j'en fais la déclaration à tous les mortels, afin qu'ils m'abandonnent & que je les abandonne ; Je ſuis donc à mon bien-aimé, (& bien que je ne le merite pas) mon bien-aimé eſt à moi. Fortifiez donc Seigneur, ma foibleſſe, afin que je coure aprés les charmes de vos odeurs ; qu'en courant je vous poſſede, & qu'en vous poſſedant je ne vous abandonne plus ; & que je ſois ſans crainte de vous laiſſer & de vous perdre.

Pſal. 118. *v.* 105.

Cant. 2. *v.* 18.

Cant. 1. *v.* 3.

51. Je ſuis fort briéve & bégaïante dans ce chapitre, car on en pourroit faire pluſieurs Livres ; mais j'abrege, parce que les paroles me manquent, & que je ſuis une pauvre ignorante ; mon intention aïant été

de déclarer ſeulement comme la trés-Sainte Vierge & Mere fut déſignée, & prévûë avant tous les ſiécles dans l'entendement Divin. Me rétirant dans mon interieur pour y contempler & admirer en ſilence ce que je ne puis exprimer de ce Miſtere inéfable, & pour y loüer en eſprit l'Auteur de ces merveilles avec le cantique des Bienheureux, diſant: Saint, Saint, Saint eſt le Dieu des armées. *Eccl. 24. v. 14.* *Iſai. 6. v. 3.*

CHAPITRE V.

De l'Interprétation que le Trés-Haut me donna du Chapitre huitiéme des Proverbes: en confirmation du précedant.

52. BIen que je ne ſois que pouſſiere & que cendre, je parlerai, Seigneur, à vôtre Majeſté, puiſque vous êtes le Dieu des miſericordes; & je ſuplierai vôtre Grandeur incomprehenſible de regarder de vôtre Trône trés-êlevé cette chetive & inutile créature, & de m'être favorable, en me continuant vôtre lumiere pour éclairer *Gene. 18. v. 27.*

mon entendement. Parlez, Seigneur, car
1. Reg 3. v. 10. vôtre Servante écoute. Or le Trés-Haut, &
Sap. 7. v. 15. celui qui enseigne & corrige les Sages parla: me renvoïant au Chapitre huitiéme des Proverbes, & m'en découvrit les misteres; & la lettre suivante m'en fut premierement déclarée.

Prov. 8. v. 22. 53. *Le Seigneur me posseda dans le commencement de ses voies, dés le principe avant que d'avoir fait aucune chose. Je fus ordonnée dés l'éternité & dés les choses anciennes, avant que la terre fût faite. Les abîmes n'étoient pas encore, & j'étois déja conçûë : Les fontaines des eaux n'avoient pas encore parû, ni la pesanteur des monts n'étoit pas établie : j'étois engendrée avant les colines : avant que d'avoir fait la terre, les fleuves & les fondemens de la terre. J'étois presente quand il préparoit les Cieux : quand par une loi certaine & un circuit assûré, il faisoit un rampart aux abîmes : quand il assuroit les Cieux en haut, & pésoit les fontaines des eaux : quand il entouroit la mer de son rivage, & imposoit la loi aux eaux de ne passer pas leur bornes : quand il jetoit les fondemens de la terre. J'étois avec lui ordonnant toutes choses : & je me recreois tous les jours, prenant en tout tems mes ébats en sa presence; m'égaïant tout autour de la terre: & mes délices sont d'être avec les enfans des hommes,*

54. Voilà le passage des Proverbes, dont le Trés-Haut me donna l'intelligence. Et je connûs qu'il parloit premierement des idées, ou des décrets qu'il eût dans son entendement avant que de créer le monde; & qu'il parle à la lettre de la personne du Verbe incarné & de sa trés-Sainte Mere; & au sens mistique des Anges & des Prophetes: car la trés-sainte Humanité de Jesus-Chrît & sa trés-pure Mere furent décretées & désignées avant que d'avoir fait le décret, ni formé les idées de créer le reste des créatures materieles, & c'est ce que ces premieres paroles nous signifient.

55. *Le Seigneur me posseda dans le commencemént de ses vôies*; Il n'y eut ni voies ni chemins en Dieu, ni sa Divinité n'en avoit pas besoin; mais il les traça afin que par eux toutes les créatures capables de sa connoissance le connûssent & arrivassent à lui. Dans ce commencement, avant que de former aucune chose dans son idée, & quand il vouloit faire les sentiers & tracer les chemins dans son entendement Divin, pour communiquer sa Divinité & pour commencer toutes choses, il décreta premierement de créer l'humanité du Verbe, qui devoit être le chemin par où les autres devoient aller à son Pere. Et le décret de sa trés-Sainte Vers. 22.

Mere fut uni avec celui-là, par laquelle sa Divinité devoit venir au monde en naissant d'elle, Dieu & homme : & c'est pour cela qu'il dit, *Dieu me posseda*, parce que sa Majesté les posseda tous deux ; le Fils, parce que quant à la Divinité il étoit la possession, la richesse & le trésor de son Pere, sans en pouvoir être separé, étant une même substance & une même Divinité avec le Saint Esprit. Il le posseda aussi quant à l'humanité par la connoissance & le décret de la plenitude de grace & de gloire, qu'il lui destinoit dés sa creation & son union hypostatique. Ce décret & cette possession se devant éxécuter par le moïen de la Mere, qui devoit engendrer & enfanter le Verbe (puis qu'il ne détermina pas de créer son corps & son ame de rien, ni d'un'autre matiere) il étoit d'une consequence néceſſaire de posseder celle qui lui devoit donner la forme humaine. Ainsi il la posseda, & se l'adjugea dans ce même instant, voulant éficacement que dans aucun tems ni dans aucun moment le genre humain, ni aucun autre, sinon le même Seigneur n'eût droit, ni part en elle (pour ce qui est de la part de la grace) car il prenoit possession de cét heritage, comme un droit qui apartenoit à lui seul & si étroitement, que le devoit être celle qui lui

devoit donner la forme humaine de ſa propre ſubſtance, elle ſeule l'apeller Fils, & lui ſeul l'apeller Mere, & Mere digne d'avoir un Dieu pour Fils, ſe devant faire homme. Et comme tout cela précédoit en dignité tout ce qui eſt créé ; il précéda de même dans la volonté & dans l'entendement du ſouverain Créateur : Et c'eſt pour cela qu'il dit :

56. *Dés le commencement, avant que d'avoir fait aucune choſe. Je fus ordonnée dés l'éternité, & dés les choſes anciennes.* Quelles choſes anciennes étoient dans cette éternité de Dieu, (que nous concevons à preſent en nous imaginant un tems ſans fin) s'il n'y en avoit aucune de créée ? Il eſt évident qu'il parle des trois perſonnes Divines : Si bien qu'il veut nous faire entendre, que dés ſa Divinité ſans commencement, & dés ces choſes qui ſont ſeulement anciennes, c'eſt à dire, la Trinité inſeparable (car tout le reſte qui a commencement, eſt moderne) elle fut ordonnée, quand cét ancien increé ſeulement précéda, & avant que le futur créé fut imaginé. Le milieu de l'union hypoſtatique ſe trouva entre les deux extrémitez par l'entremiſe de la trés-Sainte & trés-pure Marie ; & l'un & l'autre furent conjointement ordonnez immédiatement aprés Dieu, Verſ. 23.

& avant toutes les autres créatures. Et ce fut la plus admirable ordonnance qui se soit faite, ni qui se fera jamais. La premiere & la plus admirable image de l'entendement de Dieu, aprés la génération éternelle, fut celle de Jesus-Christ, & incontinent aprés, celle de sa Mere.

57. Or quel ordre peut-il y avoir en Dieu sinon celui-ci, dans lequel l'ordre est d'être tout ensemble ce qu'il est en soi, sans qu'il soit nécessaire qu'une chose y succede à une autre, ni s'y perfectionne par les perfections d'une autre, où qu'elle y soit sujete à aucune subordination? Toutes choses ont été trés-bien ordonnées dans sa nature éternelle, & le sont & le seront toûjours. Ce qu'il ordonna donc, ce fut que la personne du Fils se feroit homme, & que de cette humanité Divinisée l'ordre de la volonté Divine & de ses décrets commenceroit; qu'il seroit chef & modéle de tous les autres hommes & de toutes les créatures, auquel tous se devoient diriger & subordonner; parce que c'étoit le plus bel ordre & le plus beau concert de l'harmonie des créatures, que d'en avoir une qui leur fut premiere & superieure, & que par elle toute la nature fut ordonnée & specialement celle des mortels. Or la premiere d'entr'elles étoit

étoit la Mere de Dieu homme, comme créature la plus souveraine, la plus pure & la plus immédiate à Jesus-Chrît, & en lui à la Divinité. Avec cét ordre les canaux de la fontaine cristaline, qui sortit du trône de la nature Divine furent disposez pour la conduire premierement à l'humanité du Verbe, & ensuite à sa trés-Sainte Mere dans le dégré & en la maniere qu'il étoit possible, & convenable à une pure créature, Mere de son Créateur. Et le convenable étoit, que tous les atributs Divins commençassent par elle de faire leurs liberalitez, sans qu'on lui réfusât aucun de leurs avantages qu'elle étoit capable de recevoir, & qui étoient requis à celle qui étoit seulement inferieure à nôtre Seigneur Jesus-Chrît, & superieure en dégrez de grace incomparablement à toutes les autres créatures capables de grace & de dons surnaturels. Et ce fût le bel ordre que la sagesse infinie institua, que de commencer par Jesus-Chrît & par sa Mere; & ainsi le texte ajoûte. *Vers.* 24.

58. *Avant que la terre fut faite. Les abîmes n'étoient pas encore & j'étois déja conçûë.* *Vers.* 24. Cette terre fut celle du premier Adam; & avant que sa formation se décretât, & que les abîmes des idées au dehors se formassent

dans l'entendement Divin, Jesus-Chrît & sa Mere êtoient désignez & formez. Et elles sont apellées abîmes, parce qu'entre l'être increé de Dieu & les créatures, il y a une distance infinie : cette distance se mesura, à nôtre maniere de concevoir, quand les créatures furent seulement désignées & formées, & ces abîmes d'une distance inmense furent aussi pour lors en leur façon formez. Et le Verbe êtoit dêja conçû avant tout cela, non seulement par la génération éternelle du Pere, mais par la génération temporelle de la Mere Vierge, & pleine de grace, qui êtoit aussi décretée & conçûë dans l'entendement Divin ; parce que sans la Mere, & une Mere de telle importance, cette génération temporelle ne se pouvoit déterminer éficacement & avec un décret acompli. Ce fût donc là & pour lors, que la trés-Sainte Marie fût conçûë dans cette inmensité bien-heureuse : & sa memoire éternelle fût écrite dans le sein de Dieu, afin qu'elle y restât inéfaçable pendant tous les siécles & toutes les éternitez ; De maniere qu'elle fut gravée & ébauchée par le souverain Créateur dans son propre entendement, & possédée de son amour par des liens inseparables.

Vers. 24. 59. *Les fontaines des eaux n'avoient pas*

encore parû. Les images, ou les idées des créatures n'êtoient pas encore ſorties de leur origine & de leur principe; parce que les fontaines de la Divinité n'avoient pas réjailli par la bonté & par la miſericorde comme par leur canaux, afin que la volonté Divine ſe déterminât de créer l'Univers, & de communiquer ſes atributs & ſes perfections: car par raport à tout ce reſte de l'univers le tréſor de ces eaux êtoit encore renfermé, & retenû dans l'océan inmenſe de la Divinité: n'aïant pas pour lors deſtiné de manifeſter ces miſericordieuſes fontaines, ni d'en faire part aux hommes; & quand ils les reçurent, elles avoient dêja êté communiquées à la trés-ſainte Humanité du Verbe & à ſa Mere Vierge. Et ainſi il ajoûte.

60. *Ni la peſanteur des monts n'êtoit pas établie*: Parce que Dieu n'avoit pas décreté pour lors la création des hauts monts des Patriarches, des Prophetes, des Apôtres & des Martirs, ni les autres Saints de la plus grande perfection; ni le décret d'une ſi grande reſolution ne s'êtoit pas établi par l'importance de ſon poids & de ſon équité, ni par la forte & douce maniere, que Dieu obſerve dans ſes conſeils & dans ſes plus grandes œuvres. Non ſeulement avant les *Vers.* 25. *Sap.* 8. v. 5.

hauts monts, (qui ſont les grands Saints) *Mais j'êtois engendrée avant les colines*, qui ſont les chœurs des Anges, avant leſquels la trés-Sainte Humanité (unie hypoſtatiquement au Verbe Divin) & la Mere qui l'engendra, furent formez dans l'entendement Divin. Le Fils & la Mere précéderent tous les chœurs des Anges; afin que tous ſoient informez & ſachent, que ſi David a
Pſ.8. v.5. dit en ſon Pſeaume huitiéme : qu'eſt-ce que l'homme, ou le fils de l'homme, que vous vous ſouveniez, Seigneur, de lui & le viſitiez? Vous l'avez fait un peu moindre que les Anges, &c. Tous reconnoiſſent donc qu'il y a un homme & Dieu tout enſemble, qui eſt par deſſus tous les hommes & tous les Anges, & qu'ils ſont tous ſes inferieurs & ſes ſerviteurs; parce qu'il eſt Dieu étant homme ſuperieur à tous; & pour cette raiſon il occupe la premiere place dans l'entendement Divin & dans ſa volonté; & une femme & trés-pure Vierge, ſa Mere, ſuperieure & Reine de toutes les créatures eſt unie avec lui d'une façon inſeparable.

61. Et ſi l'homme (comme le même
Ibid. v.6. Pſeaume dit) fut couronné d'honneur & de gloire, & conſtitué par deſſus toutes les œuvres de la puiſſance du Seigneur, ce fut, parce que leur chef Dieu & homme leur

merita cette couronne & celle que les Anges reçurent auſſi. Le même Pſeaume ajoûte, qu'aprés avoir abaiſſé l'homme au deſſous des Anges, il le conſtitûë par deſſus ſes ouvrages ; & il eſt à remarquer, que les mêmes Anges furent auſſi l'ouvrage de ſes mains. Ainſi David fit mention de tout, en diſant, qu'il fit les hommes un peu moindres que les Anges ; Mais bien qu'inferieurs dans l'être naturel, il y devoit avoir quelque homme qui fût ſuperieur, & conſtitué par deſſus les mêmes Anges, qui êtoient l'ouvrage des mains de Dieu. Et cette ſuperiorité êtoit par l'être de la grace ; non ſeulement à l'égard de la Divinité unie à l'humanité, mais auſſi à cauſe de la même humanité, & par la grace qui lui en reſulteroit de l'union hypoſtatique, & aprés elle à ſa trés-Sainte Mere. Quelques Saints auſſi, en vertu du même Seigneur humaniſé, peuvent meriter & arriver à un dégré & à une place au deſſus des Anges. Et il eſt dit.

62. *J'êtois engendrée, où née*, qui ſignifie bien plus que d'être conçûë : parce que ce terme être conçûë, ſe raporte à l'entendement Divin de la trés-glorieuſe Trinité, quand elle en fût connûë, & quand elle conſulta, (à nôtre façon de parler) les convenances de l'Incarnation ; Mais être née, ſe raporte

à la volonté qui détermina cét important ouvrage, afin qu'il fût efficacement executé, la trés-Sainte Trinité détermina dans son Divin conseil, & comme executant premierement en elle-même cette merveilleuse operation de l'union hypostatique, & de l'être de la trés-Sainte Vierge. Et c'est pour cela qu'elle dit en ce chapitre avoir été premierement conçûë, & ensuite engendrée, où née : parce qu'elle fut en premier lieu conçûë, & aprés elle fût déterminée & resolûë.

Vers. 26. 63. *Avant que d'avoir fait la terre, les fleuves, & les fondemens de la terre.* Avant que de former une autre terre seconde (car c'est pour cela qu'elle repete deux fois la terre) qui fut celle du Paradis terrestre, où le premier homme fut transporté aprés avoir été créé de la terre premiere du champ de Damas : Avant cette seconde terre où l'homme pecha, il fut déterminé de créer l'humanité du Verbe, & la matiere dont elle devoit être formée, qui étoit la Sainte Vierge ; parce que Dieu la devoit prevenir par-avance, afin qu'elle n'eût aucune part au peché, ni qu'elle y fût soumise. *Les fleuves & les gonds de la terre* sont l'Eglise Militante, & les trésors de la grace, & des dons qui devoient réjaillir avec impetûosité de la

Gene. 2. v. 8. & 15.

ſource de la Divinité ſur tous,& éficacement ſur les Saints & les Elûs, qui comme des gonds ſe meuvent en Dieu, êtans ſoumis & unis à ſa volonté par les vertus de la Foi, de l'Eſperance & de la Charité;par ce moïen ils ſe ſoûtienent, ſe vivifient & ſe gouvernent, ſe mouvans au ſouverain bien & à leur derniere fin, auſſi bien que dans les aplications humaines, ſans perdre les gonds ſur leſquels ils s'apuïent. Les Sacremens, l'êtat de l'Egliſe, ſa protection, ſa fermeté invincible, ſa beauté & ſa Sainteté ſans tache, ni ride, y ſont auſſi compris, & c'eſt ce que ce Globe, & ces torrens de grace nous ſignifient. Car avant que le Trés-Haut preparât tout cela, & ordonnât ce Globe & ce corps miſtique, dont nôtre Seigneur Jeſus-Chrît devoit être le Chef; il décreta auparavant l'union du Verbe avec la nature humaine; & ſa Mere, par l'intervention, & par le moïen de laquelle il devoit operer ces merveilles dans le monde. *Ad Eph. 5. v. 27.*

64. *J'êtois preſente quand il preparoit les Cieux.* Lors qu'il déſignoit & prévoïoit le Ciel, & la recompenſe qu'il devoit donner aux fidéles enfans de cette Egliſe aprés leur éxil : la trés-Sainte Humanité unie avec le Verbe s'y trouvoit preſente, leur meritant la grace comme Chef, & ſa trés-pure Mere *Verſ. 27.*

étoit avec lui, & aïant preparé au Fils & à la Mere la plus grande part de cette grace & de cette gloire, il disposoit & prévoïoit celle que les autres Saints devoient recevoir.

Ibid. 65. *Quand par une loi certaine & un circuit assûré, il faisoit un rempart aux abîmes.* Quand il déterminoit de ceindre les abîmes de sa Divinité en la personne du Fils par une loi ferme & par un tel terme, qu'aucun vivant ne le pût voir, ni comprendre. Quand il faisoit ce circuit & ce contour où aucun autre n'a pû, ni pût entrer que le Verbe (qui seul se pût comprendre) pour renfermer & abreger sa Divinité dans l'humanité; & la Divinité avec l'humanité premierement dans le sein de la trés-Sainte Vierge, & aprés dans des petites quantitez, & especes de pain & de vin, & avec ces especes dans la poitrine étroite d'un homme pecheur & mortel. Ces abîmes, cette loi & ce cercle, ou ce terme signifient tout cela; & ce mot de certaine n'y est mis qu'à cause des grands misteres que ces choses contenoient, & à cause de la certitude de ce qui paroissoit impossible dans l'éxécution, & trés-dificile à expliquer; car on ne pouvoit pas s'imaginer de trouver la Divinité sous une loi, ni de la voir renfermée dans des limites déterminées: Mais le même Seigneur a bien seu &

Ad Phil. 2. v. 7.

pû par sa sageſſe, par sa puiſſance & par son amour, trouver les moïens de se cacher dans des choſes limitées.

66. *Quand il aſſuroit les Cieux en haut, & péſoit les fontaines des eaux; quand il entouroit la mer de ſon rivage, & impoſoit la loi aux eaux de ne paſſer pas leur bornes.* Ici les juſtes ſont apelez Cieux; parce qu'ils le ſont, quand Dieu demeure & habite en eux par la grace, & les confirme, fortifie & éleve par cette grace (même pendant cette vie preſente) au deſſus de la terre, ſelon la diſpoſition d'un chacun: Il les conſtitûë enſuite dans la Jeruſalem celeſte ſelon leur merites. C'eſt pour eux qu'il peſe les fontaines des eaux & les leur diſtribûë avec poids & meſure par les dons de la grace & de la gloire, par les vertus, les ſecours & les perfections qu'elles nous repreſentent, & qu'un chacun reçoit ſelon l'ordre de la ſageſſe Divine. Quand la diſtribution de ces eaux ſe déterminoit, le décret êtoit fait de donner à l'humanité unie au Verbe, toute la mer de grace & des dons qui reſultoit de la Divinité, comme au Fils unique du Pere. Et bien que tout cela fut infini, il mit un terme à cette mer, qui fût l'humanité, où la plénitude de la Divinité habite; & où elle fut auſſi cachée pendant trente-trois ans, ſe couvrant de ce terme comme

Verſ. 28. & 29.

1. *Cor.* 3. *v.* 11 16. *Eccl.* 31. *v.* 13.

Joan. 1. *v.* 14.

Ad Coloſ. 2. *v.* 9.

d'un voile, afin de converſer & habiter avec les hommes, & afin que tous ne viſſent pas ce que les trois Apôtres virent ſur le Thabor. Dans le même inſtant que toute cette mer & ces fontaines de la grace arriverent à nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, comme immediat à la Divinité, elles réjaillirent à ſa trés-Sainte Mere, comme immediate à ſon Fils unique; parce que ſans la Mere, & une telle Mere, cét ordre & cette ſouveraine perfection qu'il falloit, auroient manqué dans la diſpoſition des dons de ſon Fils; & l'admirable harmonie de l'économie celeſte & ſpirituelle, auſſi bien que la diſtribution des dons en l'Egliſe Militante & Triomphante, ne commençoient que par ce fondement.

Mat. 17. v. 6.

Verſ. 30. 67. *Quand il jettoit les fondemens de la terre, j'étois avec lui ordonnant toutes choſes.* Les œuvres au dehors ſont communes à toutes les trois perſonnes Divines, parce qu'elles ſont un ſeul Dieu, une ſeule Sageſſe & un ſeul pouvoir: ainſi il étoit néceſſaire & indiſpenſable que le Verbe, par lequel ſelon la Divinité toutes choſes furent faites, fût avec le Pere pour les faire. Mais ici il nous eſt exprimé quelqu'autre choſe, & c'eſt que le Verbe fait homme avec ſa trés-Sainte Mere, étoit déja preſent dans la Divine

Joan. 1. v. 3.

volonté; parce que tout de même que par le Verbe en tant que Dieu toutes choſes furent faites; ainſi les fondemens de la terre & tout ce qu'elle contient, furent auſſi créez en premier lieu pour lui, comme en étant la fin la plus noble & la plus digne. C'eſt pourquoi il dit.

68. *Et je me récréois tous les jours, prenant en tout tems mes ébats en ſa preſence; m'égaïant tout autour de la terre.* Le Verbe fait homme ſe récréoit tous les jours, parce qu'il connoiſſoit tous ceux qui compoſoient les ſiécles & les vies des mortels, car en comparaiſon de l'éternité, ils ne ſont qu'un de nos plus petits jours. Et il ſe réjouïſſoit de ce que toute la ſucceſſion de la création finiroit, afin que ſon dernier jour étant achevé, les hommes jouïſſent de la grace & de la couronne de gloire dans la plus grande perfection. Il ſe réjouïſſoit, comme en voïant paſſer les jours aprés leſquels il devoit décendre du Ciel en terre, pour y prendre chair humaine. Il connoiſſoit que les penſées & les œuvres des hommes terreſtres n'étoient que jeu, que badinerie, que vanité & tromperie. Il voïoit que les juſtes, bien que foibles & chancélans, étoient diſpoſez pour récévoir les communications & les manifeſtations de ſa gloire & de ſes per-

Verſ. 30.

Pſal. 19. *v.* 4.

fections. Il regardoit son être immuable, la lâcheté & la dureté des hommes, & comme il devoit s'humaniser avec eux; il se delectoit en ses propres œuvres, & particulierement en celles qu'il disposoit pour sa trés-Sainte Mere, dont il lui étoit si agreable de prendre la forme humaine, & de la rendre digne d'un ouvrage si admirable. Voila les jours ausquels le Verbe humanisé se récréoit; & parce que de la connoissance & des idées de toutes ces œuvres, & du décret éficace que la Divine volonté en fit, leur éxecution s'en suivoit, le Verbe Divin ajoûta.

Vers. 31. *Psal.* 112. *v.* 7. 69. *Et mes delices sont d'être avec les enfans des hommes.* Mon plaisir est de travailler pour eux & de les favoriser; mon contentement est de mourir pour leur donner la vie, & ma joie est d'être leur Maître & leur Restaurateur. Mes delices sont de délivrer le pauvre de sa misere, de m'unir avec le miserable; & d'humilier pour cela ma Divinité, de me servir de sa nature pour la cacher & la couvrir; de me rêtrécir, de m'abaisser & de suspendre la gloire de mon corps pour devenir passible & leur meriter l'amitié de mon Pere; d'être médiateur entre sa trés-juste indignation & la malice des hommes, de me faire leur modéle & leur chef, afin qu'ils me pûssent imiter &

ad Heb. 2. *v.* 1. 7. & 8. *1. ad Timot.* 2. *v.* 5. *1. Petr.* 2. *v.* 21.

me ſuivre. Voila les délices du Verbe Eternel humaniſé.

70. O incomprehenſible & éternelle bonté ! combien d'admirations & de raviſſemens ne me cauſe-t'elle pas, la vûë de l'inmenſité de vôtre être immuable, comparé avec la petiteſſe de l'homme ? Et interpoſant vôtre amour éternel entre les deux extremitez d'une diſtance ſi fort éloignée ; amour infini pour la créature, non ſeulement petite, mais ingrate ! En quel objet ſi bas & ſi vil jettez-vous, Seigneur, vôtre vûë ; en quel objet ſi noble & ſi plein d'amoureux miſteres l'homme ne devroit & ne pourroit-il pas fixer la ſienne auſſi bien que toutes ſes affections ! Suſpendûë d'admiration, & mon cœur percé de tendreſſe, je déplore le malheur, les tenebres & l'aveuglement des mortels, puis qu'ils ne ſe diſpoſent pas de connoître, combien vôtre Majeſté a commencé par-avance de les regarder & de prevenir leur véritable felicité avec autant de ſoin & d'amour, que ſi la vôtre en eut dépendû.

71. Dés le commencement le Seigneur eût preſentes dans ſon entendement toutes les œuvres, leur ordre, leurs diſpoſitions & la maniere dont il devoit les créer ; & par ſon équité & par ſa juſtice il les comta & les peſa

Sap. 7. à v. 18. toutes : & comme il eſt écrit dans la ſageſſe, il ſeût la diſpoſition du monde avant que de le créer ; il connût le commencement, le milieu & la fin des tems, ſes viciſſitudes, les concours des années, la diſpoſition des étoiles, les vertus des élemens, la nature des animaux, les fureurs des bêtes, la force des vens, les diverſitez des arbres, les vertus des racines & les penſées des hommes. Il

Sap. 11. v. 21. peſa & comta tout cela ; & non ſeulement ce que les créatures materieles & raiſonnables expriment en elles-mêmes, mais encore toutes les autres qu'elles ſignifient miſtiquement & que je ne raconte pas ici, ne faiſant pas à mon ſujet.

CHAPITRE VI.

D'un doute que je propoſai au Seigneur ſur la doctrine des chapitres precedens, & la réponſe que j'en eus.

72. IL me vint un doute ſur l'intelligence & la doctrine des deux chapitres precedens, fondée ſur ce que j'avois ouï dire

à des personnes doctes, que cette doctrine étoit débatûë & disputée dans les écoles. Et le doute fût: Que si la cause & le motif principal, pour que le Verbe Divin se fit homme, fut de le faire Chef & premier né de toutes les créatures & de communiquer, par le moïen de l'union hypostatique avec la nature humaine, ses atributs & ses perfections, en la maniere convenable, pour glorifier par grace les predestinez; & que de prendre une chair passible & de mourir pour l'homme fût un décret comme d'une seconde fin. Cela étant ainsi véritable, comment y a-t'il tant de diverses opinions sur ce sujet dans l'Eglise? Et la plus commune opinion est, que le Verbe Eternel décendit du Ciel comme dans le dessein principal de râcheter les hommes par le moïen de sa trés-Sainte mort & Passion? *ad Coloss. 1. v. 15.*

73. Je proposai avec humilité ce doute au Seigneur, & sa Majesté daigna m'y répondre, me donnant une intelligence & une lumiere fort grande qui me firent connoître & comprendre plusieurs misteres que je ne pourrai pas expliquer, parce que les paroles que le Seigneur me répondit contiénent & signifient beaucoup de choses; Voici ce qu'il m'en dit: Sache, mon Epouse & ma Colombe: que je veux répondre "

„ à ton doute, & t'enseigner dans ton igno-
„ rance comme ton Pere & comme ton
„ Maître. Tu dois donc savoir, que la fin
„ principale & legitime du décret que je fis
„ de communiquer ma Divinité en la per-
„ sonne du Verbe unie hypostatiquement à
„ la nature humaine, fût la gloire qui devoit
„ réjaillir de cette communication à mon
„ nom, & à toutes les créatures capables de
„ recevoir celle que je leur preparois. Et ce
„ décret se seroit sans doute éxécuté dans
„ l'incarnation, bien que le premier homme
„ n'eut pas peché, parce que ce fut un décret
„ absolu & sans condition en sa substance, &
„ ainsi ma volonté devoit être éficace ; je
„ devois en premier lieu me communiquer
„ à l'ame & à l'humanité unie au Verbe. Et
„ cela convenoit ainsi à mon équité & à la
„ rectitude de mes œuvres : & bien qu'il fut
„ dernier dans l'éxécution, il fut pourtant
„ premier dans l'intention. Et si je retardai
„ d'envoïer mon Fils Unique, ce fût, parce
„ que je déterminai auparavant de lui pre-
„ parer dans le monde un peuple êleu, saint
„ & composé des justes, qui seroient, supposé
„ le peché commun, comme des roses parmi
„ les épines des autres pecheurs. Et aïant
„ vû la chute du genre humain, je détermi-
„ nai par un décret exprés, que le Verbe
viendroit

viendroit en forme paſſible & mortelle " pour rachéter ſon peuple, dont il étoit le " Chef; afin de manifeſter & de faire con- " noître davantage mon amour infini aux " hommes, & de donner à mon équité & à " ma juſtice une deuë ſatisfaction; que ſi ce- " lui qui pecha étoit homme & le premier à " recevoir l'être; le Redempteur fût auſſi " homme & le premier en dignité: & afin " que les hommes conneuſſent en cela la " grieveté du peché & qu'il n'y eût qu'un " ſeul amour en toutes les ames, puiſque leur " Créateur, leur Vivificateur, leur Redem- " pteur & celui qui les doit juger, eſt un " ſeul. Et je voulûs auſſi les atirer & les " obliger à cette reconnoiſſance & à cét " amour, en ne puniſſant pas les hommes, " comme je fis les Anges apoſtats, que je " punis ſans reſource, atendant le repentir " des hommes, leur pardonnant & leur don- " nant un ſouverain reméde, en éxecutant " la rigueur de ma juſtice ſur la perſonne de " mon Fils unique, pendant que les hom- " mes recevoient les plus grands éfets de ma " miſericorde. "

1. Cor. 15. v. 21.

74. Et afin que tu comprennes mieux " la réponſe à ton doute, tu dois remarquer, " que comme il n'y a aucune ſucceſſion de " tems dans mes décrets, & que je n'en ai pas "

ad Ro. 8. v. 32.

„ besoin dans mes operations, ni dans mes
„ conceptions; ceux qui disent que le Verbe
„ s'incarna pour racheter le monde, disent
„ bien, & ceux qui disent qu'il se seroit in-
„ carné bien que l'homme n'eut pas peché,
„ parlent bien aussi ; si on l'entend selon la
„ vérité : parce que si Adam n'eut pas peché,
„ il seroit décendu du Ciel en la forme qui
„ auroit été propre à cét êtat ; & parce qu'il
„ pecha, je fis le second décret, qu'il décen-
„ droit passible, car le peché étant survenû
„ il faloit qu'il le reparât de la maniere qu'il
„ fit. Et parce que tu souhaites de sçavoir
„ comment ce mistere de l'incarnation du
„ Verbe se seroit éxécuté, si l'homme se fût
„ conservé dans l'état d'innocence, tu dois
„ remarquer que la forme humaine auroit
„ été la même en substance, mais elle auroit
„ eû le don d'impassibilité & d'immortalité.
„ Il auroit vêcû & converse avec les hom-
„ mes tel qu'il étoit depuis qu'il ressuscita,
„ jusques à ce qu'il monta aux Cieux ; Les
„ misteres & les secrets divins auroient été
Mat. 17. v. 20. „ manifestez à tous ; & il auroit plusieurs
„ fois découvert sa gloire, comme il fit une
„ seule fois dans son état mortel ; manife-
„ stant dans cét heureux êtat d'innocence à
„ tous, ce qu'il ne montra dans l'autre qu'à
„ trois de ses Apôtres ; tous auroient vû

mon Fils unique dans une grande gloire, "
& ſa converſation les auroit extrémement "
conſolez; ils n'auroient mis aucun obſtacle à "
ſes Divins éfets, parce qu'ils auroient été "
ſans peché. Mais le peché a tout deſolé, "
tout corrompû & tout empeché, & à cauſe "
du peché il a êté convenable qu'il vint "
paſſible & mortel. "

75. Et s'il y a dans ces divins ſecrets & "
dans les autres miſteres des opinions di- "
verſes dans mon Egliſe, cela vient de ce "
que je découvre diferenment mes miſte- "
res: car à ceux-là j'en découvre quelques- "
uns, à ceux-ci j'en manifeſte d'autres; parce "
que tous les mortels ne ſont pas capables "
d'en récévoir toute la lumiere. Il n'étoit "
pas auſſi convenable que je donnaſſe à un "
ſeul la ſience de toutes choſes, pendant "
cette vie voïagere; puiſque même dans la "
gloire ils ne la reçoivent que par portions, "
& je ne la leur diſtribûë, que ſelon la pro- "
portion de l'état & du mérite d'un châcun "
& ſelon que ma providence l'a déterminé; "
car je n'en devois ſeulement la plenitude "
qu'à l'humanité de mon Fils unique & à "
ſa Mere reſpectivement à lui. Les autres "
hommes ne la reçoivent pas toute, ni toû- "
jours ſi claire qu'il ne leur reſte quelque "
doute; & c'eſt pour cét éfet, qu'ils ſe l'ac- "

„quierent par leurs travaux & par l'uſage
„des lettres & des ſiences. Et bien qu'il y
„ait dans mes Ecritures pluſieurs veritez
„revelées; comme je laiſſe bien ſouvent les
„Docteurs dans leur lumiere naturelle,
„quoique je la leur communique quelque
„fois d'en haut, il s'en ſuit de là, qu'on en-
„tend diverſement les miſteres, qu'on trou-
„ve des diferentes explications, pluſieurs
„ſens dans les écritures, & qu'un chacun
„ſuit ſon opinion, ſelon qu'il la conçoit. Et
„bien que la fin de pluſieurs ſoit bonne,
„que la lumiere & la verité ne ſoit qu'une
„en ſubſtance, on l'entend & on en uſe
„pourtant ſelon la diverſité des opinions &
„des inclinations; les uns ſuivans un Do-
„cteur & les autres un autre; d'où naiſſent
„entre eux les diſputes.

„ 76. Que ſi la plus commune opinion
„eſt, que le Verbe décendit du Ciel avec
„intention principale de rachéter le mon-
„de, l'une de pluſieurs raiſons qu'il y a, eſt,
„que le miſtere de la Redemption & la fin
„de ces œuvres ſont plus connûs & mani-
„feſtes pour s'être éxécutez; & ſi ſouvent
„reïterez dans les Ecritures: & au contraire
„que la fin de l'impaſſibilité ne fût éxécu-
„tée, ni décretée abſolument, ni expreſſe-
„ment: tout ce qui apartenoit à cét êtat

aïant été caché, & perſonne ne le pouvant " ſavoir avec certitude, ſinon celui à qui " j'en donnerai la lumiere, ou revelerai les " ſecrets de cét êtat & de l'amour que nous " portons à la nature humaine. Et bien que " ceci pourroit ſenſiblement toucher les " mortels, s'ils le péſoient & pénétroient " comme il faut; neanmoins le décret & les " œuvres de la Redemption de leur miſera- " ble chûte ſont plus puiſſans & plus éfi- " caces pour les mouvoir & les porter à la " connoiſſance & au retour de mon amour " infini, qui eſt la fin de mes œuvres. C'eſt " pour cela que ma providence permet que " ces motifs & ces miſteres leur ſoient plus " preſens & plus familiers, parce qu'il eſt " ainſi convenable. Remarque, (ma fille) " qu'une œuvre pût bien avoir deux fins, " quand l'une eſt ſupoſée ſous quelque con- " dition; comme il arriva dans cette oca- " ſion: car ſi l'homme ne pechoit pas, le " Verbe ne décendroit pas en forme paſſi- " ble, & que s'il pechoit il ſeroit paſſible & " mortel: ainſi quoi qu'il arrivât, le décret " de l'Incarnation n'auroit pas laiſſé de s'a- " complir. Je veux qu'on reconnoiſſe & " qu'on eſtime les miſteres de la Redemp- " tion, & qu'on les ait toûjours preſens pour " m'en rendre les actions de graces, qui me "

„ ſont dûës. Mais je veux auſſi que les
„ hommes reconnoiſſent le Verbe incarné
„ pour leur Chef & pour la cauſe finale de
„ la création de tout le reſte de la nature
„ humaine ; parce qu'il fut aprés ma propre
„ benignité, le principal motif que j'eus de
„ donner l'être aux créatures. Ainſi il doit
„ être reveré non ſeulement pour avoir ra-
„ cheté le genre humain, mais auſſi pour
„ avoir été la cauſe de leur création.

„ 77. Sache ma chere épouſe ; que je
„ permets & diſpoſe, que les Docteurs aïent
„ bien ſouvent des diferentes opinions, &
„ que les uns diſent la verité, & les autres
„ fondez ſur leur lumieres naturelles, diſent
„ ce qui eſt douteux : d'autrefois je permets
„ qu'ils diſent ce qui n'eſt pas ; bien qu'il ne
„ diſconvienne point avec l'obſcure verité
„ de la foi, en laquelle tous les fidéles ſont
„ fondez : & en d'autres ils diſent ce qui eſt
„ poſſible à leur maniere. Et par cette varie-
„ té l'on va à la découverte de la verité & de
„ la lumiere ; & l'on en develope mieux les
„ miſteres cachez, car le doute ſert d'éguil-
„ lon à l'entendement pour rechercher la
„ verité ; & en cela la cauſe de leurs diſputes
„ eſt ſainte & honnête. Et l'on connoit auſſi
„ qu'aprés tant de diligences & tant d'apli-
„ cations des plus ſavans Docteurs, il y a

dans mon Egliſe une ſience qui les rend "
plus éminens en ſageſſe que les ſages du "
monde, & qu'il y en a un par deſſus tous, "
qui enſeigne & corrige les Sages, qui eſt " *Sap. 7. v. 15. Sap. 9. v. 13.*
moi, qui ſeul ſait, comprens, peſe & me- "
ſure toutes choſes, ſans pouvoir être me- "
ſuré, ni compris; & qu'en vain les hom- "
mes récherchent & épluchent mes juge- "
mens & mes ſecrets, ſi étant le principe " *Job. 32. v. 8.*
& l'auteur de toute ſageſſe & ſience, je ne "
leur en donne l'intelligence & la lumiere. "
Je veux que les mortels en connoiſſant "
cela, me loüent, me glorifient & me ren- "
dent des éternelles actions de graces. "

78. Je veux auſſi que les Saints Docteurs "
s'acquierent plus de grace, plus de lumiere "
& plus de gloire par leur loüable, honnête & "
ſaint travail; & que la vérité ſe découvre & "
ſe purifie d'autant plus qu'on s'aproche "
davantage de ſa ſource, & qu'on recherche "
& pénetre avec humilité les miſteres & les "
œuvres admirables de ma dextre, afin " *Eccl. 15. v. 3.*
qu'ils en participent & jouïſſent du pain "
de l'intelligence de mes Ecritures. J'ai "
éxercé une grande providence envers les "
Docteurs & les Savans, bien que leurs "
opinions & leurs doutes aïent été ſi opoſez "
& leurs fins ſi diferentes; parce que quel- "
quefois elles ſont à mon plus grand hon- "

„ neur & gloire, & d'autres fois ce n'eſt que
„ pour s'impugner & contredire pour d'au-
„ tres fins terreſtres: & par cette émulation
„ & cette paſſion ils ont procedé & proce-
„ dent inégalement. Mais nonobſtant tout
„ cela je les ai conduits, régis, éclairez &
„ protegez de telle ſorte, que la vérité s'en
„ eſt beaucoup découverte & manifeſtée, &
„ la lumiere en a été plus grande pour péné-
„ trer pluſieurs de mes perfections & de mes
„ merveilles; & mes Ecritures ont été ſi
„ hautement interpretées que j'en ai eu de
„ l'agrément. Ce qui a été cauſe que la fu-
„ reur de l'Enfer a élevé ſon trône d'iniquité
Job. 40. *v.* 18. „ avec une envie incroïable (& principale-
„ ment dans ces tems preſens) pour com-
„ batre la vérité; prétendant d'engloutir le
„ Jourdain & d'obſcurcir par les hereſies &
„ les fauſſes doctrines la lumière de la ſainte
„ Foi, contre laquelle il a ſemé la fauſſeté de
Mat. 13. *v.* 25. „ ſa zizanie par le miniſtere des hommes.
„ Mais le reſte de l'Egliſe & ſes véritez ſont
„ dans un trés-parfait dégré & les fidéles
„ Catoliques, bien que plongez & aveuglez
„ dans pluſieurs autres miſeres, en reçoi-
„ vent la foi & une lumiere trés-parfaite; &
„ bien que je les apelle tous par un amour
Mat. 22. *v.* 14. „ paternel à ce bon-heur le nombre des élûs,
„ qui veüille me répondre, eſt fort petit.

79. Je veux que tu ſaches auſſi, ma" Fille, qu'encore que je permette par ma" providence qu'il y ait pluſieurs opinions" entre les Docteurs, afin que mes témoi-" gnages viennent à une plus grande con-" noiſſance, aïant intention que la moëlle" de mes Divines Ecritures ſoit manifeſtée" aux mortels, par le moïen de leurs loüables" diligences, de leurs études & de leurs tra-" vaux; neanmoins il me ſeroit fort agrea-" ble & d'un grand ſervice, que les Savans" amortiſſent en eux l'orgueil, s'éloignaſ-" ſent de l'envie & de l'ambition, de la vaine" gloire, des autres paſſions & des vices qui" naiſſent de ces ſortes de conteſtations, &" qu'ils arrachaſſent la mauvaiſe ſemence" que les mauvais éfets de telles ocupations" ſément; & que je laiſſe pour le preſent," afin que la bonne ne s'arrache point avec" la mauvaiſe. Le Trés-Haut me répondit" tout cela & pluſieurs autres choſes, que je ne puis manifeſter. Benie ſoit éternelle-ment ſa Majeſté, de ce qu'elle a bien voulû éclairer mon ignorance & la ſatisfaire avec tant d'abondance & de miſericorde, ſans dédaigner la petiteſſe d'une fille indiſcrete & en tout inutile. Que tous les eſprits bien-heureux & juſtes de la terre lui rendent gra-ces & le loüent ſans fin.

Matt. 13. *v.* 19.

CHAPITRE VII.

De la maniere que le Trés-Haut commença ſes œuvres & comme il créa toutes les choſes materiéles pour l'homme ; & les Anges & les hommes afin qu'ils fiſſent un peuple, dont le Verbe humaniſé fût Chef.

80. LA Cauſe de toutes les cauſes & le Créateur de tout ce qui a l'être, eſt Dieu : il commença par la puiſſance de ſon bras toutes ſes œuvres merveilleuſes au tems que ſa volonté avoit déterminé. Moïſe raconte l'ordre & le principe de cette création dans le premier chapitre de la Geneſe : & parce que le Seigneur m'en a donné l'intelligence, je dirai ici ce qu'il faudra pour nous faire trouver les œuvres & les miſteres de l'Incarnation du Verbe & de nôtre redemption dans leur ſource.

81. La lettre du chapitre premier de la Geneſe eſt celle-ci : *Dans le commencement*

Gen. 1. v. 1.

Dieu créa le Ciel & la terre. Et la terre étoit vuide & ſans fruits, & les ténébres étoient ſur la face de l'abîme: & l'Eſprit du Seigneur étoit porté ſur les eaux. Et Dieu dit, que la lumiere ſoit faite & la lumiere fut faite. Et Dieu vit que la lumiere étoit bonne: & il la ſepara des ténébres, & il apella la lumiere jour & les ténébres nuit: & il fut fait un jour du ſoir & du matin. En ce premier jour, Moïſe dit, que Dieu créa dans le commencement le Ciel & la terre, parce que ce principe fut celui que le Dieu tout puiſſant donna, étant dans ſon être immuable, comme ſortant de ſoi pour créer hors de lui-même les créatures, qui commencerent pour lors à recevoir l'être en elles-mêmes, & Dieu commença à ſe récréer en ſes ouvrages, comme en des œuvres également parfaites. Et afin que l'ordre en fut auſſi trés-parfait, avant que de créer les créatures intellectuelles & raiſonnables, il forma le Ciel pour les Anges & pour les hommes; & la terre, où premierement les mortels devoient être paſſagers, lieux ſi proportionnez à leur fins & ſi parfaits, que comme le Prophete David dit; les Cieux publient la gloire de Dieu, le Firmament, & la terre annoncent les œuvres de ſes mains. Les Cieux avec leurs beautez manifeſtent ſa magnificence & ſa gloire;

Pſal. 18. *v.* 2.

parce qu'ils ſont le dépôt du prix qui eſt deſtiné pour les Saints. Le firmament de la terre annonce qu'il y doit avoir des créatures & des hommes pour l'habiter, & pour aller par elle à leur Créateur. Et avant que de les créer, le Trés-Haut veut prevenir & créer le néceſſaire pour cela & pour la vie qu'il leur devoit ordonner de vivre ; afin que par tous les endroits ils ſe trouvent forcez d'obeïr & d'aimer leur Créateur & leur Bien-facteur, & qu'ils connoiſſent par ſes ouvrages ſon admirable nom & ſes perfections infinies.

ad Ro. 1. v. 20.

82. Moïſe dit, que la terre étoit vuide : ce qu'il ne dit pas du Ciel ; parce qu'en celui-ci il créa les Anges dans l'inſtant, quand Moïſe dit : *Dieu a dit que la lumiere ſoit faite & la lumiere fut faite :* Car il ne parle pas ſeulement de la lumiere materiéle, mais auſſi des lumieres Angeliques, ou intellectuelles. Et il n'en fit pas une plus claire mention, que de les ſignifier ſous ce nom, à cauſe du facile penchant que les Hebreux avoient d'atribuer la Divinité à des choſes nouvelles & moins nobles, que les Eſprits Angeliques. Mais la Metaphore de la lumiere fut fort juſte & fort propre, pour nous ſignifier la nature Angelique & pour nous faire miſtiquement entendre la

Gene. 1. v. 2. Ibid. v. 3.

lumiere de la ſience & de la grace, dont ils furent éclairez en leur création. Dieu créa conjointement avec le Ciel Empirée, la terre pour y former l'Enfer en ſon centre; Car dans le même inſtant qu'elle fut créée, il ſe trouva par la Divine diſpoſition au milieu de ce globe des cavernes fort profondes & ſpacieuſes, capables d'y contenir l'Enfer, les Limbes & le Purgatoire. En même tems il fut créé dans l'Enfer un feu materiel & toutes les autres choſes, qui y ſervent à preſent pour tourmenter les damnez. Le *Ibid. v. 5.* Seigneur devoit enſuite ſeparer la lumiere des ténébres & apeller la lumiere jour & les ténébres nuit: & cela n'arriva pas ſeulement entre la nuit & le jour naturel, mais entre les bons & les mauvais Anges; Car il donna aux bons la lumiere éternelle de ſa viſion, & il l'apella jour & jour éternel; il apella les mauvais nuit du peché, & ils furent précipitez dans les ténébres éternelles de l'Enfer: afin que nous connûſſions tous, combien furent unies la liberalité miſericordieuſe du Créateur & du Vivificateur, dans la récompenſe, & la juſtice du trés-équitable Juge dans le châtiment.

83. Les Anges furent créez en grace dans le Ciel Empirée, afin que par ſon ſecours leur merite précedât le prix de la

gloire qui leur étoit preparée ; Car bien qu'ils fussent dans le lieu de gloire, la Divinité ne leur avoit pas été découverte face à face & avec une claire connoissance, jusques à ce que ceux qui furent obéissans à la Divine volonté, l'eurent meritée par la grace. Ainsi ces Bien-heureux Anges, aussi bien que les autres Apostats resterent fort peu dans cét état de passage ; parce que leur création, leur état & leur terme furent divisez en trois demeures, ou en trois stations, & même par quelque intervalle en trois instans. Dans le premier ils furent tous créez & ornez de la grace & des dons, restans de trés-belles & trés-parfaites créatures. A cét instant succeda une station, dans laquelle la volonté de leur Créateur leur fut à tous proposée & intimée ; il leur fut imposé une loi & un precepte d'operer, de le reconnoître pour leur Souverain Seigneur & d'arriver à la fin, pour laquelle il les avoit créez. Dans cette demeure ou intervalle, cette fameuse bataille que saint Jean raconte au chapitre 12. de l'Apocalypse, arriva entre saint Michel & ses Anges, avec le Dragon & les siens ; les bons Anges perseverans en la grace mériterent la felicité éternelle, & les désobéissans se revoltans contre Dieu, mériterent la punition qu'ils endurent.

Apoc. 12. v. 7.

84. Et bien qu'en cette seconde demeure le tout eût pû s'y passer fort briévement, selon la maniere d'agir de la nature Angelique & du pouvoir Divin ; neanmoins il me fut découvert que la charité du Trés-Haut le suspendit & leur proposa par quelque intervalle le bien & le mal, la fausseté & le mensonge, le juste & l'injuste, sa grace & la malice du peché, l'amitié & l'inimitié de Dieu ; La recompense & le châtiment éternel, la perte de Lucifer & de tous ses adherans : sa Majesté leur montra même l'Enfer & ses tourmens ; tellement qu'ils n'ignorerent rien : car en leur nature si noble & si excélente, toutes les choses créées & terminées se peuvent voir comme elles sont en elles-mêmes : de sorte qu'ils virent, avant que de déchoir de la grace le lieu du châtiment. Et bien qu'ils ne connûrent pas de la même façon le prix de la gloire, ils en eurent pourtant une autre connoissance, & la promesse manifeste & expresse du Seigneur ; de façon que le Trés-Haut eut dequoi justifier sa cause & operer selon sa souveraine justice & équité. Et parce que tant de bonté & de justification ne suffirent pas pour retenir Lucifer & ses sectateurs dans leur devoir, ils furent comme des obstinez, châtiez & precipitez au profond des malheureuses

cavernes infernales & les bons furent confirmez en grace & dans la gloire éternelle. Tout cela arriva dans le troiſiéme inſtant, auquel il fut connû véritablement, que Dieu ſeul étoit impecable par nature : puiſque l'Ange qui en a une ſi excélente & qui la reçût enrichie & ornée de tant de dons de ſience & de grace ; ne laiſſa pas de pecher & de ſe perdre. Que deviendra aprés cette fatale experience, la fragilité humaine, ſi le pouvoir Divin ne la défend & ſi elle l'oblige de l'abandonner ?

85. Il nous reſte de ſçavoir le motif que Lucifer & ſes conféderez eurent en leur peché, (qui eſt ce que je cherche) & d'où naquit leur deſobéiſſance & leur chûte. Sur quoi j'ai apris, qu'ils pûrent commettre pluſieurs pechez, *Secundum reatum, ou dans cét intervalle que leur revolte dura, juſques à ce que Dieu prononça ſa ſentence*, bien qu'ils n'en commirent pas les actes de tous ; mais il leur reſta l'habitude de ceux qu'ils commirent par leur volonté dépravée, pour tous les mauvais actes, en ſolicitant les autres & aprouvant le peché, qu'ils ne pouvoient operer par eux-mêmes. Et ſuivant la mauvaiſe afection que Lucifer eut alors, il tomba dans un amour trés-déréglé de lui-même ; qui lui vint de ſe voir avec de

plus

plus grands dons de grace, & avec une plus excélente beauté de nature, que les autres Anges inférieurs. Il s'arrêta trop dans cette connoiſſance; & la complaiſance qu'il eut de lui-même, le retarda & l'atiedit en la reconnoiſſance qu'il devoit à Dieu, comme l'unique cauſe de tout ce qu'il avoit reçu. Et ſe contemplant dans ſes propres, ingrates & reïtérées reflexions, il eut une nouvelle & criminelle complaiſance de ſa beauté & de ſes graces, il ſe les atribua, & les aima comme ſiennes: & cette afection propre & déſordonnée ne le fit pas ſeulement revolter avec ce qu'il avoit reçu d'une vertu ſuperieure; mais il l'obligea auſſi d'envier & de déſirer les autres dons, & les excélences qu'il n'avoit pas. Et parce qu'il ne pût pas les obtenir, il conçût une indignation & une haine mortelle contre Dieu, (qui l'avoit tiré du neant) & contre toutes ſes créatures.

86. D'ici la deſobéiſſance, la preſomption, l'injuſtice, l'infidelité, le blaſpheme, & preſque quelque eſpece d'idolâtrie prirent leur origine, car il deſira pour ſoi l'adoration & l'honneur qu'on doit à Dieu. Il blaſphema ſa Divine Grandeur & ſa Sainteté; il manqua à la foi & à la fidelité qu'il devoit; il prétendit détruire toutes les créa- *Pſal. 73. v. 23.*

Isai. 16. *v.* 6. tures ; & il préſuma de venir à bout de tout cela & de pluſieurs autres choſes ; ainſi ſon orgueil croit & perſevere toûjours, bien que ſa témerité ſoit plus grande que ſon pouvoir, parce qu'il ne peut pas croitre en celle-ci ; & dans le peché un abîme en atire un autre. Lucifer fut le premier Ange qui pecha, comme il conſte par le chap. 14. d'Iſaïe ; & celui-ci perſuada les autres à le ſuivre ; & c'eſt de là qu'on l'apelle Prince des Démons, ce n'eſt pas par ſa nature qu'il reçoit ce tître, car elle ne pouvoit pas le lui procurer, mais par ſon peché. Et les malheureux revoltez ne furent pas ſeulement d'un ordre ou Hierarchie, mais de chacune il y en eût pluſieurs qui furent precipitez.

Pſal. 41. *v.* 8.

Iſai. 14. *v.* 12.

87. Pour déclarer comme il m'a été manifeſté, quel honneur & quelle excélence Lucifer deſira & envia par ſon orgueil, je dirai ; que comme l'équité, le poids & la meſure ſe trouvent dans les œuvres de Dieu, ſa providence détermina avant que les Anges ſe pûſſent incliner à des fins diverſes, de leur manifeſter inmédiatement aprés leur création, la fin pour laquelle il les avoit créez avec une nature ſi relevée & ſi parfaite. Et cette illuſtration leur arriva de cette maniere : Ils eurent premierement une trés-

ap. 11. *v.* 21.

claire connoiſſance de l'Etre de Dieu, Un, en ſubſtance, & Trin, en perſonnes, & ils reçurent commandement de l'adorer & de l'honorer comme leur Créateur, & leur ſouverain Seigneur, infini en ſon être & en ſes atributs. Ils ſe ſoûmirent & obéirent tous à ce precepte, mais avec quelque diſtinction: Car les bons Anges obéirent par amour & par juſtice, ſe ſoûmettant d'une volonté afectueuſe, admettant & croïant ce qui étoit au deſſus de leurs forces, & y obéiſſant avec joie. Mais Lucifer ne s'y ſoûmit, que parce qu'il crût le contraire impoſſible. Il ne le fit pas avec une parfaite charité, parce qu'il partagea ſa volonté entre lui-même, & la verité infaillible du Seigneur; & cela lui rendit ce precepte en quelque façon violent & dificile, & fit qu'il ne l'acomplit pas avec une affection pleine d'amour & de juſtice; ainſi il ſe diſpoſa de n'y pas perſeverer. Et bien que cette lâcheté qu'il eut à operer ces premiers actes avec dificulté, ne le privaſſent pas de la grace; ſa mauvaiſe diſpoſition commença pourtant de-là, car ſa vertu & ſon eſprit en furent ralentis & afoiblis; ſa beauté même perdit de ſon éclat. Et je crois, que l'éfet que cette lâcheté & cette dificulté cauſerent en Lucifer, fut ſemblable à celui que le peché veniel déli-

beré cauſe en l'ame : Mais je n'aſſeure pas qu'il pêchât mortellement, ni veniellement pour lors, parce qu'il accomplit le commandement de Dieu ; Mais cét acompliſſement fut lâche & imparfait ; & la force de la raiſon y eût plus de part que l'amour, & que l'inclination volontaire d'obéir ; & c'eſt ce qui le diſpoſa à tomber.

88. En ſecond lieu Dieu leur manifeſta, qu'il devoit créer une nature humaine, & des créatures raiſonnables & inferieures, afin qu'elles l'aimaſſent, le craigniſſent & l'honoraſſent, comme leur Auteur & leur bien éternel ; qu'il devoit favoriſer beaucoup cette nature ; que la ſeconde perſonne de la trés-Sainte Trinité ſe devoit humaniſer, ſe faire homme, & élever la nature humaine à l'union hypoſtatique & à la perſonne Divine ; qu'ils devoient reconnoître, honorer & adorer ce ſupôt, homme-Dieu, non ſeulement en tant que Dieu, mais conjointement en tant que homme ; & que les mêmes Anges devoient être ſes inferieurs & ſes ſerviteurs en grace & en dignité. Il leur fit connoître la convenance, l'équité, la juſtice & la raiſon qu'il y avoit ; d'autant que l'acceptation des mérites prévûs de cét homme Dieu leur avoit mérité la grace qu'ils poſſedoient, & la gloire qu'ils poſſederoient ;

qu'ils avoient été créez, & que toutes les autres créatures le seroient pour sa même gloire, parce qu'il devoit être superieur à toutes : & que celles qui seroient capables de connoître & de jouïr de Dieu, devoient être son peuple, & les membres de ce Chef pour le reconnoître & l'honorer. Et ils reçurent ensuite un commandement de se soumettre à tout cela.

89. Tous les bons & obéissans Anges se soumirent à ce precepte, lui donnerent leur consentement & l'aplaudirent avec une humble & amoureuse afection de toute leur volonté. Mais Lucifer y resista par son orgueil & par son envie ; & provoqua ses adhérans à en faire de même, ce qu'ils firent en éfet en le suivant, & par cette désobéissance du Divin commandement. Ce mauvais Prince leur persuada qu'il seroit leur Chef, & qu'ils auroient une Principauté indépendante & separée de Jesus-Chrît. L'envie & l'orgueil aïant bien pû causer un tel aveuglement en un Ange, & une afection si désordonnée, qu'elle a été cause que la contagion du peché s'est communiquée à tant d'autres.

90. Ici se donna cette grande bataille, que Saint Jean dit, être arrivée dans le Ciel: Car les Anges obéissans, animez d'un ar- *Apoc. 12.*

dent zéle de défendre la gloire du Trés-Haut, & l'honneur du Verbe humaniſé prévû, demanderent licence, & comme l'agrément du Seigneur pour reſiſter & contredire au Dragon : & cette permiſſion leur fut accordée. Mais il arriva ici un autre miſtere ; parce que quand il fut propoſé à tous les Anges, qu'ils devoient obéir au Verbe humaniſé, il leur fut fait un troiſiéme commandement de recevoir conjointement une femme pour Superieure, dans le ſein de laquelle le Fils Unique du Pere prendroit chair humaine ; que cette femme devoit être leur Reine & la Maîtreſſe de toutes les créatures, & qu'elle devoit être diſtinguée par deſſus toutes les créatures Angeliques & humaines, & les ſurpaſſer en dons de grace & de gloire. Les bons Anges en obéiſſant à ce precepte du Seigneur augmenterent leur humilité, & avec elle ils le reçurent ; & louërent le pouvoir & les miſteres du Trés-Haut. Mais l'orgueil & la préſomption de Lucifer, & de ſes confédérez s'augmenterent par ce miſterieux precepte. Et il deſira pour ſoi avec une fureur éfrenée l'honneur d'être Chef de tout le genre humain & de tous les ordres Angeliques, & que s'il devoit être par le moïen de l'union hypoſtatique, que ce fût avec lui.

91. Il reſiſta avec des horribles blaſphêmes ſur ce qu'il devoit être inferieur à la Mere du Verbe humaniſé & nôtre Reine; ſe tournant avec une éfrenée indignation contre l'Auteur de ſi grandes merveilles; & en provoquant les autres, ce Dragon leur dit: Ces preceptes ſont injuſtes & injurieux à ma grandeur; & je perſecuterai & détruirai, Seigneur, cette nature, que vous regardez avec tant d'amour, & propoſez de ſi fort favoriſer; j'emploierai en cela tout mon pouvoir & tous mes ſoins; & j'abatrai cette femme Mere du Verbe de l'état honorable que vous lui promettez, & je renverſerai vos deſſeins.

92. Cette ſuperbe préſomption irrita ſi fort le Seigneur, qu'en humiliant Lucifer, il lui dit: Cette femme que tu n'as pas " voulû honorer, t'écraſera la tête, & tu " ſeras par elle vaincû & anéanti. Et ſi par " ton orgueil la mort entre au monde, par " l'humilité de cette femme la vie, & le ſalut " des mortels y entreront; & je tirerai de " la nature, & de l'eſpece du Fils & de la " Mere, ceux qui doivent jouïr du prix & " des couronnes, que tu & tes adhérans " avez perdûës. Le Dragon ne répondoit à " tout cela, & contre tout ce qui lui étoit déclaré de la Divine volonté & de ſes dé- *Gen. 3. v. 15.* *Sap. 2. v. 24.*

crets, qu'avec une ſuperbe & temeraire indignation, en menaçant tout le genre humain. Et les bons Anges connûrent le juſte courroux du Trés-Haut contre Lucifer, & les autres apoſtats; & ils combatoient contre eux avec les armes de l'entendement, de la raiſon & de la verité.

93. Le tout-Puiſſant opera ici un autre merveilleux miſtere; car aprés avoir manifeſté par intelligence à tous les Anges le grand ouvrage de l'union hypoſtatique, il leur montra la trés-Sainte Vierge en un ſigne, ou eſpece, à la maniere de nos viſions imaginaires, ſelon nôtre façon de concevoir : Et ainſi il leur fit connoître, & leur repreſenta la pure nature humaine, en une femme trés-parfaite, en laquelle le puiſſant bras du Trés-Haut devoit être plus admirable qu'en tout le reſte des créatures, parce qu'il dépoſoit en elle les graces, & les dons de ſa dextre en un dégré ſuperieur & éminent. Ce ſigne & cette viſion de la Reine du Ciel, & Mere du Verbe humaniſé furent manifeſtez à tous les Anges, ſoit bons, ſoit mauvais. Les bons furent ravis d'admiration à ſa vûë, & lui donnerent des cantiques de loüange; & dés lors ils commencerent à défendre l'honneur de Dieu humaniſé & de ſa trés-Sainte Mere, armez par cét ardent

zéle, & par le bouclier invincible de ce ſigne. Et tout au contraire le Dragon & ſes aliez conçûrent une fureur, & une rage implacable contre Jeſus-Chrît & ſa trés-Sainte Mere; de ſorte qu'il arriva tout ce qui eſt contenu au chapitre 12. de l'Apocalipſe, dont je mettrai la déclaration, comme elle m'a été communiquée, en celui qui ſuit.

CHAPITRE VIII.

Qui pourſuit le ſuſdit diſcours par l'explication du chapitre douziéme de l'Apocalipſe.

94. LA lettre de ce chapitre de l'Apocalipſe, dit: *Un grand ſigne aparût au Ciel: Une femme qui êtoit revêtuë du Soleil, & qui avoit la lune ſous ſes pieds. Et ſur ſon chef une couronne de douze êtoiles. Et êtant enceinte elle crioit en travail d'enfant, & ſouffroit des tourmens pour enfanter. Il fût auſſi veu un autre ſigne au Ciel, & voici un grand Dragon roux, aïant ſept têtes & dix cornes, & ſur ſes têtes ſept diadémes. Et ſa queuë trainoit la troiſiéme partie des Etoiles du Ciel, & les jetta* Apoc. 12. 2. v. 1.

en terre, & le Dragon s'arrêta devant la femme qui alloit enfanter; afin qu'aïant enfanté, il dévorât ſon Fils. Or elle enfanta un Fils qui devoit gouverner toutes les nations avec une verge de fer, & ſon enfant fut ravi à Dieu & à ſon Trône. Et la femme s'enfuit en un déſert, où Dieu lui avoit preparé un lieu pour y être nourrie l'eſpace de mille deux cens ſoixante jours. Il ſe donna une grande bataille dans le Ciel, Michel & ſes Anges combatoient contre le Dragon, & le Dragon combatoit & ſes Anges ! Mais ils ne fûrent pas les plus forts, & on ne trouva plus leurs places dans le Ciel. Et ce grand Dragon, ce Serpent ancien apellé Diable & Satan, qui ſeduit tout le monde fut précipité, & il fut jetté en terre, & ſes Anges le furent avec lui. Alors j'entendis une grande voix dans le Ciel, qui dit: Maintenant le ſalut & la force, & le Regne de nôtre Dieu, & la puiſſance de ſon Chriſt ſont aſſurez: Car l'acuſateur de nos freres qui les accuſoit devant la face de nôtre Dieu jour & nuit, eſt rejetté. Mais ils l'ont vaincû par le ſang de l'Agneau, & par le témoignage qu'ils ont rendu, ſans que l'amour de la vie les ait empêchez de la ſacrifier. C'eſt pourquoi ô Cieux réjouiſſez-vous, & vous qui les habitez. Malheur à vous terre & mer, parce que le Diable eſt décendû vers vous dans une grande colere,

ſachant qu'il ne lui reſte que peu de tems. Quand donc le Dragon eut vû qu'il êtoit rejetté en terre, il perſecuta la femme qui avoit enfanté le fils. Mais deux aîles d'une grande Aigle fûrent données à la femme, afin qu'elle s'envolât dans le deſert en ſon lieu, où elle eſt nourrie pendant un tems, des tems, & la moitié d'un tems hors de la preſence du Serpent. Alors le Serpent jetta de ſa gueule aprés la femme comme un fleuve d'eau, afin qu'elle fut emportée par le courant. Mais la terre aida à la femme, & la terre ouvrit ſon ſein, & engloutit le fleuve que le Dragon avoit jetté de ſa gueule. Ce qui anima le Dragon contre la femme, & il s'en alla faire la guerre contre les autres de ſa génération, qui gardent les commandemens de Dieu, & qui ont le témoignage de Jeſus-Chrît. Et il s'arrêta ſur le ſable de la mer.

95. C'eſt juſques ici la lettre de l'Evangeliſte, & il parle du paſſé, parce que pour lors on lui montroit la viſion de ce qui êtoit dêja arrivé, il dit : *Qu'un grand ſigne aparût au Ciel : une femme qui êtoit revêtûë du Soleil, & qui avoit la Lune ſous ſes pieds, & qu'une couronne de douze êtoiles couronnoit ſa tête.* Ce ſigne aparut véritablement au Ciel par la volonté de Dieu, qui le manifeſta aux bons & aux mauvais Anges, afin qu'ils déterminaſſent leurs volontez par cette vûë à

Verſ. 1.

obéir à ce qu'il lui plairoit de leur ordonner. Ainſi ils le virent avant que les bons ſe déterminaſſent au bien, & les mauvais au peché. Et ce fût comme un ſigne qui ſignifioit combien Dieu ſe devoit rendre admirable en la formation de la nature humaine. Et bien qu'il en eut donné connoiſſance aux Anges, en leur revelant le miſtere de l'union hypoſtatique; il la leur voulût neanmoins manifeſter par des façons diferentes dans une pure créature, la plus parfaite & la plus ſainte qu'il devoit créer aprés nôtre Seigneur Jeſus-Chrît. Elle fût auſſi comme un ſigne, qui devoit aſſurer les bons Anges, que bien que Dieu reſtât offenſé par la déſobéiſſance des mauvais, il ne laiſſeroit pas pour cela d'éxécuter le décret qu'il avoit formé de créer les hommes: parce que le Verbe humaniſé; & cette femme qui devoit être ſa Mere, l'obligéroient infiniment plus que les Anges déſobéiſſans ne le pourroient déſobliger. Elle fut auſſi comme un Arc-en-Ciel (dont la figure s'imprimeroit aux nuës aprés le deluge) afin qu'il aſſurât, que ſi les hommes péchoient comme les Anges & êtoient déſobéiſſans, ils ne ſeroient pas châtiez ſans pardon comme eux, mais qu'il leur donneroit par le moïen de ce merveilleux ſigne un reméde ſalutaire.

Geneſ. 9. v. 13.

Et ce fût comme s'il leur disoit : Je ne châtierai pas de la sorte les créatures que je dois créer ; parce que la nature humaine produira cette femme, en laquelle mon Fils unique prendra chair pour rétablir mon amitié, apaiser ma justice, & ouvrir le chemin de la felicité que le peché fermera.

96. En témoignage de cette verité, aprés que les Anges rebelles furent châtiez, à la vûë de ce signe, le Trés-Haut se montra aux bons Anges s'étant apaisé du courroux, auquel l'orgueil de Lucifer l'avoit provoqué. Et suivant nôtre façon de parler, il se recréoit de la presence de la Reine du Ciel, qui êtoit representée en cette figure ; faisant entendre aux Anges Bien-heureux, qu'il donneroit aux hommes par le moïen de Jesus-Chrît & de sa Mere, la grace & les dons, que les Anges apostats avoient perdû par leur rebellion. Ce grand signe causa aussi un autre éfet aux bons Anges ; car êtans selon nôtre maniere de concevoir comme afligez, contristez, & quasi troublez par la dispute & la contestation qu'ils avoient eu avec Lucifer, le Trés-Haut voulût qu'ils se rêjoüissent à la vûë de ce signe, & qu'ils reçussent avec la gloire essentielle cette joie accidentelle, que la victoire qu'ils venoient de remporter contre Lucifer

Esthe. 4. v. 11. leur meritoit aussi : & qu'en voïant cette marque de clemence, qui leur êtoit montrée en ce signe de paix, ils connûssent que la loi du châtiment ne s'étendoit point sur eux, puis qu'ils avoient obéi à la Divine volonté & à ses preceptes. Les Anges confirmez découvrirent aussi en cette vision plusieurs misteres & secrets de l'Incarnation, de l'Eglise Militante, & de ses membres qu'elle renfermoit ; qu'ils devoient assister & aider le genre humain, conservans tous les hommes contre leurs ennemis, & les conduisans à la felicité éternelle : qu'eux mêmes la recevoient par les mérites du Verbe humanisé, & que sa Majesté les avoit preservez en vertu du même Jesus-Chrît, prévû dans son entendement Divin.

97. Et comme de tout ceci, resulta une grande joie aux bons Anges, il servit aussi d'un grand tourment aux mauvais, leur étant comme le principe, & en partie la cause de leur punition, car ils connûrent incontinent aprés ce dont ils n'avoient pas fait leur profit, que cette femme les vaincroit, & leur écraseroit la tête. L'Evangeliste fit mention en ce chapitre de tous ces misteres & de plusieurs autres qui sont particulierement compris dans ce grand signe, & qu'il ne m'est pas possible d'exprimer ;

bien qu'il les raconte ſous un voile obſcur, & énigmatique juſques à ce que le tems arrivât de les découvrir.

98. Le Soleil; dont il eſt dit que la femme étoit révêtûë, eſt le véritable Soleil de juſtice : afin que les Anges connûſſent la volonté éficace du Trés-Haut, qui vouloit & déterminoit de reſider toûjours par la grace en cette femme, la favoriſer & la défendre par ſon bras tout puiſſant, & par ſa protection ſinguliere. Elle avoit ſous ſes pieds la Lune; parce qu'en la diviſion que ces deux Planetes font, du jour & de la nuit, elle devoit fouler aux pieds la nuit du peché, ſignifiée par la Lune; & être éternellement révêtûë du jour de la grace, marqué par le Soleil. Et auſſi parce que les déclins de la grace, auſquels tous les mortels ſont ſujets, devoient être ſous ſes pieds; Elle annonce que tous les hommes & les Anges pourroient être ſoumis à ces viciſſitudes : mais qu'elle ſeule devoit être libre de la nuit, & des déclinaiſons de Lucifer & d'Adam; qu'elle les domineroit toûjours ſans en pouvoir être ſurmontée. Et le Seigneur lui met ſous les pieds en preſence de tous les Anges, toutes les forces du peché, ſoit originel, ſoit actuel, comme des trophées de ſes victoires, afin que les bons la reconnoiſſent, & les

mauvais (bien qu'ils ne pénétrassent pas tous les misteres de cette Vision) redoutent cette femme, même avant qu'elle reçoive l'être.

99. La couronne de douze Etoiles, nous represente fort clairement par leur éclat les vertus qui devoient couronner cette Reine du Ciel & de la terre : mais le Mistere de douze, fut pour les douze Tribus d'Israël, où tous les élûs & les predestinez se reduisent, comme l'Evangeliste le marque au chapitre 7. de l'Apocalipse. Et parce que tous les dons, toutes les graces, & les vertus de tous les élûs devoient couronner leur Reine au dégré le plus sublime & le plus éminent; la couronne des douze Etoiles lui est mise sur la tête.

Apoc. 7. v. 4.

Vers. 2. 100. *Elle êtoit enceinte*, afin qu'il fût manifesté en presence de tous les Anges, pour la joie des bons & pour le châtiment des mauvais, qui resistoient à la Divine volonté & à ces misteres, que toute la trés-Sainte Trinité avoit élû cette merveilleuse femme pour Mere du Fils unique du Pere. Et comme cette dignité de Mere du Verbe êtoit la plus grande, le principe, & le fondement de toutes les excélences de cette grande Princesse & de ce Signe; C'est pour cela qu'on la propose aux Anges, comme le

le dépôt de toute la trés-Sainte Trinité en la Divinité, & perſonne du Verbe humaniſé ; puiſque par l'inſeparable union & l'inéxiſtence des perſonnes par l'indiviſible unité, toutes les trois perſonnes ne peuvent pas manquer d'être où chacune ſe trouve ; bien que la ſeule perſonne du Verbe ait été celle qui a pris chair humaine, & qu'elle n'êtoit enceinte que de lui ſeul.

101. *Et êtant enceinte elle crioit* ; Car quoi que la dignité de cette Reine, & ce miſtere deuſſent être occultes dans leur principe afin que Dieu naquit pauvre, humble, & caché ; cét enfantement neanmoins éclata aprés ſi fort, & ſa voix fût ſi véhémente qu'au premier écho le Roi Herodes en fût tout troublé & hors de lui-même, obligeant les Mages d'abandonner leurs maiſons, & leurs Païs pour le venir chercher : Il y eût des cœurs qui ſe troublerent, & d'autres qui fûrent émus d'une afection interieure. Et le fruit de cét enfantement croiſſant, dés qu'il fût êlevé à la Croix, ſes cris fûrent ſi forts, qu'ils ſe firent entendre de l'Orient à l'Occident, & du Septentrion au Midi : ſi éclatante êtoit la voix de cette femme, qui donna en enfantant la parole du Pere Eternel. *Verſ.* 2. *Mat.* 2. *v.* 3. *Ibid. v.* 2. *Joan.* 12. *v.* 32. *ad Ro.* 10. *v.* 18.

102. *Elle ſoufroit des tourmens pour enfan-* *Verſ.* 2

ter : Cela ne veut pas dire qu'elle deût enfanter avec douleur, car en cét enfantement Divin, il n'y en devoit avoir aucune ; mais il nous exprime la grande douleur, & le tourment que cette Mere reſſentiroit de voir que ce petit corps diviniſé ne ſortiroit, quant à l'humanité de ſon ſein Virginal, que pour ſoufrir, & être obligé de ſatisfaire à ſon Pere pour les pechez du monde, & païer la dette qu'il ne pouvoit pas contracter ; car cette Reine connoîtroit & connût tout cela par la ſience des Ecritures. Et elle en devoit avoir le cœur percé par l'amour naturel, qu'une telle Mere portoit à un tel Fils, quoi qu'elle fût parfaitement conformée à la volonté du Pere Eternel. Ce tourment comprend auſſi celui que cette trés-Pieuſe Mere devoit ſoufrir, connoiſſant combien de tems elle devoit être privée de la preſence de ſon tréſor, dés qu'il ſeroit ſorti de ſon ſein Virginal : car quoi qu'elle l'eut conçu dans ſon ame quant à la Divinité, neanmoins quant à la Trés-Sainte Humanité, elle devoit être pluſieurs fois privée de ce Fils, qui n'apartenoit qu'à elle ſeule. Et quoique le Trés-Haut eût determiné de l'éxemter de la coulpe, il ne l'éxemtoit point neanmoins des travaux & des douleurs proportionnez, en quelque façon à la

Pſal. 68. v. 5.

recompenſe qui lui êtoit preparée. Ainſi les douleurs de cét enfantement ne fûrent pas des éfets du peché, comme aux décendantes d'Eve, mais du plus tendre & du plus parfait amour de cette Divine Mere envers ſon trés-Saint & Unique Fils. Tous ces Miſteres fûrent un motif de loüange & d'admiration pour les bons Anges, & pour les mauvais le principe de leur châtiment. *Geneſ.* 3. *v.* 16.

103. *Il fût auſſi vû un autre ſigne au Ciel, & voici un grand Dragon roux, aïant ſept têtes & dix cornes, & ſur ſes têtes ſept diadêmes, & ſa queuë trainoit la troiſiéme partie des Etoiles du Ciel, & les jetta en terre.* Aprés ce que je viens de dire; arriva le châtiment de Lucifer & de ſes aliez; car pour la peine qui êtoit dûë aux blaſphêmes, qu'il avoit vomi contre cette ſignalée femme, il ſe trouva changé de trés-bel Ange qu'il êtoit, en un furieux & horrible Dragon; Ce ſigne aparoiſſant ſenſible, & d'une figure exterieure. Il ſoûleva avec une extrême fureur ſept têtes, qui furent les ſept Legions, ou eſcadrons, qui diviſerent tous ceux qui le ſuivirent, & tomberent dans ſon malheur. Donnant à chacune de ces Principautez une tête; leur ordonnant de pecher, & de prendre ſoin d'émouvoir & d'inciter les ſept pechez mortels, qu'on apelle communément *Verſ.* 3. 1

capitaux, parce qu'ils contiennent tous les autres pechez, & ſont comme chefs des partis, qui s'élevent contre Dieu. Les ſept diadêmes qui couronnerent Lucifer changé en Dragon, furent l'orgueil, l'envie, l'avarice, l'ire, la luxure, la gourmandiſe, & la pareſſe; Le Trés-Haut lui donnant ce châtiment comme une peine que lui, & ſes Anges confederez avoient mérité par leurs horribles mêchancetez: car ce fut ici pour tous, une punition éclatante & un châtiment proportionné à leur malice, comme auteurs des ſept pechez capitaux.

104. Les dix cornes ſont les triomphes de l'iniquité & de la malice du Dragon, de l'orgueil, & de l'éxaltation vaine & témeraire qu'il s'atribûë dans l'éxécution des vices. Et par ces afections dépravées, pour arriver à la fin que ſon audace lui propoſoit, il ofrit aux Anges malheureux ſon amitié perverſe & corrompuë, auſſi bien que des Principautez, des ſuperioritez, & des recompenſes imaginaires. Ces promeſſes pleines d'une ignorance & d'une erreur plus que brutale, fûrent la queuë, par laquelle le Dragon atira la troiſiéme partie des Etoiles du Ciel: car les Anges êtoient des Etoiles, qui auroient brillé comme le Soleil dans l'éternité perpetuelle avec les autres Anges

Dan. 12. v. 3.

& les Juſtes, s'ils euſſent perſeveré. Mais le châtiment qu'ils avoient juſtement mérité les précipita dans le centre de la terre de leur malheur, qui eſt l'Enfer, où ils ſeront éternellement privez de joie & de lumiere. *Jud. Epiſt. v. 6.*

105. *Et le Dragon s'arrêta devant la femme, qui alloit enfanter pour dévorer ſon Fils.* L'orgueil de Lucifer fût ſi démeſuré, qu'il prétendit placer ſon Trône au lieu le plus élevé; & dit en preſence de cette femme ſignalée, avec une trés-grande vanité : Ce fils que cette femme doit enfanter eſt d'une nature inferieure à la mienne, c'eſt pourquoi je le dévorerai, & je le perdrai; je leverai un parti contre lui, dont je ſerai le Chef, & je ſemerai des doctrines contre les loix qu'il preſcrira, & je lui contredirai toûjours en lui faiſant une guerre perpetuelle. Mais la réponſe du Trés-Haut Seigneur fût; que cette femme *enfanteroit un Fils, qui devoit gouverner toutes les nations avec une verge de fer.* Et cét Enfant (ajoûta le Seigneur) ne ſera pas ſeulement Fils de cette femme, mais le mien auſſi, il ſera homme & Dieu véritable, & ſi fort qu'il vaincra ton orgueil, & t'écraſera la tête. Il ſera pour toi, & pour tous ceux qui te croiront & te ſuivront, un Juge puiſſant qui te commandera avec une verge de fer, & *Verſ. 4.* *Iſai. 14. v. 13. & 14.* *Verſ. 5.* *Pſal. 2. v. 9*

„ détruira toutes tes prétentions vaines &
Pſal. 109. *v.* 1. & 2. „ témeraires. Il ſera êlevé à mon Trône, où
„ il s'aſſira, & jugera à ma dextre ; & afin
„ qu'il triomphe de ſes ennemis, je les lui
„ mettrai pour marchepied : il ſera recom-
„ penſé comme un homme juſte, & qui
Apoc. 5. *v.* 13. „ êtant Dieu a operé de ſi grandes choſes
„ pour ſes créatures, tous le connoîtront, &
„ lui rendront honneur & gloire : tu con-
Sopho. 1. *v.* 4. „ noîtras comme le plus malheureux, que le
„ jour de l'ire du Tout-Puiſſant eſt arrivé.
Verſ. 6. Et cette femme *ſera miſe en la ſolitude, où*
„ *je lui preparerai un lieu.* Cette ſolitude où
cette femme s'enfuit, eſt celle de nôtre
grande Reine, êtant l'unique & la ſeule
doüée de la ſainteté ſouveraine, & éxemte de
Cant. 6. *v.* 8. tout peché, car quoi qu'elle fût femme de la
nature commune des mortels, elle ſurpaſſa
neanmoins tous les Anges en grace, en dons,
& en mérites, qui lui procurerent tous ces
avantages. Ainſi elle s'enfuit, & ſe mit dans
une ſolitude parmi les pures créatures, qui
eſt l'unique, & ſans égale entre toutes. Cette
ſolitude fût ſi êloignée du peché, que le
Dragon la perdit de vûë, & ne la pût aper-
cevoir dés ſa Conception. Le Trés-Haut la
mettant ſeule & unique dans le monde ſans
aucun commerce, ni ſujétion avec le Ser-
pent ; mais au contraire il détermina avec

une certitude, & comme une proteſtation ferme & conſtante, & dit: Cette femme " doit être mon élûë, & mon unique dés " l'inſtant qu'elle recevra l'être: je l'éxemte " dés à preſent de la juriſdiction de ſes en- " nemis, lui deſtine & aſſigne un lieu ſolitai- " re d'une grace trés-éminente, *afin qu'elle* " *y ſoit nourrie l'eſpace de mille deux cens ſoi-xante jours.* La Reine du Ciel devant être durant ces jours là dans un état ſingulier, & trés-élevé de faveurs interieures & ſpirituelles; beaucoup plus admirables & plus memorables au delà de tout ce que l'on peut s'imaginer. Cela arriva dans les dernieres années de ſa vie, comme je le dirai avec l'aide de Dieu en ſon lieu. Etant dans cét état ſi divinement nourrie, que nôtre entendement eſt trop borné pour le pénétrer. Et parce que ces bienfaits fûrent comme la fin, & le terme auquel tous les autres de la vie de la Reine du Ciel devoient aboutir. L'Evangeliſte en fait pour cela une mention particuliere.

Vers. 6.

Pars 3. *lib.* 8. *&* 11.

CHAPITRE IX.

Qui poursuit l'explication du chapitre douziéme de l'Apocalipse.

Vers. 7. 106. *IL se donna une grande bataille dans le Ciel, Michel & ses Anges combatoient contre le Dragon, & le Dragon combatoit & ses Anges.* Le Seigneur aïant manifesté ce qu'il s'est dit aux bons, & aux mauvais Anges, le Prince saint Michel & ses compagnons combatirent par la permission Divine avec le Dragon & ses Sectateurs. Et cette bataille fût admirable, parce qu'ils combatoient avec leurs entendemens & leurs volontez. Saint Michel avec le zéle de l'honneur de Dieu, dont son cœur êtoit enflammé, & armé de son pouvoir Divin & de sa propre humilité, resista à l'orgueil insolant „ du Dragon, disant: le Trés-Haut est di- „ gne d'honneur, de loüange & de respect, „ d'être aimé, craint & obéi de toutes les „ créatures: il peut operer tout ce qu'il plai- „ ra à sa volonté: il ne pût rien vouloir qui „ ne soit trés-juste; c'est lui qui est increé, &

indépendant de tout autre être ; qui nous " a donné gratuitement celui que nous " avons en nous créant, & formant du néant ; " & qui peut créer d'autres créatures, quand, " & selon son bon plaisir. Il est raisonnable " que prosternez, & humiliez devant cét " être digne d'un infini respect nous ado- " rions sa Majesté & ses grandeurs Roïales. " Venez donc ! Anges, suivez-moi, ado- " rons-le, loüons ses secrets & admirables " jugemens, & ses œuvres trés-parfaites & " trés-saintes. Il est Dieu, trés-élevé, & su- " perieur à toutes les créatures ; & il ne le " seroit pas, si nous pouvions pénétrer, & " comprendre ses merveilleux ouvrages. Il " est infini en sageſſe & en bonté, riche en " ses trésors & en ses bienfaits ; il peut, " comme Seigneur de toutes choses, qui n'a " besoin de personne, les communiquer à " qui il lui plaira, ne pouvant point errer " dans son élection. Il peut aimer, & se don- " ner à qui il aime, aimer qui lui plaira, & " élever, créer & enrichir ce qui lui sera le " plus agréable : & il sera en toutes ses œu- " vres, sage, saint & puissant. Adorons-le " donc avec action de graces, pour le grand " ouvrage de l'Incarnation qu'il a déterminé, " pour les faveurs qu'il prétend faire à son " peuple, & pour sa reparation en cas qu'il "

„ viene à tomber. Adorons ce ſupôt des
„ deux natures, Divine & humaine; rece-
„ vons-le pour nôtre Chef; avoüons qu'il
„ eſt digne de toute gloire, loüange & ma-
„ gnificence; & reconnoiſſons en lui la ver-
„ tu & la Divinité, comme Auteur de la
„ grace & de la gloire.

107. Saint Michel & ſes Anges ſe ſervoient de ces armes comme des foudres invincibles, & combatoient le Dragon & les ſiens, qui ſe défendoient par des blaſphêmes. Car ne pouvant pas reſiſter à la vûë de ce Prince Celeſte, il enrageoit dans ſa fureur, & par le tourment qu'il reſſentoit, il auroit bien voulu fuïr : Mais la volonté Divine ordonna, que non ſeulement il ſeroit châtié, mais qu'il ſeroit auſſi vaincû, & qu'il connoîtroit malgré lui la verité & le pouvoir de
„ Dieu. Quoi qu'il dit en blaſphémant:
„ Dieueſt injuſte d'élever la nature humaine
„ par deſſus l'Angelique. Je ſuis le plus
„ beau & le plus excélent de tous les Anges,
„ & c'eſt pour cela, que le triomphe m'eſt
„ deû. Je mettrai mon Trône au deſſus des
„ Etoiles, je ſerai ſemblable au Trés-Haut,
Iſai. 14. v. 13. „ & je ne me ſoumettrai à aucun, qui ſoit
„ d'une nature inferieure à la mienne, ni
„ je ne conſentirai jamais que perſonne me
„ précéde, ni ſoit plus grand que moi. Les

Apoſtats complices de Lucifer repetoient la même choſe. Mais Saint Michel lui repartit : Qui eſt celui qui pourra s'égaler & " comparer au Seigneur qui habite les " Cieux ? Tais-toi ennemi de tout bien, & " arrête tes horribles blaſphêmes : & puiſque " l'iniquité t'a poſſedé ; ſépare-toi de nous, " malheureux, & marche avec ton ignoran- " ce aveugle, & ta méchanceté dans la nuit " ténébreuſe, & au cahos des peines infer- " nales. Et nous, ô eſprits du Seigneur, " adorons & honorons cette heureuſe fem- " me, qui doit donner chair humaine au " Verbe Eternel, & reconnoiſſons-la pour " nôtre Reine & nôtre Maîtreſſe. "

108. Ce grand ſigne de la Reine ſervoit de bouclier & d'armes ofenſives aux bons Anges, qui combatoient contre les mauvais ; car à ſa vûë les raiſons & les reſiſtances de Lucifer perdoient leurs forces ; & il êtoit troublé & comme conſterné, ne pouvant pas ſuporter les miſterieux ſecrets, qui êtoient repreſentez en ce ſigne. Et comme ce ſigne miſterieux avoit parû par la vertu Divine, ſa Majeſté voulût que l'autre figure, ou ſigne du Dragon roux parût auſſi, & qu'il fût en ce ſigne honteuſement precipité du Ciel avec éfroi, & avec terreur de ſes ſectateurs, & avec admiration des Anges

confirmez : Car tout cela fut cauſé par cette nouvelle démonſtration du pouvoir & de la juſtice Divine.

109. Il eſt dificile d'exprimer par nos foibles paroles ce qui ſe paſſa dans cette mémorable bataille, à cauſe du peu de proportion qu'il y a de nos raiſonnemens materiels avec la nature, & les operations de ces rélevez & de ces nobles eſprits Angeliques. *Mais les mauvais ne furent pas les plus forts*, parce que l'injuſtice, le menſonge, l'ignorance & la malice ne peuvent point prévaloir contre l'équité, la vérité, la lumiere & la bonté ; ni ces vertus ne peuvent pas être vaincuës par les vices. Et pour cette raiſon il dit, que dés lors *leur place ne ſe trouva plus dans le Ciel.* Ces Anges ingrats ſe rendirent indignes par les pechez qu'ils commirent, de la vûë éternelle, & de la compagnie du Seigneur ; & leur mémoire fût raïée de ſon entendement, où ils étoient avant que de tomber, comme écrits par les dons de grace qu'il leur avoit donné ; & comme ils furent privez du droit qu'ils avoient aux lieux qui leur étoient deſtinez, s'ils euſſent obéi ; ce droit fut tranſporté aux hommes, & leurs places leur furent deſtinées, les veſtiges des Anges apoſtats reſtant ſi fort éfacez qu'ils ne ſe trouverent

Verſ. 8.

plus au Ciel. O méchanceté malheureuſe, & jamais trop éxageré malheur, digne d'un châtiment ſi épouvantable & ſi formidable! Il ajoûte, & dit.

110. *Et ce grand Dragon, ce Serpent ancien apellé Diable & Satan, qui ſeduit tout le monde fut précipité: & il fut jetté en terre, & ſes Anges le furent avec lui.* Le Prince Saint Michel précipita du Ciel Lucifer changé en Dragon, avec cette parole invincible, *Qui eſt égal à Dieu?* qui fût ſi éficace, qu'elle eut le pouvoir d'abatre ce ſuperbe Géant & toutes ſes troupes, & les foudroïer avec une horrible infamie pour eux, aux plus bas lieux de la terre; commençant de recevoir avec ſon malheur & ſa punition, les nouveaux noms de Dragon, de Serpent, de Diable & de Satan, que le Saint Arcange lui donna dans cette bataille, & qui manifeſtent ſon iniquité & ſa malice. Qui l'aïant privé de la felicité & de l'honneur, dont il s'étoit rendu indigne, le priverent auſſi des noms & des tîtres honorables, & lui procurerent ceux qui déclarent ſon infamie: la méchante propoſition, & l'injuſte commandement qu'il fit à ſes conféderez de tromper & de pervertir tous les mortels, publient aſſez ſon iniquité. Mais le mal qu'il ſe propoſoit de faire à tout le genre

Vers. 9.

humain, l'acompagna dans les Enfers, & comme Isaïe dit en son chapitre quatorziéme, au profond du Lac, où son cadavre fut livré au ver dévorant de sa mauvaise conscience: tout ce que le Prophéte dit en cét endroit, se trouvant acompli en Lucifer.

Isai. 14. v. 15.

111. Le Ciel demeura purgé des mauvais Anges, & le voile qui couvroit la Divinité fut ôté pour la gloire & le bonheur des bons & des obéissans; ceux-ci resterent triomphans & glorieux; & les rebelles en un même tems châtiez: l'Evangeliste poursuit, *qu'il oüit une grande voix dans le Ciel, disant: maintenant le salut, la force, le Regne de nôtre Dieu, & la puissance de son Christ sont assurez: Car l'acusateur de nos freres qui les acusoit devant la face de nôtre Dieu jour & nuit est rejetté.* Cette voix que l'Evangeliste oüit, fut celle de la personne du Verbe, que tous les Anges fidéles aperçurent & entendirent; & ses échos arriverent jusques dans l'Enfer, où ils firent trembler & transir les malheureux Exilez: quoi qu'ils n'y pénétrassent pas tous ses misteres, mais seulement ce que le Trés-Haut leur voulût manifester pour leur peine & leur châtiment. Ce fût la voix du Fils au nom de l'humanité qu'il devoit prendre; demandant au Pere Eternel que le salut, la force

Vers. 10.

le Regne de sa Majesté, & la puissance du Christ se fissent ; parce que l'acusateur des freres du même Christ nôtre Seigneur, qui étoient les hommes, venoit d'être rejetté. Et ce fût comme une requête, faite devant le Trône de la trés-Sainte Trinité en faveur du salut & de la force ; afin que les misteres de l'Incarnation & de la Redemption fussent confirmez contre l'envie & la fureur de Lucifer, qui étoit décendu du Ciel tout irrité contre la nature humaine, dont le Verbe se devoit revêtir. C'est pourquoi il les apella par un amour souverain, & une compassion tendre, Freres ; il dit, que Lucifer *les acusoit jour & nuit*, parce qu'il les acusa en presence du Pere Eternel, & de toute la trés-Sainte Trinité au jour qu'il jouïssoit de la grace, commençant dés lors de nous mépriser par son orgueil, & ensuite il nous acuse avec bien plus de rage dans la nuit de ses ténébres & de nôtre chute, sans que cette acusation & cette persecution cessent jamais, tant que le monde durera. Et il apella force, puissance & Regne, les œuvres & misteres de l'Incarnation & de la mort de Jesus-Chrît, car tout cela s'y trouva ; & la force & la puissance s'y manifesterent contre Lucifer.

112. Ce fut la premiere fois que le Verbe

interceda au nom de l'humanité pour les hommes devant le Trône de la Divinité ; & à nôtre façon de concevoir, le Pere Eternel confera sur cette demande avec les personnes de la trés-Sainte Trinité ; & manifestant en partie aux Anges bien-heureux le décret, que le Divin Consistoire avoit formé sur „ ces misteres, il leur dit : Lucifer a élevé „ les étendards de l'orgueil & du peché ; il „ poursuivra avec toute sorte d'iniquité & „ de fureur le genre humain ; il en pervertira „ plusieurs par sa malice, se servant des „ mêmes hommes pour détruire les hom- „ mes, & par l'aveuglement que les pechez „ & les vices leur causeront, ils prévarique- „ ront en divers tems avec une ignorance „ dangereuse ; Mais l'orgueil, le mensonge, „ & toutes sortes de peché & de vices sont „ infiniment êloignez de nôtre Etre & de „ nôtre volonté. Elevons donc le triomphe „ de la vertu & de la Sainteté ; que la secon- „ de personne s'humanise & qu'elle soit „ passible pour cét éfet ; qu'elle enseigne & „ rende recommandable l'humilité, l'obéis- „ sance & toutes les vertus ; qu'elle opere le „ salut des mortels, & que cette personne „ étant Dieu véritable ; ce Dieu s'humilie, „ & deviéne le moindre de tous ; qu'il soit „ homme juste ; le modéle, & le Maître de toute

toute ſainteté ; & qu'il mûre pour le ſalut "
de ſes Freres. Que la ſeule vertu ſoit reçuë "
à nôtre Tribunal, comme celle qui triom- "
phe toûjours des vices. Elevons les hum- "
bles & humilions les ſuperbes : Faiſons "
que les travaux & ceux qui les ſoufriront "
ſoient glorieux à nôtre bon plaiſir. Déter- " *Matt.* 11. v. 28.
minons d'aſſiſter les afligez & les perſecu- "
tez ; & que nos amis ſoient corrigez & afli- "
gez ; qu'ils acquierent par ces moïens nôtre "
grace & nôtre amitié, & qu'ils operent "
auſſi leur ſalut ſelon leur pouvoir, en pra- "
tiquant la vertu. Que ceux qui pleurent " *Matt.* 5. v. 3.
ſoient bien-heureux ; que les pauvres & "
ceux qui ſoufrent pour la juſtice & pour "
Jeſus-Chrît leur Chef, ſoient heureux ; que "
les humbles ſoient éxaltez, & les doux de "
cœur élevez. Aimons les pacifiques com- "
me nos enfans. Que ceux qui pardonne- "
ront, ſoufriront les injures, & aimeront "
leurs énemis, nous ſoient trés-chers. Pré- "
parons leur à tous une abondance de fruits, "
de benedictions de nôtre grace, & le prix "
d'une gloire inmortelle dans le Ciel. Nô- "
tre Fils Unique établira cette doctrine, & "
ceux qui la ſuivront ſeront nos élûs & " *Matt.* 19. v. 28.
bien-aimez, conſolez & recompenſez ; & "
leurs bonnes œuvres ſeront conçûës dans "
nôtre entendement, comme cauſe premie- "

„ re de la vertu. Permettons aux méchans
„ d'oprimer les bons & de cooperer à leur
„ couronne, pendant qu'ils méritent pour
Matt. 18. v. 18. „ eux-mêmes le châtiment. Qu'il arrive
„ des ſcandales à l'égard des bons; que ce-
„ lui qui les cauſe ſoit malheureux; & bien-
„ heureux celui qui le reçoit. Que les enflez
„ d'orgueil, les grands & les puiſſans afli-
„ gent, blaſphément & opriment les hum-
1. *Cor.* 4. v. 12. & 13. „ bles, les petits & les pauvres; & que ceux-
„ ci, au lieu de maledictions leur donnent
„ de benedictions; qu'ils ſoient réprouvez
„ des hommes durant leurs vies mortelles,
„ placez enſuite avec les bien-heureux eſ-
„ prits Angeliques nos enfans, & jouïſſent
„ des places & des recompenſes que les in-
„ fortunez & les malheureux ont perdu.
„ Que les obſtinez & les ſuperbes ſoient
„ condamnez à la mort éternelle, où ils con-
„ noîtront leur procedé imprudent & leur
„ folle arrogance.

„ 113. Afin que tous aïent un véritable
„ modéle & une grace ſurabondante, s'ils en
„ veulent faire leur profit; que nôtre Fils dé-
„ cende paſſible pour reparer & pour rache-
„ ter les hommes, (que Lucifer fera déchoir
„ de leur état heureux) & rélévons-les par
„ ſes mérites infinis. Déterminons à preſent
„ que le ſalut ſoit fait, & qu'il y ait un Re-

dempteur & un Maître, qui mérite & " *Matt.* 8. *v.* 20.
enſeigne, naiſſant & vivant pauvre, mou- "
rant mépriſé & condamné par les hommes " *Sap.* 2. *v.* 20.
à une mort trés-ignominieuſe : qu'il ſoit "
reputé pour pecheur & coupable, & qu'il " *Iſai.* 53. *v.* 12.
ſatisfaſſe nôtre juſtice pour l'ofenſe du "
peché ; & uſons par ſes mérites prévûs de "
nôtre miſericorde & de nôtre clemence. "
Que tous ſachent, que l'humble, le pacifi- " *Joan.* 2. *v.* 12.
que, & celui qui pratiquera la vertu, qui "
ſoufrira, & qui pardonnera ; celui-là ſuivra "
nôtre Chriſt & ſera nôtre fils. Que perſon- " *Matt.* 5. *v.* 45.
ne ne pourra entrer par ſa volonté libre "
dans nôtre Roïaume, ſi avant toutes cho- "
ſes il ne renonce à ſoi-même, & ſuive ſon "
Chef & ſon Maître en portant ſa Croix. "
Et celui-ci ſera nôtre Roïaume, compoſé " 2. *Ad Tim.* 2. *v.* 5.
des parfaits, qui auront legitimement tra- "
vaillé & combatû ; perſeverans juſqu'à la "
fin. Ceux-là participeront à la puiſſance "
de nôtre Chriſt, qui vient d'être faite & " *Matt.* 10. *v.* 10.
déterminée, parce que l'acuſateur de ſes "
freres a été vaincu & rejetté, & ſon triom- "
phe eſt fait ; afin que les relevant & puri- "
fiant par ſon Sang, il ſoit éxalté & glorifié ; "
car lui ſeul ſera la voie, la lumiere, la véri- " *Apoc.* 7. *v.* 14.
té & la vie, par lequel les hommes vien- "
dront à moi. Lui ſeul ouvrira les portes " *Apoc.* 5. *v.* 9.
du Ciel ; il ſera Médiateur & Avocat des "

Joan. 14. v. 6. „ mortels, & ils auront en lui un Pere, un „ Frere, & un Protecteur, puis qu'ils ont „ un perſecuteur & un acuſateur. Et que les „ Anges, qui comme nos fidéles enfans ont 1. Ad Tim. 2. v. 5 „ auſſi operé le ſalut & la vertu; & défendû „ la puiſſance de mon Chriſt, ſoient couron- „ nez & honorez en nôtre preſence pendant „ toutes les éternitez des éternitez.

1. Jo. 2. v. 1. 114. Cette Voix (qui contient les miſteres cachez dés la conſtitution du monde, & manifeſtez par la doctrine & par la vie de Matt. 13. v. 35. Jeſus-Chrît) ſortoit du Trône, & diſoit plus que je ne puis expliquer. C'eſt par elle, que les commiſſions que les Anges bienheureux devoient éxercer leur furent intimées: Elle déclara à Saint Michel & à Saint Gabriël, qu'ils ſeroient Ambaſſadeurs du Verbe humaniſé & de Marie ſa trés-Sainte Mere, & qu'ils ſeroient Miniſtres de l'Incarnation & de la Redemption: & pluſieurs autres Anges fûrent deſtinez avec ces deux Princes pour le même miniſtere, comme je Infra. a. n. 201. le dirai dans la ſuite de cét ouvrage. Le Tout-Puiſſant deſtina & commanda à d'au- usque aa 206. tres Anges d'acompagner & d'aſſiſter les ames, de leur inſpirer & enſeigner la ſainteté & les vertus contraires aux vices, auſquels Lucifer avoit propoſé de les exciter; de les défendre, de les garder & de les porter en

leurs mains, afin que les juſtes ne bronchaſſent point contre les pierres, qui ſont les tromperies & les embûches, que leurs énemis leur devoient tendre. *Pſal. 90. v. 12.*

115. Pluſieurs autres choſes furent décretées en cette occaſion, ou dans ce tems, auquel l'Evangeliſte dit que la puiſſance, le ſalut, la force & le Regne de Jeſus-Chriſt furent faits; mais ce qui s'y opera miſterieuſement fût; que les prédeſtinez y furent déterminez, mis en un certain nombre & écrits dans l'entendement Divin, par les mérites prévûs de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt. O miſtere, ô ſecret inéfable de ce qui ſe paſſa dans le Sein de Dieu! O heureux ſort pour les élûs! Quel point ſi important, quel Miſtere ſi digne de la Toute-Puiſſance Divine, & quel triomphe de la puiſſance de Ieſus-Chriſt! Heureux mille & mille fois les membres, qui furent déterminez & unis à un tel Chef. O Egliſe grande, peuple choiſi, & Congregation Sainte, digne d'un tel Prélat & d'un tel Maître! En la conſideration d'un ſi haut miſtere tous les entendemens créez s'abîment; mes raiſons ſe ſuſpendent & ma langue devient müette.

116. Dans le Conſiſtoire des trois perſonnes Divines ce Livre miſterieux de l'Apocalipſe fût donné, & comme conſigné *Apoc. 5. v. 7*

au Fils Unique du Pere Eternel, aïant été pour lors composé, signé, & séellé avec les sept seaux, dont l'Evangeliste fait mention, jusques à ce qu'il prit chair humaine, & il l'ouvrit en décachetant par son ordre les seaux avec tous les misteres qu'il opera dés sa naissance pendant sa vie & en sa mort. Ce que le livre contenoit, étoit tout ce que la Trés-Sainte Trinité décreta depuis la chûte des Anges, & qui apartient à l'Incarnation du Verbe, à la Loi de grace, aux dix commandemens, & aux sept Sacremens, à tous les articles de la Foi, à ce qu'ils contienent; à l'Ordre, & à la disposition de toute l'Eglise Militante; donnant puissance au Verbe, afin qu'étant humanisé, il communiquât comme Souverain Prêtre & Saint Pontife, le pouvoir & les dons néceſſaires aux Apôtres, aux autres Prêtres & Ministres de cette Eglise.

Ad Heb.6. v.20.

117. La loi Evangelique tira de là son principe misterieux. Il s'établit en ce Trône & en ce Consistoire trés-secret, & il fut écrit dans l'entendement Divin, que ceux qui garderoient cette loi, seroient écrits au livre de vie. D'ici sortirent les Pontifes & les Prélats, de même que leurs tîtres de successeurs, ou Vicaires du Pere Eternel. Les débonnaires, les pauvres, les humbles & tous les

juſtes n'ont point d'autre principe que ſa Majeſté ; qui fût & qui eſt leur trés-noble origine ; ce qui nous fait dire, que qui obéit aux Superieurs, obéit à Dieu, & qui les mépriſe, le mépriſe auſſi. Tout ceci fût décreté dans l'entendement & dans les idées Divines. On y donna à nôtre Seigneur Jeſus-Chrît la puiſſance d'ouvrir dans ſon tems ce livre, qui fût fermé & ſéellé juſques alors. Et en attendant, le Trés-Haut donna ſon Teſtament & les témoignages de ſes paroles Divines en la loi naturelle & écrite ; par des œuvres miſterieuſes, manifeſtant aux Patriarches & aux Prophétes une partie de ſes ſecrets. *Luc.* 10. *v.* 16.

118. Il dit, que par ces témoignages & par le ſang de l'Agneau : *Les juſtes le vainquirent* ; car quoique le Sang de nôtre Redempteur Jeſus-Chrît fût ſufiſant & ſurabondant pour rendre tous les mortels vainqueurs du Dragon leur acuſateur ; que les témoignages & les paroles infaillibles de ſes Prophétes ſoient d'un trés-grand ſecours & d'une grande force pour arriver au ſalut éternel ; neanmoins les juſtes cooperent avec leur libre-arbitre à l'éficace de la Paſſion de Jeſus-Chrît, de la Redemption du monde & des ſaintes écritures ; & en obtienent le fruit, par les victoires qu'ils remportent ſur *Verſ.* 11.

eux-mêmes & ſur le démon, en cooperant à la grace. Et ils ne le vaincront pas ſeulement en ce que Dieu commande & qu'il demande d'ordinaire, mais par ſa vertu & par ſa grace; ils y ajoûteront de donner leurs ames, & de les ſacrifier juſqu'à la mort pour le même Seigneur & pour ſes témoignages ; pour obtenir & pour mériter la Couronne & le triomphe de Jeſus-Chriſt, comme les Martirs ont fait en témoignage & pour la défenſe de la foi.

Apoc. 6. v. 9.

119. Le Texte ajoûte à cauſe de tous ces miſteres, & dit : *Rejouïſſez-vous Cieux & vous qui habitez en eux.* Rejouïſſez-vous, parce que vous devez être la demeure éternelle des juſtes & du Juſte des juſtes, Jeſus-Chriſt & de ſa trés-Sainte Mere. Rejouïſſez-vous Cieux, parce que le ſort favorable que vous recevez n'eſt arrivé à aucune Créature materielle & inanimée; puiſque vous devez être le palais du Dieu tout-puiſſant, lui ſervir d'une éternelle demeure, & recevoir pour vôtre Reine, la plus pure & la plus ſainte de toutes les créatures. Rejouïſſez-vous Cieux pour tous ces avantages, & vous qui habitez ces heureuſes demeures, Anges & juſtes, qui devez être aſſociez & miniſtres de ce Fils du Pere Eternel & de ſa Mere ; membres de ce corps

Verſ. 12.

miſtique, dont le même Ieſus-Chrît eſt Chef. Rejouïſſez-vous Anges fidéles, parce qu'en les ſecourant & les gouvernant par vôtre défenſe & par vôtre garde, vous augmenterez le prix de vôtre joie accidentéle. Que Saint Michel, Prince de la milice celeſte ſe rejouïſſe ſingulierement, parce qu'il a défendu dans la bataille la gloire du Trés-Haut & de ſes miſteres adorables, & qu'il ſera Miniſtre de l'Incarnation du Verbe & témoin particulier de ſes éfets juſques à la fin : Que tous ſes aliez & défenſeurs du nom de Ieſus-Chrît & de ſa Mere, ſe rejouïſſent avec lui de ce qu'ils ne perdront point dans tous ces miniſteres la jouïſſance de la gloire eſſentiéle qu'ils poſſedent déja : & que les Cieux faſſent fête pour des miſteres ſi relevez & ſi Divins.

CHAPITRE X.

Qui continuë l'explication du chapitre douziéme de l'Apocalipſe.

120. *MAlheur à vous terre & mer, car le Diable eſt décendu vers vous dans* Verſ. 12.

une grande colere, ſachant qu'il ne lui reſte que peu de tems. Malheur à la terre, où tant de pechez & de méchancetez innombrables ſe doivent commettre ! Malheur à la mer de ce que telles ofenſes de ſon Créateur ſe commettant à ſa vûë, elle n'a pas rompu ſes barrieres pour inonder & neïer les tranſgreſſeurs; vengeant les injures de ſon Seigneur ! Mais malheur à la mer profonde & endurcie en méchanceté de ceux qui ont ſuivi ce Diable, qui eſt décendu vers vous pour vous faire la plus cruéle & la plus inouïe de toutes les guerres ! Sa rage eſt celle du plus fier des
1. Pet. 5. v. 15. Dragons, & ſurpaſſe celle d'un Lion dévorant, car il prétend anéantir toutes choſes, & il lui ſemble que tous les ſiécles ſont courts pour éxécuter ſon courroux. Telle eſt la ſoif & l'avidité inſatiable qu'il a de nuire aux mortels, car tout le tems de leurs vies ne lui ſufit pas, parce qu'elles doivent finir, & ſa fureur ſouhaiteroit des tems éternels s'ils êtoient poſſibles, pour faire la guerre aux enfans de Dieu. Et ſur tout la colere qu'il a contre cette heureuſe femme, qui
Geneſ. 3. v. 15. lui doit écraſer la tête, eſt implacable. C'eſt pourquoi l'Evangeliſte ajoûte.

Verſ. 13. 121. *Quand donc le Dragon eut vû, qu'il êtoit rejetté en terre, il perſecuta la Femme qui avoit enfanté le Fils.* Quand le Serpent an-

cien eût vû le lieu & l'état trés-malheureux, où il êtoit tombé, aïant été lancé du Ciel Empirée, il brûloit d'une plus grande fureur & d'une plus cruëlle envie, se rongeant comme une vipere les entrailles. Il conçut une telle indignation contre cette Femme Mere du Verbe humanisé, qu'il surpasse tout ce qui s'en peut dire & concevoir. Il s'en découvre neanmoins quelque chose par ce qui arriva inmédiatement aprés que ce Dragon fût précipité dans les Enfers avec ses troupes de méchanceté: que je raconterai ici le mieux qu'il me sera possible & selon que l'intelligence me l'a manifesté.

122. Pendant toute la premiere semaine, dont la Genese fait mention, en laquelle Dieu s'apliquoit à la création du monde & de ses créatures; Lucifer & les démons s'ocuperent à conferer ensemble pour inventer des méchancetez contre le Verbe, qui se devoit humaniser & contre la Femme dont il devoit naître. Le premier jour qui correspond au Dimanche, les Anges furent créez, il leur fût donné une loi & des preceptes sur ce en quoi ils devoient obéir; les mauvais y furent désobéissans & transgresserent les commandemens du Seigneur, & par la disposition de la Divine providence toutes les choses susdites arriverent jusques au

matin du ſecond jour, qui correſpond au Lundi, auquel Lucifer & toute ſa ſuite furent précipitez dans l'Enfer. Ces ſtations, démeures, ou intervales des Anges, de leur création, operations, bataille & chûte, ou glorification, correſpondirent à cét eſpace de tems. Dans l'inſtant que Lucifer & ſes aſſociez eurent fait leur premiere & funeſte entrée dans l'Enfer, ils y tinrent un conciliabule, qui dura juſques au jour qui correſpond au matin du Ieudi. Lucifer emploïa pendant ce tems-là tout ſon ſavoir & toute ſa malice diabolique à conferer avec les démons des moïens qu'ils pourroient trouver pour ofenſer Dieu davantage & ſe venger du châtiment dont il les avoit punis. La concluſion qu'ils en tirerent, fût, que comme ils connoiſſoient que Dieu devoit aimer tendrement les hommes, la plus grande vengeance qu'ils en pourroient avoir & la plus grande injure qu'ils lui pourroient faire, ſeroit d'empêcher les éfets de cét amour; en trompant, perſuadant & incitant, autant qu'il leur ſeroit poſſible, les mêmes hommes à perdre l'amitié & la grace de Dieu; à lui être ingrats & rebéles à ſa volonté.

123. Nous devons travailler à y reuſſir (diſoit Lucifer) y emploïant toutes nos forces, tous nos ſoins & toute nôtre ſience;

nous ſoumettrons les créatures humaines à nôtre loi & à nôtre volonté pour les détruire ; nous perſecuterons cette génération humaine & la priverons de la récompenſe qui lui a été promiſe. Procurons fortement, qu'ils n'arrivent point à voir la face de Dieu, puiſque nous en avons été privez injuſtement. Je dois remporter de grands triomphes ſur eux, je les détruirai & je les réduirai à ma volonté. Je ſemerai des nouvelles doctrines, des erreurs & des loix entierement contraires à celles du Trés-Haut. Je choiſirai & j'éleverai parmi ces hommes des prophétes & des chefs de nouveautez, qui répendront les doctrines que je ſemerai entre eux, & pour me venger de leur Créateur, je les placerai enſuite avec moi dans ce profond tourment. I'afligerai les pauvres, j'oprimerai les afligez & je perſecuterai les humbles ; je ſemerai des diſcordes, je cauſerai des guerres, je ſuſciterai des diſcenſions & je ferai naître des ſuperbes & des témeraires : je prolongerai la loi du peché, & quand ils s'y ſeront ſoumis, je les enſevelirai dans ce feu éternel ; & ceux qui me ſeront les plus fidéles, recevront plus de tourmens. En ceci conſiſtera mon roïaume & le prix que je donnerai à mes ſerviteurs.

Act. 20. v. 30.

124. Ie ferai une guerre ſanglante au

Verbe humaniſé, bien qu'il ſoit Dieu, puis qu'il ſera homme auſſi, d'une nature inférieure à la mienne. I'éléverai mon trône & ma dignité par deſſus la ſienne, je le vaincrai & l'abatrai par ma puiſſance & par mes ruſes : la Femme qui doit être ſa Mere, perira par mes mains. Comment pourra-t'elle reſiſter, une ſeule femme contre ma puiſſance & ma grandeur ? Et vous démons, qui êtes inſultez avec moi, ſuivez moi & m'obéiſſez en cette vengeance, comme vous l'avez fait dans la déſobéiſſance. Feignez d'aimer les hommes pour les perdre, de les ſervir pour les détruire & les tromper ; vous les aſſiſterez pour les pervertir & les mener dans mes Enfers. Aucune langue humaine ne peut exprimer la malice & la fureur de ce premier Conciliabule, que Lucifer tint dans l'Enfer contre le genre humain : qui n'étoit point encore, mais parce qu'il devoit être. Tous les vices & tous les pechez du monde y furent inventez ; le menſonge, les ſectes & les erreurs en ſortirent ; toute ſorte d'iniquité reçut ſon origine de ce cahos & de cette congregation abominable : & tous ceux qui pratiquent le mal, ſervent ſon Prince.

125. Ce Conciliabule étant achevé Lucifer déſira de parler à Dieu, & ſa Majeſté

lui en donna la permiſſion par ſes jugemens trés-ſublimes. Cela arriva de la maniere que Satan parla, quand il demanda le pouvoir de tenter Iob : & il avint le jour, qui correſpond au Ieudi ; & dit, parlant au Trés-Haut : Seigneur, puiſque vôtre main m'a été ſi peſante, me châtiant avec tant de cruauté, & que vous avez déterminé tout ce qu'il vous a pleu en faveur des hommes, que vous voulez créer; voulant ſi fort agrandir & élever le Verbe humaniſé ; & enrichir avec lui la Femme, qui doit être ſa Mere, par tous les dons que vous lui deſtinez : Soïez donc équitable & juſte ; & puiſque vous m'avez donné la permiſſion de perſecuter les autres hommes, donnez-la moi auſſi, de pouvoir tenter & faire la guerre à ce Chriſt Dieu & homme & à la Femme qui doit être ſa Mere. Donnez-moi permiſſion d'y emploïer toutes mes forces. Lucifer tint alors d'autres diſcours, & il s'humilia de demander cette licence, (l'humilité étant ſi fort opoſée à ſon orgueil) parce que la rage & le deſir déméſuré qu'il avoit d'obtenir ce qu'il ſouhaitoit étoient ſi grands, qu'ils firent plier ſon orgueil, une méchanceté cedant à l'autre ; car il connoiſſoit qu'il ne pouvoit rien entreprendre ſans la permiſſion du Seigneur tout-puiſſant. Et il ſe

Iob. 1. v. 3.

ſeroit humilié une infinité de fois pour tenter nôtre Seigneur Ieſus-Chrît, & ſa trés-Sainte Mere en particulier ; aprehendant qu'elle ne lui écraſât la tête.

„ 126. Le Seigneur lui répondit : Tu ne „ dois pas, Satan, par juſtice demander „ cette permiſſion, car le Verbe humaniſé „ eſt ton Dieu, ton Seigneur Tout-Puiſſant „ & ton Souverain, quoi qu'il ſera homme „ véritable tout enſemble, & tu es ſa créa- „ ture : Que ſi les autres hommes pechent „ & que tu les ſoumettes par leurs pechez à „ ta volonté, il n'eſt pas poſſible que tu „ trouve le peché en mon Fils Unique hu- „ maniſé : Si les hommes deviennent par ton „ moïen eſclaves du peché, le Chriſt doit „ être Saint, juſte & ſeparé des pecheurs, „ qu'il rachetera & relevera s'ils tombent. „ Cette Femme, contre laquelle tu es ſi fort „ enragé, quoi qu'elle ſoit une pure créa- „ ture & Fille d'un pur homme, ſera nean- „ moins par ma détermination préſervée „ du peché & elle ſera toûjours toute mien- „ ne ; & je ne veux pas que par aucun tître „ & par aucun droit tu aïe jamais ſur elle „ aucun pouvoir.

Ad Heb. 7. v. 26.

127. A quoi Satan repartit : Quel mérite & qu'elle ſainteté ſi ſinguliere trouvera-t'on en cette Femme, ſi elle ne doit jamais avoir aucun

aucun énemi qui la perſecute & qui l'incite au peché? Cela n'eſt nullement de l'équité & de la droite juſtice, & ne peut être ni raiſonnable, ni loüable. Lucifer ajoûta pluſieurs autres blaſphêmes avec un orgueil téméraire. Mais le Trés-Haut qui diſpoſe toute choſe avec une ſageſſe infinie lui répondit: Je te donne permiſſion de pouvoir " tenter le Chriſt, car il ſera en ceci le mo- " déle & le Maître des autres: Je te la donne " auſſi de perſecuter cette Femme, mais tu " ne la toucheras pas en ſa vie corporelle: ne " voulant pas en ceci éxemter le Chriſt & " ſa Mere; mais au contraire je permets que " tu les tentes comme les autres. Le Dragon " ſe réjouït plus de cette permiſſion, que de toutes celles qu'il avoit reçuës de perſecuter le genre humain: & il détermina d'y porter un plus grand ſoin dans l'éxécution, (comme il le pratiqua) qu'en aucun autre de ſes ouvrages & de ne ſe fier pour cét éfet d'aucun autre démon, mais d'en prendre luimême la charge. Et c'eſt pourquoi l'Evangeliſte continûë.

128. *Le Dragon perſecuta la Femme qui avoit enfanté le Fils*: Parce qu'avec la permiſſion qu'il reçut du Seigneur, il fit une guerre inouïe & perſecuta celle qu'il s'imaginoit devoir être la Mere de Dieu huma-

Infrà à nu. 692. ad 697. & P. 2. à n. 340. ad 371. & P. 3. à n. 451. ad 518. Vers. 14. nisé. Et parce que je dirai en son lieu, quels furent ces essais & ces combats, je dis seulement ici, qu'ils fûrent au dessus de toute imagination humaine. La maniere d'y résister & de les vaincre avec tant de gloire fût aussi admirable; puis qu'il est dit, que pour se défendre du Dragon: *il lui fût donné deux aîles d'une grande Aigle, afin qu'elle s'envolât dans le desert en son lieu, où elle est nourrie pendant un tems & des tems.* La trés-Sainte Vierge reçut ces deux aîles avant que d'entrer en ce combat, car le Seigneur la prévint par des dons & des faveurs particulieres. L'une des aîles fût une science infuse qu'elle reçut de nouveau, des plus grands misteres & des secrets Divins.

P. 2. à n. 335 ad 339. & P. 3. à n. 448. ad 450. L'autre fût une nouvelle & trés-profonde humilité, comme je l'expliquerai dans la suite. Elle s'envola avec ces deux aîles vers le Seigneur, comme vers son centre; car elle ne vivoit & n'operoit qu'en lui seul. Elle vola comme une Aigle Roïale, sans jamais tourner le vol vers l'énemi, étant la seule en ce vol; vivant dans un lieu désert de tout ce qui est créé & terrestre; & seule avec la seule Divinité, sa derniere fin. Dans cette solitude, *Elle fût nourrie pendant un tems & des tems:* nourrie avec la trés-douce manne & l'aliment de la grace & des paroles

Divines ; & fortifiée par les faveurs du bras du Tout-Puiſſant : *Pour un tems & par des tems* ; parce qu'elle reçut durant toute ſa vie cette nourriture & principalement dans ce tems, qu'elle eut les plus fortes batailles avec Lucifer ; car elle fût ſecouruë pour lors par des faveurs plus grandes & plus proportionnées. Pour un tems & par des tems s'explique auſſi de cette félicité éternelle, où toutes ſes victoires fûrent recompenſées & couronnées.

129. *Et la moitié d'un tems hors de la preſence du Serpent.* Cette moitié de tems fût celui que la trés-Sainte Vierge véquit en cette vie, délivrée de la perſécution du Dragon & de ſa preſence, car aprés l'avoir vaincu dans les combats, qu'elle eût avec lui par la diſpoſition Divine, elle en fût délivrée comme victorieuſe. Et ce privilege lui fût acordé, afin qu'elle jouït de la paix & du calme, qu'elle avoit mérité reſtant victorieuſe de l'énemi, comme je le dirai ci-aprés. Mais l'Evangeliſte dit, que pendant que la perſécution dura : *le Serpent jetta de ſa gueule aprés la Femme comme un fleuve d'eau, afin qu'elle fût emportée par le courant : Mais la Femme fut ſecouruë par la terre qui s'ouvrit & engloutit le fleuve, que le Dragon avoit jetté.* Lucifer éxerça toute

Verſ. 14.

P. 3. *n.* 526. *Verſ.* 15. & 16.

ſa malice & toutes ſes forces contre cette Divine Reine & lui en donna les prémices, parce que tous ceux qui en ont été tentez, lui étoient moins importans que la ſeule Marie. Et les tromperies, les méchancetez & les tentations ſortoient avec plus de violence de la gueule de ce Dragon contre elle, que les eaux impétüeuſes d'un fleuve précipité ne courent dans leurs abîmes. Mais la terre lui fût favorable, parce que la terre de ſon corps & de ſes paſſions ne fut point maudite & n'eut aucune part à cette ſentence, ni au châtiment que Dieu fulmina contre nous en Adam & Eve; que nôtre terre ſeroit maudite & qu'elle produiroit des épines au lieu des fruits, reſtant bleſſée en ſa nature par l'éguillon du peché qui nous pique & nous contrarie toûjours; & dont le Démon ſe ſert pour perdre les hommes, car il trouve en nous ces armes ſi fort ofenſives contre nous mêmes; & ſe prévalant de nos propres inclinations, il nous entraine par des charmes, par des plaiſirs aparens & par ſes fauſſes perſuaſions aprés les objets ſenſibles & terreſtres.

Geneſ. 3. v. 17. & 18.

130. Mais la trés-pure Marie, qui fût une terre Sainte & benite du Seigneur, ſans aucune ateinte de ce fatal éguillon, ni d'aucun autre éfet du peché, étoit ſi aſſurée en

la terre qu'elle n'en pouvoit point recevoir de danger ; au contraire elle en fût favorisée par ſes inclinations trés-bien reglées & entierement ſoûmiſe à la raiſon & à la grace. Ainſi elle s'ouvrit pour engloutir le fleuve des tentations, qu'en vain le Dragon lui vomiſſoit, car il n'en trouva pas la matiere diſpoſée, ni aucune préparation au peché, comme il arrive aux autres enfans d'Adam, dont les paſſions dépravées & terreſtres aident plûtôt à groſſir ce fleuve qu'à le tarir, parce que nos paſſions & nôtre nature corrompuë s'opoſent toûjours à la raiſon & à la vertu. Le Dragon connoiſſant combien ſes prétentions êtoient inutiles contre cette miſterieuſe Femme ; il eſt ajoûté :

131. *Ce qui anima le Dragon contre la Femme ; & il s'en alla faire la guerre contre les autres de ſa génération, qui gardent les commandemens de Dieu & qui ont le témoignage de Jeſus-Chrît.* Ce grand Dragon aïant êté glorieuſement vaincu en toute maniere par la Reine de tout ce qui eſt créé, s'en alla pour éviter la confuſion du nouveau tourment, que lui & tout l'Enfer devoient recevoir de ſa témerité, & ſe détermina de faire une cruëlle guerre aux autres ames de la même eſpece & génération que la trés-Sainte Vierge, qui ſont les fidéles marquez Verſ. 17.

en leur Batême du caractere & du Sang de Jesus-Chrît, pour garder ses témoignages. Car Lucifer & ses démons tournerent toute leur rage avec plus de violence contre la Sainte Eglise & contre ses membres, quand ils virent qu'ils ne pouvoient rien gagner contre nôtre Seigneur Iesus-Chrît leur Chef & contre sa trés-Sainte Mere. Se fixant singulierement à faire la guerre avec une indignation particuliere aux Vierges consacrées à Iesus-Chrît, & faisant tout son possible pour détruire cette vertu de la chasteté Virginale, comme une semence choisie, & comme les precieux gages de la trés-chaste Vierge & Mere de l'Agneau. C'est pourquoi l'Evangeliste dit en achevant le chap. que:

Vers. 18. 132. *Le Dragon s'arrêta sur le sablon de la mer*, qui est la vanité mépriſable de ce monde, dont le Dragon se nourrit & la broute comme de l'herbe. Tout ceci se passa dans le Ciel, & plusieurs choses furent manifestées aux Anges dans les décrets de la volonté Divine, touchant les priviléges qui s'y préparoient pour la Mere du Verbe, en laquelle il devoit se faire homme. Ie n'ai pas bien pû déclarer tout ce que j'en ai découvert; Car je suis devenuë plus pauvre par l'abondance des misteres, & les termes me manquent pour les exprimer.

CHAPITRE XI.

Que le Tout-Puiſſant en la création de toutes choſes eut nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt & ſa trés-Sainte Mere preſens, & qu'il élût & favoriſa ſon peuple figurant ces Miſteres.

133. LA Sageſſe parlant de ſoi-même, dit, au chapitre huitiéme des Proverbes, qu'elle ſe trouva preſente en la création de toutes choſes avec le Trés-Haut. Et j'ai dêja dit, que cette Sageſſe eſt le Verbe humaniſé, qui êtoit preſent avec ſa trés-Sainte Mere, lorſque Dieu déterminoit dans ſon entendement Divin la création de tout le monde; car dans cét inſtant non ſeulement le Fils êtoit avec le Pere Eternel & avec le Saint Eſprit en l'unité de la nature Divine, mais auſſi l'humanité qu'il devoit prendre, êtoit en premier lieu de tout ce qui eſt créé, prévûë & déſignée dans l'entendement du Pere Eternel; & avec ſon *Prov. 8. v. 30.* *Supr. n. 54.*

humanité, ſa trés-Sainte Mere qui la lui devoit adminiſtrer du plus pur de ſon Sang. En ces deux perſonnes tous ſes ouvrages furent prévûs, & à leur conſideration le Trés-Haut s'obligeoit (à nôtre façon de parler) de ne pas faire cas de toutes les ingratitudes que le genre humain & les Anges même qui prévariquerent pouvoient commettre, & de ne pas laiſſer pourtant de proceder à la création de ce qui reſtoit à faire & des autres créatures qu'il préparoit pour le ſervice de l'homme.

134. Le Trés-Haut regardoit ſon Fils Unique humaniſé & ſa trés-Sainte Mere, comme des modéles qu'il venoit de former par la grandeur de ſa Sageſſe & de ſon pouvoir, pour s'en ſervir comme d'originaux, ſur leſquels il copioit tout le genre humain; & parce que ces deux images avoient une grande reſſemblance à ſa Divinité, toutes les autres auſſi par raport à ces deux modéles ſeroient formées ſur cette reſſemblance de la Divinité. Il créa auſſi les choſes materielles qui ſont néceſſaires à la vie humaine, mais avec une telle ſageſſe, que quelques-unes ſerviſſent auſſi de ſimboles, qui repreſentaſſent en quelque façon les deux objets, Jeſus-Chrît & Marie, ſur leſquels il arrêtoit principalement ſa vûë &

auſquels elles devoient ſervir. C'eſt pourquoi il fit ces deux grandes lumieres du Ciel, le Soleil & la Lune, afin qu'en diviſant la nuit d'avec le jour, elles nous repreſentaſſent le Soleil de juſtice Jeſus-Chriſt & ſa trés-Sainte Mere, qui eſt belle comme la Lune & qui diviſent le jour de la grace, de la nuit du peché; & par ſes continuelles influënces le Soleil éclairant la Lune, les deux enſemble éclairent toutes les créatures, depuis le Firmament & ſes Aſtres, juſques au bout de l'Univers. *Gen.* 1 *v.* 16. *Cant.* 6. *v.* 9.

135. Il créa les autres choſes, & en augmenta la perfection, voïant qu'elles devoient ſervir à Ieſus-Chriſt, à la trés-pure Marie & à leur conſideration aux autres hommes; auſquels il prépara avant que de les tirer du néant une table fort délicate, trés-abondante & trés-aſſurée, & bien plus mémorable que celle d'Aſſuerus, parce qu'il les devoit créer pour ſes plaiſirs & les convier aux ſaintes délices de ſa connoiſſance & de ſon amour: il ne voulût pas comme diſcret & magnifique Seigneur, que le convié atendît, mais que ce fût tout une même choſe d'être créé & de ſe trouver aſſis à la table de ſa connoiſſance & de ſon amour, afin qu'il ne fût point diſtrait en ce qu'il lui étoit ſi important, comme eſt de recon- *Eſth.* 1. *v.* 3.

noître & de loüer ſon Créateur Tout-Puiſſant.

Gen. 1. v. 27. 136. Au ſixiéme jour de la création, il forma & créa Adam comme dans un état de trente-trois ans, le même âge que nôtre Seigneur J. C. devoit avoir au tems de ſa mort, ſi ſemblable en ſon corps & en ſon ame à ſa trés-Sainte humanité, qu'à peine on l'auroit diſtingué. D'Adam, il forma Eve, qui reſſembloit ſi fort à la Sainte Vierge, qu'elle l'imitoit en toutes ſes façons, de même qu'en ſa perſonne. Le Seigneur regardoit avec une extrême complaiſance & avec un amour égal, ces deux portraits des deux originaux qu'il devoit créer en ſon tems; & en conſideration de ceux-là, il départit à ceux-ci de grandes benedictions, comme pour entretenir un commerce avec eux & avec leurs décendans, juſques à ce que le jour arrivât, auquel il devoit former Ieſus & Marie.

137. Mais l'heureux état auquel Dieu avoit créé les deux premiers Parens du genre humain dura fort peu: parce qu'auſſitôt qu'ils furent créez, l'envie du Serpent qui étoit comme à l'afut, s'éleva contre eux: quoique Lucifer ne pût point apercevoir la formation d'Adam & d'Eve, comme il aperçût celle des autres Créatures à l'inſtant

qu'elles fûrent produites, car le Seigneur ne lui voulût point manifeſter l'ouvrage de la création de l'homme, ni la formation d'Eve de la côte d'Adam; Sa Majeſté lui cachant tout cela l'eſpace de quelque tems, pendant lequel ils vécurent enſemble. Mais quand le Démon eût vû la diſpoſition admirable de la nature humaine ſur tout le reſte, la beauté des ames; auſſi bien que des corps d'Adam & d'Eve, & qu'il eût connu l'amour paternel que le Seigneur leur portoit, & qui les faiſoit maîtres & ſouverains de tout ce qui êtoit créé, leur faiſant eſpérer outre cela la vie éternelle. Ce fût ici que la rage de ce Dragon devint plus furieuſe, n'y aïant aucune langue qui puiſſe exprimer les convulſions & les troubles que cette bête feroce en conçut, ſon envie deſeſperée lui inſpirant de leur ôter la vie. Il l'auroit fait comme un Lion dévorant, s'il n'eût reſſenti une force ſuperieure qui l'empêchoit: mais il méditoit & cherchoit les moïens de les faire déchoir de la grace du Trés-Haut & de les lui rendre contraires. *Geneſ. 1. v. 28.*

138. Ici Lucifer s'éblouït & ſe trouva dans des grands doutes, parce que comme le Seigneur lui avoit manifeſté dés le commencement que le Verbe ſe devoit faire

homme dans le sein de la trés-Sainte Vierge, sans lui déclarer ni où ni quand ce mistere se devoit acomplir; il lui cacha la création d'Adam & la formation d'Eve, afin qu'il commençât dés lors à ressentir cette ignorance du mistere & du tems de l'Incarnation. Or comme sa colere & tous ses soins étoient bandez singulierement contre Iesus-Chrît & Marie, il douta qu'Adam ne fût sorti d'Eve, & qu'elle ne fût la Mere & lui le Verbe humanisé. Et le doute que le Démon avoit s'augmentoit d'autant plus qu'il ressentoit cette vertu Divine qui l'empêchoit de les ofenser en leur vie. Mais comme il connût d'ailleurs les préceptes que Dieu leur fit incontinent (car ils ne lui furent point cachez, les découvrant dans la conference qu'Adam & Eve en eurent ensemble) il sortoit insensiblement de son doute, épiant les entretiens des deux premiers Parens & sondant leur naturel, commençant dés lors à voltiger autour d'eux comme un Lion afamé, & à s'introduire dans leurs Esprits par la connoissance de leurs inclinations. Neanmoins jusques à ce qu'il en fût tout à fait désabusé, il chanceloit toûjours entre la haine irréconciliable qu'il portoit à Iesus-Chrît & à sa Mere, & la crainte qu'il avoit d'en être vaincû:

1. Pet. 5. v. 8.

outre qu'il craignoit que la Reine du Ciel ne le vainquît, bien qu'elle ne fût qu'une pure créature & non pas un Dieu.

139. Or conſiderant le précepte qu'Adam & Eve avoient reçu, armé d'un menſonge trompeur, avec ce ſecours il réſolut de les tenter, commençant de contredire & de s'opoſer avec tous ſes éforts à la volonté Divine. Ce ne fut pas l'homme qu'il ataqua le premier, mais la femme, parce qu'il la connût d'un naturel plus délicat & plus foible; êtant plus aſſuré de remporter ſes prétendus avantages contr'elle, qu'il ſavoit bien n'avoir pas les forces, ni la puiſſance que Ieſus-Chrît avoit pour lui reſiſter; & parce qu'il avoit une trés-grande indignation contr'elle, depuis le ſigne qu'il avoit vû au Ciel & les ménaces que Dieu lui avoit faites de cette Femme. Toutes ces conſiderations l'entrainérent & l'émeurent plûtôt contre Eve, que contre Adam: avant que de ſe manifeſter à elle, il lui envoïa pluſieurs penſées ou imaginations fortes & déſordonnées, comme ſes avant-coureurs, pour la rendre en quelque façon diſpoſée par les troubles que ſes paſſions en recevroient. Et parce que j'en écrirai quelque choſe dans un autre endroit, je ne m'étends pas ici à dire, avec combien de

violence & de cruauté il la tenta ; Il ſufit à mon propos de ſavoir pour le préſent ce
Geneſ. 3. v. 1. que les Ecritures Saintes en diſent, & c'eſt, qu'il prit la forme d'un ſerpent & que ſous cette forme il parla à Eve, qui prêta l'oreille à ſa converſation, qu'elle ne devoit point écouter ; puis qu'en l'écoutant & y correſpondant, elle commença à y donner créance, & enſuite à tranſgreſſer le précepte pour ſoi ; Et enfin à perſuader à ſon mari d'enfreïndre la loi, qu'il avoit reçuë, à ſon grand dommage & à celui de tous les autres, perdans pour eux & pour nous cét heureux état auquel le Trés-Haut les avoit mis.

140. Quand Lucifer vit la chute de tous les deux, & que la beauté interieure de la grace & la juſtice originelle s'étoit changée en la diformité du peché ; le tranſport & le triomphe qu'il en témoigna à ſes démons furent incroïables. Mais ſa joie ne fut pas de longue durée, parce qu'il connût avec combien de clémence (contre ce qu'il déſiroit) l'amour miſericordieux de Dieu s'étoit montré à l'endroït des criminels, & qu'il leur avoit donné lieu de faire penitence, d'en eſperer le pardon & le retour de ſa grace ; à quoi ils ſe diſpoſoient par leur douleur & par leur contrition. Lucifer

connût aussi qu'on leur rendoit la beauté de la grace & l'amitié du Seigneur, ce qui mit de nouveau dans le trouble tout l'Enfer, voïant les heureux éfets de la contrition. Et ses gemissemens s'acrurent beaucoup plus, entendant la sentence que Dieu fulminoit contre les coupables, en laquelle le démon s'aveugloit, ne sachant à quoi se déterminer: & sur tout il lui fut un nouveau tourment d'ouïr qu'on lui rénouvelloit cette menace: la Femme t'écrasera la tête: comme elle lui avoit été faite au Ciel. *Genes. 3. v. 15.*

141. Les couches d'Eve se multipliérent aprés le peché, & il se fit par lui la distinction & la multiplication des bons & des mauvais, des élûs & des réprouvez, les uns qui suivent Iesus-Chrît nôtre Redempteur & nôtre Maître; & les autres Satan. Les élûs suivent leur Chef par la foi, l'humilité, la charité, la patience & par toutes les vertus: & pour remporter le triomphe ils sont secourus, aidez & embélis de la Divine grace & des dons, que le même Seigneur & Restaurateur de tous leur a mérité. Mais les réprouvez sans recevoir des bienfaits & des faveurs semblables de leur faux Capitaine, ni en atendre d'autre prix, que la peine & la confusion éternelle de l'Enfer, le suivent par orgueil, par préfomption,

par ambition, par toutes sortes d'impuretez & de méchancetez, qui partent du pere de mensonge & de l'auteur du peché.

142. Nonobstant ce peché, l'inéfable bénignité du Trés-Haut leur donna sa benediction, afin qu'avec elle ils crûssent, & que le genre humain se multipliât. Mais sa Divine providence permit, que le premier enfantement d'Eve portât les prémices du premier peché en la personne de l'injuste Caïn, & que le second figurât en celle de l'innocent Abel, le reparateur du peché, nôtre Seigneur Iesus-Chrît; commençant tout à la fois de le representer en la figure & en l'imitation, afin qu'en la personne du premier juste, la loi & la doctrine de Iesus-Chrît eussent leur commencement, dont tous les autres devoient être disciples, en soufrant pour la justice, & étant haïs & oprimez des pecheurs, des réprouvez & de leurs propres freres. C'est pourquoi la patience, l'humilité & la douceur eurent leur prémices en Abel; & en Caïn, l'envie & toutes les méchancetez qu'il pratiqua pour le bonheur du juste & pour sa propre perdition, le méchant triomphant & le bon endurant; se trouvant en ces spectacles le commencement de ceux qui devoient ensuite arriver dans le monde, composé de deux

Genes. 4. v. 1.

Matt. 10. v. 21. & 22.

deux Villes bien contraires, de Jeruſalem pour les juſtes & de Babilone pour les réprouvez, chacune aïant ſon chef pour le bonheur des uns & pour le malheur des autres.

143. Le Trés-Haut voulut auſſi que le premier Adam fût la figure du ſecond en la maniere de la création; puiſque par preference au premier, il créa pour lui & il ordonna la republique de toutes les créatures, dont il en faiſoit le Seigneur & le Chef; ainſi il laiſſa paſſer pluſieurs ſiécles avant que d'envoïer ſon Fils unique, afin qu'il trouvât en la multiplication du genre humain un peuple, dont il devoit être le Chef, le Maître & le Roi naturel, & afin qu'il ne reſtât pas un ſeul moment ſans Roïaume, ni ſans ſujets : la ſageſſe Divin diſpoſant toute choſe avec cét ordre admirable, & voulant que celui qui avoit été le premier dans l'intention, fût le dernie dans l'éxécution.

144. Le tems s'aprochant aquel le Verbe devoit décendre du Sein du Pere Eternel pour ſe révêtir de nôtre mortalité, il élût & prevint un peuple choiſi & trés-noble, le plus admirable de tos ceux qui avoient precedé & qui devoient ſuivre; & en cé peuple une lignée illuſtre & ſainte,

dont il devoit décendre selon la chair humaine. Je ne m'arrête pas à raconter cette
Matt. 1. Généalogie de nôtre Seigneur Jesus-Chrît, parce qu'il n'est pas necessaire & que les saints Evangelistes en font une assez ample
Luc. 3. mention. Ie dis seulement avec toutes les loüanges que je puis rendre au Trés-Haut, qu'il m'a découvert en plusieurs ocasions & en divers tems le grand amour, qu'il porta à son peuple, les faveurs qu'il lui fit & les misteres qu'il renfermoit, comme ils ont été dans la suite manifestez en sa Sainte
Psal. 120. *v.* 4. Eglise; sans que celui, qui s'étoit constitué défenseur & protecteur d'Israël, ait jamais discontinué ses soins.

145. Il suscita des Prophétes & de trés-Saints Patraches, qui nous devoient montrer & anoner de loin, ce que nous possedons presentement, afin que nous les honorions, connoissant la grande estime qu'ils firent de la li de grace; & avec combien d'élans & d'ardeur ils la souhaiterent & demanderent. Dieu manifesta à ce peuple son être inmuabl par plusieurs révélations, & ils nous le manifesterent par les Ecritures, qui renferment des misteres inmenses, que nous devion développer & connoître par la foi. Le Verbe humanisé les aïant tous acomplis & autorisez, nous laissant par là, une

doctrine fidéle & assurée, & l'aliment spirituel des Ecritures Saintes pour son Eglise. Et bien que les Prophétes & les justes de ce peuple n'aïent pas pû jouïr de la vûë corporelle de Iesus-Chrît; neanmoins le Seigneur leur fut trés-liberal, en se manifestant à eux par les prophéties & en émouvant leurs afections, afin qu'ils solicitassent sa venuë & qu'ils demandassent la Redemption de tout le genre humain. L'Assemblage uniforme de toutes ces prophéties, de tous les misteres & de tous les soûpirs des anciens Peres, êtoient pour le Trés-Haut une musique trés-harmonieuse, qui résonoit au plus profond de son sein; de maniere (qu'à nôtre façon de parler) il suspendoit le tems (& ne laissoit pas de le hâter) pour décendre sur la terre & pour venir converser avec les hommes.

146. Sans me trop arrêter sur ce que le Seigneur m'en a fait connoître & pour arriver aux preparations que je cherche & que ce Seigneur fit, pour envoïer le Verbe humanisé & sa trés-Sainte Mere au monde, je les dirai succintement selon l'ordre des Ecritures Saintes. La Genese contient ce qui regarde le commencement & la création du monde pour le genre humain; le partage des terres & des peuples; le châtiment &

la reſtauration du genre humain ; la confuſion des langues , l'origine du peuple élû, ſa décente en Egipte ; & pluſieurs autres grands miſteres , que Dieu déclara à Moïſe, afin de nous faire connoître par ſon moïen l'amour & la juſtice qu'il avoit montré dés le commencement aux hommes , pour les atirer à ſa connoiſſance & à ſon ſervice , & marquer ce qu'il avoit déterminé de faire à l'avenir.

147. L'Exode contient les avantures du peuple élû ; les plaies & les châtimens qu'il envoïa pour le racheter avec miſtere ; la ſortie d'Egipte & le paſſage de la mer ; la loi écrite donnée avec tant d'apareils & de merveilles ; & pluſieurs autres miſteres que Dieu opera pour ſon peuple , afligeant quelquefois leurs énemis & d'autre fois ce même peuple , châtiant les uns comme un Juge ſevere , corrigeant les autres comme un trés-amoureux Pere , leur enſeignant à connoître ſes bienfaits dans les travaux. Il fit des grands prodiges par la Verge de Moïſe; qui figuroit la Croix , où le Verbe humaniſé devoit être l'Agneau ſacrifié , pour le remé-
Luc. 2 y. 34. de des uns & pour la ruïne des autres , comme la Verge l'étoit & le fut en la mer rouge, défendant le peuple en élevant autour de lui des remparts d'eau , & y faiſant perir les

Egiptiens. Et ainſi il formoit un tiſſu avec tous ces miſteres de la vie des Saints par des joies & par des pleurs, par des travaux & par des conſolations; copiant avec une ſageſſe infinie & une providence admirable toutes ces miſterieuſes viciſſitudes, ſur la vie & ſur la mort qui devoit arriver de nôtre Seigneur Jeſus-Chrît.

148. Dans le Levitique on décrit & on ordonne pluſieurs Sacrifices & cérémonies Légales pour apaiſer Dieu, parce qu'ils ſignifioient l'Agneau, qui ſe devoit ſacrifier pour tous : & enſuite nous inmoler avec lui à ſa Majeſté Divine, lors qu'il éxécuteroit dans le tems la vérité de ces ſacrifices & de ces figures. Il déclare auſſi les vêtemens du ſouverain Prêtre Aaron, figure de Jeſus-Chrît, quoi qu'il ne deût pas être d'un ordre ſi inferieur, mais ſelon l'ordre de Melchiſedech. *Pſal. 109. v. 4.*

149. Les nombres contienent les démeures du déſert, figurant la conduite qu'il devoit tenir avec la Sainte Egliſe, avec ſon Fils unique fait homme & avec ſa trés-Sainte Mere; & auſſi avec les autres Juſtes, car ſelon les divers ſens, ils ſont tous renfermez dans ces évenemens, de la Colomne de feu, de la Manne, de la Pierre, dont l'eau ſortit; & pluſieurs autres grands miſteres, qu'ils

contienent en d'autres choſes. Ils renferment auſſi les miſteres qui ſont atachez aux divers nombres, y aïant en tout de trés-profonds ſecrets.

150. Le Deutéronome eſt comme une ſeconde loi, qui n'eſt pas diferente, mais reïterée d'une autre maniere; & une figure plus ſinguliere de la loi Evangelique: parce que l'Incarnation ſe devant prolonger (par les ſecrets jugemens de Dieu & pour des raiſons de convenance connûës à ſa Divine Sageſſe) il rénouvelloit & préparoit des loix, qui euſſent quelque conformité avec celle qu'il devoit enſuite établir par ſon Fils unique.

151. Joſué, introduit le peuple de Dieu en la terre de promiſſion & la lui diſtribuë aïant paſſé le Jourdain, faiſant des actions héroïques, & figurant aſſez clairement nôtre Redempteur, tant en ſon nom, qu'en ſes œuvres; en quoi il répréſenta la deſtruction des Roïaumes, que le démon poſſedoit; & la ſeparation qui ſe fera des bons d'avec les méchans au dernier jour.

152. Aprés Joſué (le peuple aïant déja pris poſſeſſion de la terre promiſe & déſirée, qui repreſentoit premierement & ſingulierement l'Egliſe que Jeſus-Chrît s'étoit acquiſe par le prix de ſon Sang) ſuit le livre

des Juges, que Dieu ordonnoit pour la conduite de ſon peuple, particulierement dans les guerres, qu'il ſoufroit des Philiſtins & des autres énemis leurs voiſins pour leur pechez & leurs idolatries continuelles; dont il les défendoit & les délivroit, quand ils ſe convertiſſoient à lui par la penitence & par le changement de vie. Il eſt raconté dans ce livre ce que ces deux Femmes fortes & vaillantes firent, Débora jugeant le peuple & le délivrant d'une grande opreſſion; & Iahel contribuant à la victoire qu'il remporta ſur ſes énemis. Toutes ces Hiſtoires êtant des figures manifeſtes & des témoignages évidens de ce qui ſe paſſe en l'Égliſe.

153. Enſuite du livre des Iuges, nous liſons ceux des Rois, que les Iſraëlites demanderent pour ſe conformer au gouvernement des autres peuples. Ces livres contiennent des grands miſteres de la venuë du Meſſie. La mort du grand Prêtre Heli & celle du Roi Saül, ſignifient la reprobation de la Loi ancienne. Sadoc & David figurent le nouveau Regne & la Prêtriſe de Ieſus-Chriſt & l'Egliſe avec le petit nombre qu'il y devoit avoir, en comparaiſon du reſte du monde. Les autres Rois d'Iſraël & de Iuda, & leurs captivitez dénotent

d'autres grands miſteres de cette Sainte Egliſe.

154. Le trés-patient Iob vint dans ces tems, dont les paroles ſont ſi miſterieuſes, qu'il n'y en a aucune ſans quelque profond miſtere de la vie de nôtre Seigneur Ieſus-Chrît, de la reſurrection des morts & du jugement dernier, en la même chair que chaque homme aura euë dans le monde; de la violence, des ruſes & des combats du Démon. Et ſur tout, Dieu l'expoſa à tous les mortels, comme un miroir de patience, afin que nous apriſſions tous en ſa perſonne, comme nous devons ſoufrir les travaux aprés la mort de Ieſus-Chrît, que nous avons préſente, puis qu'avant qu'elle arrivât & le prévoïant de ſi loin, ce Saint l'imita avec tant de patience.

155. Mais en la grande multitude des Prophétes, que Dieu envoïa à ſon peuple durant le Regne de ſes Rois, car il en avoit pour lors un plus grand beſoin, il s'y trouve tant de miſteres, que le Trés-Haut n'en laiſſa aucun de ceux qui regardent la venuë du Meſſie, & ſa loi, qu'il ne lui révelât & déclarât. Tenant la même conduite avec les anciens Peres & Patriarches, quoique d'une maniere plus éloignée: Et tout cela n'aboutiſſoit qu'à multiplier les répreſenta-

tions & les images du Verbe incarné, lui préparer un peuple & figurer la loi qu'il devoit enſeigner.

156. Il mit en dépôt entre les mains des trois grands Patriarches, Abraham, Iſaac & Iacob des grands & des pretieux gages, pour pouvoir s'apeller le Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Iacob, voulant s'honorer de ce nom pour les honorer eux-mêmes, manifeſtant leur dignité, leurs excélentes vertus & les Divins ſecrets qu'il leur avoit confié, afin qu'ils donnaſſent à Dieu un nom ſi honorable. Il tenta & éprouva le Patriarche Abraham, en lui commandant de ſacrifier Iſaac, pour faire cette repreſentation ſi claire de ce que le Pere Eternel devoit faire avec ſon Fils unique. Mais quand ce Pere obéiſſant voulut éxécuter le ſacrifice, le même Séigneur qui l'avoit ordonné, l'empêcha de l'éxécuter ; afin que l'éxécution d'une action ſi héroïque fût reſervée au ſeul Pere Eternel, ſacrifiant en éfet ſon Fils unique, & qu'il fût dit qu'Abraham ne l'avoit fait qu'en la ſeule menace : en quoi il paroit que le zéle de l'amour Divin fût fort, comme la mort. Mais il n'étoit pas convenable qu'une figure ſi expreſſe reſtât imparfaite, c'eſt pourquoi elle fût achevée par le ſacrifice qu'Abraham fit du Bélier,

Geneſ. 22. v. 1.

Cant. 8. v. 6.

Joan. 1. v. 29. qui figuroit auſſi l'Agneau, qui devoit ôter les pechez du monde.

Geneſ. 28. v. 12. 157. Il montra à Iacob cette miſterieuſe échelle chargée de divers ſecrets & ſens miſtiques; le plus grand fût, qu'elle repreſentoit le Verbe humaniſé, qui eſt la voie & l'échelle par où nous montons au Pere, dont il décendit pour nous viſiter: & par ſon moïen les Anges qui nous éclairent & qui veillent à nôtre garde, montent & décendent, nous portant en leurs mains, afin que nous ne ſoïons point maltraitez des pierres des erreurs, des hereſies & des vices, dont le chemin de la vie mortelle eſt rempli; ne laiſſant pas de monter, malgré ces obſtacles en ſeureté, par cette échelle avec la foi & l'eſperance dés cette Sainte Egliſe, qui eſt la maiſon de Dieu & la porte du Ciel & de la Sainteté, juſques au lieu de nôtre bonheur.

Pſal. 90. v. 12.

Exod. 3. v. 2. 158. Il montra à Moïſe, pour le conſtituer Dieu de Pharaon & Chef de ſon peuple, ce buiſſon miſtique, qui êtoit ardent ſans ſe brûler; pour marquer en prophétie la Divinité cachée ſous nôtre humanité, ſans que l'humain dérogeât au Divin, & ſans que le Divin conſumât ce qui êtoit humain. Et outre ce miſtere la virginité perpetuelle de la Mere du Verbe y êtoit

auſſi figurée, non ſeulement quant au corps, mais auſſi quant à l'ame : & que pour être fille d'Adam, revêtuë & dérivée de cette nature embraſée du premier peché, elle n'en ſeroit point ſoüillée, ni ofenſée.

159. Il fit auſſi David ſelon le modéle de ſon cœur, afin qu'il pût dignement chanter les miſericordes du Trés-Haut, comme il fit, comprenant dans ſes Pſeaumes tous les miſteres, non ſeulement de la loi de grace, mais auſſi de la loi Ecrite & naturelle. Les témoignages, les jugemens & les œuvres du Seigneur n'étant pas ſeulement en ſa bouche ; mais en aïant auſſi le cœur pénétré pour les méditer jour & nuit : Et par le pardon qu'il fit des injures, il fût une vive image, ou figure de celui qui devoit pardonner les nôtres : c'eſt pourquoi il reçut les plus claires & les plus aſſurées promeſſes de la venuë du Redempteur du monde.

1. Re. 13. v. 14. Pſal. 88. v. 1. Pſal. 118. & Pſ. 18.

160. Salomon Roi paficique, & en cela, figure du véritable Roi des Rois, fit éclater ſa ſageſſe en manifeſtant par des diverſes Ecritures, les miſteres de Ieſus-Chrît : ſingulierement dans la métaphore des Cantiques, où il renferma les miſteres du Verbe humaniſé, de ſa trés-Sainte Mere, de l'Egliſe & des Fidéles. Il enſeigna auſſi en diſe-

rentes manieres la morale pour régler les mœurs ; & plusieurs autres Ecrivains ont reçu de cette fontaine les eaux de vérité & de vie.

161. Mais qui pourra dignement éxagerer le bienfait du Seigneur, d'avoir tiré de son peuple la glorieuse troupe de ses Saints Prophétes, ausquels la sagesse éternelle a abondamment élargi la grace de prophétie, éclairant son Eglise avec tant de flambeaux, qui commencerent de nous montrer de fort loin le Soleil de Iustice & les raïons qui devoient réjaillir de ses œuvres en la loi de grace ? Les deux grands Prophétes Isaïe & Ieremie furent choisis pour nous annoncer avec autant de douceur que de force, les Misteres de l'Incarnation du Verbe, de sa Naissance, de sa Vie & de sa mort. Isaïe nous promit, qu'une Vierge concevroit & enfanteroit; & nous donneroit un fils, qui s'apelleroit Emanüel : & qu'un petit enfant naîtroit pour nous, & qui porteroit son empire sur ses épaules. Anonçant avec tant de clarté tout ce qui reste de la vie de Iesus-Chrît, que sa prophétie parut un Evangile. Ieremie déclara la nouvelle merveille que Dieu devoit operer dans une Fille, qu'elle auroit en son sein un Fils, qui seul pouvoit être le Christ, Dieu & Hom-

Isai. 7. *v.* 14.
Idem 9. *v.* 6.
Jere. 31. *v.* 22.
Thre. 3.

me parfait. Il annonça qu'il ſeroit vendu ; il décrivit ſa paſſion, ſes oprobres & ſa mort. La conſideration que je fais ſur ces Prophétes me remplit d'admiration. Iſaïe demande que le Seigneur envoie de la pierre du déſert au mont de la Fille de Sion, l'Agneau qui doit dominer le monde, parce que cét Agneau, qui eſt le Verbe humaniſé, étoit au déſert du Ciel quant à la Divinité, qui eſt apellé déſert, à cauſe qu'il n'y avoit point encore d'hommes. Et il s'apelle pierre à cauſe de la ſituation, fermeté & repos éternel dont il jouït. Le mont, où il demande, qu'il viene, eſt au ſens miſtique, la Sainte Egliſe, & premierement la trés-Sainte Vierge, Fille de la viſion de paix, qui eſt Sion. Et le Prophéte l'interpoſe pour médiatrice pour obliger le Pere Eternel d'envoïer l'Agneau ſon Fils unique, parce qu'il n'y avoit perſonne dans tout le reſte du genre humain qui pût l'obliger ſi fort d'avancer l'Incarnation, que le mérite d'une ſi excélente Mere, qui devoit avoir la gloire de revêtir cét Agneau de la peau & de la toiſon de ſa trés-Sainte Humanité : & c'eſt ce que contient cette trés-douce priere & prophétie d'Iſaïe. *Iſai.* 16.

161. Ezéchiel vit auſſi cette Mere Vierge en la figure, ou métaphore de cette porte *Ezec.* 44. v. 2.

fermée qui ne devoit être ouverte, que pour le seul Dieu d'Israël & par laquelle
Haba. 3. aucun autre homme n'entreroit. Habacuc contempla nôtre Seigneur Iesus-Chrît en la Croix; & il prophétisa par des profonds discours, les misteres de la Redemption & les éfets admirables de la passion & de la
Joël. 2. v. 28. mort de nôtre Redempteur. Ioël fit la description de la terre des douze Tribûs, figure des douze Apôtres, qui devoient être chefs de tous les enfans de l'Eglise. Il anonça aussi la venuë du Saint Esprit sur les serviteurs & les servantes du Trés-Haut, marquant le tems de la venuë & de la vie de Iesus-Chrît. Tous les autres Prophétes l'anoncerent par des diferens endroits; parce que le Trés-Haut voulut que tout ce qui concernoit la Redemption du genre humain, fût dit, prophétisé & figuré si long-tems auparavant & si copieusement, que toutes ces œuvres admirables pussent rendre témoignage de l'amour & du soin que Dieu eut pour les hommes, & combien il prétendoit d'enrichir son Eglise; Et ôter à nôtre tiedeur & à nôtre lâcheté toute sorte d'excuse; puisque pour les seules ombres & figures, ces anciens Peres & Prophétes furent enflammez de l'amour Divin, & rendirent au Seigneur des Cantiques de loüan-

ge & de gloire : & nous, qui nous trouvons dans la vérité & dans le beau jour de la grace, ſommes enſevelis dans un oubli criminel de tant de bienfaits & abandonnons la lumiere pour chercher les ténébres.

CHAPITRE XII.

Comme le genre humain s'étant multiplié, les clameurs des juſtes s'augmenterent pour demander la venuë du Meſſie ; & les pechez s'acrûrent auſſi : & Dieu envoïa au monde deux flambeaux dans la nuit de la loi anciene, pour annoncer la loi de Grace.

163. LA poſterité d'Adam s'étendit en grand nombre, & partant les Iuſtes & les injuſtes ſe multiplierent ; & les Saints augmenterent leurs cris pour demander le Redempteur, pendant que les pecheurs ſe rendoient indignes d'un tel bienfait par leurs crimes. Le peuple du Trés-Haut & le triomphe du Verbe qui ſe devoit faire

homme, êtoient dêja arrivez aux termes, que la volonté Divine avoit marquez pour la venuë du Meſſie; parce que le regne du peché avoit ſi fort étendu ſa malice ſur les enfans de perdition, qu'il ne trouvoit quaſi plus de limites; C'eſt pourquoi le tems convenable au reméde êtoit arrivé. Les Iuſtes en augmentant leurs mérites avoient augmenté leurs couronnes; Les Prophétes & les Saints Peres connoiſſoient par une extraordinaire joie, que la divine lumiere leur cauſoit; que le ſalut & la préſence de leur Reſtaurateur s'aprochoient; & en redoublant la ferveur de leurs cris, ils demandoient à Dieu que les prophéties & les promeſſes qu'il avoit faites à ſon peuple fuſſent acomplies. Et répréſentoient devant le trône de la Divine miſericorde, la longue & ténébreuſe nuit du peché dans laquelle il avoit vecu dés la création du premier homme & l'aveuglement des idolâtries, dans lequel tout le reſte du genre humain êtoit enſeveli.

Sap. 17. v. 20.

Ad Ro. 1. v. 20. 164. Lorſque l'ancien Serpent eut infecté tout l'Univers par ſon ſoufle venimeux; & qu'il ſembloit joüir de la paiſible poſſeſſion des mortels; quand eux-mêmes s'éloignans de la lumiere de la raiſon naturelle & de celle que l'anciene loi écrite leur pouvoit

pouvoit fournir, au lieu de chercher la véritable Divinité, ils en feignoient plusieurs fausses, & chacun se forgeoit un Dieu à sa fantaisie, sans faire reflexion que la confusion de tant de Dieux êtoit contraire à la perfection, au bel ordre & à la tranquilité de l'ame. Quand par ces erreurs, la malice, l'ignorance & l'oubli du vrai Dieu s'êtoient dêja naturalisez, & cette mortelle langueur ou létargie qui rempliſſoient le monde, êtoient si fort negligées, que les miserables & aveuglez malades n'ouvroient pas seulement la bouche pour en demander le reméde: quand l'orgueil êtoit sur le trône & le nombre des fous sans nombre, & que l'arrogance de Lucifer faisoit ses éforts pour boire les plus pures eaux du Iourdain: quand Dieu êtoit le plus ofensé par toutes ces injures & le moins honoré des hommes; & lorsque l'atribut de sa justice avoit plus de sujet d'anéantir tout ce qui est créé, le reduisant dans son premier néant.

Eccles. 1. v. 15.

Job. 40. v. 18.

165. Dans un tel état où les choses se trouvoient, le Trés-Haut (à nôtre façon de concevoir) tourna sa vûë vers l'atribut de sa misericorde, & fit pancher le poids de son incomprehensible équité du côté de la loi de clemence, voulant être plus obligé par sa même bonté, par les cris & par

les ſervices des Juſtes & des Prophétes de ſon peuple, qu'irrité par la méchanceté & par les ofenſes de tous les autres pecheurs. Il détermina donc de donner dans cette nuit ſi rigoureuſe de la loi anciene, des gages aſſûrez du jour de la grace, envoïant deux flambeaux trés-reluiſans au monde, qui annonçaſſent la prochaine Aurore du Soleil de Juſtice Jeſus-Chrît nôtre Sauveur. Ces deux flambeaux furent Saint Ioachim & Sainte Anne, que la volonté Divine avoit preparez & créez, afin qu'ils fuſſent faits ſelon ſon cœur. Saint Ioachim avoit ſa maiſon, ſa famille & ſes parens à Nazaret, petite Ville de Galilée. Il fût toûjours juſte, Saint, & éclairé d'une grace ſpeciale & d'une lumiere Celeſte. Il pénétroit pluſieurs miſteres des Ecritures & des anciens Prophétes: & par ſes continuelles & ferventes prieres, il demandoit à Dieu l'acompliſſement de ſes promeſſes; & ſa foi & ſa charité pénétroient les Cieux. Il êtoit trés-humble en lui-même, pur, d'une ſouveraine ſincerité & de ſaintes manieres; homme grave & ſevere, & d'une modeſtie & honnêteté incomparable.

166. Sainte Anne avoit ſa maiſon en Bethlehem, elle êtoit une fille trés-chaſte, trés-humble & trés-belle; & dés ſon

enfance, Sainte, modeſte & remplie de vertus. Elle reçut auſſi de grandes & frequentes illuſtrations du Trés-Haut, & ocupoit toûjours ſon interieur à des contemplations Divines, ſans négliger les afaires domeſtiques, auſquelles elle étoit infatigable, & par ſes Saintes ocupations elle arriva à la plus grande perfection de la vie active & contemplative. Elle avoit une ſience infuſe des Ecritures Saintes, & une connoiſſance profonde de ſes miſteres les plus cachez, elle fût incomparable aux vertus infuſes de la Foi, de l'Eſperance & de la Charité. Prévenûë de ces dons, elle prioit continuellement pour la venuë du Meſſie: & ſes priéres furent ſi agréables au Seigneur, qu'elle pouvoit mériter la réponſe d'avoir bleſſé ſon cœur par un de ſes cheveux & avancé cét heureux tems; puiſque ſans aucun doute les mérites de Sainte Anne ne contribuerent pas peu à anticiper la venuë du Verbe, tenant la plus haute place entre tous les Saints du vieux Teſtament. *Cant. 4. v. 9.*

167. Cette Femme forte fit auſſi une fervente priére, afin que dans l'état du mariage, le Trés-Haut lui donnât un époux, qui la ſecondât à garder la loi Divine & à devenir plus parfaite en l'obſervance de ſes preceptes; & en même tems que Sainte

Anne faisoit cette demande au Seigneur, sa providence Divine ordonna que Saint Ioachim fit la même priére, afin que ces deux requêtes fussent en même tems presentées devant le Tribunal de la Trés-Sainte Trinité; où elles furent éxaucées & expediées. Il fût aussi-tôt déliberé par une ordonnance Divine, que Ioachim & Anne s'uniroient par l'êtat du mariage, & seroient les Parens de celle qui devoit être Mere du même Dieu incarné. Et pour l'éxécution de ce décret le Saint Arcange Gabriël fût envoïé pour le manifester à tous les deux. Il aparût en forme corporelle à Sainte Anne êtant dans une fervente Oraison, en laquelle elle demandoit la venuë du Sauveur du monde & le reméde des hommes. Elle vit ce Saint Prince avec une splendeur & une beauté si grande, qu'elle en reçût quelque trouble & une sainte crainte, acompagnée d'une joie interieure, que sa presence lui causoit par les lumieres qu'elle communiquoit à son ame. La Sainte se prosterna avec une profonde humilité, pour honorer l'Ambassadeur du Ciel; Mais il s'opoſa à cette posture humiliante & l'encouragea, comme celle qui devoit être l'Arche de la véritable Manne, la trés-Sainte Marie, Mere du Verbe Eternel; car le Seigneur avoit déja découvert

ce miſtere caché au Saint Arcange, lors qu'il l'envoïa pour faire cette ambaſſade. Quoi que les autres Anges du Ciel ne le pénétraſſent point encore, parce que cette révélation, ou illumination fût faite inmediatement du Seigneur au ſeul Arcange Gabriël; qui ne manifeſta pas non plus pour lors ce grand miſtere à Sainte Anne; Mais lui aïant demandé ſon atention, il lui dit: Servante du Seigneur, le Trés-Haut vous " beniſſe & ſoit vôtre ſalut. Sa Majeſté Di- " vine a éxaucé vos priéres, & veut que vous " perſeveriez à demander la venuë du Sau- " veur; & vous ordonne de recevoir Ioa- " chim pour vôtre Epoux; il eſt homme " juſte & agréable aux yeux du Seigneur; " & vous pourrez perſeverer avec lui en " l'obſervance de ſa Divine loi & en ſon " ſervice. Continuez vos priéres & vos de- " mandes, & n'aïez point d'autre ſoin; car " le même Seigneur en ordonnera l'éxécu- " tion. Marchez par le droit chemin de la " juſtice, élevez vôtre cœur & vôtre eſprit " aux choſes du Ciel, priez toûjours pour " la venuë du Meſſie; & réjoüiſſez-vous " au Seigneur, qui eſt vôtre ſalut. L'Ange " diſparût aprés cela, l'aïant laiſſée fort éclairée pour pénétrer pluſieurs miſteres des Ecritures, & aïant rempli ſon ame de con-

ſolations & renouvellé la ferveur de ſon Eſprit.

168. L'Arcange n'aparût point ni ne parla pas à Saint Ioachim en forme corporelle, comme à Sainte Anne: mais l'homme de Dieu s'aperçut, qu'il lui tenoit ces diſ-„cours en ſonges; Ioachim, ſoïez benit de „la divine dextre du Trés-Haut, perſeve-„rez en vos deſirs, & pratiquez la juſtice & „la perfection. Le Seigneur veut que vous „receviez Anne pour vôtre Epouſe, car le „Tout-Puiſſant a rempli ſon ame de be-„nedictions. Aïez ſoin d'elle, & eſtimez-„la comme un precieux don, que ſa main „liberale vous fait, & rendez graces à ſa „Majeſté Divine, de vous l'avoir confiée. En vertu de ces Divines ambaſſades, Ioachim demanda la trés-chaſte Anne pour épouſe, & le mariage ſe fit, obéiſſant tous deux à la volonté de Dieu: ſans pourtant que l'un découvrît ſon ſecret à l'autre, juſques à ce que quelques années fuſſent paſſées, comme je le dirai en ſon lieu. Les deux Saints Epoux habiterent en Nazareth, & y ſuivirent les voies du Seigneur: Ils ſe rendirent fort agréables au Trés-Haut, & ſans reproche, donnant dans la juſtice & la ſincerité à toutes leurs œuvres la plénitude des vertus. Ils faiſoient tous les ans, trois

Infrà 1. P. n. 184.

portions de leurs revenus. Ils ofroient la premiere au Temple de Ieruſalem pour le culte du Seigneur. Ils diſtribuoient la ſeconde aux pauvres; & deſtinoient la troiſiéme pour l'honnête entretien de leur famille. Dieu augmentoit leurs biens temporels, parce qu'ils les emploïoient avec beaucoup de liberalité & de charité.

169. La paix êtoit inviolable entre eux, ils vivoient dans une grande conformité de mœurs, ſans querelle & ſans bruit. La trés-humble Anne êtoit ſoumiſe en toute choſe à la volonté de Joachim: & l'homme de Dieu alloit avec une ſainte émulation au devant de tout ce qui pouvoit être de l'inclination de Sainte Anne, & ce n'êtoit pas en vain qu'il ſe confioit entierement à ſa conduite. De maniere qu'ils vécurent en une ſi parfaite charité, que durant toute leur vie ils n'eurent qu'une volonté. Et êtans unis au nom du Seigneur, la ſainte crainte de ſa Majeſté en êtoit inſeparable: Saint Joachim ne manquant pas d'obéir au commandement que l'Ange lui fit d'honorer ſon épouſe, & d'en avoir un grand ſoin. *Prou. 31. v. 11.* *Matt. 18. v. 20.*

170. Le Seigneur prevint la vénerable Sainte Anne de ſes plus douces benedictions, lui communiquant des dons trés-ſublimes de grace & de ſience infuſe, pour *Pſal. 20. v. 4.*

la disposer au grand bonheur qui lui devoit arriver, d'être mere de celle, qui la devoit être du même Seigneur. Et comme les œuvres du Trés-Haut sont parfaites & achevées; il la fit par consequent digne mere de la plus pure des créatures, qui devoit être inferieure à Dieu seul, en Sainteté, & superieure à toutes les pures Créatures.

171. Ces Saints mariez passerent vingt ans sans avoir aucun enfant : ce qui étoit reputé en ce tems-là, & parmi ce peuple à une grande honte : c'est pourquoi ils essuïerent de leurs voisins & de leurs amis plusieurs oprobres & de grands mépris ; car on croïoit que ceux qui n'avoient point d'enfans n'avoient aucune part à la venuë du Messie qu'ils atendoient. Mais le Trés-Haut qui les voulut afliger & les disposer à la grace qu'il leur préparoit, par le moïen de cette humiliation, leur donna la patience pour se conformer aveuglément à ses Divines dispositions, & afin qu'ils sémassent par des larmes & par des priéres cét heureux fruit, qu'ils devoient ensuite recueillir. Ils le demanderent du plus profond de leur cœur, en aïant reçu un commandement exprez du Ciel; & ils firent un vœu particulier au Seigneur, que s'il leur donnoit un enfant, ils l'ofriroient au Temple, &

Psal. 125. v. 5.

consacreroient à son service le fruit de benediction qu'ils en recevroient.

172. Cette ofrande fût faite par une speciale impulsion du Saint Esprit, qui ordonnoit que celle qui devoit servir de demeure au Fils unique du Pere, fut oferte, & comme consignée par ses propres parens au même Seigneur avant qu'elle reçut l'être. Car s'ils ne se fussent obligez par un vœu particulier de l'ofrir au Temple avant que de la connoître & de la pratiquer, la voïant ensuite si aimable, si douce & si agréable, ils auroient eu toutes les peines imaginables de s'en separer, & ne l'eussent oferte qu'à contre cœur à cause du grand amour qu'ils auroient pour elle. Par cette ofrande, le Seigneur ne satisfaisoit pas seulement, selon nôtre façon de parler, cette espece de jalousie qu'il avoit dêja, que nul autre que lui n'eût aucune pretention sur sa trés-Sainte Mere, mais son amour se trouvoit aussi satisfait dans le retardement de sa venuë.

173. Aïant perseveré un an entier dans ses ferventes demandes, selon l'ordre qu'ils en avoient reçu du Seigneur, il arriva, que Saint Joachim alla au Temple de Ierusalem par une inspiration Divine & par un commandement exprez, pour y ofrir des prié-

res & des sacrifices pour la venuë du Messie, & pour obtenir le fruit qu'il desiroit. Y êtant arrivé avec d'autres du lieu de sa demeure pour y ofrir, en presence du Souverain Prêtre, les ofrandes & les dons acoûtumez, un Prêtre inferieur à lui, apellé Issachar, fit une forte correction au Vénerable Viellard, de ce qu'il ofroit avec les autres, êtant sterile. Et parmi les raisons qu'il lui alégua, il lui dit: Ioachim, pourquoi te presentes-tu pour ofrir, êtant un homme inutile? Separe-toi des autres & va-t'en, n'irrite point le Seigneur par tes ofrandes & par tes sacrifices, car ils ne sont pas agréables à ses yeux. Le Saint homme tout honteux & confus s'adressa avec une humble & une amoureuse afection au Seigneur, lui disant: „ Mon Souverain Seigneur & mon Dieu „ éternel, Vôtre commandement & vôtre „ volonté m'ont fait venir au Temple: ce- „ lui qui y tient vôtre place me mépriſe; mes „ pechez ont mérité cét afront, je le reçois *Psal.* „ donc pour l'amour de vous; ne mépriſez *137.* „ pas, Seigneur, l'ouvrage de vos mains. *v. 8.* Aprés quoi l'afligé Ioachim sortant du Temple (dans une assiette pourtant fort pacifique & tranquille) il s'en alla à une maison de campagne qu'il avoit; & durant quelques jours qu'il passa dans cette solitu-

de, il adreſſa ſes ſoûpirs au Seigneur, & lui fit cette priére.

174. Dieu d'une éternelle Majeſté, de qui dépendent tout l'être & l'entiere reparation du genre humain ; proſterné à vôtre Divine preſence, je ſuplie vôtre bonté infinie de daigner regarder l'afliction de mon ame, & d'éxaucer mes demandes & celles d'Anne vôtre ſervante. Vos yeux pénétrent tous nos ſouhaits: que ſi je ne mérite pas d'être éxaucé, ne mépriſez pas mon humble épouſe. Seigneur Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Iacob nos anciens Peres, ne détournez point de nous vôtre clemence & ne permettez pas, puiſque vous êtes Pere, que je ſois du nombre des rejettez & des réprouvez en mes ofrandes, comme inutile, parce que vous ne me donnez point de ſucceſſion. Souvenez-vous, Seigneur, des ſacrifices & des oblations de vos ſerviteurs & de vos Prophétes mes anciens Peres; & aïez préſentes les œuvres, que vôtre Divine vûë a trouvé en eux, dignes de vous être agréables: Et puiſque vous me commandez, Seigneur, que je vous demande avec confiance, comme au puiſſant & riche en miſericordes, acordez-moi ce que par vôtre ordre je déſire & que je

Pſal. 38. *v.* 10.

Deut. 9. *v.* 27.

„ vous demande; car en vous demandant
„ j'obéis à vôtre ſainte volonté, en quoi
„ vous me promettez d'éxaucer ma priére.
„ Que ſi mes pechez arrêtent vos miſeri-
„ cordes, éloignez de moi ce qui vous dé-
„ plait & cauſe cét empêchement. Vous
„ êtes Puiſſant, Seigneur Dieu d'Iſraël, &
„ vous pouvez operer ſans aucun obſtacle
Eſth. 13. v. 9. „ tout ce qu'il vous plaira. Ecoutez mes
„ priéres, & bien que ce ſoit un pauvre, &
„ abjet qui vous les fait, Vous êtes infini
„ & porté à uſer de miſericorde envers les
„ humbles. Où trouverai-je mon refuge,
„ ſinon en vous, qui êtes le Roi des Rois,
„ le Seigneur des Seigneurs & le Tout-
„ Puiſſant? Vous avez comblé vos enfans
„ & vos ſerviteurs de dons & de benedic-
„ tions en leurs générations; & vous m'en-
„ ſeignez de déſirer & d'eſperer de vôtre
„ liberalité ce que vous avez operé envers
„ mes freres. Si c'eſt vôtre bon plaiſir de
„ m'acorder ma demande, j'ofrirai & je con-
„ ſacrerai à vôtre Saint Temple & à vôtre
„ ſervice, le fruit de ſucceſſion, que je re-
„ cevrai de vôtre main liberale. J'abandon-
„ ne mon cœur & mon ame à vôtre Divine
„ volonté; & j'ai toûjours deſiré d'éloigner
„ mes yeux de la vanité. Faites de moi tout
„ ce qu'il vous plaira & conſolez, Seigneur,

nos ames par l'acompliſſement de nôtre " eſperance. Regardez du trône de vôtre " Majeſté cette miſerable pouſſiere, & dai- " gnez la réléver, afin qu'elle vous glorifie " & adore : & que vôtre ſainte volonté ſoit " acomplie en toutes choſes & non pas la " miene.

175. Ioachim fit cette demande dans ſa ſolitude, cependant le S. Ambaſſadeur déclara à Sainte Anne, qu'il ſeroit agréable à ſa Divine Majeſté, qu'elle lui demandât une ſucceſſion d'enfans avec cette ſainte afection & intention qu'elle le deſiroit. Et la Sainte Dame aïant connû que c'êtoit la volonté de Dieu & celle de ſon Epoux Ioachim, ſe proſternant avec une humble ſoumiſſion & confiance en la preſence du Seigneur, fit cette priére : Trés-Haute Maje- " ſté, Seigneur, Créateur & conſervateur de " toutes choſes, que mon ame honore & " adore comme le Dieu véritable, infini, " Saint & éternel : je parlerai & je manife- " ſterai en vôtre Roïale preſence ma néceſ- " ſité & mon aflíction, quoique je ne ſois " que pouſſiere & que cendre. Seigneur " Dieu increé, faites nous dignes de vôtre " benédiction, en nous donnant un fruit " Saint, que nous vous puiſſions ofrir dans " vôtre Temple. Souvenez-vous, Seigneur, "

Gen. 18. *v.* 27.

1. Reg. 1. „ que vôtre ſervante Anne, mere de Sa-
„ müel êtoit ſterile, & que par vôtre libe-
„ rale miſericorde, elle reçut l'acompliſſe-
„ ment de ſes déſirs. Ie reſſens dans mon
„ cœur une force, qui m'incite & me pro-
„ voque de vous demander d'uſer en mon
„ endroit de la même miſericorde. Exaucez
„ donc, mon trés-doux Seigneur, mon
„ humble priére : & ſouvenez-vous des ſer-
„ vices, des ofrandes & des ſacrifices de
„ mes anciens Peres, & des faveurs que le
„ bras de vôtre toute-Puiſſance a operées
„ en eux. Ie voudrois bien, Seigneur, vous
„ preſenter une oblation qui vous fût agréa-
„ ble & que vous puſſiez accepter ; mais la
„ plus grande que je puiſſe vous ofrir, eſt
„ mon ame, mes puiſſances, mes ſens &
„ tout l'être que vous m'avez donné. Et ſi
„ daignant me regarder de vôtre trône Di-
„ vin, vous me donnez quelque ſucceſſion,
„ je la conſacre & je l'ofre dés à preſent au
„ Temple pour vous ſervir ; jettez, Sei-
„ gneur Dieu d'Iſraël, les yeux de vôtre
„ benignité ſur cette vile & pauvre créa-
„ ture, conſolez vôtre ſerviteur Ioachim,
„ acordez-nous cette demande ; & que vô-
„ tre Sainte & éternelle volonté s'acompliſſe
„ en toutes choſes.

176. Saint Ioachim & Sainte Anne fi-

rênt ces priéres : & j'en ai reçu une telle intelligence & découvert une ſi grande Sainteté en ces heureux Peres, qu'il ne m'eſt pas poſſible d'en dire tout ce que j'en conçois & que j'en reſſens, à cauſe de ma grande ignorance; on ne le peut pas tout raconter, & il n'eſt non plus néceſſaire; puiſque ce que j'en viens de dire ſufit à mon propos. Que ſi l'on veut former de hautes conceptions de ces Saints, l'on n'a qu'à les meſurer & proportionner avec la trés-haute fin & le ſublime miniſtere, pour leſquels Dieu les avoit choiſis, qui êtoit d'être les aïeuls inmédiats de nôtre Seigneur Ieſus-Chrît, & les Parens de ſa trés-Sainte Mere.

CHAPITRE XIII.

Comme la Conception de la trés-Sainte Marie fût anoncée par le Saint Arcange Gabriël: & comme pour cela Dieu prévint Sainte Anne d'une faveur ſinguliere.

177. LEs demandes des Saints Ioachim, & Anne arriverent à la préſence & au Trône de la trés-heureuſe Trinité, où étant éxaucées & aceptées, la volonté Divine fût manifeſtée aux Anges bien-heureux, comme ſi (à nôtre façon de concevoir) les trois perſonnes Divines euſſent parlé à eux, „ & leur euſſent dit: nous avons déterminé „ par nôtre bénignité, que la perſonne du „ Verbe prenne chair humaine, pour re- „ parer en elle tout le genre humain: nous „ l'avons manifeſté & promis aux Prophé- „ tes nos ſerviteurs, afin qu'ils le prophe- „ tiſaſſent au monde. La malice & les pe- „ chez des vivans ſont arrivez à un tel ex- „ cez, qu'ils nous obligeroient d'éxécuter la „ rigueur de nôtre juſtice: mais nôtre bonté

&

& nôtre miſericorde excédent toutes leurs " *Cant.* 8. *v.* 7.
méchancetez, qui ne peuvent pas étein- "
dre nôtre charité. Aïons égard, qu'ils "
ſont les ouvrages de nos mains, & que "
nous les avons créez à nôtre image & " *Eccl.* 17. *v.* 1.
reſſemblance, afin qu'ils fuſſent héritiers "
& participans de nôtre gloire éternelle. "
Conſiderons les agréables ſervices que nos " 1. *Pet.* 3. *v.* 22.
ſerviteurs & amis nous ont rendus; & le "
grand nombre de ceux qui ſe diſtingue- "
ront en nos loüanges, & en la pratique "
de tout ce qui ſera de nôtre bon plaiſir. "
Jettons ſingulierement nôtre vûë ſur celle, "
qui doit être élûë entre toutes, qui ſera "
la plus agréable & l'objet de nos délices "
& de nos complaiſances; & qui doit re- "
cevoir en ſon ſein la perſonne du Verbe, "
& le revêtir de la mortalité de la chair "
humaine. Et puiſque l'œuvre en laquelle "
nous devons manifeſter les tréſors de nô- "
tre Divinité au monde, doit commancer, "
c'eſt maintenant le tems propre d'éxécu- "
ter ce miſtere. Joachim & Anne ont trou- "
vé grace devant nous; c'eſt pourquoi nous "
les regardons avec miſericorde, & les "
prévenons par la vertu de nos dons & de "
nos graces. Ils ont été fidéles en toutes "
ſortes d'épreuves, ils ont rendu témoi- "
gnage de la vérité, & leurs ames ſe ſont "

„ renduës agréables en nôtre preſence par „ leur ſincere candeur. Que Gabriël nôtre „ Ambaſſadeur leur aille donner des nou- „ velles de conſolation & de joie, pour eux „ & pour tout le genre humain ; & leur „ anonce que nôtre bénignité les a régar- „ dez & les a choiſis pour l'acompliſſement „ de nos deſſeins.

178. Les Eſprits Celeſtes aïant connu cette volonté & ce décret du Trés-Haut ; Le Saint Arcange Gabriël adorant & honorant ſa Divine Majeſté en la maniere que ces trés-pures & ſpirituelles ſubſtances le font, étant humilié devant le Trône de la trés-heureuſe Trinité, il en ſortit une „ voix intelligible qui lui dit, Gabriël, illu- „ minez, vivifiez, & conſolez Joachim & „ Anne nos ſerviteurs, & dites-leur que „ leurs priéres ſont arrivées à nôtre pre- „ ſence, & que nôtre clémence les a éxau- „ cées. Promettez-leur, qu'ils recevront un „ fruit de benediction par la faveur de nô- „ tre dextre, & qu'Anne concevra & en- „ fantera une fille, à laquelle nous donnons „ le nom de MARIE.

179. Pluſieurs miſteres & ſecrets qui concernoient cette Ambaſſade, furent révelez à l'Arcange Saint Gabriël, en recevant ce commandement du Trés-Haut ;

qui le fit décendre incontinent du Ciel Empirée pour s'acquiter de sa commission; Il aparut donc à Saint Joachim, qui êtoit en oraison, & lui dit : Homme juste & " équitable, les Trés-Haut a vû de son " Trône Roïal vos désirs, & a éxaucé vos " priéres & vos larmes, il vous rend heu- " reux en la terre. Anne vôtre épouse con- " cévra & enfantera une fille, qui sera beni- " te entre toutes les Femmes, & que toutes " les Nations reconnoîtront pour bien- " heureuse. Celui qui est le Dieu Eternel, " incréé & Créateur de toutes choses, trés- " équitable en ses jugemens, trés-puissant " & trés-fort, m'envoie vers vous, d'autant " que vos œuvres & vos aumônes lui ont " été agréables. La charité atendrit le cœur " du tout-Puissant, & hâte ses misericordes, " c'est pourquoi il veut enrichir avec libe- " ralité vôtre maison & vôtre famille, par " la Fille qu'Anne concévra : à laquelle le " même Seigneur donne le nom de MARIE. " Elle doit être dés son enfance consacrée " à Dieu dans son Temple, comme vous " le lui avez promis. Elle sera grande, élûë, " puissante & remplie du Saint Esprit : & " sa conception sera miraculeuse à cause de " la sterilité d'Anne : & cette Fille sera en " sa vie & en ses œuvres un prodige de gra- "

Luc. c. 1. vs. 12. & 48.

„ces & de Benédictions. Loüez Joachim,
„le Seigneur pour un tel bienfait, & éxal-
„tez ſon Saint nom, car il n'a operé rien
„de ſi grand en aucune Nation. Vous mon-
„terez au Temple de Jeruſalem pour y
„rendre vos actions de graces ; & en té-
„moignage de cette vérité & de cette bon-
„ne nouvelle que je vous annonce, vous
„rencontrerez vôtre ſœur Anne à la por-
„te d'Or, qui ira au Temple pour le même
„ſujet. Je vous avertis, que cette Ambaſ-
„ſade eſt merveilleuſe, car la conception
„de cette Fille réjouïra le Ciel & la Terre.

180. Saint Joachim reçut cette aparition en un ſommeil miſterieux qu'il eut dans la longue priere qu'il fit, afin que cette Ambaſſade fût conforme à celle que Saint Joſeph, Epoux de la trés-Sainte Vierge, reçut enſuite, quand il lui fût manifeſté, qu'elle étoit enceinte par l'œuvre du Saint Eſprit. Le trés-heureux Saint Joachim revint de ce ſommeil tout rempli de joie & de conſolation ; & par une prudente précaution, il cacha dans ſon cœur le ſecret du Grand Roi : il s'en alla au Temple par un commandement exprés, où il ſe proſterna avec une vive foi & une forte eſperance en la preſence du Trés-Haut : & tout pénétré qu'il étoit, de tendreſſe & de recon-

Mat.1 v.20. 7.

Tobi. 8.v.

noiſſance, lui rendit des actions de graces, & y adora ſes jugemens impénétrables.

181. Au même tems que ceci arrivoit à Saint Joachim, Sainte Anne êtoit dans une contemplation trés-ſublime & toute abſorbée en Dieu, & dans le miſtere qu'elle atendoit de l'Incarnation du Verbe éternel, dont le même Seigneur lui avoit donné de trés-hautes connoiſſances, & communiqué une lumiere infuſe toute particuliere. Elle demandoit à ſa Majeſté avec une humilité profonde & une vive foi, que la venuë du Réparateur du genre humain fût avancée; faiſant cette priere: Roi de " trés-haute Majeſté, & Seigneur de tout " ce qui eſt créé, je déſirerois, quoique " vile & abjéte créature (mais pourtant " ouvrage de vos mains) obliger vôtre infi- " nie bonté au prix de cette vie (que j'ai " reçuë de vous, Seigneur) d'abreger le tems " de nôtre ſalut. O quel bonheur, ſi vôtre " clémence inépuiſable s'inclinoit à nôtre " grand beſoin, & ſi nos yeux avoient la " conſolation de voir le Réparateur & le " Redempteur des hommes! Souvenez-vous " Seigneur des ancienes miſericordes, que " vous avez pratiquées envers vôtre peu- " ple, lui promettant vôtre Fils unique, & " que cette délibération de vôtre amour "

„ infini vous y oblige : Que ce jour ſi déſiré
„ arrive avant que nous achevions les nô-
„ tres. Eſt-il poſſible que le Trés-Haut
„ doive décendre de ſon trône Celeſte ! Eſt-
„ il poſſible, qu'il ait une Mere en terre !
„ Quelle femme ſera ſi heureuſe & ſi fortu-
„ née ! O qui la pourroit voir ! Qui ſeroit
„ digne de ſervir ſes ſervantes ! Bien-heu-
„ reuſes les générations qui la verront & qui
„ pourront ſe proſterner à ſes pieds & l'a-
„ dorer. Combien douces & agréables ſe-
„ ront ſa vûë & ſa converſation ! Heureux
„ les yeux qui la verront, les oreilles qui
„ ouïront ſes diſcours, & la famille que le
„ Trés-Haut choiſira pour lui donner une
„ Mere. Que ce décret, Seigneur, s'éxécute
„ maintenant ; & que vôtre Divine volonté
„ s'acompliſſe.

182. Sainte Anne s'ocupoit en des ſemblables oraiſons & colloques aprés les connoiſſances qu'elle reçut de cét inéfable miſtere, & elle communiquoit toutes les raiſons ſuſdites à ſon Ange Gardien, qui lui aparoiſſoit ſouvent, & principalement dans cette occaſion, qu'il ſe fit voir à Elle avec plus de clarté. Le Trés-Haut ordonna, que l'Ambaſſade de la Conception de ſa trés-Sainte Mere fût en quelque choſe ſemblable à celle qui ſe devoit faire aprés,

de ſon inéfable Incarnation. Parce que Sainte Anne s'ocupoit à méditer avec une humble ferveur, ſur le bonheur de celle, qui devoit être mere de la Mere du Verbe incarné : & la trés-Sainte Vierge formoit les mêmes ſouhaits & les mêmes actes touchant celle, qui devoit être Mere de Dieu, comme je le dirai en ſon lieu. Le même Ange faiſant ſous une forme humaine les deux Ambaſſades, bien que l'aparition qui ſe fit à la Vierge Marie, fût avec plus d'éclat & avec plus de miſtere. *Par. 2. à nu. 117.*

183. Le Saint Arcange Gabriël ſe preſenta à Sainte Anne ſous une forme humaine, plus beau & plus reluiſant que le Soleil, & lui dit ; Anne ſervante du Trés-" Haut, je ſuis l'Ange du Conſeil de ſa" Divine Majeſté, envoïé des Cieux par" ſon infinie bonté, qui regarde toûjours" favorablement les humbles qui habitent" la terre. La priére continuée eſt bonne," & l'humble confiance lui eſt agréable. Le" Seigneur a éxaucé vos demandes, parce" qu'il eſt prés de ceux qui l'invoquent avec" une vive foi & une eſperance conſtante," & qui atendent avec patience & avec ré-" ſignation les éfets de ſa miſericorde. Que" ſi les déſirs & les cris des juſtes tardent" d'être acomplis, & s'il fait ſemblant de" *Pſal. 137. v. 6.* *Pſal. 144. v. 18.*

„ ne leur vouloir pas acorder ce qu'ils de-
„ mandent, ce n'eſt que pour les mieux
„ diſpoſer à l'obliger de leur donner beau-
„ coup plus que ce qu'ils déſirent. La priere
„ & l'aumône ſont des clefs, qui ouvrent
Tobi. „ les tréſors du Roi tout-Puiſſant, & incli-
11. v. 8. & „ nent les richeſſes de ſes miſericordes en-
9. „ vers ceux qui l'invoquent. Vous & Ioa-
„ chim avez demandé un fruit de benédic-
„ tion, & le Trés-Haut a déterminé de vous
„ le donner autant admirable que ſaint; &
„ de vous acorder beaucoup plus que vous
„ ne lui avez demandé en vous enrichiſ-
„ ſant de ſes dons céleſtes. Parce que vous
„ étant humiliez dans vos demandes, le
„ Seigneur ſatisfaiſant vos déſirs ſe veut
„ éxalter avec magnificence: car la créatu-
„ re ne lui ſauroit être plus agréable, que
„ lors qu'elle lui demande avec humilité &
„ confiance, ſans douter de ſon pouvoir
„ infini. Perſéverez dans vos prieres, &
„ demandez ſans ceſſe le reméde du genre
„ humain, afin d'obliger le Seigneur de
Exod. „ vous éxaucer. Moïſe par la perſéverance
17. v. 11. „ de ſa priere, rendit ſon peuple victorieux.
Eſt. 4. v. 16. „ Eſther par la priere & par la confiance le
Judi. 9. v. 1. &c. „ délivra de la mort. Iudith par la même
& 13. v. 6. „ priere fût fortifiée & encouragée pour
„ reüſſir dans une auſſi dificile éxécution,

que celle qu'elle devoit entreprendre " pour la défenſe d'Iſraël : & elle en vint " à bout n'étant qu'une femme foible & " débile. David vainquit Goliath, parce " qu'il pria en invoquant le nom du Sei- " gneur. Elie obtint le feu du ciel pour ſon " ſacrifice, & il ouvroit & fermoit les Cieux " par ſa priere. L'humilité, la foi & les au- " mônes de Ioachim, auſſi bien que les " vôtres ſont montées juſques au Trône du " Trés-Haut, qui m'a envoïé, comme étant " un de ſes miniſtres Angeliques, pour rem- " plir vôtre ame de joie & de conſolation par " les bonnes nouvelles que je vous anonce; " parce que ſa Divine Majeſté vous veut ren- " dre bien-heureuſe, en vous choiſiſſant pour " mere de celle qui doit concevoir & enfan- " ter le Fils unique du Pere Eternel. Vous " enfanterez une Fille, qui s'apellera par une " ordonnance divine, MARIE. Elle ſera " benite entre toutes les Femmes, & rem- " plie du Saint Eſprit. Elle ſera la nuée qui " vous doit donner cette roſée du Ciel " pour le ſoulagement des mortels : & les " prophéties de vos anciens Peres s'acom- " pliront en elle. Elle ſera la porte d'Adam. " Et vous ſaurez, que j'ai anoncé à Ioa- " chim, qu'il auroit une fille, qui ſera bien- " heureuſe & benite; mais le Seigneur lui "

1. *Reg.* 17. *v.* 45.
3. *Reg.* 18. *v.* 36.
Jaco. 5. *v.* 17.

„a caché le miſtere, ne lui manifeſtant
„pas qu'elle deût être Mere du Meſſie.
„C'eſt pourquoi vous devez garder ce
„ſecret: & vous irez au plûtôt au Temple
„pour y rendre graces au Trés-Haut, de
„tant de faveurs que ſa puiſſante & libe-
„rale dextre vous a faites. Vous rencon-
„trerez Ioachim à la porte d'Or, où vous
„conférerez avec lui des aſſurances que
„vous avez reçuës de vôtre enfantement.
„Mais pour vous qui êtes benite du Sei-
„gneur, ſon infinie Majeſté veut vous vi-
„ſiter & enrichir par ſes plus ſingulieres
Oſée 2. v. 14. „graces: il parleſa à vôtre cœur dans la ſo-
„litude, & donnera le principe à la loi de
„grace, en donnant l'étre dans vôtre ſein
„à celle, qui doit donner la chair mortelle
„au Seigneur immortel par la forme hu-
Ad Hebr. 9. v. 11. „maine qu'il en recevra. Et la véritable
„loi de miſericorde ſera écrite dans cette
„humanité unie au Verbe par ſon ſang.

184. Afin que la foibleſſe de l'humble cœur de Sainte Anne pût ſuporter la grande admiration & la joie extraordinaire que lui cauſoit la nouvelle, que cét Ambaſſadeur Celeſte lui donnoit, elle fût confortée par le Saint Eſprit: ainſi elle la reçut avec une conſolation inconcevable de ſon ame. Enſuite elle s'en alla au Temple de

Ieruſalem, où elle rencontra Saint Ioachim, comme l'Ange le leur avoit prédit. Ils y rendirent tous deux des actions de graces à l'Auteur de cette merveille, & ils y ofrirent des dons & des ſacrifices particuliers. Ils y reçurent de nouvelles illuminations de la grace de l'Eſprit Divin ; & ils s'en retournerent en leur maiſon, remplis de conſolations Celeſtes, diſcourans des faveurs qu'ils venoient de recevoir du Trés-Haut, par le miniſtere de ſon Saint Archange Gabriël, qui leur avoit anoncé & promis à châcun en particulier de la part du Seigneur, qu'il leur donneroit une fille, qui ſeroit la plus éminente en bonheur & en gloire. Et ils ſe communiquerent dans cette ocaſion, l'ordre, qu'ils avoient reçû du même Ange de ſe marier enſemble pour le plus grand ſervice de Dieu. Ils difererent vingt ans de ſe communiquer ce ſecret, & ils ne le firent qu'aprés que l'Ange leur eut promis la ſucceſſion d'une telle fille. Ils renouvellerent enſuite leurs vœux de l'ofrir au Temple, qu'ils y monteroient tous les ans dans ce même jour, avec des ofrandes extraordinaires, & qu'ils l'emploiroient en divines loüanges, en actions de graces & en aumônes. Ce qu'ils éxécuterent aprés ; & ne ceſſerent de rendre honneur & gloire au Trés-Haut.

185. La prudence de Sainte Anne lui fit tenir ce ſecret caché, ſans jamais découvrir à Saint Ioachim, ni à aucune autre créature, que ſa fille deût être la Mere du Meſſie. Et le Saint Pere n'en connut autre choſe durant tout le cours de ſa vie, ſinon qu'elle ſeroit une grande & miſterieuſe femme ; Mais le Trés-Haut le lui manifeſta ſeulement à ſes derniers ſoûpirs, comme je le dirai en ſon lieu. Et quoique j'aïe reçu de grandes pénétrations & de ſublimes connoiſſances des vertus & de la Sainteté de ces deux Saints Parens de la Reine du Ciel, je ne m'arrête point à déclarer ce que tous les fidéles doivent ſupoſer, pour paſſer à mon principal deſſein.

186. La premiere conception du corps, qui devoit ſervir à la Mere de la grace, aïant été faite, & avant que de créer ſon ame trés Sainte, Dieu fit une faveur ſinguliere à Sainte Anne. Elle eut une viſion, ou aparition intellectuelle de ſa Divine Majeſté, qui lui arriva d'une façon trés-relevée : & lui communiquant dans cette viſion de grandes connoiſſances & de dons particuliers de graces ; il la diſpoſa & la prévint par de trés-douces benédictions. Par la parfaite pureté qu'il lui communiqua, il ſpiritualiſa la partie inferieure de

Pſal. 20. *v.* 4.

ſon corps, & éleva ſon ame à un tel dégré, que dés ce jour, elle ne s'ocupa à aucune choſe humaine, qui pût l'empêcher d'unir toutes ſes afections & toutes ſes puiſſances à Dieu, ſans le perdre jamais de vûë. Le Seigneur lui dit pendant qu'il lui départoit ces faveurs : Anne, ma chere Servante, Ie « ſuis le Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Ia- « cob : ma benédiction & ma lumiere éter- « nelle eſt avec toi. I'ai formé l'homme « pour l'élever de la pouſſiere, pour le faire « héritier de ma gloire & participant de ma « Divinité. Quoique je l'aïe enrichi de plu- « ſieurs dons, & que je l'aïe mis en un état « fort parfait ; il a tout perdu en écoutant « le Serpent. Mais oubliant par un éfet de « ma bonté ſon ingratitude, je veux réparer « ſon dommage, & acomplir ce que j'ai « promis à mes Serviteurs & à mes Prophé- « tes, de leur envoïer mon Fils unique & « leur Redempteur. Les Cieux ſont fer- « mez, les anciens Peres ſont détenus ſans « pouvoir joüir de ma face & privez du « prix de ma gloire éternelle que je leur ai « promis : l'inclination de ma bonté infinie « eſt comme violentée en ne ſe communi- « quant pas au genre humain. Ie voudrois « dêja uſer de ma miſericorde liberale en « ſon endroit, & lui donner la perſonne du «

„ Verbe Eternel, afin qu'il se fasse homme,
„ naissant d'une femme, qui soit Mere &
Cant. 6. v. 8. „ Vierge inmaculée, pure, benite & Sainte
„ sur toutes les créatures : & pour en venir
„ à l'éxécution, je te fais Mere de cette
„ mienne & unique élûë.

187. Ie ne puis pas facilement expliquer les éfets, que causerent ces paroles du Trés-Haut, dans le cœur candide de Sainte Anne, aïant êté la premiere des mortels, à laquelle le mistere de sa trés-Sainte Fille fût révelé ; qu'elle seroit Mere de Dieu, & que celle, qui êtoit choisie pour le plus grand ouvrage de la puissance Divine, seroit conçuë dans son sein. Il êtoit convenable aussi qu'elle en fût informée, parce qu'elle devoit enfanter & élever avec tous ses soins cette misterieuse Fille, & afin qu'elle seut estimer le trésor qu'elle possedoit. Elle écouta avec une humilité profonde la voix du Seigneur, & y répondant avec une sainte
„ crainte, elle dit : Seigneur Dieu Eternel,
„ c'est le propre de vôtre bonté inmense, &
„ l'ouvrage de vôtre puissant bras, de tirer
„ le pauvre & le mépriſé de la confusion.
Psal. 112. v. 7. „ Ie me reconnois, (Seigneur) indigne de
„ telles misericordes & de tels bienfaits.
„ Que peut faire ce petit vermisseau en
„ vôtre préſence ? Ie ne puis vous ofrir en

actions de graces, que vôtre Etre même « & vôtre propre Grandeur, & en ſacrifice « mon ame & toutes mes puiſſances. Faites « Seigneur de moi, ſelon vôtre ſainte vo- « lonté, puiſque je m'y abandonne entie- « rement. Ie voudrois être auſſi dignement « vôtre, que les grandes faveurs que vous « me faites le méritent; mais que ferai-je, « moi, qui ſuis indigne d'être la ſervante « de celle qui doit être Mere de vôtre Fils « unique & ma Fille ? Ie confeſſerai, Sei- « gneur, toûjours cette vérité, dont je ſuis « pénétrée, auſſi bien que mon extréme pau- « vreté; qui ne m'empêchera pas de me « proſterner aux pieds de vos inmenſes « Grandeurs, pour y atendre les éfets de « vôtre miſericorde, puiſque vous êtes un « Pere pitoïable & le Dieu tout-puiſſant. « Rendez-moi telle, Seigneur, que la digni- « té, dont vous m'honorez le demande. «

188. Sainte Anne eût une merveilleuſe extaſe dans cette viſion, où elle reçut des connoiſſances trés-profondes de la loi de Nature, de la loi Ecrite & de la loi Evangelique. Elle y découvrit comme la nature Divine dans le Verbe Eternel, ſe devoit unir à la nôtre: comme la trés-Sainte humanité ſeroit élevée à l'être de Dieu, & pluſieurs autres miſteres de ceux qui ſe

devoient operer en l'Incarnation du Verbe Divin. Le Trés-Haut la diſpoſant par ces illuſtrations & par d'autres dons de graces, pour la conception & la création de l'ame de ſa trés-Sainte Fille & Mere de Dieu.

CHAPITRE XIV.

Comme le Trés-Haut manifeſta aux Saints Anges le tems déterminé, & convenable de la Conception de la trés-Sainte Vierge ; & de ceux qu'il deſtina pour ſa garde.

189. TOutes les choſes qui doivent être, ſont décretées & déterminées avec leurs proprietez & leurs circonſtances au Tribunal de la volonté Divine, comme dans un principe inévitable, & dans la cauſe univerſelle de tout ce qui eſt créé, ſans qu'aucune y ſoit oubliée, ni qu'aprés avoir été déterminée, elle puiſſe être empêchée par aucune puiſſance créée. Tout l'Univers & ce qu'il contient, dépend de ce gouvernement inéfable, qui ſurvient à tout;

&

& qui y concourt avec les cauſes naturelles, ſans avoir jamais manqué, ni même pouvoir manquer au néceſſaire d'un ſeul point. Dieu a fait tout ce qui eſt créé, & il le ſoûtient par ſon ſeul vouloir: il dépend de lui de conſerver l'être qu'il a donné à toutes choſes, ou de les anéantir en les reduiſant au néant d'où il les a tirées. Mais comme il les créa toutes pour ſa gloire & pour celle du Verbe incarné, il s'eſt emploïé dés le commencement de la création, d'ouvrir & de diſpoſer les voies par où le même Verbe devoit décendre pour prendre chair humaine & pour converſer avec les hommes; afin de les conduire à Dieu; & de leur aprendre à le chercher, à le connoître, à le craindre & à le ſervir, à l'aimer, à mériter d'en joüir & de le loüer éternellement.

190. Son Saint nom a été admirable par toute la terre, & glorifié en la plénitude & en la ſocieté des Saints, qu'il avoit choiſis pour en faire un peuple au Verbe incarné, dont il ſeroit le chef. Lorſque tout étoit en la derniere & convenable diſpoſition, en laquelle ſa Divine providence l'avoit voulu mettre; & le tems qu'elle avoit déterminé pour créer cette merveilleuſe Femme, revêtuë du Soleil qui aparut au Ciel, s'aprochant; voulant réjoüir & enrichir la

Pſal. 8. v. 1.

Ad Tit. 2. v. 14.

Apoc. 12. v. 1.

terre par ſa venuë; La trés-Sainte Trinité décreta pour y éxécuter ſon deſſein, ce que je déclarerai par mes foibles expreſſions & par mes ſimples conceptions, touchant ce que j'en ai découvert.

Suprà n. 34. 191. Nous avons dêja dit, comme à l'égard de Dieu, rien n'eſt, ni paſſé, ni futur, parce que tout eſt préſent à ſon entendement Divin & infini, connoiſſant toutes choſes par un acte trés-ſimple. Mais les reduiſant à nos manieres d'exprimer & à nôtre foible façon de concevoir, nous conſiderons, que ſa Majeſté Divine regarda les décrets qu'elle avoit faits, de créer une digne & proportionnée Mere, dont le Verbe deût prendre chair humaine : car l'acompliſſement de ſes décrets eſt infaillible. Le tems convenable & déterminé étant donc dêja arrivé, les trois Divines perſonnes dirent en elles-mêmes: il eſt tems que nous commencions l'ouvrage de nôtre bon plaiſir, & que nous créons cette pure créature & cette ame bienheureuſe, qui nous doit être chere ſur toutes les autres. Ornons-la de riches dons, & dépoſons en elle ſeule, les plus grands tréſors de nôtre grace. Puiſque toutes les autres à qui nous avons donné l'être, ont été ingrates & rebelles à nôtre volonté, s'opo-

poſant à l'intention que nous avions, " qu'elles ſe conſervaſſent dans le premier " & heureux état, auquel nous créames les " premiers hommes; qu'ils s'y ſont opoſez " par leur peché; & n'êtant pas convenable, " que nôtre volonté ſoit entierement fruſ- " trée : créons en toute ſainteté & perfection " cette créature, en laquelle le deſordre du " premier peché n'ait aucune part. Créons " une ame ſelon nos déſirs, un fruit de nos " atributs, un prodige de nôtre pouvoir in- " fini, ſans que la tache du peché d'Adam " la ſoüille, ni l'aproche. Faiſons un ouvra- " ge qui ſoit l'objet de nôtre toute puiſſan- " ce & un modéle de perfection, que nous " preſenterons à nos enfans, comme la fin " du projet que nous eumes en la création. " Et puis qu'ils ont tous prévariqué en la " volonté libre du premier Homme & par " le peché qu'il a commis, que cette ſeule " créature ſoit le dépôt, par lequel ceux " qu'il a perdu par ſa déſobéiſſance, ſoient " reſtaurez; qu'elle ſoit l'unique image & " reſſemblance de nôtre Divinité, & qu'elle " ſoit pendant toutes les éternitez le chef- " d'œuvre de nos complaiſances & de nos " plaiſirs. Nous dépoſerons en elle toutes " les prérogatives & toutes les graces que " nous deſtinions, en nôtre premiere & con- "

Al Rom. 5. v. 12.

„ditionnelle volonté pour les Anges &
„pour les hommes, s'ils ſe fuſſent mainte-
„nus dans leur premier état. Mais puis
„qu'ils les ont perduës, renouvellons-les
„en cette créature, & nous ajoûterons à ces
„dons pluſieurs autres ; ainſi le décret
„que nous fimes, ne ſera pas entierement
„fruſtré de ſes fins, mais il ſera plûtôt
„acompli dans toute ſa perfection en la
Cant. 6. v. 8. „perſonne de nôtre élûë & unique. Car
„aïant déterminé pour les créatures ce qui
„étoit le plus ſaint, & aïant prévenu ce qui
„leur étoit le plus avantageux, le plus par-
„fait & le plus loüable, & s'en étans ren-
„duës indignes, il faut tourner le torrent
„de nôtre bonté vers nôtre bien-aimée, &
„l'éxemter de la loi ordinaire de la généra-
„tion de tous les mortels, afin que la ſe-
„mence venimeuſe du Serpent n'ait aucu-
„ne part en elle. Je veux décendre du Ciel
„dans ſon ſein, & me revêtir de la nature
„humaine, que je prendrai de ſa propre
„ſubſtance.

„ 192. Il eſt juſte, que la Divinité qui eſt
„inépuiſable en bonté, choiſiſſe une matiere
„trés-pure & trés-nette pour ſe renfermer
„& pour ſe couvrir, & qui n'ait jamais été
„ſoüillée par le peché. Nôtre équité & pro-
„vidence demandent ce qui eſt le plus dé-

cent, le plus parfait & le plus ſaint, & cela
s'éxécutera puis qu'il n'eſt aucune choſe *Eſth.* 13. v. 9.
qui puiſſe réſiſter à nôtre volonté. Le Ver-
be qui ſe doit faire homme, étant le Re-
dempteur & le maître des hommes, doit *Mat.* 15. v. 4.
fonder & établir la trés-parfaite loi de la
grace, & y enſeigner à obéir & à honorer
le pere & la mere, comme des cauſes ſe-
condes de l'être naturel. Et le Verbe Di-
vin doit être le premier à l'éxécuter, hono-
rant celle, qu'il a choiſi pour ſa Mere, par
la protection de ſon Bras tout-puiſſant,
qui l'anoblira & honorera, en la préve-
nant par ce qu'il y a de plus admirable,
de plus ſaint & de plus excélent dans tou
tes les graces & dans tous les tréſors de
ſes dons. Entre leſquels, le plus ſingulier
ſera l'honneur & la grace de ne la pas aſſu-
jetir à nos énemis, ni à leur malice: ainſi elle doit être éxemte de la mort du peché.

193. Le Verbe aura en terre une Mere ſans Pere, comme il a au Ciel un Pere ſans Mere. Et afin qu'il y ait une dûë correſpondance & une juſte proportion & convenance en apellant Dieu, Pere, & cette Femme, Mere, nous voulons que toute l'égalité & correſpondance poſſible s'obſerve entre Dieu & la créature, afin qu'en

„ aucun tems le Dragon infernal puiſſe ſe
„ glorifier d'avoir été ſuperieur à la Fem-
„ me, à laquelle Dieu a obéi comme à ſa
„ véritable Mere. Cette dignité, d'être dé-
„ livré du peché, eſt dûë & proportionnée
„ à celle, qui doit être Mere du Verbe, &
„ lui ſera d'un plus grand ornement & d'un
„ plus grand profit, car c'eſt un plus grand
„ bien d'être Sainte, que d'en être ſeule
„ Mere; ainſi toute la ſainteté & toute la
„ perfection doivent acompagner la dignité
„ de Mere de Dieu. Et la chair humaine
„ dont il ſe doit former, doit être éloignée
„ & ſeparée du peché: & devant en elle ra-
„ chéter les pecheurs, il ne doit pas rachê-
„ ter ſa propre chair, comme il rachetera
„ les autres, puis qu'étant unie à la Divini-
„ té, elle doit être Redemptrice: & pour
„ ce ſujet nous la preſervons par-avance,
„ puiſque nous avons dêja prévû, & accepté
„ en cette même chair & en cette nature,
„ les mérites infinis du Verbe. Et nous
„ voulons que pendant toute l'éternité le
„ Verbe Incarné ſoit glorifié en ſon Taber-
„ nacle & en la glorieuſe habitation de l'hu-
„ manité, qu'il en a reçuë.

„ 194. Elle ſera Fille du premier homme;
„ mais quant à la grace ſinguliere, elle ſera
„ libre & éxemte de ſon peché. Et quant au

naturel, elle ſera trés-parfaite & formée " par une providence ſpeciale. Et parce " que le Verbe Incarné doit être le Maître, " qui enſeignera l'humilité & la ſainteté, & " qui ne les établira, que par les travaux & " les peines qu'il doit ſoufrir, pour confon- " dre la vanité & les aparences trompeuſes " des mortels, faiſant élection de cét apa- " nage comme d'un tréſor, que nous eſti- " mons le plus; nous voulons auſſi que celle, " qui doit être ſa Mere en ait ſa bonne part, " qu'elle ſoit unique, & ſinguliere en la " patience, admirable dans les ſoufrances, " & qu'elle nous ofre avec ſon Fils unique " un ſacrifice de douleur, qui ſera agréable- " ment reçu de nôtre volonté & d'une plus " grande gloire pour elle. "

195. Ce fût le décret que les trois perſonnes Divines manifeſterent aux Anges Bien-heureux, qui éxalterent & adorerent ſes trés-hauts & impénétrables jugemens. Et comme ſa Divinité eſt un miroir volontaire, qui manifeſte dans la même viſion de gloire, quand il lui plait, des nouveaux miſteres aux Bien-heureux, il leur fit cette nouvelle démonſtration de ſa grandeur, pour leur découvrir l'ordre admirable & l'acord merveilleux de ſes œuvres. Et tout ceci ſuivit ce que nous avons dit aux cha-

Supra c. 7. & 8. pitres précedens, sur ce que Dieu fit en la création des Anges, quand il leur proposa, qu'ils devoient honorer & reconnoître le Verbe Incarné & sa trés-Sainte Mere pour leurs Superieurs. Car le tems qu'il avoit destiné pour la conception de cette grande Reine, étant arrivé, il n'étoit pas convenable que le Seigneur, qui dispose toutes choses avec poids & mesure, le célât. Il ne m'est pas possible de ne ternir & n'obscurcir par des termes humains & des expressions si bornées, la connoissance que le Trés-Haut m'a donnée des misteres si ocultes & si relevez; mais je ne laisserai pas de dire le mieux que ma foibleſſe me permettra, ce que je pourrai, touchant les grands secrets, que le Seigneur manifesta aux Anges dans cette ocasion.

Sap. 11. v. 21.

„ 196. Le tems est déja arrivé, (ajoûta „sa Majesté Divine) que nôtre providence „avoit déterminé, de mettre en lumiere „nôtre plus agréable & chere créature, la „restauratrice du premier peché du genre „humain, celle qui doit écraser la tête au „Dragon, celle que cette misterieuse Femme representa, & qui aparut en nôtre „presence comme un trés-grand signe, & „celle qui donnera la chair humaine au „Verbe Eternel. Cette heure si fortunée

Gen. 3 v. 15.

Apoc. 12. v. 1.

pour les mortels, s'eſt aprochée, en la- "
quelle nous leur devons diſtribuer les "
tréſors de nôtre Divinité, & par ce moïen, "
leur ouvrir les portes du Ciel. Que la ri- "
gueur de nôtre juſtice s'arrête dans les "
châtimens qu'elle a éxercé juſques à pre- "
ſent contre les hommes, & que l'atribut "
de nôtre miſericorde ſe faſſe connoître, "
en enrichiſſant les créatures par les ri- "
cheſſes de la grace & de la gloire éternelle, "
que le Verbe incarné leur méritera. "

197. Que le genre humain reçoive un "
réparateur, un Maître, un médiateur, un "
frere & un ami, qu'il ſoit la vie des morts, "
le ſalut des infirmes, la conſolation des "
afligez, le ſoulagement, le répos & le com- "
pagnon des perſecutez. Que les prophé- "
ties de nos ſerviteurs & les promeſſes que "
nous leur avons faites de leur envoïer un "
Sauveur pour les racheter, s'acompliſſent. "
Et afin que le tout s'éxécute ſelon nôtre "
bon plaiſir, & pour commencer l'ouvrage "
de ce miſtere caché dés le commencement "
du monde, faiſons élection pour former "
nôtre bien-aimée Marie, du ſein d'Anne "
nôtre humble Servante, afin qu'elle y ſoit "
conçuë, & ſa trés-heureuſe ame y ſoit créée. "
Et quoique ſa génération & ſa formation "
doivent être ſelon l'ordre commun de la "

„ naturelle propagation, ce ſera néanmoins
„ par un ordre diferent de grace, ſelon la
„ diſpoſition de nôtre inmenſe pouvoir.

„ 198. Vous ſavez déja, comme l'ancien
„ Serpent depuis le ſigne, qu'il vit de cette
„ merveilleuſe Femme, les environne tou-
„ tes pour les dévorer : que dés la premiere
„ que nous créames, il pourſuit par ſes trom-
„ peries & par ſes embûches, celles qu'il
„ connoit être les plus parfaites en leur vie
„ & en leurs œuvres, dans l'eſperance qu'il
„ a de rencontrer entre toutes, celle, dont
„ on le menaſſa, qu'elle le fouleroit aux
„ pieds & lui écraſeroit la tête. Et que
„ quand il reconnoîtra, par les grandes di-
„ ligences qu'il y aportera, la ſainteté ſingu-
„ liere de cette trés-pure & trés-innocente
„ créature, tous les ſoins & tous les éforts
„ qu'il emploiera pour la perſecuter, ne
„ ſoient auſſi grands que l'eſtime qu'il en
Iſai. 16. v. 6. „ concevra. L'orgueil pourtant de ce Dra-
„ gon ſera bien plus grand que ſa force ;
„ ainſi il eſt de nôtre volonté, que vous
„ veilliez ſur nôtre Sainte Cité, & proté-
„ giez d'une maniere toute particuliere ce
„ Tabernacle du Verbe incarné, pour la
„ garder, la ſecourir & la défendre de nos
„ énemis ; & pour l'éclairer, la fortifier & la
„ conſoler avec un ſoin & un reſpet digne

de ſon mérite, pendant qu'elle ſera parmi " les mortels. "

199. Tous les Anges bien-heureux ſe montrérent avec une profonde humilité, & comme proſternez devant le Trône de la trés-Sainte Trinité, ſoumis à cette propoſition, que le Trés-Haut leur fit, & tous preſts d'éxécuter ſon Divin commandement. Chacun d'eux déſiroit avec une ſainte émulation d'être envoïé, & s'ofroit à un ſi heureux emploi : faiſans tous au Trés-Haut des Himnes & des Cantiques nouveaux de loüange, de ce que l'heure arrivoit, en laquelle ils voïoient l'acompliſſement d'une choſe, qu'ils avoient demandée avec tant d'ardeur durant pluſieurs ſiécles. Je connus dans cette ocaſion, que dés cette grande bataille, que Saint Michel eut au Ciel avec le Dragon & ſes aliez, qui furent enſuite précipitez dans les ténébres éternelles, les Legions de Saint Michel reſtans victorieuſes & confirmées en grace & en gloire, ces Eſprits bien-heureux commencérent pour lors à demander l'éxécution des miſteres de l'Incarnation du Verbe, qui leur furent révelez. Et perſevererent à réiterer leurs demandes juſques à ce que Dieu leur manifeſta l'heure de l'acompliſſement de leurs deſirs.

Apoc. 12. *v.* 7.

200. Les eſprits Celeſtes reçurent avec cette nouvelle révélation, une nouvelle joie & une gloire accidentelle; & dirent au Sei-
„gneur; Trés-Haut & incomprehenſible
„Dieu & Seigneur de toutes choſes, vous
„êtes digne de tout honneur, de toute
„loüange & d'une gloire éternelle; & nous
„ſommes vos créatures créées pour éxécu-
„ter vôtre Divine volonté. Envoïez-nous,
„Seigneur tout-puiſſant, à l'éxécution de
„vos merveilleux ouvrages & de vos grands
„miſteres, afin qu'en tous & en tout, vôtre
„trés-juſte bon plaiſir s'acompliſſe. Dans ces afections & dans ces ſouhaits, les Princes Celeſtes ne ſe croïoient pas dignes de cét honneur, & ils auroient ſouhaité, s'il eut été poſſible, d'être plus purs & plus parfaits, pour être plus dignes de garder & de ſervir cette admirable Reine.

201. Le Trés-Haut détermina & aſſigna ceux, qui devoient s'ocuper à un ſi relevé miniſtere; & de chacun des neuf chœurs, il en choiſit cent, qui ſont neuf cens. Enſuite il en deſtina douze autres, afin qu'ils la ſerviſſent en forme corporelle & viſible avec plus d'aſſiduité; & à ceux-là, il leur étoit imprimé des ſignes, ou des deviſes de la redemption: ce ſont les douze, dont il eſt fait mention au chapitre vingt-uniéme de

l'Apocalipſe, qui gardoient les portes de la Cité; & j'en parlerai dans la déclaration que je ferai ci-aprés de ce chapitre : Outre ceux-là, le Seigneur en aſſigna dix-huit autres des plus rélévez, afin qu'ils montaſſent & décendiſſent par la miſtique échelle de Jacob, dont nous avons dêja parlé, pour faire les ambaſſades de la Reine au grand Roi, & du même Seigneur à cette Reine; Car le Pere Eternel les envoïoit pluſieurs fois pour diriger toutes ſes actions, ſelon les mouvemens du Saint Eſprit, n'en faiſant aucune que par ſon ordre & ſa Divine volonté, & elle n'en auroit pas même éxécuté la moindre ſans le conſulter. Et quand elle n'êtoit pas inſtruite par une ſpeciale illuſtration, elle envoïoit ces Anges bien-heureux au Seigneur pour lui repreſenter ſon doute, & le déſir qu'elle avoit de faire ce qui êtoit le plus agréable à ſa trés-Sainte volonté & pour recevoir ſes commandemens, comme nous dirons dans la ſuite de cette Hiſtoire.

Apoc. 21. v. 12. Infrà num. 272.

102. Par deſſus le nombre de tous ces Anges dont nous venons de faire mention, le Trés-Haut choiſit encore ſoixante & dix des plus rélévez Seraphins & des plus proches du Trône de la Divinité, afin qu'ils conferaſſent & communicaſſent avec la Reine du Ciel, de la même maniere qu'ils com-

muniquent & parlent entre eux, & que les ſuperieurs illuminent les inferieurs. Cét avantage fût acordé à la Mere de Dieu (quoi qu'elle fût ſuperieure en dignité & en grace, à tous les Seraphins) parce qu'elle étoit voïagére & inferieure par ſa nature. Et quand le Seigneur s'en abſentoit quelquefois en lui ſuſpendant ſa preſence ſenſible (comme nous verrons ci-aprés) ces ſoixante & dix Seraphins l'illuſtroient & la conſoloient; & elle leur communiquoit les afections de ſon ardent amour & les tendres ſoucis que l'abſence de ſon tréſor lui cauſoit. Le nombre de ſoixante & dix dont elle fût favoriſée, correſpond aux ſoixante & dix années de ſa trés-Sainte vie, qui ne furent pas ſoixante, comme je le dirai en ſon lieu. En ce nombre ſont compris ces ſoixante valereux, qui gardoient le lit roïal de Salomon, comme il eſt dit dans le troiſiéme chapitre des Cantiques, qu'on les choiſiſſoit d'entre les plus vaillans d'Iſraël & les plus experimentez en la guerre, aïans leurs épées à la ceinture pour le preſerver des ſurpriſes de la nuit.

Infrà num. 675. & n. 725.

P. 3, num. 742.

Cant. 3. v. 7.

203. Ces Princes & ces forts Capitaines furent deſtinez pour la garde de leur Reine, & choiſis parmi les premiers des ordres Hierarchiques : parce qu'en cette anciene

bataille, qu'il y eût au Ciel, entre les Eſprits humbles & le ſuperbe Dragon, ils furent deſtinez & armez par le Souverain Roi de l'Univers, afin qu'ils combatiſſent & vainquiſſent Lucifer & tous les apoſtats qui le ſuivirent, avec l'épée de ſa parole Divine. Et parce que ces ſuprêmes Seraphins ſe diſtinguerent dans ce fameux & ſignalé combat, par un zéle particulier de l'honneur du Trés-Haut, comme des braves & adroits Capitaines en l'amour Divin, ces armes de la grace leur êtans données par la vertu du Verbe incarné, dont ils défendirent l'honneur, combatans pour leur Chef & Seigneur, auſſi bien que pour ſa trés-Sainte Mere, dont les interêts ſe trouvent inſeparables des ſiens; C'eſt pourquoi il eſt dit, qu'ils gardoient le lit de Salomon & ne l'abandonnoient jamais, & qu'ils avoient leurs épées ceintes en cét endroit, qui ſignifie la génération humaine, & en elle l'humanité de nôtre Seigneur Jeſus-Chrît, conçuë dans le lit Virginal de Marie, de ſa propre ſubſtance & de ſon ſang le plus pur.

Ad Eph. 6. v. 17.

Cant. 3. v. 7.

204. Les autres dix Seraphins, qui reſtent pour achever le nombre de ſoixante & dix, furent auſſi des plus rélévez de ce premier ordre, qui témoignerent plus de zéle pour

l'honneur de la Divinité & de l'humanité du Verbe & de ſa trés-Sainte Mere : & quoique ce combat des Anges fidéles fût fort court, il y eût aſſez d'inſtans pour toutes ces operations. Les principaux chefs de cette ſainte Milice, qui ſe ſignalerent le plus dans cette premiere épreuve, furent comme récompenſez par cét honneur particulier qu'ils reçurent, d'être encore Chefs parmi ceux qui devoient garder leur Reine & leur Maîtreſſe. Ils ſont tous enſemble le nombre de mille Anges, en contant les Seraphins avec les autres des ordres inferieurs : de maniere que cette Cité de Dieu étoit ſufiſamment garnie pour ſe défendre contre les Legions infernales.

205. Pour mieux ordonner cét invincible eſcadron, on y mit à la tête, le Prince de la milice celeſte Saint Michel ; lequel, bien qu'il ne fut pas toûjours préſent à la Reine, il lui manifeſtoit néanmoins ſa préſence & l'acompagnoit ſouvent. Le Trés-Haut le lui deſtina, afin que dans quelques afaires miſterieuſes il s'emploïât, comme le principal & extraordinaire Ambaſſadeur de nôtre Seigneur Jeſus-Chrît, à la garde de ſa trés-Sainte Mere. Le Prince Saint Gabriël y fut auſſi emploïé, afin qu'il décendit par l'ordre du Pere Eternel, pour les légations

&

& les miſteres qui regardoient cette Princeſſe du Ciel. Et ce fût ce que la trés-Sainte Trinité ordonna pour ſa défence & pour ſa garde ordinaire.

206. Tout ce dénombrement ſe fit par une grace ſpeciale du Seigneur : car j'eus connoiſſance qu'il y garda quelque ordre de juſtice diſtributive, parce que ſon équité & ſa providence eurent égard aux operations & à la volonté, avec leſquelles les Anges bien-heureux reçurent les miſteres de l'Incarnation du Verbe & de ſa trés-Sainte Mere, qui leur furent révélez au commencement; Les mouvemens de leurs afections & de leurs inclinations n'êtans pas égaux à obéir à la Divine volonté & à recevoir les miſteres qui leur furent propoſez. La grace ne produiſant pas envers tous les mêmes éfets: ce qui fut cauſe, que les uns s'y ſoumirent par une ſpeciale dévotion, connoiſſant l'union des deux natures Divine & humaine en la perſonne du Verbe, cachée ſous l'humble voile d'un corps humain, & élevée à être Chef de toutes les créatures. L'afection des autres ſe mouvoit d'admiration de ce que le Fils unique du Pere Celeſte vouloit bien ſe faire paſſible & avoir un ſi grand amour pour les hommes, que de s'ofrir à mourir pour eux. Les autres

ſe diſtinguerent par les loüanges, qu'ils rendirent au Trés-Haut de ce qu'il devoit créer une ame & un corps d'une excélence ſi admirable, qu'il ſeroit élevé au deſſus de tous les eſprits celeſtes, & dont le Créateur de tous, prendroit chair humaine. Selon donc tous ces mouvemens & leurs proportions, que le Tout-Puiſſant voulut recompenſer d'une gloire accidentelle, il deſtina ces Anges fidéles pour les miſteres de Jeſus-Chrît & de ſa trés-Pure Mere, de la maniere que ſeront récompenſez ceux, qui ſe ſignaleront en cette preſente vie en quelque vertu, comme les Docteurs, les Vierges, &c. le ſeront par leurs aureoles.

207. Lorſque ces Eſprits bien heureux ſe manifeſtoient corporellement, ſelon cét ordre, à la Mere de Dieu (comme je le dirai dans la ſuite) ils lui découvroient & lui repreſentoient par des déviſes & par des caracteres lumineux, les divers miſteres; ſoit de l'Incarnation; ſoit de la paſſion de nôtre Seigneur Jeſus-Chrît; & pluſieurs autres qui repreſentoient cette même Reine, ſes grandeurs & ſa dignité: Bien qu'elle ne les pénétrât pas, quand ils commencerent de les lui manifeſter; parce que le Trés-Haut commanda à tous ces Anges, qu'ils ne lui déclaraſſent pas qu'elle dût être

Mere de ſon Fils unique, juſques à ce que le tems déterminé, par ſa Divine ſageſſe fût arrivé; Mais pourtant qu'ils l'entretinſent toûjours des miſteres de l'Incarnation & de la redemption des hommes, pour la conſerver dans ſes ferventes démandes. Les langues humaines ſont incapables, & mes termes & mes paroles ſont trop foibles, pour manifeſter une lumiere ſi relevée, & une connoiſſance ſi ſublime que j'en ai reçu.

Infrà num. 362. & 364.

CHAPITRE XV.

De l'Inmaculée Conception de Marie Mere de Dieu par la vertu du pouvoir Divin.

208. LA Divine Sageſſe avoit préparé toutes choſes pour ſéparer de la maſſe corrompuë de la nature humaine, la Mere de la grace. Le nombre deſtiné des Patriarches & des Prophétes êtoit dêja complet & dans ſa perfection, & les hautes montagnes êtoient élevées ſur leſquelles cette miſtique Cité de Dieu ſe devoit édifier. Il lui avoit préparé par la puiſſance de ſa

Pſ. 86. v. 2.

dextre, des trésors incomparables de sa Divinité, pour la doter & pour l'enrichir. Il lui tenoit mille Anges tous prêts pour sa garnison & pour sa garde, & afin qu'ils servissent comme des sujets trés-fidéles leur Reine & leur Maîtresse. Il lui prépara une lignée Roïale & trés-noble, dont elle décendroit : & il lui choisit des Parens trés-Saints & trés parfaits, dont elle devoit immédiatement naître, sans qu'il s'en pût trouver de plus Saints dans tout ce Siécle; car s'il y en eût eu de plus grands & de plus propres pour être Parens de celle, que le même Dieu choisissoit pour Mere, il n'est point de doute, que le Tout-Puissant ne les eût choisis.

209. Il les disposa par une abondance de graces & de benédictions de sa dextre, & les enrichit de toutes sortes de vertus, & d'une particuliere illumination de la sience Divine & des dons du Saint Esprit. Aprés leur avoir anoncé, qu'ils auroient une Fille admirable & benite entre toutes les Femmes, l'ouvrage de la premiere conception, qui étoit celle du trés-pur Corps de Marie, s'éxécuta. L'âge de ses deux Parens, quand ils se mariérent, étoit ; celui de Sainte Anne de vint-quatre ans, & celui de Saint Joachim de quarante-six. Vint an-

nées se passerent aprés leur mariage sans avoir des enfans, & ainsi la mere avoit au tems de la conception de la Fille, quarante-quatre ans, & le pere soixante-six. Et quoi qu'elle fut selon l'ordre commun des autres conceptions, néanmoins la vertu du Trés-Haut lui ôta ce qu'il y avoit d'imparfait & de désordonné, ne lui laissant que le necessaire & le précis de la nature, afin que la matiere, dont le corps le plus excélent qu'il y eût & qu'il y aura jamais entre les pures créatures, se devoit former, fût deüément préparée.

210. Dieu corrigea les fonctions naturelles des Parens de nôtre Reine, & sa grace les prévint, afin qu'il n'y eût aucune faute, ni imperfection, mais qu'elles fussent au contraire vertueuses, méritoires & bien reglées; de maniere qu'agissans selon l'ordre commun, elles étoient dirigées, corrigées & perfectionnées par la force de cette Divine grace, qui devoit operer son éfet, sans que la nature y portât aucun obstacle. Cette vertu celeste éclata bien plus en Sainte Anne, à cause de sa sterilité naturelle: Son concours étant miraculeux en la maniere & trés-pur en la substance: Car elle ne pouvoit pas concevoir sans miracle; parce que la conception, qui se fait sans son secours

& par la ſeule vertu & le ſeul ordre naturel, ne doit pas dépendre inmédiatement d'aucune autre cauſe ſurnaturelle, mais de celle des Parens ſeulement, qui concourant naturellement à l'éfet de la génération, adminiſtrent auſſi la matiere, & concourent avec imperfection & ſans meſure.

211. Mais en cette conception, quoique le Pere ne fut pas naturellement infecond; la nature êtoit dêja néanmoins corrigée & quaſi extenüée en lui, à cauſe de ſon âge : & ainſi elle fut par la vertu Divine, animée, reparée & prévenuë; de ſorte, qu'elle put operer & opera de ſon côté avec toute perfection, & retenuë des puiſſances & proportionnellement à la ſterilité de la Mere. La nature & la grace concourant en tous les deux dans la diſtribution de cette diſcrete meſure, & ſeulement en ce qui êtoit précis & neceſſaire; & cette grace fut ſurabondante & puiſſante pour engloutir la même nature, ne la confondant pas pourtant, mais la rélevant & la perfectionnant d'une maniere miraculeuſe; afin que l'on reconnût que la grace s'êtoit chargée de cette conception, ne ſe ſervant de la nature, que pour en prendre ce qu'il faloit, pour donner à cette inéfable Fille des Parens naturels.

212. La ſterilité de la trés-Sainte Mere Anne, ne fut pas reparée en lui reſtituant la complexion naturelle, qui manquoit à ſa puiſſance naturelle pour concevoir ; afin que lui êtant ainſi reſtituée, elle conçut ſans aucune diference des autres femmes : mais le Seigneur concourut avec la puiſſance ſterile, par un autre moïen plus miraculeux, afin qu'elle adminiſtrât une matiere naturelle dont le corps ſe formeroit. Ainſi la puiſſance & la matiere furent naturelles ; mais la maniere de ſe mouvoir fut par le concours miraculeux de la vertu Divine. Et le miracle de cette admirable Conception ceſſant, elle reſta dans ſon anciene ſterilité, en laquelle elle ne pouvoit plus concevoir, pour n'y avoir ajouté, ni diminué aucune nouvelle qualité à la complexion naturelle. Il me ſemble que ce miracle ſe dévelopera mieux par l'exemple de celui, que Jeſus-Chrît fit, quand Saint Pierre marcha ſur les eaux, car pour le ſoûtenir, il ne fut pas beſoin de les endurcir, ni de les changer en criſtal, ou en glace, ſur quoi il marchât naturellement, & pluſieurs aprés lui ſans aucun autre miracle, que de les avoir endurcies : mais le Seigneur pût faire qu'elles ſoûtinſent le corps de l'Apôtre ſans les endurcir, concourant miraculeuſement avec

Mat. 14. v. 29.

elles, de ſorte que le miracle êtant paſſé, les eaux ſe trouverent liquides, comme véritablement elles l'êtoient, lorſque Saint Pierre y marchoit, puis qu'il commençoit de s'enfoncer & de ſe néier; & le miracle continua ſans les alterer par une nouvelle qualité.

213. Le miracle, qui fit que Sainte Anne, mere de la trés-Sainte Marie, conçut, fut fort ſemblable à celui-ci (quoi qu'il fut beaucoup plus admirable:) & ainſi ſes Parens furent gouvernez & dirigez dans cette innocente Conception par la grace, qui en ſépara & en éloigna ſi fort la concupiſcence & la délectation, que le peché originel y perdit ſon aiguillon & cét accident imparfait, qui a coutume d'acompagner la matiere, ou l'inſtrument, par lequel il ſe communique. Et cette matiere reſtant ſeule & dépouillée de toute imperfection, l'action en fut beaucoup meritoire: Ainſi par cét endroit il fut trés-facile, que le peché ne ſe trouvât point; ni n'eût aucun pouvoir dans cette conception, la Divine providence l'aïant par une voie extraordinaire déterminé de la ſorte. Le Trés-Haut reſervant ce miracle pour celle, qui ſeule devoit être ſa trés-digne Mere: parce qu'étant convenable qu'elle fut engendrée dans le

ſubſtantiel de ſa conception ſelon le même ordre, que les autres enfans d'Adam l'étoient, il fut auſſi trés-convenable & deu à ſa dignité, que ſans détruire la nature, la grace y concourut avec elle, dans toute l'étenduë de ſa vertu & de ſon pouvoir, en ſe ſignalant & operant avec plus de diſtinction en elle, qu'en tous les enfans d'Adam, & au deſſus même de nos deux premiers Parens, qui furent les premiers à donner l'entrée à la corruption de la nature & à ſa concupiſcence déſordonnée.

214. La ſageſſe & le pouvoir du Trés-Haut prirent un ſi grand ſoin (à nôtre façon de parler) de la formation du Corps trés-pur de Marie, qu'il le compoſa avec un grand poids & une juſte meſure, tant en la quantité, qu'entre les qualitez des quatre humeurs naturelles, ſanguine, mélancolique, flegmatique & bilieuſe; afin qu'il aidât ſans aucun empêchement, ni contradiction, par la proportion de ce mêlange trés-parfait & de cette compoſition bien reglée, les operations d'un'ame auſſi Sainte, que celle qui le devoit animer & lui donner la vie. Ce temperamment miraculeux fut enſuite comme le principe & une eſpece de cauſe de la ſérénité & de la paix, que les puiſſances de la Reine du Ciel conſerverent durant

toute ſa vie, ſans qu'il y eut entre ces humeurs aucune guerre, ni contradiction, ni préeminence; mais au contraire elles s'entre-aidoient & ſe ſécouroient réciproquement, pour ſe conſerver dans cette admirable fabrique, ſans corruption & ſans pourriture; car jamais le bien-heureux Corps de la trés-Sainte Marie n'en a ſoufert aucune: & il ne ſe trouva en lui aucun manquement, ni ſuperfluité, aïant toûjours toutes les qualitez & la quantité dans une juſte proportion, ſans plus ni moins de ſechereſſe, ou d'humidité que celle, qui lui étoit neceſſaire pour ſa conſervation: ni plus de chaleur que celle, qui lui ſufiſoit pour ſa défenſe & pour la digeſtion: ni plus de froideur que celle, qu'il faloit pour rafraichir & pour temperer les autres humeurs.

215. Bien que ce Corps fut en tout d'un'admirable compoſition, il ne laiſſa pas pourtant d'endurer & de reſſentir la contrarieté des rigueurs du chaud, du froid & des autres injures, auſquelles nos corps ſont ſujets; car plus il étoit proportionné & parfait, plus il étoit ſenſible aux moindres impreſſions, à cauſe de la juſte égalité qui étoit dans les humeurs, qui faiſoit qu'elles n'avoient pas tant de force pour réſiſter à leurs contraires qui font des éforts plus violens,

lorſque le temperamment eſt plus reglé & que par ſa délicateſſe il eſt plus ſuſceptible des alterations, qui peuvent s'y produire, ainſi que nous remarquons dans les excés qui arrivent à tous les corps. Celui qui ſe formoit miraculeuſement dans le ſein de Sainte Anne, n'êtoit pas capable, avant que d'avoir reçu l'ame, des dons ſpirituels; mais il l'êtoit, de recevoir les dons naturels: & ceux-ci lui furent acordez par un ordre & par une vertu ſurnaturelle, & avec toutes les qualitez requiſes à la fin de la grace ſinguliere, pour laquelle cette formation, faite au deſſus de tout ordre de la nature, & ſelon le plus élevé de la grace, êtoit ordonnée. Ainſi il reçut une complexion & des puiſſances ſi excélentes, que toute la nature n'en pouvoit pas former par elle ſeule de ſemblables.

216. Comme la main du Seigneur forma nos premiers Parens Adam & Eve avec ces qualitez & ces avantages, qui convenoient à la juſtice originelle & à l'êtat d'innocence; dans leſquels ils excélerent & furent plus privilegiez, que tous leurs décendans, s'ils ſe fuſſent même maintenus dans cét heureux êtat (parce que les œuvres du Seigneur ſeul, ſont plus parfaites) Sa Toute-Puiſſance opera de cette façon,

bien qu'en un dégré plus ſuprême & plus excélent, en la formation du Corps Virginal de la trés-pure Marie ; & avec une providence & une grace d'autant plus grande & plus abondante que cette créature excédoit, non ſeulement nos premiers Parens, qui devoient incontinent aprés ſe laiſſer tomber dans le peché, mais toutes les autres créatures, tant corporelles, que ſpirituelles. Suivant nôtre maniere de concevoir, Dieu prit plus de ſoin à compoſer ſeulement ce petit corps de ſa trés-Sainte Mere, qu'il n'en prit à former tous les Cieux & tout ce qu'ils renferment. Et nous devons commencer de meſurer avec cette regle les dons & les priviléges que reçut cette Cité de Dieu, dés les premiers fondemens, ſur leſquels ſes grandeurs furent élevées, juſques à arriver à cette hauteur, qui la fait immediate & la plus proche de l'infinité du Trés-Haut.

Pſal. 86. v. 3

217. Le peché & les dangereuſes flâmes qui en reſultent, ſe trouverent fort loin de cette Conception miraculeuſe : puiſque non ſeulement ce peché ne ſe trouva pas dans l'aurore de la grace (que nous ſignifierons toûjours en nous ſervant de ce terme d'aurore) mais il fut auſſi bridé & ataché dans ſes Parens, quand ils la conçurent, afin

qu'il ne s'émancipât, ni ne troublât la nature, qui dans cette production ſe reconnoiſſoit véritablement inferieure à la grace, n'y ſervant que de ſeul inſtrument au Suprême Architecte, qui eſt ſuperieur aux loix de la nature & de la grace. Commençant dés cét inſtant à détruire le peché & à miner & abatre encore le château du fort armé, pour le renverſer & le dépoüiller de ce qu'il poſſedoit avec tiranie. *Luc. 11. v. 22.*

218. La premiere conception du corps de la trés-Sainte Vierge ſe fit en un jour de Dimanche, correſpondant à celui de la création des Anges, dont elle devoit être la Reine & la ſuperieure. Et bien que les autres corps aïent beſoin, ſelon l'ordre naturel & commun de pluſieurs jours, pour être entierement organiſez & pour recevoir la derniere diſpoſition, afin que l'ame raiſonnable y ſoit infuſe; comme l'on dit, qu'aux garçons il leur en faut quarante, & aux filles quatre-vints, un peu plus ou moins, ſelon la chaleur naturelle & la diſpoſition des Meres: néanmoins la vertu Divine diminua le tems naturel en la formation du corps de la trés-Sainte Fille; & ce qui ſe devoit operer dans les quatre-vints jours (ou en ceux que naturellement il faloit) ſe fit avec plus de perfection dans ſept. Durant leſ-

quels, ce corps miraculeux fut entierement organisé & tout disposé dans le sein de Sainte Anne, pour recevoir la trés-Sainte ame de sa Fille & de nôtre Reine.

219. Le samedi suivant & le plus proche de cette premiere conception, se fit la seconde, le Trés-Haut créant l'ame de sa Mere & l'infusant dans son corps ; de maniere que le monde eut le bon-heur de recevoir, en recevant cette pure créature au nombre de ses habitans, la plus Sainte, la plus parfaite & la plus agréable aux yeux de sa Divine Majesté, de toutes celles qu'il a créées, qu'il créera jusques à la fin du monde & pendant toutes ses éternitez. Les intentions du Seigneur furent misterieuses dans la correspondance des sept jours, qu'il mit en cét ouvrage, avec les sept autres qu'il
Gen. 1. emploïa, selon la Genese, à créer tout le reste de l'Univers ; puis qu'il réposa sans doute ici dans l'acompliſſement de cette figure, aïant créé la premiere de toutes les créatures & nous donnant avec elle, le principe du grand ouvrage de l'Incarnation du Verbe Divin & de la rédemption du genre humain. Ainsi ce jour là fut pour Dieu, comme un jour de Fête & de Pâque, aussi bien que pour toutes les créatures.

220. A cause de ce mistere de la Con-

ception de la trés-glorieuſe Marie, le Saint Eſprit a ordonné que l'Egliſe conſacreroit le jour du ſamedi à la Vierge, comme un jour auquel elle avoit reçu le plus grand bienfait, en créant ſon ame trés-Sainte & l'uniſſant à ſon corps, ſans que ni le peché originel, ni le moindre de ſes éfets en reſultât. Le jour de ſa Conception, que l'Egliſe célébre aujourd'hui, ne fût pas celui de la premiere du corps, mais le jour de la ſeconde Conception, ou infuſion de l'ame, avec laquelle il reſta neuf mois complets dans le ſein de Sainte Anne, qui font le tems, qu'il y a depuis la Conception, juſques à la Nativité de cette Reine. Durant les ſept jours qui précederent l'animation, le ſeul corps fut diſpoſé & organiſé par la vertu Divine, afin que cette création, ou formation correſpondit à celle, que Moïſe raconte de toutes les créatures, qui compoſerent & qui formerent le monde dans ſon commencement. Ce fut à l'inſtant de la création & de l'infuſion de l'ame de la trés-heureuſe Marie, que la trés-Sainte Trinité dit ces paroles avec bien plus d'afection & de tendreſſe d'amour, que celles qui ſe liſent dans le premier chapitre de la Geneſe : faiſons Marie à nôtre image & à nôtre reſſemblance, rendons-la nôtre véritable Fille & *Gen.1.*

Gen.1. v.26.

Epouſe, pour en faire la Mere du Fils unique de la ſubſtance du Pere.

221. Par la force de cette Divine parole & par l'amour qui l'acompagnoit en ſortant de la bouche du Tout-Puiſſant, l'ame trés-heureuſe de l'incomparable Marie fut créée & infuſe dans ſon corps, la rempliſſant au même inſtant, de grace & de dons par deſſus les plus hauts Seraphins, ſans qu'il y eut aucun moment, auquel elle ſe trouvât dépoüillée, ni privée de la lumiere, de l'amitié & de l'amour de ſon Créateur, ni que la tache & les ténébres du peché originel la puſſent toucher en aucune maniere : mais au contraire elle fut créée dans une juſtice plus parfaite & plus relevée, que celle qu'Adam & Eve reçurent en leur création. L'uſage de la raiſon la plus parfaite, qui devoit être proportionnée aux dons de la grace qu'elle recevoit, lui fut auſſi acordé; afin que ces dons ne fuſſent pas inutiles un ſeul inſtant, & qu'ils operaſſent des éfets ſi admirables, que ſon Créateur y pût prendre des ſouveraines complaiſances. J'avouë d'être ravie & abſorbée dans la connoiſſance & dans la lumiere, que je reçois de ce grand miſtere, & que mon cœur (dans l'inſufiſance où je ſuis, d'exprimer ce qu'il reſſent) ſe transforme tout en des afections d'admiration,

ration, afin d'impoſer le ſilence à ma langue. Je vois la véritable arche du Teſtament conſtruite, enrichie & placée dans le Temple d'une Mere ſterile, avec bien plus de gloire, que la figurative dans la maiſon d'Obededom, de David & dans le Temple de Salomon. Je vois l'Autel formé dans le Sanctuaire, où le premier ſacrifice, qui doit vaincre la colere de Dieu en apaiſant ſa juſtice, ſe doit ofrir ; & je vois ſortir la nature hors de ſes limites dans ſa formation, & établir de nouvelles loix contre le peché, ſans garder les communes, ni du peché, ni de la nature, ni même de la grace ; & qu'une autre nouvelle terre & d'autres Cieux nouveaux commencent à ſe former, dont le premier eſt le ſein d'une trés-humble Femme, auquel la trés-Sainte Trinité donne ſes aplications, que d'innombrables courtiſans de l'ancien Ciel y aſſiſtent, & qu'il y en a mille d'entre eux, deſtinez pour garder le tréſor d'un petit corps animé, qui n'eſt pas plus grand qu'une petite abeille.

2. Re. 6. v. 11. & 12. 3. Reg. 8. v. 6. 3. Reg. 6. v. 16. Iſai. 65. v. 17.

222. Dans cette nouvelle création retentit avec bien plus de force, que dans la premiere, cette voix de ſon Créateur, qui dit dans la complaiſance qu'il a de l'œuvre, que ſa toute-puiſſance venoit de faire, qu'elle êtoit trés-bonne. Que la foibleſſe

Gen. 1. v. 31.

humaine s'aproche de cette merveille avec une pieuſe humilité, qu'elle la publie & avouë la grandeur du Créateur, qu'elle reconnoiſſe le nouveau bienfait, que tout le genre humain reçoit en ſa reparatrice: Que le zéle vaincu par la force de la Divine lumiere ceſſe preſentement; car ſi la bonté infinie de Dieu (ainſi qu'il m'a été découvert) regarda le peché originel en la conception de ſa trés-Sainte Mere, comme avec des yeux de courroux & irrité contre lui, ſe glorifiant d'avoir une juſte cauſe & une belle ocaſion de l'éloigner & d'arrêter ſon courant; comment la ſageſſe humaine peut-elle aprouver, ce que Dieu a eu ſi fort en horreur?

223. Au tems de l'infuſion de l'ame dans le corps de cette Divine Dame, le Trés-Haut voulut, que ſa Mere Sainte Anne reſſentit & réconnut d'une façon trés-rélevée la preſence de la Divinité, par laquelle elle fut remplie du Saint Eſprit & émuë interieurement de tant de joie, & d'une dévotion ſi ſenſible & ſi au deſſus de ſes forces ordinaires, qu'elle fut ravie en une extaſe trés-ſublime: où elle reçut de trés-hautes connoiſſances des miſteres les plus cachez; & elle loüa le Seigneur par des nouveaux cantiques de joie. Ces favorables

éfets durerent tout le reſte de ſa vie : mais ils furent plus grands pendant les neuf mois, qu'elle garda dans ſon ſein le tréſor du Ciel; car durant ce tems-là, ces faveurs lui furent rénouvellées & plus ſouvent reïterées, recevant une connoiſſance particuliere des Ecritures Saintes & de ſes profonds miſteres. O trés-fortunée Fille ! Soïez apellée bien-heureuſe & loüée de toutes les nations & les générations de l'Univers.

CHAPITRE XVI.

Des habitudes des vertus, dont le Trés-Haut dota l'ame de la trés-pure Marie, & des premieres operations, qu'elle éxerça avec ces habitudes dans le ſein de Sainte Anne : & cette Auguſte Reine commence de me donner elle-même une inſtruction, pour m'animer à l'imiter.

224. DIeu lâcha le torrent impetueux de ſa Divinité, vers cette miſtique Pſ. 45. v. 5.

Cité de la trés-Sainte ame de Marie, pour la réjouïr & l'enrichir par l'abondance de ſes benédictions, qui prenoient leur cours dés la ſource inépuiſable de ſa ſageſſe infinie & de ſon immenſe bonté, par laquelle & dans laquelle le Trés-Haut avoit déterminé de dépoſer en cette Divine Dame les plus grands tréſors des graces & des vertus, qui furent jamais donnez, ni ſe donneront pendant toute l'éternité à aucune autre créature. Quand l'heure arriva de les lui diſtribuer, qui fut dans ce même inſtant, qu'elle reçut l'être naturel, le Tout-Puiſſant ſatisfit à l'inclination & au déſir, que dés ſon éternité il tenoit comme ſuſpendus, juſques à ce que le tems convenable arrivât d'acomplir la promeſſe, qu'il avoit faite à ſa plus tendre afection. Ce trés-fidéle Seigneur le fit, en répandant dans cette trés-Sainte ame de Marie à l'inſtant de ſa Conception toutes les graces & tous les dons en un dégré ſi éminent, que tous les Saints enſemble n'y pourront jamais arriver, ni aucune langue humaine ne ſauroit le manifeſter.

Apoc. 21. v. 2. 225. Mais quoi qu'elle fut pour lors ornée comme une épouſe, qui décendoit du Ciel avec toutes les perfections & les habitudes infuſes de toutes ſortes de vertus, il ne fût pas néanmoins néceſſaire qu'elle

les pratiquât toutes ſi-tôt, mais ſeulement celles, qu'elle pouvoit éxercer, & qui convenoient à l'état où elle êtoit dans le ſein de ſa Mere. En premier lieu elle pratiqua les trois vertus Théologales, la Foi, l'Eſperance & la Charité, qui ont Dieu pour objet. Elle les éxerça dans l'inſtant de l'heureuſe union de ſon ame, connoiſſant la Divinité d'une maniere trés-ſublime & par une foi trés-relevée, en laquelle elle pénétroit toutes ſes perfections, ſes atributs infinis, la Trinité & la diſtinction des perſonnes : ſes connoiſſances êtoient d'un ordre admirable, ſans que l'une empêchât l'autre, comme je m'en vais dire. Elle éxerça auſſi la vertu de l'Eſperance qui regarde Dieu, comme l'objet du bon-heur éternel & de la derniere fin, où cette trés-Sainte ame s'éleva & prit l'eſſor par de trés-vaſtes déſirs de s'y unir, ſans jamais s'atacher à aucune autre, ni être un ſeul moment privée de ce mouvement. Enfin elle pratiqua la vertu de la Charité, qui contemple Dieu, comme le bien ſouverain & infini, avec tant d'atention, d'amour & de reſpect, qu'il n'eſt pas au pouvoir de tous les Seraphins d'arriver avec leur plus grandes forces & toutes leurs vertus, à un dégre ſi éminent.

226. Elle eut les autres vertus, qui or-

nent & qui perfectionnent la partie raiſonnable de la créature, au dégré qui correſpond aux Théologales: auſſi bien que toutes les vertus morales & naturelles, en un dégré miraculeux & ſurnaturel; elle eut dans l'ordre de la grace les dons & les fruits du Saint Eſprit, en un dégré bien plus éminent. Elle fut remplie de la ſience infuſe & de l'habitude de toutes les ſiences & de tous les arts naturels, avec laquelle, elle ſeût & connût toutes les choſes naturelles & ſurnaturelles, qui ſe raportent à la grandeur de Dieu: de ſorte qu'elle fut dans le ſein de ſa Mere dés le premier inſtant, plus ſage, plus prudente, plus pénétrée & informée de Dieu & de toutes ſes œuvres, que toutes les créatures, excepté ſon trés-Saint Fils, n'ont êté, ni ſeront éternellement. Cette perfection ne conſiſtoit pas ſeulement aux habitudes, qui lui furent infuſes en un ſi haut dégré, mais dans les actes, qui y correſpondoient, ſelon ſon êtat & ſon excélence, & ſelon qu'elle les pût éxercer dans cét inſtant par le pouvoir de Dieu, qui la ſecondoit; Car dans cette pratique, elle n'eût point de borne, ni elle ne fut point ſujette à aucune loi, qu'à celle de ſon Divin & trés-juſte bon plaiſir.

127. Et parce que nous nous étendrons

beaucoup ſur toutes ces vertus & ces graces, & ſur leurs operations dans la ſuite de cette Hiſtoire de la trés-Sainte vie de Marie, je toucherai ſeulement ici, quelque choſe de ce qu'elle opera dans l'inſtant de ſa Conception par les habitudes, qui lui furent infuſes & par la lumiere, que ces habitudes lui communiquerent. Par les actes des vertus Théologales (comme je viens de dire) & par la vertu de Réligion & des autres vertus Cardinales, qui les ſuivent, elle connut Dieu, comme il eſt en lui-même: comme Créateur & comme Glorificateur, elle l'honora, le loüa & le remercia par des actes héroïques, pour en avoir été créée; & elle l'aima, le craignit, l'adora & lui fit des ſacrifices de loüange & de gloire, pour ſon être immuable. Elle connut les dons qu'elle recevoit (quoi qu'il y en eût quelqu'un qui lui fut celé) pour leſquels elle rendit de trés-humbles actions de graces, acompagnées de profondes inclinations corporelles, qu'elle fit dés auſſi-tôt dans le ſein de ſa Mere, avec ce corps ſi petit. Et elle mérita plus dans cét êtat par ces actes, que tous les Saints dans le plus haut dégré de leur perfection & de leur Sainteté.

228. Elle eut, outre les actes de la foi infuſe, une autre connoiſſance du Miſtere

de la Divinité & de la trés-Sainte Trinité. Et quoi qu'elle ne la vit pas dans cét instant de sa conception intuitivement comme bien-heureuse, néanmoins elle la vit abstractivement par une autre lumiere & par une autre vuë inferieure à la vision beatifique, mais superieure à toutes les autres manieres, par lesquelles Dieu se peut manifester, ou se manifeste à l'entendement créé : parce qu'elle reçut des especes de la Divinité si claires & si manifestes, qu'elle y connut l'être immuable de Dieu ; & en lui, toutes les créatures avec une plus grande lumiere & évidence, que celles dont on connoit une créature par une autre. Ces especes lui furent comme un miroir trés-clair, dans lequel toute la Divinité reluisoit, & en elle, toutes les créatures : ainsi par cette lumiere & par ces especes de la nature Divine, elle les vit toutes & les connût avec une plus grande distinction & clarté, qu'elle ne les connoissoit pas en elles-mêmes, par d'autres especes, ni par la sience infuse.

229. Par tous ces moïens elle découvrit avec une grande pénétration, dés l'instant de sa conception tous les Hommes, tous les Anges, leur ordre, leur dignité & leurs operations, & toutes les créatures irraisonnables avec leur instinct & leurs qualitez

Elle connut la création, l'êtat & la perte des Anges ; la juſtification & la gloire des bons, la chute & le châtiment des mauvais; Le premier êtat d'innocence d'Adam & d'Eve ; comme ils furent trompez ; leur peché & les miſeres auſquelles nos premiers Parens furent ſujets par ce peché, & par eux, tout le genre humain ; la déliberation de la volonté Divine pour le réparer, & comme cét heureux tems s'aprochoit & commençoit de ſe diſpoſer ; l'ordre & la nature des Cieux, des Aſtres & des Planettes ; les qualitez & la diſpoſition des Elemens ; le Purgatoire, les Limbes & l'Enfer ; & comme toutes ces choſes & tout ce qu'elles renferment, avoient êté créées par le pouvoir Divin & conſervées par ſa ſeule bonté infinie, ſans en avoir beſoin d'aucune. Et ſur tout elle pénétra de trés hauts ſécrets ſur le Miſtere, que Dieu devoit operer en ſe faiſant homme, pour rachéter tout le genre humain, aïant privé les mauvais Anges de ce reméde. 2. *Mach.* 14. v. 35.

230. Toutes ces merveilles, dont cette trés-Sainte ame de Marie prenoit connoiſſance, ſelon leur ordre, dans l'inſtant qu'elle fut unie à ſon corps, lui firent pratiquer auſſi des actes héroïques des vertus, les acompagnant d'admiration, de loüange, de

gloire, d'adoration, d'humiliation, d'amour de Dieu, & de douleur des pechez commis contre ce ſouverain bien, qu'elle reconnoiſſoit pour Auteur & la fin de tant de merveilles. Elle ofrit d'elle même un ſacrifice qui fut fort agréable au Trés-Haut, commençant dés ce moment de le benir avec une afection ardente, de l'aimer & de l'honorer, pour ſupléer à ce qu'elle connoiſſoit, que les mauvais Anges, auſſi bien que les Hommes avoient manqué d'aimer en lui & de reconnoître. Elle demanda aux Anges Bien-heureux (dont elle étoit déja déclarée Reine) qu'ils l'aidaſſent à glorifier le Créateur & le Seigneur de tous, & d'interceder auſſi pour elle.

231. Le Seigneur lui manifeſta dans cét inſtant les Anges, qu'il lui donnoit pour ſa garde; Elle les vit, les connût & leur fit un acueil fort agréable, & les convia de glorifier alternativement le Trés-Haut par des Cantiques de loüange. Et leur marqua en quoi devoit conſiſter ce Divin ofice, qu'ils devoient continüer avec elle durant tout le tems de ſa vie mortelle, pendant lequel, ils la devoient garder & l'aſſiſter. Elle connût auſſi toute ſa Généalogie & tout le reſte du peuple Saint & choiſi de Dieu, les Patriarches & les Prophétes; &

combien ſa Majeſté Divine avoit été admirable dans les dons, les graces & les faveurs qu'il avoit operées envers eux. Et c'eſt une choſe digne d'admiration, que ce tendre corps étant ſi petit dans le premier inſtant, qu'il reçut l'ame trés-Sainte, qu'on auroit bien de la peine d'apercevoir ſeulement ſes puiſſances exterieures; néanmoins, afin qu'il ne manquât aucune de ces merveilles qui pouvoient rendre illuſtre celle qui avoit été choiſie pour Mere de Dieu, la puiſſance de ſa dextre Divine ordonna, que dans la connoiſſance & la douleur qu'elle avoit de la chute de l'homme, elle pleurât & verſât des larmes dans le ſein de ſa Mere, connoiſſant l'injure que la griéveté du peché faiſoit au ſouverain bien.

232. Elle pria avec cette tendreſſe miraculeuſe, dés qu'elle eut reçu l'être, pour le reméde des hommes, & elle commença dés lors à éxercer l'ofice de leur Médiatrice, de leur Avocate & de leur reparatrice : Elle repreſenta & ofrit à Dieu les clameurs des Saint Peres & des Juſtes de la terre, afin que ſa miſericorde ne retardât pas le ſalut des mortels, qu'elle régardoit dêja comme freres, & qu'elle aimoit d'une trés-ardente charité, avant même que d'avoir converſé avec eux; cette aimable bien-factrice n'eût

pas plûtôt l'être naturel, que l'amour Divin & fraternel commença de brûler en ſon cœur embraſé. Le Trés-Haut accepta ces demandes avec bien plus de complaiſance, que toutes les prieres des Saints & des Anges; ce qui fût manifeſté à celle qui venoit d'être créée pour être Mere du même Dieu, quoi qu'elle en ignorât la fin; Mais elle connût l'amour du même Seigneur & le déſir qu'il avoit de décendre du Ciel pour racheter les hommes. Il étoit juſte auſſi, qu'il ſe ſentît plus obligé de hâter cette venuë, par les prieres & par les demandes de cette créature, pour laquelle il venoit principalement, & en laquelle il devoit prendre chair de ſa propre ſubſtance & operer en elle, la plus admirable de toutes ſes œuvres, & la fin de toutes enſemble.

233. Elle pria auſſi dans le même inſtant de ſa conception pour ſes Parens naturels Joachim & Anne, qu'elle voïoit & connoiſſoit en Dieu, avant que de les voir corporellement: & elle éxerça en même tems envers eux la vertu de l'amour, du reſpect & de la gratitude de Fille, les reconnoiſſant pour cauſe ſeconde de ſon être naturel. Elle fit auſſi pluſieurs autres demandes en général & en particulier pour des cauſes diferentes. Et elle compoſa par la Sience infuſe, qu'elle

avoit des Cantiques de loüange dans ſon entendement & dans ſon cœur pour avoir trouvé à la porte de la vie la pretieuſe dragme, que nous perdimes tous dans nôtre premier principe. Elle trouva la grace, qui vint à ſa rencontre & la Divinité, qui l'atendoit aux portes de la nature. Et ſes puiſſances rencontrerent dans l'inſtant de leur être le trés-noble objet, qui les mût & les prevint, parce qu'elles n'êtoient créées que pour lui; & devant entierement lui aparteniir, elles lui devoient les prémices de leurs opérations, qui furent la connoiſſance & l'amour Divin, ſans qu'il y eût en cette Divine Dame aucun tems ſans connoître Dieu, ni connoiſſance ſans amour, ni amour ſans mérite; Auquel il n'y eût, ni meſure des loix communes, ni régles générales, ni rien de médiocre. Tout fût grand en celle, qui ſortit grande de la main du Trés-Haut, afin qu'elle marchât, crût & arrivât juſques à une telle grandeur, qu'il n'y eût que Dieu ſeul plus grand qu'elle. O que vos pas furent beaux, Fille du Prince Celeſte, puiſque vous arrivâtes par le premier à la Divinité! Vous êtes deux fois belle, parce que vôtre grace & vôtre beauté ſont au deſſus de toutes les beautez & de toutes les graces. Vos yeux ſont Divins & vos penſées reſſemblent

Luc. 15. *v.* 5.

Eccle. 15. *v.* 2.

Sap. 6. *v.* 15.

Cant. 7. *v.* 1.

Cant. 4. *v.* 1.

Cant. 7. *v.* 5.

Cant. 4. v. 9. à la pourpre du Roi, puisque vous lui avez ravi le cœur, & l'avez amoureusement blessé & pris par vos cheveux; étant ainsi épris de vôtre amour vous l'avez captivé dans vôtre sein Virginal, & l'avez enfermé dans vôtre cœur.

Cant. 5. v. 2. 234. Ce fût veritablement ici; où l'Epouse du Roi de gloire dormoit, pendant que son cœur veilloit. Ces sens corporels dormoient, & à peine avoient-ils reçu leur forme naturelle, & encore joüi de la lumiere materielle du Soleil; que ce cœur Divin bien plus incomprehensible par la grandeur de ses dons, que par la pétiteſſe de son être naturel, veilloit dans le sacré lit de sa Mere, y étant éclairée de la lumiere de la Divinité, qui l'abîmoit & qui l'embrasoit dans le feu de son amour immense. Il n'étoit pas convenable que les puissances inferieures operassent en cette Divine créature, avant les superieures de l'ame, ni que celles-ci eussent leurs operations inferieures, ni égales à celles des autres créatures; car si l'operation correspond à l'être de châque chose, celle qui étoit superieure à toutes, & en dignité & en excélence, devoit aussi agir avec une superiorité proportionnée à toutes les créatures, tant Angeliques, qu'humaines. Et non seulement elle ne devoit pas être

privée de l'excélence des eſprits Angeliques, qui uſerent de leurs puiſſances dés l'inſtant de leur création ; mais cette même grandeur & cette prérogative êtoient dûës à celle, qui êtoit créée pour être leur Reine & leur Maîtreſſe. Et avec d'autant plus d'avantages, que le nom & l'ofice de Mere de Dieu excédent celui de ſes ſerviteurs, & le tître de Reine ſurpaſſe celui des ſujets, car le Verbe n'a dit à aucun des Anges, vous êtes ma Mere; ni aucun d'eux a pû lui dire, vous êtes mon Fils; ce commerce & cette mutüelle correſpondance ne ſe trouvant qu'entre Marie & le Verbe Incarné ſeulement : & c'eſt par là, qu'il faut meſurer & réchercher la grandeur de Marie, comme l'Apôtre recherche celle de Jeſus-Chrît. *Ad Heb. 1. v. 5.*

235. J'avouë ma groſſiereté, ma rudeſſe & mon inſufiſance féminine, en écrivant ces divins ſecrets du Roi de Gloire dans cét heureux tems qui arrive, d'honorer & de revéler ſes œuvres, je ſuis même afligée, de ne pouvoir pas éviter de me ſervir des termes communs & vuides, avec leſquels je ne ſaurois exprimer ce que je découvre dans la lumiere que mon ame reçoit de ces miſteres. Il nous faudroit d'autres paroles, d'autres raiſonnemens & d'autres termes plus particuliers & plus propres; mais ils ſont au deſſus *Tob. 12. v. 7.*

de mon ignorance. Et quand ils seroient même à ma disposition, ils surpasseroient & accableroient aussi la foiblesse humaine. Qu'elle se reconnoisse donc incapable de regarder fixement ce Divin Soleil, qui commence de venir au monde couronné des raïons de la Divinité, quoique couvert du nüage du sein maternel de Sainte Anne. Que si nous voulons mériter la permission de nous aprocher & de jouïr de cette merveilleuse vision, venons y libres & dépouillez; les uns de cette naturelle lâcheté, les autres de cette crainte & circonspection, qui se couvrent du pretexte d'humilité; Mais aprochons-nous y tous avec une souveraine dévotion, & avec une pieté éloignée de tout esprit de contention, & il nous sera pour lors permis de voir de prés le feu de la Divinité au milieu du buisson qui y brûle sans le consumer.

ad Ro. 13. v. 13.

Exod. 3. v. 2.

236. J'ai dit, que la trés-Sainte ame de Marie vit abstractivement dans le premier instant de sa trés-Pure Conception, l'essence Divine, parce qu'il ne m'a pas été manifesté, qu'elle ait vû la gloire essentielle: mais plûtôt je pénétre que ce privilége fût singulierement réservé pour la trés-Sainte ame de Jesus-Chrît, comme étant deû, & devant acompagner l'union substantiéle de la Divinité en la personne du Verbe, afin que son ame

ame ne reſtât pas un ſeul inſtant ſans être unie avec elle par ſes puiſſances & par une grace ſouveraine & une éminente gloire. Car comme cét homme Divin nôtre Seigneur Jeſus-Chrît, commença d'être homme & Dieu tout enſemble, il commença auſſi de connoître Dieu & de l'aimer comme comprehenſeur. Mais l'ame de ſa trés-Sainte Mere n'étant pas ſubſtantiélement unie à la Divinité, elle ne commença pas auſſi à jouïr de ce privilége; parce qu'elle venoit au monde comme voïagere. Néanmoins comme dans cét ordre elle étoit la plus immédiate à l'union hipoſtatique, elle eût auſſi une autre viſion proportionnée, & la plus immédiate à la viſion beatifique; mais toûjours inferieure à elle, quoique ſuperieure à toutes les viſions & révélations, que les autres créatures ont jamais reçu de la Divinité, excepté ſa claire viſion & ſa joüiſſance. Cela n'empêcha pas pourtant que la viſion, que la Mere de Jeſus-Chrît reçut de la Divinité dans ſon premier inſtant, ne ſurpaſſât en quelque maniere, la claire viſion de pluſieurs, en ce qu'elle y connût plus de miſteres abſtractivement, que quelques bien-heureux ne font pas, par la viſion intuitive. Et bien qu'elle ne vit pas la Divinité face à face dans le commencement de

ſa conception, elle ne laiſſa pas de la voir aprés, pluſieurs fois durant le cours de ſa vie, comme je le dirai en continuant ſon Hiſtoire.

INSTRUCTION,

QUE LA REINE DU CIEL Me donna ſur le Chapitre précédent.

Suprà in Introd. &c. 1.

237. J'Ai dêja dit que la Reine & Mere de miſericorde m'avoit promis de me donner une inſtruction aprés avoir écrit les premieres opérations de ſes puiſſances & de ſes vertus, afin de régler ma vie ſur le trés-pur miroir de la ſienne; Car c'étoit là, la principale intention de cét avertiſſement. Et comme cette grande Reine, qui m'eſt toûjours preſente dans le tems que ces miſteres me ſont déclarez, eſt trés-fidéle en ſes promeſſes; elle a commencé à la fin de ce chapitre d'éfectuer la parole, qu'elle m'en avoit donnée, & de faire ce qu'elle continüera régulierement durant tout le reſte de cét ouvrage. Ainſi je garderai cét ordre, en écrivant à la fin des chapitres qui ſuivent, ce que ſa Majeſté m'enſeignera,

comme elle le fait préſentement, me parlant en la maniere qui ſuit.

238. Ma Fille, je veux que les miſteres " que vous écrivez de ma trés-Sainte vie, " vous ſoient une ocaſion de cueillir pour " vous-même le fruit, que vous déſirez; & " que le prix de vos travaux ſoit la plus " grande pureté & perfection de vôtre vie, " ſi vous vous diſpoſez, aidée de la grace du " Trés-Haut, à m'imiter par la pratique des " choſes que vous ouïrez. C'eſt la volonté " de mon trés-Saint Fils, que vous vous pé- " nétriez de ce que je vous enſeignerai, & " que vôtre plus grande aplication ſoit de " conſiderer avec toute l'eſtime de vôtre " cœur mes vertus & mes œuvres. Ecoutez- " moi donc avec atention & avec foi, car je " vais vous dire des paroles de vie éternelle, " & vous enſeigner ce qu'il y a de plus ſaint " & de plus parfait dans la vie Chrêtienne, " & ce qui eſt le plus agréable aux yeux de " Dieu; C'eſt pourquoi vous commencerez " dés à preſent à vous diſpoſer pour récévoir " la lumiere, en laquelle vous découvrirez " les miſteres cachez de ma trés-Sainte vie " & les inſtructions que vous ſouhaitez. " Continuez cét éxercice, écrivez ce que je " vous enſeignerai pour ceci, & commencez " de conſiderer. "

239. Que c'eſt un acte de juſtice, que la créature doit à ſon Dieu éternel, quand elle reçoit l'uſage de la raiſon, de lui adreſſer ſon premier mouvement, dés qu'elle eſt en état de le connoître pour l'aimer, l'honorer & l'adorer comme ſon Créateur & ſon unique, & véritable Seigneur. Que l'obligation naturelle des Parens, eſt d'inſtruire & de conduire leurs enfans dans cette connoiſſance, ſi-tôt qu'ils arrivent à l'orizon de cette lumiere raiſonnable, en les dirigeant & les élevant avec tant de ſoin, qu'ils ne ſoûpirent & n'aſpirent qu'aprés leur derniere fin, & faſſent tous leurs éforts pour la rencontrer par les premiers actes de leur raiſon & de leur volonté. Ils devroient auſſi faire tout leur poſſible de les retirer de ces puérilitez déréglées, auſquelles la même nature dépravée s'incline (ſi on la laiſſe ſans aucun pédagogue pour la rédreſſer.) Car ſi les Peres & les Meres ſe mettoient de bonne heure à prévenir ces trompeurs enchantemens & ces coutumes obliques de leurs enfans, en les élevant dés leurs premieres années à la connoiſſance de leur Dieu & de leur Créateur, ils ſe trouveroient enſuite bien plus diſpoſez à le reconnoître & à l'adorer. Ma Sainte Mere (ignorant ma ſageſſe & mon état) pratiqua cette conduite

à mon égard avec tant d'éxactitude & de diligence, qu'en me portant dans son sein, elle adoroit en mon nom le Créateur, lui rendoit pour moi un souverain honneur & des dûës actions de graces de ce qu'il m'avoit créée, & le prioit de me garder, de me défendre & de me tirer libre de l'état, où je me trouvois pour lors. Les Parens doivent ainsi demander à Dieu avec ferveur, qu'il fasse par sa providence Divine, que les ames de leurs enfans arrivent à recevoir le Batême, & soient délivrez de la servitude du peché originel.

240. Que si la Créature raisonnable n'avoit pas connû & adoré le Créateur dans son premier usage de raison, elle doit le faire dans l'instant, que cét être infini & cét unique bien, qu'elle ignoroit auparavant, viendra à sa connoissance par les lumieres de la foi. Et l'ame doit faire tous ses éforts, l'aïant une fois connû, de ne le perdre jamais de vûë, de le craindre, de l'aimer & de l'honorer toûjours. Vous avez eu cette obligation, ma Fille, durant le cours de vôtre vie; mais je veux à present que vous le pratiquiez avec plus de perfection, & selon que je vous l'enseignerai. Adressez la vûë de vôtre ame à cét Etre adorable de Dieu, qui n'a ni principe, ni fin, & regar-

dez-le, infini en ſes atributs & en ſes perfections ; conſiderez que lui ſeul eſt la ſainteté véritable, le ſouverain bien, le plus noble objet de la créature, celui qui a donné l'être à tout ce qui eſt créé, & qui le maintient & le protege ſans en avoir beſoin. Il eſt la beauté ſans défaut, celui qui eſt éternel en amour, véritable dans ſes paroles & trés-fidéle dans ſes promeſſes ; & celui qui a donné ſa propre vie, & s'eſt livré aux tourmens pour le bien de ſes créatures ſans qu'aucune l'ait mérité. Jettez vôtre vûë & ocupez vos puiſſances dans cét immenſe champ de bonté & de bienfaits, ſans l'oublier, ni vous en éloigner jamais ; parce qu'aïant une fois pénétré ſi avant dans la connoiſſance du ſouverain bien, c'eſt une noire ruſticité & une infidelité bien grande que d'en ſortir & de l'oublier par la plus horrible des ingratitudes ; comme ſeroit la vôtre, ſi aprés avoir reçu une lumiere Divine au deſſus de la commune & ſuperieure à celle de la foi infuſe, vôtre entendement & vôtre volonté s'égaroient du chemin de l'amour de Dieu. Que s'il vous arrive quelquefois de le faire par vôtre foibleſſe, revenez à vous pour le chercher, ſans perdre courage & adorez le Trés-Haut avec toute la diligence & toute l'hu-

milité poſſible, lui rendant honneur & gloire, & des loüanges éternelles. Je vous avertis auſſi, que cette pratique que vous devez continuellement éxercer, tant pour vous, que pour toutes les autres créatures, doit être vôtre ocupation ordinaire, à laquelle je veux que vous ſoïez fort éxacte.

241. Pour vous animer davantage, méditez ſur ce que vous avez découvert de mes œuvres; comme cette premiere vûë du ſouverain bien bleſſa ſi heureuſement mon cœur de ſon amour, que je m'abandonnai entierement à lui, pour ne le perdre jamais. Et nonnobſtant cela, j'étois toûjours ſur mes gardes, ſans me laſſer de marcher juſques à ce que je fuſſe arrivée au centre de mes déſirs & de mes afections; parce que l'objet êtant infini, l'amour ne doit avoir non plus de fin & ne répoſer que dans ſa poſſeſſion. La connoiſſance de vous-même & de vôtre baſſeſſe doivent ſuivre de prés, celle de Dieu & ſon amour; car l'une vous doit ſervir d'échelle pour monter à l'autre. Soïez aſſurée que ces véritez bien pénétrées & bien peſées cauſent des Divins éfets dans les ames. Aïant ouï ces Saintes paroles & pluſieurs autres de la Reine du Ciel, je dis à ſa Majeſté;

242. Trés-Haute & trés-Sainte Dame, dont j'ai l'honneur d'être ſervante, & à laquelle je me conſacre de nouveau pour mieux mériter ce tître, ce n'étoit pas ſans ſujet que par un éfet de vôtre bonté maternelle, mon cœur déſiroit ſi fort cét heureux jour, pour y contempler & connoître les grandeurs inéfables de vos vertus dans le miroir trés-pur de vos operations, & pour y ouïr la douceur de vos ſalutaires paroles. Je déclare, ma Divine Reine, du plus ſincere de mon cœur, qu'il n'eſt rien en moi, qui puiſſe mériter en recompenſe cette inſigne faveur: Car je tiendrois à une témerité fort grande d'écrire vôtre trés-Sainte vie; & je croirois qu'elle ne mériteroit aucun pardon, ſi en le faiſant, je n'obéiſſois à vôtre volonté & à celle de vôtre trés-Saint Fils.

1. Re. 3. v. 10. Recevez, Vierge Sainte, ce ſacrifice de loüange, & parlez, car vôtre trés-humble ſervante écoute. Que vôtre trés-douce voix,

Cant. 2. v. 14. ma Divine Princeſſe, réſonne à mes oreilles, puiſque vos paroles, ſont des paroles de vie. Continuez, Vierge ſacrée, de me faire part de vos inſtructions & de vos lumieres,

Joan. 6. v. 69. afin que mon cœur s'étende ſur cette mer immenſe de vos perfections, & qu'il ait un digne ſujet de loüer le Tout-Puiſſant. Je brûle du feu que vôtre charité ardente a

alumé dans mon sein, pour ne désirer que ce qui est le plus Saint, le plus pur & le plus agréable à vos yeux : mais je sens en la partie inferieure cette fatale loi de mes membres toûjours rebelle à celle de l'esprit, qui me retarde & m'embaraſſe, & je crains avec juſtice, Mere trés-pitoïable, qu'elle ne m'empêche d'embraſſer le bien que vous m'ofrez. Regardez-moi donc, ma bonne Reine, comme vôtre fille, enſeignez-moi comme vôtre diciple, corrigez-moi comme vôtre ſervante, & forcez-moi comme vôtre eſclave, dans mes négligences, ou dans mes réſiſtances : Car mes chûtes ne ſeront pas cauſées par ma volonté, mais plûtôt par ma foibleſſe. J'éleverai ma vûë à la connoiſſance de l'être de Dieu, & aſſiſtée de ſa Divine grace, je réglerai mes afections, afin qu'elles s'atachent à lui & qu'elles aiment ſes perfections infinies; & ſi je le poſſede une fois, je ne l'abandonnerai jamais. C'eſt pourquoi je vous prie, Mere de la belle connoiſſance & de l'amour le plus pur, de demander à vôtre Fils & à mon Seigneur, la grace de ne me pas délaiſſer, pour la grande complaiſance qu'il eût en favoriſant avec tant de profuſion vôtre humilité, ô Reine & Maîtreſſe de l'Univers.

Rom. 7. *v.* 23.

Cant. 3. *v.* 4

Eccl. 24. *v.* 24.

Luc. 2 *v.* 48.

CHAPITRE XVII.

Poursuivant le mistere de la Conception de la trés-Sainte Vierge, le Chapitre vingt-uniéme de l'Apocalipse me fut expliqué.

PREMIERE PARTIE DU CHAPITRE.

243. LE privilége que la trés-Sainte Vierge a reçu d'être conçuë en grace, renferme un si grand nombre de misteres & si fort cachez, que pour m'en mieux informer, sa Majesté m'en déclara plusieurs de ceux que l'Evangeliste S. Jean renferme dans le chapitre vingt-uniéme de l'Apocalipse & me renvoïa à l'explication, que j'en recevrois. Pour en dire quelque chose avec ordre, de ce qui m'en a été manifesté; je diviserai l'interprétation de ce chapitre en trois parties, pour éviter la fatigue qu'il pourroit causer, s'il êtoit tout reduit en un. Je presenterai premierement la lettre, selon sa teneur, en la maniere qui suit.

244. *Je vis aprés un nouveau Ciel & une nouvelle Terre ; Car le premier Ciel & la premiere Terre avoient disparu, & il n'y avoit plus de mer. Et moi Jean je vis la Sainte Cité, la nouvelle Jerusalem qui venoit de Dieu & décendoit du Ciel ; préparée comme une épouse, qui s'est ornée pour son époux. En même tems j'ouïs sortir du Trône une grande voix, qui disoit : Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes, & il habitera avec eux. Et ils seront son peuple, & Dieu même démeurera avec eux & sera leur Dieu : Et Dieu essuïera toutes les larmes de leurs yeux : & il n'y aura plus de mort, ni de gemissemens, ni de cris, ni de douleurs : car les choses premieres sont passées. Et celui qui étoit assis sur le Trône, dit : voici, je fais toutes choses nouvelles. Et il me dit ; Ecrivez : Car ces paroles sont trés-fidéles & véritables. Puis il ajouta. Tout est fait ; je suis l'Alpha & l'Omega, le commencement & la fin. Je donnerai gratuitement à boire de la fontaine de vie, à celui qui aura soif. Celui qui aura vaincu possedera ces choses, & je serai son Dieu, & il sera mon Fils. Mais pour les lâches, les incrédules, les abominables, les homicides, les fornicateurs, les sorciers, les idolâtres & tous les menteurs, leur partage sera dans l'étang brûlant de feu & de soufre ; qui est la seconde mort.*

Apoc. 21. v. 1.

245. Celle-ci eſt la premiere des trois parties de la lettre, que j'expliquerai dans ce chapitre, en la diviſant par ſes verſets.

Verſ. 1. *Je vis aprés* (dit l'Evangeliſte) *un nouveau Ciel & une nouvelle Terre.* La trés-pure Marie étant ſortie des mains de Dieu tout-puiſſant, & le monde aïant déja reçu la matiere immédiate dont la trés-Sainte humanité du Verbe, qui devoit mourir pour l'homme, ſe devoit former; l'Evangeliſte dit, qu'il vit *un nouveau Ciel & une nouvelle Terre.* Ce n'eſt pas ſans une grande proprieté, que cette nature & le ſein Virginal, dans lequel & duquel il ſe forma, purent être apellez Ciel; puiſque Dieu commença d'habiter dans ce Ciel d'une nouvelle maniere & bien diferente de celle, qu'il avoit euë juſques alors dans l'ancien Ciel & dans toutes les créatures. Le Ciel même des Bienheureux fut apellé nouveau, aprés le miſtere de l'Incarnation, parce que la nouveauté qui n'y étoit pas auparavant, lui venoit de ce que les hommes mortels s'y trouvoient, & de l'innovation, que la gloire de la trés-Sainte humanité de Jeſus-Chriſt & de ſa trés-pure Mere auſſi, cauſa dans ce Ciel; Elle fut ſi grande aprés la gloire eſſentielle, qu'elle pût rénouveller les Cieux; & leur donner une nouvelle beauté & une

Jere. 31. v. 22.

ſplendeur particuliere. Car quoique les Anges bien-heureux y fuſſent, c'étoit une choſe déja paſſée, & par conſéquent ancienne : ainſi il lui fut fort nouveau, que le Fils unique du Pere rendît aux hommes par ſa mort le droit de la gloire, qu'ils avoient perduë par le peché, & qu'en la leur méritant de nouveau, il les introduiſît dans le Ciel, dont ils étoient privez, & dans l'impuiſſance de l'aquerir par eux-mêmes. Et parce que toute cette nouveauté du Ciel eut ſon principe en la trés-pure Marie, l'Evangeliſte dit d'avoir vû un nouveau Ciel, quand il la vit conçuë ſans peché, qui en étoit le ſeul obſtacle.

246. Il vit auſſi *une nouvelle Terre* : parce que l'anciene terre d'Adam étoit maudite, ſoüillée & coupable du peché & de la damnation éternelle ; mais la terre Sainte & benite de Marie fut une nouvelle terre ſans tache, ni malédiction d'Adam : & ſi nouvelle, que depuis cette premiere formation, il ne s'en étoit vû, ni connu dans le monde aucune autre nouvelle, juſques à la trés-pure Marie. Elle fut ſi nouvelle & ſi éxemte de malédiction de l'anciene terre, qu'en cette benite terre, toutes les autres terres des enfans d'Adam ſe renouvellerent, puiſque par la terre de la benite Marie, & avec elle,

& en elle, la maſſe terreſtre d'Adam, qui avoit été juſques alors maudite, & avoit vieilli dans ſa malédiction, fut benite, rénouvellée & vivifiée. Ainſi elle ſe rénouvella toute, par la trés-pure Marie & par ſon innocence: & comme cette innovation de la nature humaine & terreſtre trouva ſon principe en elle, Saint Jean dit, qu'il vit en Marie conçuë ſans peché, un nouveau Ciel & une nouvelle Terre. Et il pourſuit.

Verſ. 1. 247. *Car le premier Ciel & la premiere Terre avoient diſparu.* Il devoit s'enſuivre, que la nouvelle Terre & le nouveau Ciel de la trés-Sainte Vierge, & de ſon Fils Homme & Dieu, venant & aparoiſſant au monde, l'ancien Ciel & la vieille Terre de la nature humaine, & terreſtre par le peché, diſparuſſent. Il y eût un nouveau Ciel pour la Divinité en la nature humaine, qui êtant préſervée & éxemte du peché, donnoit une nouvelle habitation à Dieu même, dans l'union hipoſtatique en la perſonne du Verbe. Le premier Ciel, que Dieu avoit créé en Adam, ne ſubſiſtant plus, s'êtant rendu indigne par la ſoüillure de ſon peché, que Dieu demeurât en lui. Il diſparut donc, & il ſurvint un autre nouveau Ciel en la venuë de Marie. Il y eût auſſi un nouveau Ciel de gloire pour la nature humaine, ce n'eſt

pas que l'Empirée se changeât, ou disparût; mais parce qu'il ne s'y trouvoit aucun homme, plusieurs siécles s'étant écoulez sans y en avoir : & en cela, il n'étoit plus apellé premier Ciel, car il fut rénouvellé par les mérites de Jesus-Chrît, qui commençoient dêja à poindre en l'Aurore de la grace, à savoir, Marie sa trés-Sainte Mere : ainsi le premier Ciel & la premiere Terre, qui avoient êté jusques alors sans reméde, s'en alerent. *Et il n'y avoit plus de mer*, parce que la mer des abominations & des pechez, qui inondoient tout le monde, & néïoient la terre de nôtre nature, disparût par la venuë de la trés-pure Marie, & par celle de Jesus-Chrît, puisque la mer de son prétieux Sang surpassa celle des pechez en la sufisance, en comparaison de laquelle & de son prix, il est seur, qu'il n'est point de peché qui puisse subsister. Si les mortels vouloient profiter de cette mer infinie de la Divine misericorde & des mérites de nôtre Seigneur Iesus-Chrît, tous les pechez seroient banis du monde, car l'Agneau de Dieu est venu pour les détruire & les anéantir tous.

248. *Et moi Jean, je vis la Sainte Cité, la nouvelle Jerusalem, qui venoit de Dieu & décendoit du Ciel; préparée comme une épouse, qui s'est ornée pour son époux.* Parce que tous *Vers.* 2.

les miſteres commençoient & ſe fondoient en la trés-Sainte Vierge; l'Evangeliſte dit, qu'il la vit ſous la figure de la Sainte Cité de Ieruſalem, &c. Car en cette métaphore il parla de nôtre Auguſte Reine; Et il lui fut acordé de la voir, afin qu'il connût mieux le tréſor, qui lui avoit été récommandé & confié au pié de la Croix, & qu'il le gardât avec d'autant plus d'eſtime & de reſpect, qu'il en pénétroit mieux les grandeurs. Et quoi qu'il n'y eût perſonne, qui pût dignement ſupléer à la préſence du Fils de la Vierge; néanmoins il
Joan. 19. v. 27. étoit à propos, que Saint Iean, étant ſubſtitué en la place de ſon Fils naturel, en fut informé, ſelon que la dignité dont il étoit honoré, le réqueroit.

249. A cauſe des Miſteres, que Dieu opera en la Sainte Cité de Ieruſalem, elle étoit plus propre à ſervir de ſimbole à celle qui étoit ſa Mere, le centre & le racourci de toutes les merveilles du Tout-Puiſſant. Et par conſéquent auſſi de l'Egliſe Militante & Triomphante: Saint Iean étendit ſa vûë ſur toutes, comme un Aigle des plus nobles, par le raport & par l'analogie, que ces miſtiques Citez de Ieruſalem ont entre elles. Mais ſa fin fut de regarder ſingulierement la ſuprême Ieruſalem, répreſentée en la trés-

pure

pure Marie, où ſe trouve l'abrégé de toutes les graces, les merveilles, les dons & les excélences des Egliſes Militante & Triomphante. Car tout ce qui ſe fit dans la Ieruſalem de Paleſtine, & tout ce qu'elle & ſes Habitans ſignifient, le tout eſt compris dans la trés-Sacrée Vierge Marie, la Sainte Cité de Dieu, avec bien plus d'admiration & d'excélence, qu'en tout le reſte du Ciel, de la Terre & des pures créatures qu'ils renferment. C'eſt pour ce ſujet, qu'il l'apelle *nouvelle Jeruſalem*, parce que tous ſes dons, toutes ſes grandeurs & toutes ſes vertus ſont nouvelles & cauſent aux Saints une nouvelle merveille. Nouvelle, parce qu'elle fut aprés tous les anciens Peres, tous les Patriarches & tous les Prophétes, & que leurs clameurs, leurs oracles & leurs promeſſes s'acomplirent, & ſe rénouvellerent en elle. Nouvelle, parce qu'elle vient ſans ſoüillure du peché, & décend de la grace par un ſien nouvel ordre & trés-éloignée de la loi commune du peché. Enfin elle eſt nouvelle, parce qu'elle entre au monde triomphant du Démon & de la premiere erreur, qui eſt la choſe la plus nouvelle; qui s'y étoit encore vûë dés ſon commencement.

250. Parce que ce prodige étoit nouveau

en la terre, & qu'il ne pouvoit pas venir d'elle, l'Evangeliſte dit, qu'il décendoit du Ciel. Et quoique le ſujet de nôtre admiration décendît par l'ordre commun de la nature, d'Adam ; néanmoins ce ne fut pas par le grand & ordinaire chemin du peché, où tous les prédeceſſeurs, enfans de ce premier coupable avoient paſſé. Il y eût un autre décret dans la Divine prédeſtination pour cette ſeule Reine, & il s'ouvrit une nouvelle voie, par où elle vint, avec ſon trés-Saint Fils au monde, ſans qu'aucun autre des mortels eût le privilége d'y paſſer, ni d'y ſuivre dans cét ordre particulier de la grace, ni elle, ni nôtre Seigneur Jeſus-Chrît. Ainſi elle décendit nouvelle, dés le Ciel de l'entendement & des diſpoſitions éternelles de Dieu. Et lorſque les autres enfans d'Adam décendent de la terre terreſtres & ſoüillez par cette même terre, cette Reine de l'Univers vient du Ciel, comme décendante ſeule de Dieu par l'innocence & par la grace : car nous diſons communément, que quelcun vient de cette Maiſon, d'où il décend ; & qu'il décend d'où il a reçu l'être qu'il tient. L'être naturel que la trés-pure Marie a reçu d'Adam, à peine ſe pût-il apercevoir en la conſiderant Mere du Verbe, & comme à côté

Pſal. 44. v. 10.

du Pere Eternel par la grace & par la participation qu'elle en reçut à cauſe de cette dignité. Et cét être êtant en elle, l'être principal, celui, qu'elle tient de la nature ; ſera, comme acceſſoire & moins principal : & ainſi l'Evangeliſte régarda le principal qui décendit du Ciel, & non pas l'acceſſoire, qui vint de la terre.

251. Il pourſuit, en diſant, *qu'elle venoit préparée, comme une épouſe, qui s'eſt ornée pour ſon époux.* L'on cherche parmi les mortels pour le jour des épouſailles les plus riches & les plus propres ornemens, qu'on puiſſe trouver pour parer & embélir l'épouſe terreſtre ; quoique même les pierreries ſe trouvent empruntées, pourveu que rien ne manque ni à ſa qualité & ni à ſon êtat. Or ſi nous avoüons (comme il le faut néceſſairement) que la trés-pure Marie fut en telle ſorte, épouſe de la trés-Sainte Trinité, qu'elle êtoit auſſi Mere de la perſonne du Fils, & que pour la diſpoſer à ces dignitez, elle fut ornée par le même Dieu tout-puiſſant, infini, riche, ſans borne & ſans méſure ; quels furent donc les ornemens, les préparatifs & les joïaux avec leſquels il embelit & orna ſon Epouſe & ſa Mere, afin qu'elle en fût digne ? En auroit-il peut-être reſervé quelcun dans ſes tréſors ? Lui auroit-il réfuſé

quelque grace dont la puiſſance de ſon bras la pouvoit parer & enrichir ? L'auroit-il laiſſée laide, diforme, en déſordre & tachée en quelque endroit, ou pour quelque inſtant ? ſeroit-il avare envers ſa Mere & envers ſon Epouſe, celui qui verſe avec tant de profuſion les tréſors de ſa Divinité ſur les autres ames, qui ſont à ſon égard moins que les ſervantes & les eſclaves de ſa maiſon ? Elles avoüent toutes avec le même Seigneur, que l'éluë & la parfaite eſt unique, & que toutes les autres la doivent réconnoître, déclarer & glorifier pour l'immaculée & la trés-heureuſe entre toutes les Femmes ; & ravies d'admiration, en la conſidérant, elles s'interrogent pénétrées de joie & de ſes loüanges, qui eſt celle, qui paroit comme l'aurore, qui eſt belle comme la Lune, excélente comme le Soleil, & terrible comme une armée bien rangée ? C'eſt la trés-pure Marie, l'unique Epouſe & la Mere du Tout-Puiſſant, qui décendit au monde comme l'épouſe de la trés-Sainte Trinité, ornée & diſpoſée pour ſon époux & pour ſon Fils Cette venuë & cette entrée ſe firent avec tant de dons de la Divinité, que ſa lumiere la fit plus agréable que l'Aurore, plus belle que la Lune, plus ſinguliere que le Soleil & ſans égale ; plus forte & plus

Cant. 6. v. 8.

Cant. 6. v. 8.

puiſſante que toutes les armées du Ciel & des Saints Elle décendit ornée & enrichie pour Dieu, qui lui donna tout ce qu'il voulut, & lui voulut donner tout ce qu'il pût, & lui pût donner tout ce qui n'étoit pas l'être de Dieu; Mais il lui acorda tout ce qu'une pure créature étoit capable de recevoir de plus immédiat à ſa Divinité & de plus éloigné du peché. Cét ornement fut trés-achevé & trés-parfait; il ne le ſeroit pas s'il lui manquoit quelque choſe; ce qui lui manqueroit, ſi elle eût été quelque inſtant ſans l'innocence & ſans la grace. Que ſi les richeſſes & les ornemens de la grace ſe fuſſent apliquez ſur une nature ſoüillée du peché, ils n'auroient pas pû la faire ſi belle, qu'on la dit; car on auroit beau travailler & embélir un habit de la plus riche broderie, ſi ſon étofe étoit diforme & tachée, on y découvriroit toûjours quelque vilaine marque, qui le rendroit deſagréable. Le tout ſeroit indigne de la pureté de Marie & indécent à ſa dignité de Mere & d'épouſe de Dieu, & étant injurieux à elle-même, il le ſeroit auſſi à cette Majeſté infinie: qui ne l'auroit pas ornée, ni enrichie avec cét amour d'époux, ni avec cette tendre prévoïance de Fils, ſi aïant en ſon pouvoir les plus beaux, les plus propres & les plus pretieux orne-

mens, il n'avoit emploïé que les pires & les plus mal-propres pour revêtir sa Mere, son épouse & soi-même.

252. Il est déja tems que l'entendement humain quite son assoupissement & s'étende sur l'honneur de nôtre grande Reine; & que ceux qui étans fondez en une autre opinion s'oposent à son honneur, se taisent & cessent de la dépoüiller & de lui ravir l'ornement de son immaculée pureté, dans l'instant de sa Divine Conception. Je déclare une & plusieurs fois, & par la force de la verité & de la lumiere en laquelle je vois ces misteres inéfables, que tous les priviléges, toutes les graces, toutes les prérogatives, toutes les faveurs & tous les dons de la trés-pure Marie, y comprenant la dignité de Mere de Dieu, tous dépendent & tirent leur origine, selon qu'on me le découvre, d'avoir êté immaculée, pleine de grace en sa conception trés-pure; de sorte que sans ce privilége, tous les autres paroitroient défectueux, ou comme un superbe édifice sans fondement solide, ni proportionné. Ils se raportent tous par un certain ordre & par un enchainement inséparable à la pureté & à l'innocence de la conception: C'est pourquoi il a êté néceſſaire de toucher si souvent ce mistere, dans le récit de cette

Hiſtoire, dés les décrets Divins & la formation de Marie & de ſon trés-Saint Fils en tant qu'Homme. Je ne m'y étens plus préſentement, mais je vous avertis tous, que la Reine du Ciel eſtima ſi fort l'ornement & la beauté, qu'elle avoit reçuë de ſon Fils & de ſon Epoux en ſa trés-pure Conception, que c'eſt par raport à cette inſigne faveur que ſe réglera l'indignation qu'elle aura contre ceux, qui prétendront de la lui ôter & de la noircir par leurs diſputes & par leur opiniâtreté, dans le tems que ſon trés-Saint Fils a bien voulu la manifeſter au monde avec un ſi riche apareil & avec tant de beauté, pour ſa propre gloire & pour l'eſperance & la conſolation des mortels. L'Evangeliſte pourſuit.

253. *Et j'ouïs une grande voix du Trône, qui diſoit : Voici le Tabernacle de Dieu avec les hommes, & il habitera avec eux, & ils ſeront ſon peuple, &c.* La voix du Trés-Haut eſt grande, forte, ſuave & éficace pour émouvoir & pour atirer à ſoi toute la créature. Telle fut cette voix, qui ſortoit du Trône de la trés-Sainte Trinité, & qui ſe fit entendre à Saint Jean ; de ſorte qu'elle captiva toute l'atention qu'elle lui demandoit, en lui diſant d'être atentif à conſiderer le Tabernacle de Dieu, afin qu'il reçut *Verſ.* 3.

par cette atention une connoiſſance parfaite du Miſtere, qui lui êtoit manifeſté dans la viſion du Tabernacle de Dieu avec les hommes, qu'il demeureroit avec eux, qu'il ſeroit leur Dieu, & que eux ſeroient ſon peuple. Tout cela êtoit renfermé dans la vûë de l'heureuſe décente du Ciel de la trés-pure Marie en la forme que j'ai déja dit; Car ce Divin Tabernacle de Dieu êtant au monde, il s'enſuivoit, que le même Dieu ſeroit auſſi avec les hommes; puis qu'il réſidoit dans ſon Tabernacle ſans s'éloigner jamais de lui. Et ce fut comme ſi l'on eût voulu dire à l'Evangeliſte: le Roi de l'univers a ſon palais & ſa cour au monde, il n'eſt point de doute, que ce ne ſoit pour y aler demeurer. Et Dieu devoit habiter d'une telle façon dans ce ſien Tabernacle, qu'il en prît la forme humaine, en laquelle il devoit converſer dans le monde, habiter avec les hommes, être leur Dieu & eux ſon peuple, comme un héritage que ſon Pere lui donnoit & à ſa Mere auſſi. Le Pere Eternel nous donna pour héritage à ſon trés-Saint Fils, non ſeulement, parce qu'en lui & par lui, il créa toutes choſes, & les lui donna en poſſeſſion, dans l'éternelle génération, mais auſſi, parce qu'entant qu'homme il nous rachéta en nôtre même nature,

Ad Gal. 4. v. 4.

nous aquit pour ſon peuple & pour ſon héritage paternel, & nous fit ſes propres freres. Par la même raiſon de la nature humaine nous fumes, & nous ſommes l'héritage & la legitime de ſa trés-Sainte Mere; parce qu'elle lui donna la forme de la chair humaine, de ſorte qu'elle nous fit ſon aquiſition. Et étant ſa Mere, la Fille & l'Epouſe de la trés-Sainte Trinité, elle étoit Maîtreſſe de toutes les créatures, car ſon Fils unique devoit hériter de toutes choſes: & ce que les loix humaines établiſſent, pour de bonnes raiſons naturelles, ne devoit pas manquer aux loix Divines. *Ad Tit. 2. v. 14.*

254. Cette voix ſortit du Trône Celeſte par l'organe d'un Ange, qui diſoit, à peu prés, avec une ſainte émulation à l'Evangeliſte: Conſiderez avec toutes vos atentions le Tabernacle de Dieu avec les hommes, il doit demeurer avec eux, & eux doivent être ſon peuple; il ſera leur Frere, & il prendra leur même forme par le moïen de ce Tabernacle de Marie, que vous voïez décendre du Ciel par ſa Conception & par ſa formation. Mais nous pouvons répondre à ces courtiſans celeſtes, d'une maniere agréable & pleine de joie; que le Tabernacle de Dieu eſt fort bien avec nous, puis qu'il eſt à nous, & que par lui, Dieu le doit

Joan. 6. v. 57. être, en y récevant la vie & le ſang, qu'il doit ofrir pour nous; & par cette vie nous aquerir & nous faire ſon peuple, & demeurer avec nous comme dans ſon domicile, puiſque nous le récevrons au trés-Saint Sacrement, & il nous fera par cette heureuſe réception ſon Tabernacle. Que ces Divins eſprits ſe contentent d'être nos aînés, & dans des moindres néceſſitez que les Hommes. Nous ſommes les foibles cadets, & d'une ſanté ſi fragile, que nous avons beſoin des careſſes & des faveurs de nôtre Pere & de nôtre Frere. Qu'il vienne donc au Tabernacle de ſa Mere & de la nôtre : qu'il prenne de ſon ſein Virginal, la forme de la chair humaine; que la Divinité y ſoit couverte, comme dans un voile ſacré, & qu'il demeure avec nous & en nous. Aïons-le ſi proche, qu'il ſoit nôtre Dieu, & que nous ſoïons ſon peuple & ſon habitation. Que les eſprits Angeliques ſoient ravis d'admiration & le beniſſent de tant de merveilles; & nous en devons jouïr, en les imitant dans leurs reconnoiſſances, dans leurs loüanges & dans leur amour. Le Texte pourſuit.

Vers. 4. 255. *Et Dieu eſſuïera toutes les larmes de leurs yeux; & il n'y aura plus de mort, de gemiſſemens, de cris, ni de douleurs, &c.* Les larmes que le peché tiroit des yeux des

mortels, furent eſſuïées par le fruit de la Rédemption humaine, dont nous eûmes de gages aſſurez en la Conception de la trés-pure Marie; car il n'eſt point de mort, de douleurs, ni de pleurs, pour ceux qui profiteront des miſericordes du Trés-Haut, du Sang & des mérites de ſon Fils, de ſes Sacremens, des tréſors de ſa Sainte Egliſe & de l'interceſſion de ſa trés-Sainte Mere pour les obtenir; parce que la mort du peché n'eſt plus, & tout ſon ancien venin & ſes fatales ſuites ſont arrivées à leur fin. Les véritables larmes ont ſuivi les enfans de perdition dans le profond de l'abîme, où elles ne tariront jamais. La douleur des travaux, n'eſt pas une vraïe douleur, ni les larmes qu'elle cauſe, mais plûtôt aparentes, car elles peuvent compatir avec la ſouveraine & véritable joie: & étans reçuës avec tranquilité & réſignation, elles ſont d'un prix ineſtimable, le Fils de Dieu les aïant choiſies pour ſoi, pour ſa Mere & pour ſes Freres, comme un gage de ſon amour. *Ad Rom. 5. v. 3.*

256. Il n'y aura auſſi, ni cris, ni voix turbulentes; parce que les juſtes doivent aprendre à ſe taire par l'exemple de leur Maître & de ſa trés-humble Mere, comme de douces & petites brebis, qui vont être ſacrifiées. Car les amis de Dieu doivent *Iſai. 53. v. 7.*

rénoncer au droit, que la foible & délicate nature a, de chercher quelque soulagement dans ses plaintes & dans ses gemissemens, en voïant sa Majesté, qui est leur Chef & leur modéle, humilié jusques à la mort honteuse de la Croix, pour reparer les dommages de nos impatientes & de nos inquiétudes. Avec quelles raisons pourroit-on acorder à nôtre nature, qu'à la vûë d'un tel exemple, elle se troublât & se plaignît dans les travaux? Comment lui pût-on permettre d'avoir des mouvemens déréglez & contraires à la charité, lorsque Jesus-Christ vient établir la loi de l'amour fraternel? L'Evangeliste ajoute, *qu'il n'y aura plus de douleur*; parce que s'il en devoit rester quelcune parmi les hommes, ce seroit la douleur de la mauvaise consience: Mais l'incarnation du Verbe dans le sein de la trés-Sainte Vierge lui fut un si doux reméde, que cette douleur est à presen une cause de consolation & de joie, ne méritant plus le nom de douleur, puis qu'elle contient la plus douce & la plus agréable de toutes les joies, & que par son introduction au monde, les choses premieres disparurent, qui étoient les douleurs & les rigueurs inéficaces de l'anciene loi, parce que toutes choses furent radoucies & achevées par la sura-

Ad Phili. 2 v.8.

bondance de la loi Evangelique qui nous combloit de grace. C'eſt pourquoi l'Evangeliſte dit enſuite: *Voici, je fais toutes choſes nouvelles.* Cette voix ſortit de celui, qui *Verſ. 5.* étoit aſſis ſur le Trône, parce que lui-même ſe déclara l'Auteur de tous les Miſteres de la nouvelle loi de l'Evangile. Et donnant le principe à cette nouveauté ſi admirable & ſi inouïe parmi les créatures, comme il le fut de faire incarner le Fils unique du Pere Eternel, & de lui donner une Mere Vierge & trés-Pure, il étoit néceſſaire, que toutes choſes étant nouvelles, il n'y eût rien de vieux en ſa trés-Sainte Mere; & ne pouvant pas nier, que le peché originel ne fût quaſi auſſi ancien que la nature, nous devons inferer de-là, que s'il ſe fût trouvé en la Mere du Verbe incarné, il n'auroit pas fait toutes choſes nouvelles.

257. *Et il me dit: Ecrivez, car ces paroles ſont trés-fidéles & véritables; Puis il ajouta: Tout eſt fait, &c.* Selon nôtre maniere de parler, Dieu eſt fort outré, qu'on oublie les grandes marques d'amour qu'il nous a témoigné dans ſon Incarnation & dans la Rédemption du genre humain: & afin de laiſſer une perpétuelle memoire de tant de faveurs, & pour ſupléer à nôtre ingratitude, il commande qu'on les écrive. Ainſi les *Verſ. 5.*

mortels les dévroient écrire & graver dans leurs cœurs, & craindre l'ofenſe qu'ils commettent contre Dieu par un oubli ſi brutal & ſi éxécrable. Et quoi qu'à la verité, les Catholiques conſervent la foi & la créance de ces Miſteres ; ils ſemblent néanmoins, par le mépris qu'ils témoignent à les reconnoître, & par celui qu'ils ſupoſent en les oubliant, les nier tacitement, vivans comme s'ils ne les croïoient pas. Et afin qu'ils aïent un acuſateur de leur trés-noire ingratitude, le Seigneur dit ; *Que ces paroles ſont trés-fidéles & véritables* : Et n'y aïant rien de ſi conſtant, qu'on conſidere avec admiration l'infame brutalité, que les mortels pratiquent, en diſſimulant & en méconnoiſſant ces véritez, qui êtans en éfet trés-fidéles, elles ſeroient auſſi trés-éficaces pour émouvoir le cœur humain & pour vaincre ſa dureté, ſi on s'en rempliſſoit la memoire, & ſi on les ruminoit & péſoit comme véritables, fidéles, certaines & infaillibles, conſiderant que Dieu les opera toutes pour un chacun de nous.

Ad Rom. 11. *v.* 29. 258. Mais comme les dons de Dieu ne ſont pas ſujets au repentir, car il ne révoque point le bien qu'il fait, quoi qu'il y ſoit provoqué par les ofenſes des hommes, il dit, *Verſ.* 6 *que tout eſt dêja fait* : comme s'il nous diſoit,

que bien que nous l'aïons irrité par nôtre ingratitude, il ne veut pas ſuſpendre les éfets de ſon amour ; ou diſons plûtôt, qu'aïant envoïé la trés-Sainte Vierge au monde ſans peché originel, il donne pour certaines toutes les choſes qui regardent le Miſtere de l'Incarnation ; puiſque Marie ſe trouvant trés-pure en la terre, il ſembloit que le Verbe Eternel fut comme forcé de décendre du Ciel pour prendre chair humaine dans ſon ſein, & que cette vaſte démeure ne lui ſufiſoit pas. Il nous en donne de plus fortes preuves, lors qu'il dit: *Je ſuis l'Alpha & l'Omega*, la premiere & la derniere lettre, qui comme le principe & la fin, renferment la perfection de toutes les œuvres écrites ; parce que ſi je leur donne un commencement, ce n'eſt que pour les conduire juſques à la perfection de leur derniere fin. Comme je le ferai par le moïen de cét ouvrage admirable de Jeſus & de Marie, car j'ai commencé par cét ouvrage, & par lui j'acheverai toutes les œuvres de la grace, & j'atirerai à moi toutes les créatures en l'homme, comme à leur derniere fin & à leur unique centre, où elles doivent répoſer.

259. *Je donnerai gratuitement à boire de la fontaine de vie, à celui qui aura ſoif. Celui*

qui aura vaincu poſſedera ces choſes, &c.
Ad Rom. 11. v. 34. & 35. Quelle des créatures a prevenu toutes les autres pour donner de conſeils à Dieu, ou pour lui faire quelque don, qui l'obligeât au retour? L'Apôtre nous fait cette propoſition, afin que nous ſoïons perſuadez, que tout ce que Dieu fait & a faït pour les hommes, a été fait gratuitement, & ſans qu'il y fût obligé. La ſource des fontaines ne doit ſon cours à qui que ce ſoit de ceux qui y vont boire; ſes eaux ſe donnent gratuitement à tous ceux qui les abordent: que ſi tous ne participent pas à ſes liquides tréſors, ce n'eſt pas la faute de la ſource, mais de ceux qui ſont aſſez pareſſeux pour n'y aller pas étancher leur ſoif, puis qu'elle les convie avec tant de profuſion & de complaiſance. Et pour épargner encore nos peines, elle-même ſort & va chercher les néceſſiteux par des courſes continuelles; s'offrant à tous d'une maniere trés-agréable. O tiedeur inſuportable des mortels! O ingratitude abominable! Si le véritable Seigneur ne nous doit rien & s'il nous a tout donné par grace, & qu'entre toutes, la plus grande fut de s'être fait homme & de mourir pour nous; parce qu'en cette faveur il ſe donna entierement à nous, l'impétuoſité de la Divinité ne ceſſant point juſques à ce qu'elle eût
Joan. 7. v. 37.
Pſ. 45. v. 5.

eût trouvé nôtre nature, pour s'unir avec elle & avec nous. Comment eſt-il poſſible, qu'étans ſi afamez d'honneur, de gloire & de plaiſirs, nous ne nous adreſſions pas à cette fontaine pour y puiſer toutes ces choſes qu'elle nous ofre ſi liberalement? Mais *Iſai. 55. v. 1.* j'en découvre la cauſe; c'eſt que nos aviditez ne ſont pas pour la véritable gloire, ni pour le véritable honneur & le véritable repos; que nous ne ſoupirons qu'aprés les felicitez trompeuſes & aparentes, & que nous mépriſons & négligeons les fontaines de la grace & de toute conſolation, que nôtre Seigneur Jeſus-Chrît nous a ouvertes par ſes merites & par ſa mort. A celui qui aura ſoif de la Divinité & de la grace, le Seigneur dit, qu'il lui donnera gratuitement de la fontaine de vie. Helas! quel ſpectacle, di- *Jer. 2. v. 13.* gne de nos larmes & de nôtre compaſſion, eſt celui, de voir, que la fontaine de vie s'étant découverte & même oferte, il y en ait ſi peu, qui en ſoient alterez, & qu'un ſi grand nombre courent aprés les eaux de la mort. Mais courage, car celui qui vaincra en lui-même le Diable, le monde & ſa propre chair, celui-là poſſedera ces choſes. Et il dit, qu'il les aura, parce que les recevant par grace, il pourroit craindre d'en être privé, ou qu'on ne les lui revoquât dans

quelque tems: C'eſt pourquoi il lui eſt dit pour l'aſſurer, qu'on les lui donnera en poſſeſſion, ſans la limiter, ni retrécir.

260. En laquelle il eſt encore plus afermi par une nouvelle & plus grande aſſurance, le Seigneur lui diſant: *Je ſerai ſon Dieu & il ſera mon Fils*; que s'il eſt nôtre Dieu & nous ſommes ſes enfans, il n'eſt point de doute, que nous avons été faits enfans de Dieu; & êtans ſes enfans, il s'enſuivoit, que nous devions être heritiers de ſes biens; êtans heritiers (quoique tout l'héritage ſoit gratuit) nous le poſſedons pourtant avec ſeureté, comme les enfans poſſedent les biens de leur pere; Et êtant Pere & Dieu tout enſemble, infini en ſes atributs & en ſes perfections, qui pourra exprimer ce qu'il nous ofre en nous faiſant ſes enfans? car cette qualité renferme l'amour paternel, la conſervation, la vocation, la vivification, la juſtification, les moïens pour y arriver & pour la fin du tout, la glorification & l'êtat bien-heureux, que les yeux n'ont point vû, ni les oreilles n'ont point entendu, ni le cœur de l'homme n'a pu concevoir. Et le tout eſt pour ceux qui vaincront & qui ſeront des enfans courageux & véritables.

Verſ. 7. *Ad Ro. 8. v. 17.* *1. Cor. 2. v. 9.*

261. *Mais pour les lâches, les incredules, les abominables, les homicides, les fornicateurs,*

Verſ. 8.

les sorciers, les idolâtres & tous les menteurs, &c. Tous ces innombrables enfans de perdition ont écrit leurs noms de leurs propres mains dans ce regître formidable, car le nombre des insensez qui a preferé la mort à la vie, est infini : ce n'est pas que les voies qui conduisent à cette vie, soient cachées à ceux qui ont des yeux pour s'en servir ; mais parce que ceux-là les ferment à la lumiere, & se sont laissez & se laissent tromper & aveugler par les embuches de Satan, qui ofre aux diferentes inclinations & apétits dépravez des hommes, le mortel venin deguisé sous les divers ragouts des vices qui flatent leurs passions. *Aux lâches*, qui sont continuellement agitez entre le vouloir & le non vouloir, pour n'avoir pas goûté la douce manne de la vertu, ni être entrez dans le chemin de la vie éternelle, à ceux-là, il la leur represente insipide & terrible, & cependant le joug du Seigneur est doux, & son fardeau fort leger ; ainsi trompez par cette terreur panique, ils sont plûtôt vaincus par la paresse que par le travail. Les autres *incrédules*, ou ils n'admettent point les véritez revelées, & ne leur donnent aucune créance, comme les Héretiques, les Païens & les Infidéles ; ou s'ils les croïent, comme les Catoliques, il semble, qu'ils ne

Eccl. 1. v. 15.

Sap. 4. v. 12.

Mat. 11. v. 30.

Jac. 1. v. 25. les entendent que de fort loin, & qu'ils les croïent plûtôt pour les autres que pour eux-mêmes: ainsi leur foi êtant morte, ils operent comme des incrédules.

262. *Les abominables*, qui s'abandonnent à toutes sortes de vices avec impudence, se glorifians de leur méchancetez, Dieu les a en horreur, les mépriſe & les regarde comme des éxécrables & des rebelles, qui ſont preſque dans l'impuiſſance de faire le bien; & s'éloignans du chemin de la vie éternelle, comme s'ils n'étoient pas créez pour elle, ils ſe ſeparent de Dieu, de ſes faveurs & de ſes benédictions, êtans maudits du Seigneur & des Saints. *Aux homicides*, qui uſurpent, Luc. 6. v. 38. ſans crainte, ni reſpect de la juſtice Divine, le droit, que le Souverain Seigneur a de gouverner cét Univers, & d'y châtier & venger les injures: c'eſt pourquoi ils méritent d'être meſurez & jugez par la même meſure, qu'ils ont voulu meſurer & juger les autres. *Les fornicateurs*, qui pour un plaiſir ſale & paſſager, dont la fin eſt toûjours acompagnée de regret & d'horreur, ſans pourtant que l'apetit deſordonné en ſoit raſſaſié, rénoncent à l'amitié de Dieu, & mépriſent les voluptez éternelles, qui plus elles raſſaſient, plus on les deſire, & qui en rempliſſant tous nos ſouhaits, ne finiront jamais.

Les idolâtres, qui ne trouverent pas cette Divinité qu'ils cherchoient, & qui eſt ſi proche de tous, l'atribuant à qui ne la pouvoit pas avoir, parce qu'ils en vouloient être eux-mêmes les diſtributeurs, & l'apliquer à leurs propres ouvrages, qui n'étoient que des ombres inanimées de la vérité, incapables de contenir la grandeur de l'être du véritable Dieu. *Aux menteurs*, qui s'oposent à la ſupréme vérité, qui eſt Dieu, & qui pour s'en éloigner davantage, ſe privent de ſa rectitude & de ſa vertu, aïant plus de confiance au menſonge trompeur, qu'à l'Auteur de la vérité & de tout bien.

Act. 17. *v.* 27.

Baruc. 6.

Jer. 2 *v.* 13

263. L'Evangeliſte dit, parlant de tous ces malheureux, d'avoir ouï, *que leur partage ſeroit dans l'étang brûlant de feu & de ſoufre, qui eſt la ſeconde mort.* Perſonne ne ſe peut plaindre de l'équité & de la juſtice Divine; puis qu'aïant juſtifié ſa cauſe par la multitude de ſes bienfaits, & par tant d'éfets de ſon infinie miſericorde; décendant du Ciel pour vivre & pour mourir parmi les Hommes, & les racheter par ſa propre vie & par ſon propre Sang; nous laiſſant dans ſa Sainte Egliſe tant de fontaines de grace pour nous les diſtribuer, ſans les avoir méritées, & ſur tout la Mere de la même grace & la fontaine de la vie, la trés-pure Marie,

Perſ. 8.

par le moïen de laquelle nous la puſſions obtenir : les mortels n'ont pas voulu profiter de tous ces tréſors, & ont rénoncé à la vie pour ſuivre l'héritage de la mort par un plaiſir d'un moment ; il ne faut pas donc être ſurpris, s'ils recueillent ce qu'ils ont ſemé, & que leur partage & leur héritage ſoit le feu éternel dans cét abîme formidable de ſoufre, où il n'eſt point de redemption, ní aucune eſperance de vie, pour avoir encouru la peine de la ſeconde mort. Et quoique cette mort ſoit infinie par ſon éternité ; néanmoins la premiere mort du peché, dont les réprouvez ont fait le choix par leurs propres élections, eſt bien plus terrible & plus diforme ; parce qu'elle fut une mort de la grace, cauſée par le peché, qui s'opoſe à la bonté & à la ſainteté infinie de Dieu qu'ils ofenſoient, lors qu'ils êtoient dans les plus fortes obligations de l'adorer & de le ſervir. Et la mort de la peine eſt un juſte châtiment de celui, qui mérite d'être condamné à ces flammes dévorantes, que l'atribut de ſa juſtice trés-équitable lui aplique : & par les éfets de cette même juſtice, il eſt éxalté & glorifié, comme par le peché, il avoit êté mépriſé & ofenſé. Que ce miſericordieux & juſte Seigneur ſoit craint & adoré par tous les ſiécles. Amen.

CHAPITRE XVIII.

Il poursuit le Mistere de la Conception de la trés-Pure Marie par la seconde partie du chapitre vingt-uniéme de l'Apocalipse.

264. LA lettre du chapitre vingt-uniéme de l'Apocalipse, que je poursuis, est, celle-ci : *Aussi-tôt il vint un des sept Anges, qui avoient les phioles pleines des sept dernieres plaïes, & parlant à moi, il me dit : venez & je vous montrerai l'épouse, qui est mariée avec l'Agneau. Et il me transporta en esprit sur une grande & haute montagne, & il me fit voir la Ville sainte de Jerusalem, qui décendoit du Ciel & venoit de Dieu, elle étoit vetuë de la clarté de Dieu : & sa lumiere étoit semblable à une pierre pretieuse, comme une pierre de jaspe semblable au cristal. Elle avoit une grande & haute muraille, aïant douze portes, où étoient douze Anges & des inscriptions, qui contenoient les noms des douze tributs des enfans d'Israël. Il y avoit vers l'Orient, trois portes ; vers l'Aquilon, trois portes ; vers le* Vers. 9.

Midi, trois portes; & vers l'Occident, trois portes. La muraille de la Ville avoit douze fondemens, où étoient écris les douze noms des douze Apôtres de l'Agneau. Et celui qui parloit à moi avoit pour régle une Canne d'or, dont il devoit mesurer la Ville, & ses portes & sa muraille. Et la Ville étoit d'une figure quarrée, aussi longue que large. Et il mésura la Ville avec la Canne d'or var douze mille stades: & la longueur, la largeur & la hauteur en étoient égales. Il mésura aussi les murailles, qui étoient de cent quarante-quatre coudees, avec la mésure de l'homme, qui est celle de l'Ange. Et ses murailles étoient bâties de pierre de jaspe: mais la Ville étoit d'or trés-pur semblable à du verre fort clair.

Vers. 9. 265. Ces Anges, dont l'Evangeliste parle en cét endroit, sont sept, de ceux qui assistent particulierement devant le Trône de Dieu, & ausquels sa Majesté a donné la charge & le pouvoir de châtier certains pechez des hommes. Cette vengeance de la colere du Tout-Puissant arrivera dans les derniers siécles du monde: & le châtiment sera si extraordinaire, qu'il ne s'en sera jamais vû de semblable. Ces misteres sont si fort cachez, que je ne les puis pas tous pénétrer, & parce que tous ne regardent pas cette Histoire, & qu'il n'est pas même

Apoc. 15. *v.* 1.

convenable que je m'y arrête ; je passe à ce qui est de mon propos. Cét Ange qui parla à Saint Jean, est celui, par lequel Dieu vengera singulierement, d'une maniere formidable, les injures qu'on aura faites à sa trés-Sainte Mere : pour avoir irrité en la mépriſant par une folle temerité, l'indignation de sa toute-puissance. Car la trés-Sainte Trinité s'étant engagée d'honorer & d'élever cette Reine du Ciel sur toutes les créatures humaines & Angeliques, & de la donner au monde comme un miroir de la Divinité & pour la médiatrice incomparable des mortels, Dieu même prendra un soin particulier de venger les héresies, les erreurs, les blasphêmes & toutes les injures qu'on aura commises contre elle ; comme aussi de ne l'avoir pas glorifié, reconnu & adoré en ce sien Tabernacle, & de n'avoir pas profité d'une si grande faveur. Tous ces châtimens sont prophétisez dans la Sainte Egliſe. Et quoique l'énigme de l'Apocalipse couvre par son obscurité cette rigueur ; Malheur, néanmoins à ceux qui se l'atireront : helas ! que je l'aprehende, moi, qui ai ofensé un Dieu si fort & si puissant à châtier. Je suis abîmée dans la connoissance de tant de calamitez dont il nous ménace.

266. *L'ange parla à l'Evangeliſte, & il* Vers. 9

lui dit : Venez & je vous montrerai l'épouſe, qui eſt mariée avec l'Agneau, &c. Il déclare ici, que la Sainte Cité de Jeruſalem qu'il lui montra, eſt cette femme, qui eſt épouſe de l'Agneau, prétendant de parler ſous cette métaphore, (comme j'ai dêja dit) de la trés-Sainte Vierge, que Saint Jean regardoit Mere & Epouſe de l'Agneau, qui eſt Jeſus-Chrît; parce que nôtre Reine eût ces deux ofices & les éxerça divinement. Elle fut digne Epouſe de la Divinité, & ſinguliere par la grande foi, & par l'amour particulier avec lequel ces épouſailles ſe firent & s'acheverent : elle fut Mere du même Seigneur incarné, en lui donnant ſa propre ſubſtance, la chair mortelle, la nourriture & l'entretient dans les néceſſitez de la forme humaine qu'elle lui avoit donné. L'Evangeliſte fut tranſporté en eſprit ſur une haute montagne de ſainteté & de lumiere, pour y être mieux diſpoſé d'apercevoir & de pénétrer des miſteres ſi relevez ; Car il ne les pouvoit pas comprendre ſans être élevé au deſſus de la foibleſſe humaine, comme pour cette raiſon nous-mêmes, qui ſommes des créatures imparfaites, terreſtres & lâches, nous n'y pouvons rien découvrir. Et dans ce tranſport, il dit : *Il me fit voir la Ville Sainte de Jeruſalem, qui décendoit du Ciel,*

Suprà num. 248.

Cant. 6. *v.* 8.

Verſ. 10.

comme n'étant pas conſtruite, ni formée en la terre, où elle n'étoit que comme paſſagere & étrangere, mais dans le Ciel, où elle ne pouvoit être formée par les ſeuls matériaux d'une terre commune : & quoi qu'elle en reçût la nature, ce fut néanmoins pour l'elever au Ciel, où cette miſtique Cité ſe devoit conſtruire ſur le modéle Celeſte, Angelique & Divin, ſemblable à la Divinité.

267. C'eſt pourquoi il ajoute, *qu'elle êtoit vetuë de la clarté de Dieu* : parce que l'ame de la trés-Sainte Vierge, eut une participation de la Divinité, de ſes atributs & de ſes perfections; que s'il nous êtoit poſſible de la voir comme elle eſt, elle nous paroitroit raïonnante de la clarté éternelle de Dieu. Il nous eſt dit des grandes & glorieuſes choſes, dans l'Egliſe Catolique, de cette Cité de Dieu & de la clarté qu'elle reçut du Seigneur; mais tout ce qu'on en dit eſt fort peu de choſe, & tous les termes humains ne ſufiſent pas pour en exprimer la vérité : l'entendement créé êtant vaincu & acablé de ſes grandeurs, dit; que la trés-pure Marie eut, un je ne ſai quoi de la Divinité; déclarant en cela la verité en ſubſtance, & ſon ignorance à exprimer ce qu'il avouë pour véritable. Si elle fut conſtruite dans le Ciel, le ſeul ouvrier & le Souverain arti-

Verſ. 11.

Pſ.86. v.3.

ſan qui la forma, connoîtra ſa grandeur, l'aliance & l'afinité, qu'il contracta avec la trés-Sacrée Marie, en comparant les perfections qu'il lui donna avec celles, que ſa Divinité & ſa grandeur infinie renferment.

Verſ. 11. 268. *Sa lumiere êtoit ſemblable à une pierre pretieuſe, comme une pierre de jaſpe, comme le criſtal, &c.* Il ne nous doit pas être une grande dificulté de voir, qu'elle eſt comparée au criſtal & au jaſpe tout enſemble, y aïant ſi peu de proportion entre eux, & qu'elle ſoit auſſi ſemblable à Dieu: mais par cette ſimilitude, nous comprendrons quelque choſe de celle-ci. Le jaſpe renferme pluſieurs couleurs, pluſieurs aſpects & quelque diverſité d'ombres, dont il eſt compoſé; & le criſtal eſt trés-clair, trés-pur & uniforme, & tout cela uni enſemble, ne pût que former une agréable & charmante varieté. La trés-pure Marie reçut en ſa formation la varieté des vertus & des perfections, dont il ſemble que Dieu ait formé ſon ame compoſée & enrichie de ces divers ornemens: toutes ces graces, toutes ces perfections, cette reſſemblance qu'elle a avec un criſtal trés-pur, ſans tache & ſans veſtige du peché, cette clarté & cette pureté qui l'embelliſſent, nous donnent des raïons & des traits de la Divinité, comme le criſtal, qui

Pſal. 44. *v.* 10.

frapé du Soleil, paroit le contenir en lui-même, & le represente en raïonnant comme lui. Mais ce jaspe cristalin a quelques ombres, parce qu'elle est fille d'Adam & une pure créature; & que toute cette splendeur qu'elle a du Soleil de la Divinité, est participée : & quoi qu'elle ressemble un Soleil Divin, ce n'est pas par nature, mais par participation & par une communication de sa grace, elle est créature formée par la puissante main de Dieu, mais pour en faire sa propre Mere.

269. *La Ville avoit une grande & haute muraille, aiant douze portes.* Les Misteres renfermez dans cette muraille & aux portes de cette mistique Cité de la trés-pure Marie, sont si cachez & si grands, que je ne pourrai qu'avec dificulté, moi, qui suis une femme ignorante & grossiere, exprimer ce qu'il m'en a été découvert. Je le dirai pourtant le mieux qu'il me sera possible; devant présupoſer, que dans le premier instant de la Conception de la trés-Sainte Vierge, lorsque la Divinité lui fut manifestée par cette vision, & en cette maniere, que j'ai dit cidessus, alors la trés-Sainte Trinité, à nôtre façon de concevoir, comme si elle eût voulu renouveller ses premiers décrets de la créer & de l'éxalter, fit un acord & un contrat en

Vers. 12.

Suprà num. 228. *& n.* 236.

faveur de cette Reine, sans pourtant le lui faire connoître pour lors; & ce fut comme si les trois personnes Divines eussent conferé ensemble, en cette maniere.

„ 270. La dignité que nous donnons à „ cette pure créature, de nôtre Epouse & „ de Mere du Verbe, qui doit naître d'elle, „ mérite que nous la constituïons Reine & „ Maîtresse de tout l'Univers. Et outre les „ dons & les richesses de nôtre Divinité, que „ nous lui donnons pour dote; il est con- „ venable de lui acorder le pouvoir de ma- „ nier les trésors de nos infinies misericor- „ des; afin qu'elle puisse distribuer & com- „ muniquer, selon sa volonté, les graces & „ les faveurs nécessaires aux mortels & sin- „ gulierement à ceux, qui, comme ses enfans „ afectionnez, l'invoqueront: & qu'elle „ puisse enrichir les pauvres, secourir les „ pécheurs, acroître les justes, & être le „ refuge universel de tous Et afin que toutes „ les Créatures la réconnoissent pour leur „ Reine, pour leur Superieure & pour la „ dépositaire de nos biens infinis, avec puis- „ sance de les pouvoir dispenser, nous lui „ consignons les clefs de nôtre cœur & de „ nôtre volonté, & elle sera en toutes choses „ l'éxecutrice de nôtre bon-plaisir envers les „ créatures. Nous lui donnerons de plus, le

domaine & la puiſſance ſur le Dragon nô- "
tre énemi, & ſur tous les Démons ſes aliez, "
afin qu'ils craignent ſa preſence & ſon "
nom, & que par lui, leurs tromperies s'é- "
vanouïſſent : & que tous les mortels "
qui ſe retireront ſous la protection de "
cette Ville de réfuge, ſe trouvent aſſurez, "
ſans crainte des Démons, ni de leurs em- "
buches.

271. Le Seigneur ordonna à l'ame de la trés-pure Marie, ſans lui manifeſter tout ce qui êtoit contenu dans ce décret, ou promeſſe, de prier avec afection pour toutes les ames, & de leur procurer par ſes ſolicitations le ſalut éternel ; & ſingulierement pour ceux qui ſe recommanderoient à elle dans le cours de la vie. Et la trés-Sainte Trinité lui promit, que rien ne lui ſeroit refuſé en ce Tribunal trés-équitable ; & qu'elle commanderoit au Démon, & l'éloigneroit de toutes les ames avec force & empire, puiſque le bras du Tout-Puiſſant la ſeconderoit en tout. Mais on ne lui découvrit pas le ſujet, pour lequel, elle recevoit cette faveur & toutes les autres, qui s'y trouvoient renfermées, qui êtoit de la faire Mere du Verbe. Saint Jean en diſant, que la Sainte Cité *avoit une grande & haute muraille*, y comprit cette faveur, que Dieu fit

à sa Mere, en la constituant le sacré refuge & la protectrice de tous les hommes, afin qu'ils trouvassent en elle toutes sortes de secours, comme en une forte Ville & un invincible rampart contre les énemis ; & que tous les enfans d'Adam récouruſſent à elle, comme à la puissante Reine & Maîtresse de tout l'Univers, & comme à la dispensatrice des trésors du Ciel & de la grace. Il dit aussi que *cette muraille étoit fort haute*, parce que le pouvoir, qu'a la trés-Sainte Vierge de vaincre le Démon & d'élever les ames à la grace, est si haut, qu'il est immédiat à Dieu. Cette Sainte Cité étant si bien pourvuë, & d'une défense si assurée, autant pour elle-même, que pour ceux qui s'y vont refugier, qu'il n'est que Dieu seul, qui puisse franchir ses murailles inaccessibles à toutes les forces créées.

Vers. 12. 272. Il y avoit *douze portes à cette muraille* de la Sainte Cité ; parce que son entrée est libre & générale à toutes les Nations ; sans en exclurre aucune ; mais au contraire tous y sont conviez, afin que personne (s'il ne le veut) ne soit privé de la grace, des dons & de la gloire du Trés-Haut par le moïen de la Reine & de la Mere de misericorde. Et aux douze portes il y avoit *douze Anges*. Ces Princes Celestes sont les douze,

douze, dont j'ai déja fait mention, & qui furent choisis d'entre les mile, pour la garde de la Mere du Verbe incarné. Le ministere de ces douze Anges, outre que c'étoit pour assister à nôtre Reine, fut aussi pour lui servir particulierement à inspirer & à défendre les ames, qui invoquent avec dévotion la protection de cette puissante Reine, & se distinguent en son service, en son honneur, & en son amour. C'est pourquoi l'Evangeliste dit, qu'il les vit aux portes de cette Cité, parce qu'ils sont Ministres & comme agens, qui aident, excitent & conduisent les mortels, afin qu'ils entrent par les portes de la charité de la trés-Sainte Vierge, à la felicité éternelle. Et elle les envoie plusieurs fois avec des inspirations & des faveurs singulieres, pour rétirer des dangers & des travaux d'esprit & de corps, ceux qui l'invoquent; délivrant par leur moïen ses afectionnez enfans de plusieurs peines & de quantité de perils. *Sup. num. 201.*

273. L'Evangeliste dit, *qu'ils avoient des inscriptions qui contenoient les noms des douze tributs des enfans d'Israël*, parce que les Anges bien-heureux participent aux noms du ministere & de l'ofice, pour lesquels ils sont envoïez au monde. Et comme ces douze Princes assistoient singulierement à *Vers. 12.*

la Reine du Ciel, afin que ſelon les ordres qu'ils en recevroient, ils aidaſſent les hommes à operer leur ſalut, & tous les élûs compris dans les douze Tribus d'Iſraël, qui forment le peuple choiſi de Dieu ; c'eſt pourquoi il eſt dit, que les Anges avoient les douze noms des douze Tribus, comme étant chacun deſtiné pour ſa Tribu ; recevant ſous leur protection, & ſous leur conduite tous ceux, qui devoient entrer par ces portes de l'interceſſion de la trés-pure Marie dans la Jeruſalem celeſte de toutes les générations.

274. Etant dans l'admiration de cette grandeur & puiſſance de Marie, & qu'elle fût la médiatrice & la porte de tous les prédeſtinez, il me fut découvert, que cette prérogative correſpondoit à la dignité de Mere de Jeſus-Chrît & à l'ofice, qu'elle avoit éxercé comme Mere envers ſon trés-Saint Fils & envers les hommes ; car elle lui donna un corps humain de ſon trés-pur Sang, & cette ſubſtance en laquelle il devoit ſoufrir pour racheter les hommes. Ainſi, en quelque façon elle mourut, & pâtit en Jeſus-Chrît par cette union de la chair & du ſang ; outre qu'elle l'acompagna en ſa Paſſion & en ſa Mort, qu'elle ſoufrit par ſa volonté en cette forme, qui lui étoit poſſible, avec une ſubli-

me humilité & une force Divine. Et comme elle coopéra à la paſſion & donna à ſon Fils le corps, qu'il ſacrifioit pour tout le genre humain, de même le Seigneur lui voulut communiquer la dignité de Redemptrice, & lui donner les mérites & le fruit de la Rédemption, afin qu'elle les diſtribuât, & que ceux qui étoient rachetez le reçuſſent de ſes mains. O admirable Tréſoriere de Dieu, combien les richeſſes de la dextre du Tout-Puiſſant ſont aſſurées entre vos Divines & liberales mains ! Cette Sainte Cité avoit *trois portes vers l'Orient, trois portes vers le Midi, & trois portes vers l'Occident, &c.* Trois portes qui correſpondent à chaque partie du monde : & le nombre de trois nous facilite la poſſeſſion de tout ce que le Ciel & la Terre renferment, & de celui-là même, qui a donné l'être à toutes les créatures, qui ſont les trois Divines perſonnes Pere, Fils & Saint Eſprit. Chacune des trois voulant & pretendant, que la trés-Sainte Marie ait trois portes par leſquelles, elle puiſſe liberalement ofrir & diſtribuer aux mortels les tréſors Divins ; & quoi qu'il ſoit un Dieu en trois perſonnes, chacune néanmoins lui donne un accés & une porte libre, afin que cette trés-pure Reine entre au Tribunal de l'être immuable de la trés- *Perſ.* 13.

Sainte Trinité, pour y interceder, demander & puiſer des dons & des graces, pour enrichir tous ceux qui auront recours avec devotion à ſa protection ; afin qu'en nul endroit de l'Univers aucun ne puiſſe former de plaintes & des excuſes ; puis qu'en chacune de ſes parties, il n'y a pas ſeulement une porte, mais trois, qui convïent toutes ſes nations. Car il eſt ſi aiſé d'entrer dans une Ville par une porte publique & ouverte à tous, que ſi quelcun n'y entre, ce ne ſera pas par le défaut des portes, mais par la faute de celui, qui par ſa pareſſe & par ſa nonchalance n'aura pas voulu s'y réfugier. Que nous répondront ici les Infidéles, les Héretiques & les Païens ? Quelle excuſe auront les mauvais Chrêtiens & les pecheurs obſtinez ? Si les tréſors du Ciel ſont à la diſpoſition de nôtre Mere, ſi elle nous y apelle par ſes Anges & nous ſolicite d'en profiter, & ſi elle n'eſt pas ſeulement la porte, mais pluſieurs portes du Ciel ; comment ſe peut-il faire, que le nombre de ceux qui reſtent dehors ſoit ſi grand, & celui de ceux qui y entrent, ſi petit :

Verſ. 14. 275. *La muraille de cette Ville avoit douze fondemens, où étoient écris les douze noms des douze Apôtres de l'Agneau.* Les fondemens ſolides & inébranlables, ſur leſquels Dieu

conſtruiſit cette Sainte Cité de Marie ſa trés-pure Mere, furent toutes les vertus, qui y correſpondoient par une conduite particuliere du Saint Eſprit. Il y en eut douze avec les douze noms des Apôtres; parce qu'elle fut fondée ſur leur plus grande ſainteté, comme étant les plus grands des Saints, ſelon David, qui nous dit, que les fondemens de la Cité de Dieu furent jettez ſur les ſaintes montagnes; parce que la ſainteté & la ſageſſe de Marie ſervirent auſſi de fondement & d'apui aux Apôtres, aprés la mort de Jeſus-Chrît, & aprés ſon aſcenſion au Ciel. Car quoi qu'elle fut toûjours leur Maîtreſſe & leur modéle, elle fut neanmoins pour lors le plus grand apui de la primitive Egliſe. Et parce qu'elle fut deſtinée par ce miniſtere dés ſon immaculée Conception avec toutes les vertus & les graces néceſſaires, pour ce ſujet l'Evangeliſte dit, qu'elle avoit douze fondemens. *Pſ.86. v. 2.*

276. *Celui qui parloit à moi avoit pour regle une canne d'or, & il meſura la Ville avec cette canne par douze mile ſtades, &c.* Saint Jean renferme dans ces meſures de grands Miſteres de la dignité, des graces, des dons & des mérites de la Mere de Dieu. Et quoi qu'elle fut meſurée en la dignité & en toutes les faveurs, qu'elle reçut du Trés-Haut, *Ver. 15.*

avec une fort grande mesure ; neanmoins la mesure s'acommoda à ce retour possible avec tant d'égalité, qu'elle fut trouvée *aussi*
Vers. 16. *longue, que large* : étant proportionnée & uniforme en toutes ses parties, sans aucune irregularité. Je ne m'arrête pas ici sur ce sujet, parce que j'en dois parler dans toute la suite de cette Histoire. Mais je me contente seulement de dire, que cette regle, avec laquelle on mesura la dignité, les mérites & la grace de la trés-pure Marie, fut l'humanité sacrée de son Fils trés-benit, unie au Verbe Divin.

277. La regle est apellée par l'Evangeliste, *Canne*, à cause de la fragilité de nôtre nature composée d'une chair foible & débile: il la nomme *d'or*, à cause de la Divinité de la personne du Verbe. Avec cette dignité de Jesus-Chrît Dieu & Homme véritable, avec les dons de la nature, unie à la personne Divine & avec les mérites qu'il opera, sa trés-Sainte Mere fut mesurée par le même Seigneur : Il la mesura avec lui-même, & l'aïant mesurée, elle parut être égale & proportionnée en la hauteur de sa dignité de Mere, en la longueur de ses dons & de ses faveurs, & en la largeur de ses mérites ; en tout, elle fut égale sans diminution, ni disproportion. Et quoi qu'elle ne pût pas, absolument par-

lant, s'égaler à ſon trés-Saint Fils d'une égalité, que les Docteurs apellent, Matématique, parce que nôtre Seigneur Jeſus-Chrît êtoit Homme & vrai Dieu, & elle une pure créature, & par cét endroit la regle excédoit infiniment ce qu'elle meſuroit en elle; neanmoins la trés-Pure Marie eut une certaine égalité de proportion, avec ſon trés-Saint Fils; car comme il ne lui manqua rien de ce qu'il devoit avoir, & lui convenoit comme véritable Fils de Dieu, ainſi il ſe trouva en elle tout ce qui lui êtoit dû, & tout ce qu'elle devoit à Dieu, comme ſa véritable Mere: de ſorte, que la trés-Sainte Vierge comme Mere, & Jeſus-Chrît comme Fils, eurent une égale proportion de dignité, de grace, de dons & de mérites, n'y aïant aucune grace créée en Jeſus-Chrît, qu'elle ne fût auſſi avec proportion en ſa trés-pure Mere.

278. *Il meſura la Ville avec cette canne par douze mile ſtades.* Cette meſure de ſtades & le nombre de douze mile, dont nôtre Divine Reine fut meſurée en ſa Conception, renferment des Miſteres trés-relevez. L'Evangeliſte apella la meſure parfaite, ſtades, avec laquelle la hauteur de la ſainteté des prédeſtinez eſt meſurée, ſelon les dons de la grace & de la gloire, que Dieu a reſolu *Verſ.* 16.

& ordonné en ſon entendement & en ſon décret éternel, de leur communiquer par le moïen de ſon Fils incarné, les meſurant & les déterminant par ſon infinie équité & par ſa miſericorde paternelle. Le Seigneur meſure avec ces ſtades tous les élus, & la hauteur de leurs vertus & de leurs mérites. Malheur à celui, qui ne ſe trouvera pas juſte à cette meſure, quand le Seigneur le meſurera. Le nombre de douze mile contient tout le reſte des prédeſtinez & des élus, compris dans les douze chefs de ces miliers, qui ſont les douze Apôtres, Princes de l'Egliſe Catolique, ainſi qu'ils le ſont au chapitre ſeptiéme de l'Apocalipſe dans les douze Tribus d'Iſraël; parce que tous les élus ſe devoient ſoumettre à la doctrine que les Apôtres de l'Agneau enſeignerent; comme je l'ai dit ci-deſſus ſur le même chapitre.

Apoc. 7. v. 4.

Sup. n. 273.

279. L'on pût arriver à la connoiſſance de la grandeur de cette Cité de Dieu, Marie ſa trés-Sainte Mere, par tout ce que je viens de dire; Car ſi nous donnons à chacun de ces ſtades pour le moins cent vingt-cinq pas Geométriques, une Ville qui auroit douze mile ſtades de circuit, paroitroit immenſe. Or nôtre Auguſte Reine fut meſurée avec la régle & les ſtades, dont Dieu ſe ſert pour meſurer tous les prédeſtinez, mais

la hauteur, la longueur & la largeur de tous enſemble ne la ſurpaſſerent en rien; parce que celle qui étoit Mere de Dieu, Reine & Maîtreſſe de tout l'Univers, les égala tous; pouvant elle ſeule contenir plus de grandeur, que toutes les autres créatures.

280. *Il meſura auſſi les murailles, qui étoient de cent quarante-quatre coudées, avec la meſure de l'homme, qui eſt celle de l'Ange.* Cette meſure des murailles de la Cité de Dieu n'étoit pas pour meſurer la longueur, mais la hauteur qu'elles avoient: parce que ſi les ſtades du quarré de la Ville étoient douze mile en largeur & en longueur, le quarré étant égal par tous les endroits, il faloit néceſſairement, que les murailles euſſent plus de circonferance, & que cette circonferance fût plus grande, ſi on les meſuroit par la ſuperficie extérieure, pour enfermer dans leur circuit toute la Ville: ainſi la meſure de cent quarante-quatre coudées (de quelle maniere qu'elles euſſent été) n'étoit pas proportionnée pour la longueur des murailles d'une ſi grande Ville; mais bien pour la hauteur de ce rampart aſſuré pour ceux qui s'y trouvoient. Cette hauteur nous ſignifie, la grande ſeureté avec laquelle la trés-pure Marie devoit garder tous les dons, & toutes les graces de ſainteté & de dignité, qu'elle avoit Verſ. 17.

reçû du Trés-Haut. C'eſt pourquoi il eſt dit, que la hauteur êtoit de cent quarante-quatre coudées, qui eſt un nombre inégal; y comprenant trois diferentes murailles, grande, mediocre & petite, qui correſpondoient aux œuvres de la Reine du Ciel, dont il y en eut de trés-grandes, des mediocres & des petites. Ce n'eſt pas qu'il ſe trouvât rien de petit en elle, mais à cauſe que les matieres, auſquelles elle s'ocupoit êtoient diferentes, & par conſequent les œuvres l'êtoient auſſi. Les unes êtoient miraculeuſes & ſurnaturelles, & les autres d'une vertu morale; & celles-ci ſe partageoient en interieures & en extérieures: les pratiquant toutes avec une ſi grande plenitude de perfection, qu'elle n'omettoit point les petites d'obligation pour les plus grandes, ni les ſuperieures pour les moindres; mais elle les exerça toutes dans un ſi haut dégré de ſainteté & de complaiſance du Seigneur, qu'elles furent toutes juſtes à la meſure de ſon trés-Saint Fils, tant aux dons naturels, qu'aux ſurnaturels. Et cette meſure fut celle de l'Homme Dieu, qui eſt l'Ange du grand Conſeil, ſuperieur à tous les Hommes & à tous les Anges, que la Mere ſurpaſſe avec le Fils dans quelque proportion.

281. L'Evangeliſte dit : que *ſes murailles étoient bâties de pierre de jaſpe*. Les murailles ſont les premiers objets, que rencontre la vûë de ceux qui abordent une Ville : & la diverſité des aſpects, des couleurs & des ombres, qui ſe trouvent dans le jaſpe, dont les murailles de cette Cité de Dieu, la trés-pure Marie étoient compoſées, nous ſignifient l'humilité inéfable, qui ſervoit de voile pour cacher toutes les graces & toutes les excélences de cette grande Reine : car étant digne Mere de ſon Créateur, éxemte de toute ſorte de tache de peché & d'imperfection, elle parût neanmoins à la vûë des Hommes comme tributaire, & ſous les ombres de la loi commune des autres enfans d'Adam, ſe ſoumettant aux loix pénibles de la vie commune, comme je le dirai en ſon lieu. Mais cette muraille de jaſpe, qui découvroit les mêmes ombres que les autres femmes ont, n'étoit en elle, que ſelon les aparences, ſervant en éfet à cette Sainte Cité d'un invincible rampart. L'interieur de la Ville, *étoit d'or trés-pur ſemblable à du verre fort clair* ; parce qu'il ne ſe trouva jamais ni en la formation de la trés-claire Marie, ni durant tout le cours de ſa vie trés-innocente, aucune tache ; qui pût obſcurcir ſa pureté criſtaline. Car comme la

Verſ. 18.

Cant. 4. *v.* 7.

moindre paille (fut-elle comme un atome) qui tomberoit dans le verre, quand on le forme, terniroit pour toûjours ſa clarté tranſparente, ſans qu'on la pût jamais tirer, qu'il n'y reſtât quelque veſtige deſagréable: de même ſi la trés-pure Marie eût contracté en ſa Conception la tache & la ſouillure du peché originel, ſa diformité n'en ſortiroit jamais, elle en ſeroit noircie pour toûjours, & ne pourroit pas être un verre trés-pur & trés-net, ni un or ſi pur qu'on le dit, puis qu'il ſe trouveroit en ſa Sainteté & en ſes dons ce noir aliage du peché originel, qui lui amoindriroit ſa valeur : mais cette Sainte Cité fut comparée à l'or & au verre, parce qu'elle fut trés-pure & ſemblable à la Divinité.

CHAPITRE XIX.

Qui contient la derniere partie du chapitre vingt-uniéme de l'Apocalipſe ſur la Conception de la trés-Sainte Vierge.

282. LE Texte de la derniere & troiſiéme partie du chapitre vingt-uniéme de l'Apocalipſe, que je vais expliquer, eſt celui-ci : *Les fondemens des murailles de la Ville êtoient embelis de toutes ſortes de pierres pretieuſes. Le premier fondement êtoit de Jaſpe : le ſecond de Saphir : le troiſiéme de Calcedoine : le quatriéme d'Emeraude : le cinquiéme de Sardonix : le ſixiéme de Sardoine : le ſeptiéme de Chriſolite : le huitiéme de Beril : le neuviéme de Topaze : le dixiéme de Chriſophraſe : le onziéme d'Hiacinte : le douziéme d'Amethiſte. Et les douze portes êtoient de douze perles, chaque porte d'une ſeule perle, & la place de la Ville êtoit d'or pur, comme du verre fort tranſparant. Et je ne vis point de Temple en elle : Car le Seigneur Dieu Tout-Puiſſant eſt ſon Temple & l'Agneau. Cette* Verſ. 19.

Ville n'a pas beſoin du Soleil ni de la Lune pour l'éclairer, parce que la gloire de Dieu l'éclaire, & que l'Agneau en eſt la lampe. Et les Nations marcheront dans ſa lumiere; & les Rois de la terre aporteront leur honneur & leur gloire en elle. Et ſes portes ne ſeront point fermées de jour: car il n'y aura point là de nuit. Il n'y entrera rien de ſoüillé, ni aucun de ceux qui commettent des choſes éxécrables & des fauſſetez, mais ſeulement ceux qui ſont écrits dans le livre de vie de l'Agneau. Voila la lettre de cette derniere partie, que je dois expliquer.

283. Le Trés-Haut Seigneur aïant élû cette Sainte Cité de Marie pour la plus propre & la plus agréable démeure qu'il pouvoit avoir au dehors de lui-même, entre les pures créatures, il ne faut pas s'étonner, s'il tira des tréſors de ſa Divinité, & des mérites de ſon trés-Saint Fils, les plus riches matériaux pour conſtruire *les fondemens des murailles de ſa Ville, embélis de toutes ſortes de pierres pretieuſes.* Afin que la force & la ſeureté, ſignifiées par les murailles, l'excélence de ſa beauté; la hauteur de ſa Sainteté & des dons, qui ſont les pierres pretieuſes & ſa trés-pure Conception, qui en eſt le fondement, fuſſent avec une égale correſpondance, proportionnées en elles-mêmes,

Verſ. 19.

& à la fin pour laquelle il la fondoit, qui étoit de demeurer en elle par amour & par l'humanité ſacrée de ſon Fils, qu'il reçut dans ſon ſein Virginal. L'Evangeliſte nous dit tout ceci, ſelon qu'il le découvrit en nôtre trés-Sainte Reine, parce qu'il étoit convenable à ſa dignité, à ſa Sainteté & à la ſureté, que l'habitation que Dieu devoit faire en elle, comme dans un invincible rampart, éxigeoit, que les fondemens de ſes murailles, qui étoient les premiers principes de ſon immaculée Conception, fuſſent conſtruits de toutes ſortes de vertus, en un degré ſi éminent & ſi prétieux, qu'il ne ſe pût trouver d'autres pierres plus riches pour les fondemens de cette muraille.

284. Il eſt dit, que *le premier fondement, ou premiere pierre, étoit de jaſpe*, dont la varieté & la force marquent la conſtance & la fermeté, que cette grande Dame reçut au moment de ſa trés-Sainte Conception, afin qu'elle fût diſpoſée avec cette habitude de pratiquer durant le cours de ſa vie toutes les vertus avec une magnanimité & une conſtance invincible: Et parce que ces vertus & ces habitudes, qui furent acordées & infuſes à la trés-pure Marie dans l'inſtant de ſa Conception, ſignifiées par ces pierres prétieuſes, eurent des privileges ſinguliers, *Verſ.* 19.

que le Trés-Haut acorda à chacune de ces douze pierres, je les déclarerai selon ma foible portée; afin que l'on pénétre le miſtere, que les douze fondemens de la Cité de Dieu renferment. Il lui fut acordé en cette habitude de force générale, une ſuperiorité ſpeciale, & comme un empire ſur l'ancien ſerpent, afin qu'elle le pût humilier, vaincre & aſſujetir; & qu'elle impoſât une ſi grande terreur à tous les Démons, qu'ils en priſſent honteuſement la fuite, & craigniſſent ſi fort ſes aproches, que la ſeule penſée d'aborder ſa préſence les fît trembler. C'eſt pourquoi ils ne s'aprochoient jamais de la trés-Sainte Vierge, que leurs tourmens n'en fuſſent rédoublez. La Divine providence lui étant ſi liberale, que non ſeulement il ne la comprit point dans les loix communes des enfans du premier Pere, en la délivrant du peché originel & de la ſervitude du Démon, que ceux qui s'y trouvent renfermez, contractent; mais il lui acorda auſſi, en l'éloignant de tous ces malheurs, l'empire que tous les Hommes perdirent ſur les Démons, pour ne s'être pas conſervez dans l'heureux état d'innocence. Et outre cela il fut acordé à cette Divine Princeſſe en qualité de Mere du Fils du Pere Eternel (qui décendit dans ſon ſein pour détruire l'empire d'iniquité

Joan. 12. *v.* 31. *P.* 2. *num.* 318.

de

de ces énemis de tout bien) une puiſſance Roïale, participée de l'être de Dieu, par laquelle elle ſoumettoit les Démons & les envoïoit pluſieurs fois dans les abîmes de l'Enfer, comme je le dirai en continuant cette Hiſtoire. *num.* 370. *num.* 1189. *& n.* 1421. *P. 3. num.* 144. *& n.* 145. *Verſ.* 19.

285. *Le ſecond, eſt de Saphir.* Cette pierre repreſente la couleur d'un Ciel ſerein & clair, & elle marque certains petits points, ou atomes d'or reluiſant ; Elle ſignifie la ſerenité & la tranquilité, que le Trés-Haut acorda aux dons & aux graces de la trés-pure Marie ; afin qu'elle joüit toûjours, comme un Ciel immuable, d'une paix ſereine, éxemte des nüages turbulens, découvrant dans cette ſerenité des trais de la Divinité dés l'inſtant de ſon immaculée Conception; tant à cauſe de la participation & de la reſſemblance, que ſes vertus avoient avec les atributs Divins, ſingulierement avec celui de l'immutabilité ; que parce qu'étant encore voïagere le voile lui fut pluſieurs fois tiré, pour lui faire voir clairement Dieu, comme je le dirai dans la ſuite : Sa Majeſté lui acordant en ce don ſingulier, une vertu & un privilége de communiquer le repos & le calme d'eſprit, à ceux qui le démanderoient par ſon interceſſion. Que ſi tous les Catoliques (qui ſont agitez & étourdis par *Vide infrà num.* 610.

les funeſtes orages, que les vices excitent en eux) le demandoient comme il faut, ils en éprouveroient des éfets tranquiles.

Verſ. 19. 286. *Le troiſiéme, eſt de Calcedoine.* Cette pierre prend ſon nom de la Province, où elle ſe trouve, qui s'apelle Calcedoine. Sa couleur aproche fort de celle de l'eſcarboucle, & ſa lüeur paroit de nuit comme celle d'une lampe. Le miſtere de cette pierre, eſt de manifeſter le trés-Saint nom de Marie & ſa vertu. Elle le prit de cette Province du monde, ou elle ſe trouva, s'apellant fille d'Adam, comme les autres, & Marie: dont le nom & l'accent changé en Latin ſignifie les mers, parce qu'elle fut l'Ocean des graces & des dons de la Divinité. Elle vint au monde par la voie de ſa trés-pure Conception, pour l'inonder de ſes eaux ſalutaires, y détruiſant la malice du peché & ſes éfets; & baniſſant les ténébres de l'abîme, par la lumiere de ſon eſprit éclairé des raïons de la ſageſſe Divine. Le Trés-Haut lui acorda par raport à ce fondement, une vertu particuliere, afin qu'elle diſſipât, par le moïen de ſon trés-Saint nom de Marie, les épais nüages de l'infidélité, & détruisît les erreurs des hereſies, du paganiſme, de l'idolâtrie, & tous les doutes formés ſur la foi Catolique. Et ſi les Infidéles avoient recours à

cette lumiere en l'invoquant, il eſt aſſuré qu'en fort peu de tems ils ſecoüeroient de leurs entendemens, les ténébres de leurs erreurs, qui ſe néïéroient toutes dans cette mer par la vertu du Trés-Haut, qui à cette fin la lui communiqua.

287. *Le quatriéme fondement, eſt d'Emeraude*, dont la couleur eſt d'un verd fort agréable, récréant la vûë ſans la fatiguer: il nous découvre avec beaucoup de miſteres la grace, que la trés-Sainte Vierge reçut en ſa Conception, afin qu'étant trés-aimable & trés-agréable aux yeux de Dieu & des créatures, elle conſervât, ſans jamais l'ofenſer, ni perdre ſa trés-douce memoire, la belle verdure, & la force de la ſainteté, des vertus & des dons qu'elle recevoit & qu'on lui acordoit. Et le Trés-Haut lui donna actuellement en cette correſpondance, le pouvoir de diſtribuer cette même faveur, & de la communiquer à ſes fidéles ſerviteurs, qui l'invoqueroient pour obtenir la perſeverance & la fermeté dans l'amitié de Dieu. *Verſ.* 19.

288. *Le cinquiéme, eſt de Sardonix.* Cette pierre eſt tranſparente, & ſa couleur tire plus vers l'incarnat clair aprochant de la nacre; que ſur le noir & le blanc, qu'elle renferme; & en reçoit une agréable varieté. *Verſ.* 20.

Isai. 53. v. 2. Le miſtere de cette pierre & de ſes couleurs, nous repreſente tout à la fois la Mere & le trés-Saint Fils qu'elle devoit engendrer. Le noir ſignifie en Marie, la partie inferieure & terreſtre du corps, noirci par la mortification & par les travaux qu'elle endura : il ſignifie le même de ſon trés-Saint Fils, défiguré par nos pechez. Le blanc marque la pureté de l'ame de la Mere Vierge, & de nôtre Seigneur Jeſus-Chrît. Et l'incarnat manifeſte en l'humanité la Divinité unie hipoſtatiquement ; & en la Mere, il déclare l'amour de ſon trés-Saint Fils, avec tous les brillans de la Divinité ; qui lui furent communiquez. Il fut acordé par ce fondement à la grande Reine du Ciel, qu'elle pût rendre par ſon interceſſion & par ſes prieres le merite de l'Incarnation & de la Redemption, qui eſt ſufiſant à tous, éficace à ſes fidéles ſerviteurs : & que pour obtenir cette grace, elle leur procurât auſſi une dévotion particuliere aux miſteres & à la vie de nôtre Seigneur Jeſus-Chrît.

Verſ. 20. 289. *Le ſixiéme de Sardoine.* Cette pierre eſt auſſi tranſparente, & comme elle a du raport avec la plus claire flamme du feu, elle fut le ſimbole du don que le cœur de la Reine du Ciel reçut de brûler inceſſamment du feu de l'amour Divin, comme une

flamme ineſtinguible : Car cét amoureux embraſement n'eut jamais aucun intervale de diminution en elle ; mais au contraire dés l'inſtant de ſa Conception, auquel ce feu celeſte commença de s'alumer, il ne ceſſa de croitre, juſques à ce qu'il fût arrivé au plus haut dégré, qu'une pure créature pouvoit recevoir, dans lequel elle brûle & brûlera heureuſement pendant toute l'éternité. Il fut ici acordé à la trés-pure Marie un privilége ſingulier de diſtribuer avec cette correſpondance les influënces du Saint Eſprit, ſon amour & ſes dons, à ceux qui le demanderoient par ſon interceſſion.

290. *Le ſeptiéme de Chriſolite.* La couleur de cette pierre reſſemble à un or reluiſant avec quelque brillant, qui a un grand raport avec le feu : qu'on découvre plus facilement la nuit que le jour. Elle déclare en la trés-pure Marie l'ardent amour, qu'elle eut pour l'Egliſe Militante, pour ſes miſteres, & ſingulierement pour la loi de grace. Cét amour reluiſit davantage dans la nuit, que la mort de ſon trés-Saint Fils cauſa à toute l'Egliſe, dans le gouvernement que cette grande Reine eut aux commencemens de la loi Evangelique & dans la fervente afection avec laquelle elle demanda ſon établiſſement, & celui de ſes Sacremens ; coopérant *Verſ.* 20.

à toutes choſes (comme je le dirai en ſon lieu) avec cét amour trés-ardent, qu'elle avoit pour le ſalut de tout le genre humain: elle fut la ſeule, qui ſçut, & pût dignement eſtimer la trés-Sainte Loi de ſon Fils, autant qu'elle le méritoit. Avec ce même amour elle fut deſtinée dés ſon immaculée Conception, pour être la coadjutrice de nôtre Seigneur Jeſus-Chrît. Il lui fut auſſi acordé un privilége particulier pour procurer à ceux qui l'invoqueroient, la grace de ſe bien diſpoſer à recevoir les Sacremens de la Sainte Egliſe avec fruit, & ſans porter aucun obſtacle à leurs Divins éfets.

Rev. 20. 291. *Le huitiéme de Beril.* Celle-ci eſt de couleur verte & jaûne, mais elle participe plus du verd: de ſorte qu'elle aproche fort de l'olive, brillant avec beaucoup d'éclat. Elle repréſente les ſingulieres vertus de la foi & de l'eſperance, que la trés-Sainte Vierge reçut en ſa Conception avec une particuliere clarté, afin qu'elle entreprît des choſes trés-ſublimes, comme en éfet elle les pratiqua pour la gloire de ſon Créateur. Il lui fut acordé avec ce don, le pouvoir de communiquer à ſes dévots ſerviteurs la force & la patience dans les tribulations, dans toutes leurs peines & leurs dificultez; auſſi bien que de diſpoſer de ces vertus, &

de ces dons en vertu de la Divine fidelité & de la preſence du Seigneur.

292. *Le neuviéme de Topaze.* Cette pierre *Verſ.* 20. eſt tranſparente, de couleur de violet, d'un grand prix, & fort eſtimée. Elle fut le ſimbole de la trés-pure Virginité de Marie nôtre bonne Reine & Mere du Verbe incarné: & elle en fit un ſi grand cas, qu'elle en rendit de trés-humbles actions de graces au Seigneur durant toute ſa vie. Dés l'inſtant de ſa Conception elle demanda au Trés-Haut la vertu de la chaſteté, & elle lui en fit un ſacrifice pour tout le reſte de ſes jours: elle connut pour lors que ſa demande lui étoit acordée ſelon ſes déſirs. Cette grace ne ſe terminant pas à elle ſeule, puiſque le Seigneur mit ſous ſa conduite & ſous ſa protection toutes les perſonnes vierges & chaſtes; & prétendit que ſes fidéles ſerviteurs obtinſent ces prétieuſes vertus, & le don d'y perſéverer par ſon interceſſion.

293. *Le dixiéme eſt de Chriſophraſe*; dont *Verſ.* 20. la couleur eſt verte, tirant quelque peu ſur celle de l'or. Elle ſignifie la forte eſperance, qui fut acordée à la trés-pure Marie en ſa Conception, & qu'étant animée de l'amour de Dieu, elle en fut divinement réchauffée. Cette vertu a toûjours été inébranlable en nôtre Reine, ainſi qu'elle le devoit être

pour communiquer le même éfet à toutes les autres: Car leur ſtabilité ſe fondoit ſur la force immuable, & la conſtante magnanimité de ſon ame dans toutes les ſoufrances & dans tous les éxercices pénibles de ſa trés-Sainte vie, & principalement dans cette afliction, qui la penétra en la mort & en la paſſion de ſon Fils trés-benit. Elle reçut avec cette faveur, le pouvoir d'être la médiatrice éficace envers le Trés-Haut, pour obtenir à ſes ſerviteurs cette vertu de fermeté dans leur eſperance.

Verſ. 20. 294. *Le onziéme de Hïacinte*, qui eſt d'une couleur d'un parfait violet. Ce fondement renferme l'amour, qui fut infus à la trés-Sainte Vierge en ſa Conception, & qu'elle devoit avoir pour tout le genre humain; le recevant comme l'avant-coureur de celui que ſon Fils devoit avoir en mourant pour les hommes. Et comme de cét amoureux principe tous les remédes de nos pechez, & la juſtification de nos ames devoient prendre leur origine, cette grande Reine reçut un ſingulier privilége avec cét amour, qu'elle conſerva toûjours dés ce premier inſtant, afin que par ſon interceſſion aucune ſorte de pecheurs, pour grands & abominables qu'ils peuſſent être, ne fuſſent exclus du fruit de la rédemption & de

la juſtification, s'ils l'invoquoient avec confiance; & que par le moïen de cette puiſſante avocate ils arrivaſſent à la vie éternelle.

295. *Le douziéme d'Amethiſte* de couleur reluiſante tirant ſur le violet. Le miſtere de cette pierre, ou fondement, a quelque correſpondance avec le premier : parce qu'il nous ſignifie une certaine vertu, qui fut acordée à la trés-pure Marie en ſa Conception, contre les puiſſances de l'Enfer, afin que les Démons reſſentiſſent & éprouvaſſent, qu'il en ſortoit une force (ſans pourtant leur commander, ni agir contre eux) qui les tourmentoit, lors qu'ils vouloient aprocher de ſa perſonne. Ce privilége lui fut acordé, par raport au zele incomparable, que cette Princeſſe avoit d'éxalter, & de défendre la gloire & l'honneur de Dieu. La trés-Sainte Vierge aïant en vertu de cette faveur ſpeciale une puiſſance particuliere de chaſſer les Démons des corps humains par la prononciation de ſon trés-Saint nom, qui eſt ſi puiſſant contre ces malins eſprits, qu'en l'entendant prononcer toutes leurs forces s'évanouïſſent. Voila enfin les Miſteres des douze fondemens ſur leſquels Dieu conſtruiſit ſa Sainte Cité de Marie : & quoi qu'ils renferment pluſieurs autres miſteres des faveurs qu'elle reçut, & Verſ. 20.

que je ne puis expliquer ; ils se déclareront néanmoins en partie dans la suite de cette Histoire, selon les lumieres & les forces que j'en recevrai du Seigneur.

Vers. 21. 296. L'Evangeliste poursuit : *Que les douze portes étoient de douze perles, chaque porte d'une seule perle.* Le grand nombre des portes de cette Ville déclare, que l'entrée de la vie éternelle devint aussi facile, que libre à tous par la trés-pure Marie, & par sa dignité inéfable. Car il étoit comme dû & convenable à l'excélence de cette Auguste Reine, que la misericorde infinie du Trés-Haut s'éxaltât en elle & par elle, en ouvrant tant de chemins pour communiquer à sa Divinité, & pour faire entrer en sa possession tous les mortels par le moïen de la trés-Sainte Vierge, s'ils vouloient se servir de ses mérites & de sa puissante interceſſion pour y entrer. Mais le prix ineſtimable, la prodigieuse grandeur, la beauté & l'éclat de ces douze portes, qui étoient autant de perles, découvrent l'ineſtimable dignité, & les charmans atraits de cette Imperatrice du Ciel, & les raviſſans apas de son trés-doux nom pour atirer à Dieu les mortels. La trés-pure Marie connut cette faveur du Seigneur, qui la faisoit médiatrice sans égale, du genre humain, & dispensatrice des

tréſors de ſa Divinité par ſon Fils unique. Et par cette connoiſſance la prudente & charitable Dame ſçut rendre les mérites de ſes œuvres & de ſa dignité, ſi prétieux & ſi beaux, qu'elle éſt l'admiration de tous les eſprits bien-heureux : c'eſt pourquoi les portes de cette Sainte Cité furent des perles prétieuſes devant le Seigneur & devant les Hommes.

297. Et dans ce raport Saint Jean dit : *Que la place de cette Ville êtoit d'or pur, comme du verre fort tranſparant.* La place de cette Cité de Dieu, ſavoir, la trés-pure Marie, eſt ſon interieur, où (comme dans une place publique) toutes les puiſſances de l'ame & tout ce qui y entre par les ſens, concourent pour ſe trouver dans cét important commerce. Cette place fut, en la trés-Auguſte Marie, un or trés-pur & trés-réluiſant; car elle êtoit comme conſtruite de ſageſſe & d'amour Divin : il n'y eut jamais, ni tiédeur, ni ignorance, ni aucune légéreté, toutes ſes penſées furent trés-rélevées, & ſes afections toûjours ardentes d'une immenſe charité. Ce fut en cette place, qu'on conſulta les trés-hauts Miſteres de la Divinité : en cét heureux endroit a été acordé ce *Fiat mihi, &c.* qui donna le principe au plus grand ouvrage que Dieu ait fait, ni fera

Verſ. 21.

Luc. 1. *v.* 38.

jamais : on y projetta les demandes innombrables qui se devoient presenter devant le Tribunal de Dieu, en faveur du genre humain : & si tous veulent participer au commerce de cette place, ils y trouveront assez de richesses, pour se tirer de leur état miserable, & sufisantes même pour banir toute sorte de pauvreté. Elle sera aussi une place d'armes contre le Démon & contre tous les vices ; puisque dans l'interieur de la trés-pure Marie se trouvoient les graces & les vertus, qui la rendirent terrible à l'Enfer, & qui nous devoient animer & donner des forces pour le vaincre.

Prov. 8. v. 18.

Vers. 22. 298. L'Evangeliste dit aussi : *Qu'il ne vit point de Temple en cette Ville, car le Seigneur Dieu Tout-Puissant est son temple & l'Agneau.* Les Temples sont destinez dans les Villes pour la priere & pour le culte, que nous devons rendre à Dieu : ce seroit donc un grand défaut dans la Cité de Dieu, s'il n'y en avoit un, tel que sa grandeur & sa Majesté l'éxigent. C'est pourquoi il y eut en cette Cité de la trés-pure Marie un Temple si Auguste & si Sacré, que le même Dieu Tout-Puissant & l'Agneau, qui sont la Divinité & l'humanité de son Fils unique, lui servirent de Temple (parce qu'ils se trouverent en elle, comme en leur propre &

legitime lieu) auquel Temple ils furent adorez, & honorez en esprit & vérité, bien plus dignement qu'en tous les Temples du monde. Ils furent aussi le Temple de la trés-Sainte Vierge; parce qu'elle fut compriſe, environnée, & comme enfermée dans la Divinité & dans l'humanité, l'une & l'autre lui ſervant d'habitation & de Tabernacle. Dans cette heureuſe demeure, elle ne ceſſa jamais d'adorer, de prier & de rendre un culte agréable au même Dieu, & au Verbe incarné dans ſon ſein Virginal; ainſi elle étoit en Dieu & en l'Agneau, comme dans un Temple; puiſque le Temple ne demande pas moins, qu'une ſainteté continuelle en toutes ſortes de tems. Pour contempler dignement cette Divine Princeſſe, nous la devons toûjours conſiderer renfermée dans la même Divinité & en ſon trés-Saint Fils, comme dans un Temple; & là nous comprendrons, quels actes & quelles operations d'amour, d'adoration & d'honneur elle rendoit à Dieu; quelles étoient les délices, qu'elle reſſentoit avec le même Seigneur, & les demandes, qu'elle faiſoit dans ce Temple en faveur de tout le genre humain: car comme elle voïoit en Dieu le grand beſoin qu'il avoit du reméde, elle s'enflamoit en ſa charité, demandoit avec

Joan. 4. v. 23.

Pſ. 92. v. 5.

des clameurs ardentes, & prioit du plus profond & du plus tendre de ſon cœur, pour le ſalut des mortels.

Verſ. 23. 299. Nôtre Saint Sécrétaire ajoute: *Que cette Ville n'a pas beſoin de Soleil ni de Lune pour l'éclairer, parce que la gloire de Dieu l'éclaire, & que l'Agneau en eſt la Lampe.* A la préſence d'une autre clarté plus grande & plus raïonnante, que celle du Soleil & de la Lune, celles-là n'y ſont nulement néceſſaires, comme il arrive dans le Ciel Empirée, qui eſt éclairé par des Soleils infinis, ſans avoir beſoin de celui, qui nous illumine ſur la terre, quoi qu'il ſoit d'une beauté ſi éclatante. La trés-pure Marie pouvoit ſe paſſer du Soleil & de la Lune, qui ſervent aux Mortels; elle n'en devoit pas être enſeignée, ni éclairée; Car elle fut la ſeule & ſans éxemple, qui plût au Seigneur: ſa Sageſſe, ſa Sainteté & la perfection de ſes œuvres ne pouvant pas avoir d'autre Maître & d'autre Arbitre, que le même Soleil de Juſtice, ſon trés-Saint Fils. Toutes les créatures ne furent pas capables de lui enſeigner les moïens de mériter d'être la digne Mere de ſon Créateur. Ce fut dans cette même école, où elle aprit à être la plus humble & la plus obéiſſante de toutes ſes Servantes, puis qu'étant inſtruite par Dieu

même, elle ne laiſſa pas de conſulter & d'obéir aux plus inferieurs, dans les choſes qui étoient de la moindre bien-séance; aprenant cette Divine Philoſophie d'un tel Maître, comme l'unique diciple de celui qui corrige les ſages. Et elle en devint ſi ſage & ſi prudente que l'Evangeliſte a dit:

300. *Que les nations marcheront dans ſa lumiere*; Car ſi nôtre doux Rédempteur Jeſus-Chrît a apellé les Docteurs & les Saints des flambeaux alumez, & mis ſur le chandelier de l'Egliſe, afin qu'ils l'éclairaſſent; la lumiere & l'éclat que les Patriarches & les Prophétes, les Apôtres, les Martirs & les Docteurs ont répandu, aïant rempli l'Egliſe Catolique de tant de clarté, qu'elle paroit un Ciel orné de pluſieurs Soleils & de pluſieurs Lunes: que pouvoit-on dire de la trés-Sainte Vierge, dont la reſplendiſſante lumiere ſurpaſſe incomparablement celle de tous les Saints, de tous les Docteurs, & même de tous les Eſprits angeliques? Si les mortels avoient des yeux aſſez pénétrans pour voir les lumieres de la trés-pure Marie, ils avoüeroient, qu'elle ſeule ſufiroit pour éclairer tous les Hommes qui viennent au monde, & pour les conduire par les voies aſſurées de l'éternité bien-heureuſe. Et dautant que tous ceux qui ſont arrivez à la

Verſ. 14. *Mat.* 5. *v.* 14.

connoissance de Dieu, ont marché en la lumiere de cette Sainte Cité, Saint Jean dit : *Que les nations marcheront dans sa lumiere.* Et il s'en suivra ainsi :

Vers. 24. 301. *Que les Rois de la terre aporteront leur honneur & leur gloire en elle.* Les Rois & les Princes, qui travailleront avec une heureuse vigilance, pour acomplir cette prophétie en leurs personnes & en leurs Monarchies, seront fort heureux. Tous le devroient faire ; mais ceux qui y contribueront le plus, seront les plus dignes d'envie, s'ils se dévouënt avec une sincere afection de leur cœur à la trés-pure Marie, emploïant leur vie, leur honneur, leurs richesses & la grandeur de leurs forces, & de leurs êtats pour la défense de cette Cité de Dieu, pour étendre sa gloire par tout le monde, & pour faire éxalter son Saint nom dans toute l'Egliſe, en dépit de la fole témérité des Infidéles & des Héretiques. Je m'étonne avec douleur, que les Princes Catoliques ne fassent tous leurs éforts pour mériter la protection de cette Auguste Dame, & l'invoquer dans leurs perils (qui sont toûjours plus grands à l'égard des Princes, qu'à l'égard de tous les autres Hommes) afin de trouver en elle un lieu de refuge, une protectrice & une puissante Avocate. Que si les Rois & les Princes

Princes ſont expoſez à des grands dangers, qu'ils ſe ſouviennent donc, que les obligations & les reconnoiſſances, qu'ils doivent à leur Liberatrice, en ſont d'autant plus grandes; puiſque cette Divine Reine, parlant d'elle-même, dit, que par elle les Rois ſont élevez & maintenus ſur leur Trône, que les Princes commandent, & que les puiſſans de la terre adminiſtrent la juſtice: qu'elle aime ceux qui l'aiment, & que ceux qui l'invoquent, jouïront de la vie éternelle, parce qu'en operant en elle, ils ne pecheront point.

Prov. 8. *v.* 15. *&* 16.

Eccl. 24. *v.* 31.

302. Je ne veux point cacher la lumiere, qui m'a été ſi ſouvent communiquée, & principalement celle que je reçois en cét endroit, avec ordre de la manifeſter. Il m'a été découvert en Dieu, que toutes les aflictions de l'Egliſe Catolique & tous les travaux que le peuple Chrêtien ſoufre, ſe ſont toûjours diſſipez par l'interceſſion de la trés-pure Marie: & que dans ce malheureux ſiécle où nous ſommes, auquel l'orgueil des héretiques s'éleve avec tant d'impudence contre Dieu & contre ſon Egliſe afligée, il n'y a qu'un ſeul reméde pour mettre fin à des miſeres ſi déplorables; qui eſt, que les Rois & les Roïaumes Catoliques adreſſent leurs vœux & leurs prieres à la Mere de la

grace & de la miſericorde, la trés-Sainte Vierge, & ſe la rendent favorable par quelque ſervice ſignalé, qui augmente ſa dévotion & étende ſa gloire par toute la terre; afin qu'elle nous regarde avec miſericorde, & nous obtienne de ſon trés-Saint Fils la grace de nous corriger, & de réformer le grand nombre de vices énormes, que l'énemi commun a ſemé parmi le peuple Chrêtien, apaiſant par ſon interceſſion la colere du Seigneur, qui nous châtie avec tant de juſtice, & nous menace de plus grandes aflictions & de plus grands malheurs. Et de ce retranchement de nos crimes ſuivra la victoire contre les infidéles, & l'extirpation des héreſies & des fauſſes ſectes, qui opriment la Sainte Egliſe: parce que la trés-Auguſte Marie eſt une épée, qui les doit vaincre & exterminer dans le monde.

303. Le monde reſſent aujourd'hui le funeſte éfet de cét oubli: & ſi les Princes Catoliques ne proſperent pas dans le gouvernement de leurs Roïaumes, dans leur conſervation, à augmenter la foi, à reſiſter à leurs énemis, & dans les guerres contre les Infidéles, tout cela arrive, parce qu'ils ne ſe ſont pas conduits par ce nord, & n'ont pas dedié leurs actions & leurs penſées à Marie, oubliant que cette Reine ſe trouve

dans les chemins de la juſtice pour la leur enſeigner, pour les conduire par ſes voies, & pour enrichir tous ceux qui l'aiment. *Prov. 8. v. 20.*

304. O Prince & Chef de la Sainte Egliſe Catolique, & vous Prélats, qui recevez auſſi le tître de Princes : O Prince Catolique & Monarque d'Eſpagne, à qui par une obligation naturelle, par une afection ſinguliere & par ordre du Trés-Haut, j'adreſſe cette humble, mais néanmoins véritable exhortation : mettez vôtre couronne & vôtre Monarchie aux piez de cette Reine du Ciel & de la Terre ; cherchez avec confiance la Reſtauratrice de tout le genre humain ; aïez recours à celle qui eſt par le pouvoir Divin au deſſus de toutes les puiſſances des Hommes & de l'Enfer : tournez vos afections vers celle, qui a en main les chefs de la volonté & des tréſors du Seigneur ; aportez vôtre honneur & vôtre gloire en cette Sainte Cité de Dieu, qui ne vous la demande point, par un beſoin d'augmenter la ſienne, mais pour acroître & pour étendre la vôtre. Ofrez-vous avec vôtre pieté Catolique, & de tout vôtre cœur de lui rendre quelque important & agréable ſervice, en récompenſe duquel Dieu a deſtiné des biens infinis ; comme la converſion des Gentils, la victoire contre les Héretiques *Apoc. 21. v. 24.*

& les Païens, la paix & la tranquilité de l'Eglise, une nouvelle lumiere & des secours éficaces pour réformer les mœurs dépravées, & pour vous faire un grand Roi, glorieux en cette vie & en l'autre.

305. O Roïaume & Monarchie Catolique d'Espagne & en ce glorieux tître, trés-heureuse, si vous ajoutiez à la fermeté & au zele de la foi, que vous avez reçuë de la dextre du Tout-Puissant au dessus de vos mérites, la sainte crainte de Dieu, qui correspondît à la profession de cette foi si distinguée entre toutes les nations de la terre! O si pour arriver à cette fin, & à cette couronne de vos félicitez, tous vos habitans s'apliquoient avec une ardente ferveur à la devotion de la trés-Sainte Vierge! Quel seroit l'éclat de vôtre gloire, quelle illumination, quelle protection & quelle défense ne recevriez-vous pas de cette Reine; de quels trésors celestes vos Rois Catoliques ne seroient-ils point enrichis, & par leur moïen la douce loi de l'Evangile étenduë par toutes les nations! Sachez, que cette Auguste Princesse honore ceux qui l'honorent, enrichit ceux qui la recherchent, glorifie ceux qui la glorifient, & défend ceux qui esperent en elle: & je vous assure, que pour pratiquer à vôtre égard ces faveurs de

Prov. v. 20. Eccl. 24. v. 31.

Mere ſinguliere, elle atend & déſire que vous l'obligiez, & que vous excitiez ſon amour maternel. Mais prenez garde auſſi, que Dieu n'a beſoin de perſonne, & qu'il eſt puiſſant, pour faire des pierres, des enfans à Abraham; & que ſi vous vous rendez indigne d'un ſi grand bien, il pût reſerver cette gloire pour celui qui lui plaira, & la méritera davantage. *Pſ. 25. v. 2. Luc. 3. v. 8.*

306. Afin donc que vous ſoïez informée du ſervice que vous pouvez rendre aujourd'hui à cette Reine de l'Univers, & par lequel vous la devez ſenſiblement obliger, entre pluſieurs que vôtre dévotion & vôtre pieté vous pourront inſpirer; voïez en quel état ſe trouve le Miſtere de ſon immaculée Conception dans toute l'Egliſe, & ce qui manque pour aſſurer avec ſolidité les fondemens de cette Cité de Dieu. Ne croïez pas, que cét avis vienne d'une femme ignorante & foible, ou ſoit inſpiré d'une particuliere dévotion & d'un amour de l'état, que je profeſſe ſous ce nom & dans la Religion de Marie ſans peché originel; puiſque ma créance & la lumiere que j'ai reçuë dans cette Hiſtoire me ſufiſent. Cette exhortation n'eſt pas pour moi, je ne la donnerois pas auſſi de mon propre mouvement: j'obéis en elle, au Seigneur, qui donne la parole

aux müets, & rend les langues des enfans éloquentes. Et ſi quelcun eſt ſurpris de cette liberale miſericorde, qu'il conſidere avec atention ce que l'Evangeliſte ajoute touchant cette grande Reine, diſant:

Verſ. 25. 307. *Que ſes portes ne ſeront point fermées de jour, car il n'y aura point là de nuit.* Les portes de la miſericorde de la trés-glorieuſe Marie ne furent, ni ne ſont jamais fermées, comme auſſi il n'y eut en elle aucune nuit du peché dés le premier inſtant de ſon être & de ſa Conception, qui fermât les portes de cette Cité de Dieu, comme aux autres Saints. Et comme dans une Ville, où les portes ſont toûjours ouvertes, tous ceux qui veulent y entrer & en ſortir, le peuvent faire en toutes ſortes de tems avec une grande liberté; ainſi il n'eſt aucun d'entre les Hommes, qui ne puiſſe entrer avec la même franchiſe dans la communication de la Divinité par les portes de la miſericorde de nôtre Auguſte Reine, où les tréſors du Ciel tiennent leur bureau, ſans aucun égard de tems, de lieu, d'âge, ni de ſexe. Tous ont eu la liberté d'y entrer dés ſa fondation, c'eſt pourquoi le Trés-Haut l'a fondée avec tant de portes, qui ſont toûjours ouvertes, libres & au jour: car dés ſa trés-pure Conception les miſericordes & les faveurs com-

mencerent de sortir par ces portes pour tout le genre humain. Mais quoi qu'elle ait un si grand nombre de portes, afin que les richesses de la Divinité en sortent, elle ne laisse pas d'être trés-assurée contre les énemis. Et partant le Texte ajoute:

308. *Il n'y entrera rien de soüillé, ni aucun de ceux qui commettent des choses éxécrables & des fausſetez, mais seulement ceux, qui sont écrits dans le livre de vie de l'Agneau.* Vers. 27.

L'Evangeliste met fin à ce chapitre vingt-uniéme en renouvellant le privilége des immunitez de cette Cité de Dieu, la trés-Sacrée Vierge, nous assurant qu'aucune chose soüillée n'entra jamais en elle, parce qu'elle reçut une ame & un corps immaculez: car on ne pourroit point dire qu'il n'y est rien entré de soüillé, si elle avoit eu la tache du peché originel; puisque les soüillures des pechez actuels n'entrerent pas même par cette porte. Tout ce qui entra dans cette Sainte Cité, fut ce qui étoit écrit en la vie de l'Agneau: parce que l'on prit le modéle & l'original de son trés-Saint Fils pour la former; aucune des vertus de la trés-pure Marie n'aïant pû se tirer d'aucun autre principe, pour petite qu'elle fût, s'il étoit possible de trouver quelque chose de petit en elle. Et si Marie étant cette porte,

elle eſt encore une Ville de refuge pour les Hommes, c'eſt avec cette condition, que ceux qui commettront des choſes éxécrables & des fauſſetez n'y auront aucune part, ni entrée. Mais il n'eſt pas pour cela défendu aux ſoüillez & aux pecheurs enfans d'Adam d'aprocher des portes de cette Sainte Cité de Dieu; car s'ils s'en aprochent contrits & humiliez pour y chercher la netteté de la grace, ils la trouveront aux portes de nôtre grande Reine, & non point en d'autres. Elle eſt nette, elle eſt pure, elle eſt abondante, & ſur tout elle eſt Mere de la miſericorde, douce, amoureuſe & puiſſante pour nous enrichir dans nos pauvretez, & pour nettéïer les taches de tous nos pechez.

INSTRUCTION,

QUE LA REINE DU CIEL Me donna ſur ces Chapitres.

309. MA Fille, les miſteres de ces chapitres renferment une grande doctrine & beaucoup de lumiere, quoique vous y aïez omis bien des choſes. Tâchez de profiter de tout ce que vous avez ouï

& écrit, afin que vous ne receviez en vain la lumiere de la grace. Et ce dont je veux vous avertir en peu de mots, eſt, que, bien que vous aïez été conçuë dans le peché, & ſoïez ſortie de la terre avec des inclinations terreſtres, vous ne perdiez pas courage dans le combat de vos paſſions, & ne vous rebutiez point juſques à ce que vous les aïez tout-a-fait vaincuës & détruit vos énemis en elles; puiſque par les forces de la grace du Trés-Haut qui vous ſecondera, vous vous pouvez élever au deſſus de vous-même, & devenir fille du Ciel, d'où la grace vient: & afin que vous arriviez à ce bonheur, vous ne devez plus vivre que dans la ſainteté la plus relevée, aïant toûjours vôtre entendement ocupé à la connoiſſance de l'être immuable & des perfections de Dieu, ſans permettre qu'aucune autre aplication, des choſes même néceſſaires, vous en faſſe déchoir. Par ce ſouvenir continuel, & cette vûë interieure des grandeurs de Dieu, vous ſerez diſpoſée en tout le reſte pour pratiquer la plus haute perfection des vertus, pour récevoir les influënces & les dons du Saint Eſprit, & pour arriver à cét étroit lien d'amitié & de communication avec le Seigneur. Afin donc que vous ne mettiez en cela aucun empêchement à ſa Sainte volon- 2.Cor. 6.v.1.

té, qui vous a été si souvent manifestée & déclarée, travaillez à mortifier la partie inferieure de la créature, où resident les inclinations perverses & les passions sinistres. Mourez à tout ce qui apartient à la terre, sacrifiez en la presence du Trés-Haut tous vos apétits sensuels, sans condécendre à aucun, que vôtre volonté n'agisse que par l'obéissance, & gardez-vous bien de sortir de vôtre interieur, où la clarté de l'Agneau vous illuminera. Préparez-vous, pour entrer dans le lit nuptial de vôtre Epoux, & laissez-vous orner, selon que la dextre du Tout-Puissant a destiné de faire, si vous y concourez de vôtre part & n'y portez aucun obstacle. Purifiez vôtre ame par plusieurs actes de douleur de l'avoir ofensé; & qu'elle le loüe & le glorifie avec un amour trés-
Cant. 8. v. 2. & 4. ardent. Cherchez-le avec de saintes & perpetuelles inquietudes, jusques à ce que vous aïez trouvé celui que vôtre ame désire, & l'aïant une fois trouvé, ne l'abandonnez point. Je veux aussi que vous viviez dans cette vie passagere comme ceux qui l'ont achevée, atachant toutes vos vûës sans discontinuër, à l'objet qui les rend bien-heureux. Cét objet doit être la régle de vôtre vie, afin que par la lumiere de la foi & de la clarté du Tout-Puissant, qui vous illu-

minera & remplira vôtre eſprit, vous l'aimiez, l'adoriez & l'honoriez toûjours. Voila ce que le Trés-Haut demande de vous: faites des ſérieuſes réflexions ſur ce que vous pouvez aquerir & ſur ce que vous pouvez perdre. Ne mettez point par vôtre négligence la choſe au hazard; mais ſoumettez vôtre volonté, & reduiſez-vous entierement à la doctrine de vôtre époux, à la mienne & à celle de l'obéiſſance, que vous devez conſulter en toutes choſes. Telle fût l'inſtruction que la Mere du Seigneur me donna, à laquelle je répondis toute pleine de confuſion, ce qui ſuit.

310. Reine & Maîtreſſe de l'Univers, à laquelle je ſuis & déſire d'être durant toutes les éternitez: je loüe en elles la toute-puiſſance du Trés-Haut, qui vous a ſi fort éxaltée, & renduë ſi riche & ſi puiſſante envers lui; je vous ſuplie, mon Auguſte Princeſſe, de regarder avec miſericorde vôtre pauvre ſervante; de réparer ma lâcheté avec ces dons, que le Seigneur a mis entre vos mains, pour diſtribuer aux miſerables, de m'enrichir dans mon extrême pauvreté, & de me forcer, comme Maîtreſſe abſoluë, juſques à ce que je vueille & opere éficacement ce qui eſt le plus parfait, & que je ſois agréable aux yeux de vôtre trés-Saint Fils,

mon Seigneur. Procurez-vous cette gloire d'avoir élevé de la pouſſiere la plus inutile de toutes les créatures. J'abandonne mon
Pſ. 30. v. 16. ſort entre vos mains, rendez-le moi, Vierge Sainte, favorable, & travaillez-y éficacement; rien n'eſt impoſſible à vôtre volonté, qui eſt toute Sainte & puiſſante, par les mérites de vôtre trés-Saint Fils, & par la parole irrévocable que la trés-Sainte Trinité vous a donnée de vous acorder tout ce que vous lui demanderiez. Je ne puis pas mériter cette grace de vous, parce que j'en ſuis trés-indigne, mais je vous la demande, ô ma Souveraine, par vôtre ſainteté même, & par vôtre clémence Roïale.

CHAPITRE XX.

Ce qui arriva pendant les neuf Mois de la groſſeſſe de Sainte Anne; & les operations de la trés-pure Marie dans ſon ſein, & ce que ſa Mere fit durant ce tems-là.

311. LA trés-Sainte Vierge aïant été conçuë ſans peché originel (comme

nous avons dêja dit) par cette premiere vision qu'elle eût de la Divinité, son esprit fut tout absorbé & ravi de cét objet de son amour, qui commença de l'enflamer dés l'instant que son ame trés-heureuse fut créée dans cét êtroit Tabernacle du sein maternel, pour ne cesser jamais ses ardeurs, mais bien pour les continüer pendant toute l'éternité dans la gloire la plus relevée d'une pure créature, dont elle jouït à la droite de son trés-Saint Fils. Et afin qu'elle s'avançât dans la contemplation & dans l'amour Divin; outre les especes infuses qu'elle reçut des choses créées, & de celles qui réjaillirent de la premiere vision de la trés-Sainte Trinité, par lesquelles elle éxerça plusieurs actes des vertus proportionnées à l'êtat où elle se trouvoit pour lors, le Seigneur lui renouvella la merveille de cette vision abstractive de sa Divinité, en la lui acordant deux autres fois: de sorte, que la trés-Sainte Trinité se manifesta à elle en cette maniere trois fois, avant qu'elle naquît; l'une, dans le premier instant qu'elle fut conçuë; l'autre, environ au milieu des neuf mois; & la troisiéme, le jour, qui préceda sa naissance. Il ne faut pas inferer de là, que, parce que cette maniere de vision ne lui êtoit pas continuelle, elle n'en eût

point d'autre, car elle en reçut une plus inferieure, quoi que trés-ſuperieure & fort élevée, en laquelle elle voïoit par la foi, & par une illuſtration ſinguliere l'être de Dieu: cette maniere de contemplation n'abandonna jamais nôtre Auguſte Reine, & ſurpaſſa toutes celles, qu'eurent tous les voïageurs enſemble.

312. Mais bien que cette viſion abſtractive de la Divinité fût conforme à l'état de voïagere, elle étoit toutefois ſi relevée & ſi immédiate à la viſion intuitive, qu'elle ne devoit pas être continuelle en cette vie mortelle, à celle qui devoit mériter la gloire intuitive par d'autres actes; elle lui fut néanmoins un ſouverain ſecours de la grace pour arriver à cette fin, parce qu'elle laiſſoit dans l'ame des eſpeces imprimées du Seigneur, & l'élevoit; & abſorboit toute la créature dans cét heureux embraſement de l'amour Divin. Ces ſaintes afections ſe renouvellerent par ces viſions dans l'ame de la trés-pure Marie, pendant qu'elle fut dans le ſein de Sainte Anne; d'où il s'enſuivit, qu'aïant l'uſage trés-parfait de raiſon, & s'ocupant à des demandes continuelles en faveur du genre humain, à des actes héroïques d'adoration, d'honneur & d'amour de Dieu, & à une ſainte commu-

nication avec les Anges, elle ne reſſentit point la cloture de la naturelle & étroite priſon du ſein maternel ; l'interdiction de l'uſage des ſens extérieurs ne lui cauſa aucune peine, & les incommoditez ordinaires de cét êtat ne lui furent point à charge. Elle ne s'aperçut point de tout cela, parce qu'elle êtoit plus en ſon bien-aimé, que dans le ſein de ſa Mere, & plus qu'en elle-même.

313. La derniere de ces trois viſions qu'elle eut, fut acompagnée par de nouvelles, & par de plus admirables faveurs du Seigneur : parce qu'il lui manifeſta, qu'il êtoit dêja tems de ſortir à la lumiere du monde & à la converſation des mortels. Et ſe ſoumettant à la Divine volonté, la Princeſſe du Ciel dit au Seigneur : Dieu de " trés-haute Majeſté, Maître abſolu de tout " mon être, Ame de ma vie & vie de mon " Ame, infini en atributs & en perfections, " incomprehenſible, puiſſant & riche en mi- " ſericordes, mon Divin Roi & mon Sei- " gneur ; je n'êtois rien, & vous m'avez fait " ce que je ſuis ; & ſans l'avoir pû mériter, " vous m'avez enrichie de vôtre Divine gra- " ce & de vôtre lumiere, afin que par elle " je connuſſe auſſi-tôt vôtre être immuable " & vos perfections Divines, & qu'en vous " connoiſſant, vous fuſſiez le premier objet "

„ de ma vûë & de mon amour, afin que je
„ ne cherche point d'autre bien que vous,
„ qui en êtes le ſouverain, le véritable, & tou-
„ te ma conſolation. Vous me commandez,
„ Seigneur, que je ſorte pour jouïr de la
„ lumiere materielle, & de la converſation
„ des créatures; & j'ai vû dans vôtre être
„ même, comme dans un trés-clair miroir,
„ l'état dangereux de la vie mortelle & tou-
„ tes ſes miſeres. Si en elle je dois manquer
„ (par ma foibleſſe & par ma nature débile)
„ d'un ſeul point à vôtre amour & à vôtre
„ ſervice, & que je doive y mourir pour
„ lors, que je meure tout à l'heure ici, plû-
„ tôt que de paſſer à un état, où je puiſſe
„ vous perdre. Mais Seigneur, ſi vôtre
„ Sainte volonté ſe doit acomplir, en me
„ mettant ſur la mer orageuſe de ce monde;
„ je vous ſuplie, Trés-Haut & Trés-Puiſſant
„ Protecteur de mon ame, de diriger ma
„ vie, de conduire mes pas, & de rendre
„ toutes mes actions agréables à vôtre bon
Cant. 2. v. 4. „ plaiſir. Ordonnez en moi la charité, afin
„ que par le nouvel uſage des créatures, par
„ vous & par elles, elle ſe perfectionne. J'ai
„ connu en vous l'ingratitude de pluſieurs
„ ames, & je crains avec ſujet (moi, qui ſuis
„ de leur même nature) de commettre par
„ quelque malheur cette faute. J'ai jouï dans

cette

cette étroite demeure du sein de ma Mere " des espaces infinis de vôtre Divinité : je " possede ici l'unique & le souverain bien, " en vous possedant, mon bien aimé ; & " n'aïant présentement que vous seul pour " partage & possession, je ne sai, si étant " hors de cette cloture, je ne perdrai point " mon trésor à la vûë d'une autre lumiere, " & par l'usage de mes sens. S'il étoit possi- " ble & convenable de rénoncer au commer- " ce de la vie qui m'atend, je rénoncerois " volontiers à tout, & je m'en priverois ; " mais que vôtre volonté se fasse & non pas " la mienne. Et puisque vous l'ordonnez " ainsi, donnez-moi vôtre benédiction & " vôtre agrément, pour naître au monde, & " continuez-moi vôtre Divine protection " dans l'état où vous me mettez. Cette prie- " re aïant été faite par la trés-douce & tendre Marie, le Trés-Haut lui donna sa benédiction, & lui commanda, comme avec empire, de sortir à la lumiere materielle de ce Soleil visible ; & l'illumina sur ce qu'elle devoit faire pour l'acomplissement de ses désirs. Ps. 72. v. 26.

314. Sa trés-heureuse mere Sainte Anne passoit le tems de sa grosseſſe toute spiritualisée par des éfets Divins, & avec une grande douceur qu'elle ressentoit en ses puissances ;

mais la Divine providence ordonna, pour augmenter sa gloire & pour assurer la prosperité de son pélerinage, qu'elle eût quelque contrepoids d'afflictions, car sans ce pénible secours on ne profite pas assez des fruits de la grace & de l'amour. Et pour mieux pénétrer ce qui arriva à cette trés-Sainte Dame, il faut savoir, que le Démon aprés qu'il fut précipité du Ciel avec tous ses mauvais Anges dans les peines de l'Enfer, étoit toûjours aux aguets pour sonder toutes les plus Saintes Femmes de l'ancienne loi, & tâcher de découvrir parmi elles, celle, dont il avoit vû le signe, & qui le devoit fouler aux piez & lui écraser la tête. Et la rage de Lucifer étoit si ardente, qu'il ne vouloit pas fier tous les soins de cette perverse négociation à ses seuls inferieurs; mais il s'y emploïoit lui-même, quoi qu'il s'en servît contre quelques vertueuses Femmes, reservant toutes ses atentions pour découvrir & ataquer celles, qui se distinguoient le plus dans la pratique des vertus, & en la grace du Trés-Haut.

Apoc. 12. *v.* 1.

Gen. 3. *v.* 15.

315. Par telles méchancetez & par ces embuches il découvrit avec beaucoup d'étonnement la grande Sainteté de nôtre Illustre Dame, & remarquoit avec assiduité tout ce qui lui arrivoit : & quoi qu'il ne

lui fut pas poſſible de pénetrer l'importance du tréſor, que ſon ſein bien-heureux renfermoit (parce que le Seigneur lui cachoit ce miſtere & pluſieurs autres) il ſe ſentoit néanmoins repouſſé par une grande force & par une vertu extraordinaire, qui réjaloiſſoit de Sainte Anne; & ne pouvant pas découvrir la cauſe de cette puiſſante éficacité, il s'en troubloit; & s'inquiétoit bien ſouvent dans ſa propre fureur. D'autres fois il s'apaiſoit un peu, croïant que cette groſſeſſe étoit ſelon le même ordre & les mêmes cauſes naturelles que les autres, & qu'il n'avoit en elle rien à craindre de nouveau; parce que le Seigneur le laiſſoit chanceler dans ſa propre ignorance, & permettoit qu'il fût agité dans les ſuperbes flots de ſon indignation. Mais ſon eſprit trés-pervers ſe ſcandaliſoit nonnobſtant cela, de voir tant de quiétude dans la groſſeſſe de Sainte Anne; lui étant quelquefois manifeſté, comme pluſieurs Anges l'aſſiſtoient: & ſur tout il avoit un ſenſible dépit de voir que ſes forces étoient foibles, pour reſiſter à celle, qui ſortoit de nôtre bien-heureuſe Sainte; commençant de douter qu'elle ne provenoit pas d'elle ſeule.

316. Le Dragon étant tout alarmé par ces ſoupçons détermina d'ôter la vie, s'il

pouvoit, à la trés-heureuſe Anne; ou du moins de faire ſes éforts, s'il n'y pouvoit réüſſir, pour empêcher qu'elle acouchât heureuſement de ſon fruit. Car l'orgueil de Lucifer étoit ſi démeſuré, qu'il ſe flatoit de pouvoir vaincre, ou ôter la vie (ſi la choſe ne lui étoit cachée) à celle qui devoit être Mere du Verbe incarné, & au même Meſſie reſtaurateur du monde. Il fondoit cette ſuprême audace ſur ce que ſa nature angelique étoit ſuperieure en qualité & en forces à la nature humaine : comme ſi la grace n'eût point été ſuperieure à l'une & à l'autre, & que toutes deux ne fuſſent point ſoumiſes à la volonté de leur Créateur. Avec cette fole & témeraire préſomption il oſa tenter Sainte Anne par pluſieurs fauſſes perſuaſions, par des terreurs, des troubles & des défiances de ſa groſſeſſe, en lui repreſentant le nombre de ſes années, & celles qu'elle avoit paſſé ſans enfans. Le Démon pratiquant tout cela pour ſonder la vertu de la Sainte, & pour voir ſi l'éfet de ces perſuaſions lui donneroit quelque jour pour lui ravir la volonté par quelque conſentement.

317. Mais nôtre invincible Dame réſiſta courageuſement à ces ataques par une force admirable, une patience conſtante, une priere continuelle, & par une vive foi au

Seigneur, ſe ſervant de ſes armes pour anéantir les vaines embûches du Dragon, qui à ſa grande confuſion, augmentoient en elle, la grace & la protection Divine ; car outre les grands mérites que la Sainte Mere s'aqueroit, les Princes celeſtes, qui gardoient ſa trés-Sainte Fille, la défendoient & chaſſoient les Démons de ſa préſence. L'inſatiable malice de cét énemi ne ſe rébutant point pour cela : & comme ſa témerité & ſon orgueil ſurpaſſent ſes forces, il entreprit de ſe ſervir des moïens humains, parce qu'il ſe promet toûjours par de telles voies des victoires plus aſſurées. Aïant donc tâché en premier lieu d'abatre la maiſon de Saint Joachim & de Sainte Anne, afin qu'elle ſe troublât & s'inquietât par cette alarme, & n'y aïant pû reüſſir, parce que les Anges bien-heureux lui réſiſterent, il ſucita & irrita certaines femmelettes d'un eſprit foible de la connoiſſance de Sainte Anne, afin qu'elles euſſent du bruit avec elle, comme elles le firent véritablement, s'acharnant contre nôtre Sainte avec beaucoup de rage, lui vomiſſant mille injures, & lui faiſant des ſenſibles afrons : Elles firent entre elles de grandes moqueries & railleries de ſa groſſeſſe, lui diſant, que c'êtoit une tromperie du Démon de croire

Iſai. 16. v. 6.

une telle choſe dans l'âge où elle étoit.

318. Sainte Anne ne fut point troublée par cette tentation, au contraire elle ſuporta toutes ces injures avec une grande douceur & charité, obligeant celles qui les lui faiſoient : & dés lors elle regarda ces Femmes avec plus d'afection, & leur rendit des ſervices plus conſidérables. Leur colere ne ſe modera pas néanmoins ſi-tôt ; parce que le Démon les avoit dêja poſſedées, pour les animer contre la Sainte : & quand on s'eſt une fois abandonné à ce cruël tiran, ſon empire s'acroit pour maîtriſer avec plus de violence ceux qui s'y ſont ſoumis. Il incita donc ces furies, afin qu'elles machinaſſent quelque trahiſon contre la perſonne & la vie de Sainte Anne ; ce qu'elles firent, ſans pouvoir pourtant éxecuter leurs mauvais deſſeins, parce que la vertu Divine rendoit toûjours plus foibles & plus vaines, les forces de ces méchantes Femmes, qui ne purent rien faire contre la Sainte, au contraire elle les rengea à la raiſon par ſes douces remontrances, & les convertit par ſes charitables prieres.

319. Ainſi le Dragon fut vaincu, mais non pas déſabuſé, parce que reſtant toûjours dans ſa témeraire obſtination il ſe ſervit d'une ſervante de nos deux Saints mariez,

& l'irrita de telle ſorte contre Sainte Anne, qu'elle devint plus méchante que les autres Femmes, étant énemie domeſtique, & partant plus obſtinée & plus dangereuſe. Je ne m'arrête point à raconter ce que l'énemi eſſaïa par le moïen de cette ſervante, parce que c'étoit le même que ce qu'il venoit d'entreprendre, quoique ce fut avec bien plus d'aflíction & de péril pour nôtre Sainte Dame : elle ſortit néanmoins avec le ſecours Divin victorieuſe de cette tentation, & beaucoup plus glorieuſement que des autres, parce que le défenſeur d'Iſraël, qui gardoit ſa Sainte Cité ne dormoit pas, l'aïant environnée des plus valeureux de ſa milice celeſte pour ſa garde, qui mirent en fuite Lucifer & ſes Miniſtres, afin qu'ils ne troublaſſent plus le répos de la victorieuſe Mere, qui ſe préparoit dêja pour le trés-heureux acouchement de la Princeſſe du Ciel, s'y étant diſpoſée par les actes héroïques des vertus, & par les mérites qu'elle s'étoit aquis dans ces combats, car cette fin tant déſirée s'aprochoit toûjours davantage. Et je ſouhaite auſſi celle de ces chapitres pour ouïr les ſalutaires inſtructions de ma Reine & Maîtreſſe : que, bien qu'elle m'adminiſtre tout ce que j'écris ; ſes avis maternels me ſont néanmoins d'un plus grand profit : ainſi

Pſal. 120. *v.* 4.

je l'atens avec une joie inconcevable & une consolation particuliere de mon ame.

320. Parlez donc ma Divine Princesse, car vôtre servante écoute. Et si vous me donnez la permission (bien que je ne sois que poussiere & que cendre) je prendrai la liberté de vous proposer un doute, qui m'est venu sur ce chapitre ; puisque je les veux tous soumettre à vôtre benignité de Mere, de Reine & de Maîtresse. Le doute où je suis, est celui-ci : Comment est-il possible, Princesse de l'Univers, qu'aïant été conçuë sans peché, & avec une si sublime connoissance de toutes choses, que vôtre ame très-Sainte reçut dans la vision de la Divinité ; la crainte & les douleurs si grandes, que vous aviez de perdre l'amitié de Dieu & de l'ofenser, se pouvoient trouver & compâtir avec cette grace ? Si dans le premier instant de vôtre être la grace vous prevint ; comment apréhendiez-vous de la perdre dans un commencement si tendre ? Et si le Trés-Haut vous éxemta du peché, comment pouviez-vous tomber en d'autres, & ofenser celui qui vous preserva du premier ?

Gen. 18. v. 27.

INSTRUCTION,

ET REPONSE DE LA Reine du Ciel.

321. MA Fille, écoutez la réponse de vôtre doute. Quand j'aurois connu mon innocence & ma Conception immaculée dans la vision que j'eus de la Divinité au premier instant de mon être ; les faveurs & les dons de la main du Seigneur sont d'une telle nature ; que plus ils assurent & se connoissent, plus les aplications qu'ils excitent à les conserver sont grandes, aussi bien que les soins de ne pas ofenser leur Auteur, qui les communique à la créature par sa seule bonté : & ils sont acompagnez de tant de lumieres, qu'on ne peut douter, qu'ils ne proviennent de la seule vertu Divine, & par les mérites de mon trés-Saint Fils ; l'insufisance & la bassesse de la créature y étant si fort à découvert, qu'elle est trés-clairement convaincuë de recevoir ce qu'elle ne mérite point, & elle ne doit, ni ne peut se l'aproprier, ne lui apartenant en aucune maniere. Connoissant aussi qu'il y a un Sei-

gneur & une cauſe ſuprême, qui le lui acorde par pure liberalité; & que celui qui le lui donne, le lui peut ôter, & le diſtribuër à qui bon lui ſemblera; de-là naiſſent abſolument les aplications & les ſoins qu'on prend pour ne pas perdre ce que l'on a reçu par grace, & de faire tout ſon poſſible pour le conſerver & pour augmenter le talent, puiſque l'on connoit que c'eſt le ſeul moïen de ne point perdre ce que nous avons en dépôt, & qu'on le donne à la créature, afin qu'elle le faſſe valoir & travailler à la gloire de ſon Créateur. Car le plus juſte moïen que nous avons, pour conſerver les bienfaits de la grace reçuë, eſt d'agir pour cette fin.

Mat. 25. v. 16.

322. Outre cela on connoit dans cét état la fragilité de la nature humaine, & ſon libre-arbitre pour le bien & pour le mal. Le Trés-Haut ne m'aïant point privée de cette connoiſſance, ne l'ôtant même à perſonne dans cette vie mortelle; au contraire il la laiſſe à tous, comme il eſt convenable, afin que par cette vûë la ſainte crainte de tomber dans le moindre petit peché s'enracine davantage. Cette lumiere fut plus grande en moi; parce que je connus qu'une petite faute diſpoſe à une plus grande, & que la ſeconde eſt un châtiment de la premiere. Il eſt vrai, que par les faveurs & les graces, que

le Seigneur avoit operées en mon ame, il n'étoit pas poſſible que je tombaſſe en aucun peché avec elles. Mais ſa providence diſpoſa de telle ſorte ce bienfait, qu'il me cacha l'aſſurance abſoluë de ne point pecher: connoiſſant qu'il m'étoit poſſible par moi ſeule de tomber, & qu'il dépendoit ſeulement de la Divine volonté de ne le faire pas; Ainſi il reſerva pour lui la connoiſſance & ma ſeureté, me laiſſant à moi l'heureuſe méfiance, & la ſainte crainte de pouvoir pecher comme voïagere: la conſervant toûjours depuis ma Conception juſques à la mort, & plus je m'avançois dans la vie, plus elle s'augmentoit.

323. Le Trés-Haut me donna auſſi la diſcretion & l'humilité, afin que je ne m'informaſſe point de ce miſtere par une recherche trop curieuſe; ma ſeule aplication étoit de confier à ſa bonté & à ſon amour, qui me devoient ſecourir pour ne le point ofenſer. Et de-là reſultoient deux éfets néceſſaires à la vie Chrêtienne: l'un, qui procuroit la tranquilité à mon ame; & l'autre, qui me maintenoit dans la crainte de perdre mon tréſor, & dans la vigilance pour le conſerver. Et comme c'étoit une crainte filiale, elle ne diminuoit en rien l'amour, au contraire elle l'enflamoit & l'augmentoit

davantage. Ces deux éfets d'amour & de crainte faiſoient en mon ame un acord Divin, qui ordonnoit toutes mes actions pour m'éloigner du mal & m'unir au ſouverain bien.

324. Ma chere amie, c'eſt la plus grande preuve des choſes qui concernent l'eſprit, quand elles viennent avec une véritable lumiere & une ſainte doctrine ; quand elles enſeignent la plus haute perfection des vertus, & meuvent avec une ſainte violence à la chercher. Les bienfaits qui décendent du Pere des lumieres, ont cette proprieté d'aſſurer en humiliant, & d'humilier ſans faire perdre l'eſperance ; de mêler la confiance avec les aplications & les ſoins, & ceux-ci avec la tranquilité & la paix, de telle ſorte qu'il ne ſe trouve dans ces afections aucun obſtacle, qui puiſſe empêcher l'acompliſſement de la Divine volonté. Et vous, ame favoriſée, ofrez au Seigneur de ferventes & humbles actions de graces, pour avoir été ſi liberal en vôtre endroit, lorſque vous le méritiez ſi peu, pour vous avoir illuſtrée de ſa Divine lumiere, introduite dans le cabinet de ſes ſecrets, & prévenuë de la ſainte crainte de ſa diſgrace. Uſez-en pourtant avec moderation, & excédez davantage en amour, vous élevant avec ces deux aîles

au dessus de tout ce qui est terrestre, & au dessus de vous-même. Tâchez de vous dépouiller maintenant de toutes les afections désordonnées, qu'une crainte excessive pourroit émouvoir en vous, abandonnez vôtre cause au Seigneur, & prenez la sienne pour la vôtre. Craignez jusques à ce que vous soïez purifiée & nettéïée de vos pechez & de vos ignorances; aimez le Seigneur jusques à ce que vous soïez toute transformée en lui, faites-le Maître de tout, & l'arbitre de vos actions, sans que vous la soïez de personne. Défiez-vous de vôtre propre jugement, & ne faites point la sage avec vous-même; parce que les passions aveuglent facilement le propre sentiment, l'entrainent aprés soi, & ce sentiment de concert avec les passions raviſſent la volonté; de façon que l'on craint ce qu'on ne devroit pas craindre, & qu'on a de vaines complaisances pour ce qui est préjudiciable. Assurez-vous de telle sorte, que vous ne vous complaisiez point en vous-même par des légeres & vaines satisfactions : doutez & craignez jusques à ce que par une tranquilité soigneuse & agissante vous aïez trouvé le juste équilibre de toutes choses; & vous le trouverez toûjours, si vous vous soumettez à l'obéissance de vos Prélats, & à ce que

Prov. 3. v. 7.

le Trés-Haut vous enſeignera & operera en vous. Et bien que les éfets ſoient bons en la fin que l'on déſire, ils doivent néanmoins être tous éxaminez & réglez par l'obéiſſance & par le conſeil, car ſans cette direction ils deviennent des avortons & inutiles. Apliquez-vous donc, ma fille, en toutes choſes à ce qui eſt le plus ſaint & le plus parfait.

CHAPITRE XXI.

De l'heureuſe naiſſance de la trés-pure Marie, nôtre Auguſte Reine : les faveurs qu'elle y reçut de la main du Trés-Haut : & comme on lui impoſa le nom au Ciel & en la Terre.

325. L'Agréable jour du trés-heureux enfantement de Sainte Anne vint réjoüir le monde par la naiſſance de celle, qui le venoit honorer de ſa preſence, étant ſanctifiée & conſacrée pour être la Mere de Dieu. Cet enfantement arriva le huitiéme

de Septembre, les neuf mois entiers, aprés la conception de l'ame trés-ſainte de nôtre Reine & Maîtreſſe, aïant êté acomplis. Sa Mere Anne fut prevenuë d'une illuſtration interieure, en laquelle le Seigneur l'avertit que l'heure de ſon enfantement s'aprochoit. Et êtant remplie de joie de l'eſprit Divin, elle donna toutes ſes atentions à ſa voix; & ſe proſternant dans ſa priere, elle demanda au Seigneur de l'aſſiſter de ſa grace & de ſa protection, afin qu'elle acouchât heureuſement. Dans cét inſtant elle reſſentit un mouvement dans ſon ſein, que les enfans excitent naturellement au tems de leur naiſſance. Et pour lors cette trés-heureuſe Fille Marie fut enlevée par une providence & une vertu Divine, dans une extaſe trés-ſublime; dans laquelle êtant abſorbée & abſtraite de toutes les operations ſenſibles, elle naquit au monde ſans s'en apercevoir par les ſens; comme par eux elle l'auroit pû connoître, ſi êtant joints à l'uſage de la raiſon qu'elle avoit, on les eût laiſſé agir naturellement dans cette heure favorable: mais le pouvoir du Trés-Haut le diſpoſa ainſi, afin que la Princeſſe du Ciel ne reſſentît point ce qu'il y avoit de naturel dans le progrez de cét enfantement.

326. Elle naquit pure, nette, belle &

toute pleine de graces, nous faisant connoître par là, qu'elle venoit éxemte de la loi & du tribut du peché. Et quoi qu'elle naquît comme les autres filles d'Adam en la substance; ce fut néanmoins avec de telles circonstances & des accidens si particuliers de graces, qu'ils rendirent cette naissance miraculeuse & admirable pour toute la nature, & pour une éternelle loüange de celui qui en étoit l'Auteur. Cette Divine étoile avancouriere du jour parut donc au monde sur la minuit, commençant à diviser celle de l'ancienne loi & des premieres ténébres, du nouveau jour de la grace, qui se disposoit à paroître. On l'envélopa de ses langes; & celle qui avoit toutes ses pensées & tous ses désirs en la Divinité, fut enmaillotée comme les autres enfans, & traitée comme une petite créature, quoi qu'elle surpassât en sagesse, & les Hommes & les Anges. Sa Mere ne voulut point permettre pour lors, que d'autres mains que les siennes s'emploïassent à l'acommoder, elle en prit elle même tout le soin, n'étant nulement embaraſſée de ses couches; parce qu'elle fut délivrée des tributs incommodes, que les autres meres païent ordinairement.

327. Sainte Anne reçut entre ses bras celle qui étant sa propre Fille, étoit aussi le plus

plus riche tréſor du Ciel & de la Terre, entre les pures créatures, dont elle êtoit la ſuperieure, n'êtant inferieure qu'à Dieu ſeul : elle l'ofrit avec ferveur & avec des larmes de joie à ſa Divine Majeſté, diſant interieurement: Seigneur, dont la ſageſſe " & le pouvoir ſont infinis, Créateur de tout " ce qui a l'être ; je vous ofre le fruit que " je viens de recevoir de vôtre Divine bon- " té, & je vous rend des actions éternelles " de graces de me l'avoir donné, ſans l'avoir " pû mériter. Faites, Seigneur, de la Fille " & de la Mere ſelon vôtre trés-Sainte vo- " lonté, & daignez regarder de l'inacceſſible " Trône de vôtre gloire nôtre petiteſſe. " Soïez éternellement beni, d'avoir enrichi " le monde par une créature, qui eſt ſi fort " agréable à vôtre bon plaiſir ; & d'avoir " préparé en elle la demeure & le Taberna- " cle du Verbe Eternel. J'en félicite mes " Saints Peres & les Prophétes, & en eux " tout le genre humain, à cauſe du gage aſſu- " ré, que vous leur donnez de leur rédem- " ption. Mais comment me comporterai-je " avec celle que vous me donnez pour Fille, " ne méritant pas d'être ſa ſervante? Com- " ment oſerai-je toucher la véritable Arche " du Teſtament ? Donnez-moi, mon Sei- " gneur & mon Roi, la lumiere qui m'eſt "

Sap. 9. v. 8.

„ néceſſaire pour découvrir vôtre ſainte vo-
„ lonté & pour l'éxécuter ſelon vôtre bon
„ plaiſir, & dans les ſervices que je dois
„ rendre à ma Fille.

328. Le Seigneur répondant interieurement à la Sainte Dame ; lui dit de traiter cette Divine créature, comme de mere à fille en ce qui concerneroit l'exterieur, ſans lui témoigner aucun ſenſible reſpect ; mais qu'elle le conſervât dans ſon interieur ; & que dans ſon éducation elle acomplît les loix d'une véritable mere, élevant ſa Fille avec autant de ſoin, que d'amour. L'heureuſe mere pratiqua tout cela : & uſant de ce droit & de cette permiſſion, ſans manquer pourtant à l'honneur qui lui êtoit dû, elle s'égaïoit avec ſa trés-Sainte Fille, la traitant & la careſſant, ſelon la coutume des autres meres : y obſervant néanmoins une certaine eſtime & retenuë digne du Miſtere ſi caché & ſi Divin, qui ſe trouvoit renfermé entre la Fille & la Mere. Les Anges de la garde de la trés-douce Fille, acompagnez d'une autre grande multitude, l'adorerent, lui rendirent leurs honneurs entre les bras de ſa mere, & lui chanterent une muſique céleſte, que la bien heureuſe Anne ouït en partie : les mile Anges deſtinez pour la garde de nôtre Auguſte Reine s'ofrirent, &

ſe dédierent à elle pour la ſervir ; & ce fut la premiere fois que la Divine Princeſſe les vit en forme corporelle avec les deviſes & les marques que je dirai dans un autre chapitre : & l'enfant leur demanda, qu'ils louaſſent le Trés-Haut avec elle, & en ſon nom. *Infrà ca. 23.*

329. A l'inſtant, que nôtre Reine Marie naquit, le Trés-Haut envoïa le Saint Archange Gabriël, afin qu'il anonçât aux Saints Peres des Limbes cette nouvelle ſi heureuſe & ſi rejouïſſante pour eux. L'Ambaſſadeur celeſte décendit incontinent, illuſtrant cette profonde caverne, & réjouïſſant les juſtes qui s'y trouvoient détenus. Il leur anonça que le jour de la félicité éternelle, tant déſiré & atendu par les Saints Peres, commençoit dêja à paroître, que la réparation du genre humain, ſi fort prédite par les Prophétes s'aprochoit, parce que celle qui devoit être Mere du Meſſie promis venoit de naître ; & qu'ils ne tarderoient pas de voir le ſalut & la gloire du Trés Haut. Le Saint Prince leur fit connoître les excélences de la trés-Sainte Marie, & ce que la main du Tout-Puiſſant avoit commencé d'operer en elle ; afin qu'ils pénétraſſent mieux l'heureux principe du Miſtere, qui devoit mettre fin à leur longue priſon : de ſorte que tous ces Peres, ces Prophétes & tous les

autres juſtes qui étoient aux Limbes, ſe réjoüirent & loüerent le Seigneur par des cantiques nouveaux pour cette faveur.

330. Tout ce que je viens de raconter étant arrivé en fort peu de tems, auquel nôtre Reine vit la lumiere du Soleil materiel, elle connut par les ſens ſes Parens naturels & pluſieurs autres créatures; & ce fut le premier pas qu'elle fit dans ce monde en naiſſant. Le puiſſant bras du Trés-Haut commença pour lors d'operer en elle de nouvelles merveilles au deſſus de tout ce que les Hommes peuvent s'imaginer; & la premiere & fort ſurprenante fut d'envoïer une multitude innombrable d'Anges, afin qu'ils enlevaſſent dans le Ciel Empirée en corps & en ame celle qui étoit élûë pour être Mere du Verbe Eternel, pour ce dont le Seigneur en vouloit diſpoſer. Les Princes Bien-heureux éxécuterent cét ordre, & aïant reçu cette aimable enfant des bras de ſa mere Sainte Anne, ils ordonnerent une ſolennelle & nouvelle proceſſion, enlevant avec des cantiques d'une joie incomparable la véritable Arche du nouveau Teſtament; afin qu'elle fut pour quelque eſpace, non en la maiſon d'Obededom, mais dans le Temple du Souverain Roi des Rois, & Seigneur des Seigneurs; où elle devoit être

enſuite éternellement colloquée. Voila le ſecond pas que la trés-pure Marie fit en ſa vie, depuis ce monde inferieur juſques au Ciel de la gloire.

331. Qui pourra dignement éxalter ce merveilleux prodige de la dextre du Tout-Puiſſant? Qui racontera la joie & l'admiration des eſprits celeſtes, lors qu'ils contemploient cette merveille ſi étrange entre les œuvres du Trés-Haut, & la célébroient par des cantiques nouveaux? Ils réconnurent dans cette occaſion leur Reine, & rendirent hommage à leur Maîtreſſe, qui êtoit éluë pour être la Mere de celui qui devoit être leur Chef, & qui êtoit la cauſe de la grace & de la gloire qu'ils poſſedoient, puis qu'il les leur avoit aquiſes par ſes mérites prévus en la Divine acceptation. Mais qui pût pénétrer le ſecret du cœur de cette tendre & aimable enfant dans le progrez, & les éfets d'une ſi rare faveur? Je le laiſſe à penſer à la pieté Catolique, & beaucoup plus à ceux qui le connoîtront dans le Seigneur, & à nous, quand par ſa miſericorde infinie nous arriverons à jouïr de lui face à face.

332. La petite Marie entra par le miniſtere des Anges dans le Ciel Empirée, & étant proſternée par l'afection devant le

Trône Roïal du Trés-Haut, il y arriva (à nôtre façon de concevoir) la vérité de ce qui se fit auparavant en figure, lorsque Bersabée entrant en la presence de son fils Salomon, qui de son Trône, jugeoit le peuple d'Israël, il se leva, & récevant sa Mere il l'éxalta & l'honora, en lui donnant une place de Reine à son côté. La Personne du Verbe éternel pratiqua avec bien plus de gloire & d'admiration la même chose avec l'enfant Marie, qu'il avoit élûë pour Mere, en la recevant dans son Trône, & la mettant à son côté en possession du tître de sa propre Mere, & de Reine de toutes les créatures; bien qu'elle ignorât pour lors cét avantage, & la fin de ces Misteres & de ces faveurs si inéfables: mais ses tendres & foibles forces furent augmentées par la vertu Divine pour les récevoir. Elle reçut de nouvelles graces & des dons extraordinaires, par lesquels ses puissances extérieures & interieures furent élevées à proportion, & les interieures reçurent encore une nouvelle grace & une lumiere distinguée, par lesquelles elles furent disposées, Dieu les élevant & les proportionnant par ces moïens à l'objet qu'il lui devoit manifester; & lui aïant donné cette lumiere nécessaire, il découvrit sa Divinité, & la lui manifesta intuitivement & claire-

ment en un dégré trés-ſublime : ce fut la premiere fois, que cette trés-Sainte ame de Marie vit la trés-Heureuſe Trinité par une viſion claire & béatifique.

333. Le ſeul Auteur d'un miracle ſi inouï, & l'admiration des Anges, qui connoiſſoient quelque choſe de ce Miſtere en lui, furent témoins de la gloire, que l'enfant Marie reçut dans cette viſion, des nouveaux ſecrets qui lui furent revelez, & des éfets qui en réjaillirent dans ſon ame trés-pure. Mais nôtre Divine Reine êtant à la dextre du Seigneur, qui devoit être ſon Fils, & le voïant face à face, elle lui demanda bien plus heureuſement que Berſabée à ſon fils Salomon, qu'il donnât la Sunamite Abiſag, pure & ſans tache, qui êtoit ſon inacceſſible Divinité, à la nature humaine ſa propre ſœur, & qu'il acomplît ſa parole en décendant du Ciel en Terre, pour y célebrer le mariage de l'union hipoſtatique en la perſonne du Verbe, puis qu'il l'avoit ſi ſouvent engagée aux Hommes par le moïen des Patriarches & des anciens Prophétes. Elle lui demanda de hâter le remède du genre humain ; qui l'atendoit depuis tant des Siécles, les pechez & la perte des ames ſe multiplians. Le Trés-Haut écouta cette demande ſi agréable, & promit à ſa 3. *Reg.* 2. v. 21.

Mere avec bien plus de bonté que Salomon à la ſienne ; qu'il ne tarderoit pas d'éfectuër ſes promeſſes, & qu'il décendroit au monde, y prenant chair humaine pour le racheter.

334. Il fut déterminé dans ce Conſiſtoire, & ce Tribunal Divin de la trés-Sainte Trinité de donner le nom à l'enfant Reine : & comme il n'en eſt point de legitime & de propre, que celui qui eſt impoſé dans l'être immuable de Dieu, où toutes choſes ſe diſtribuent & s'ordonnent avec équité, poids & meſure, & avec une ſageſſe infinie, ſa Majeſté le lui voulut impoſer & donner par lui-même dans le Ciel : où elle manifeſta aux eſprits Angeliques, que les trois perſonnes Divines avoient décreté, & formé les trés-doux noms de Jeſus & de Marie, pour le Fils & pour la Mere, dés le commencement & avant tous les ſiécles, & que dans toutes les éternitez elles avoient pris leur complaiſance en eux, & les avoient gravez en leur mémoire éternelle, les aïans préſens en toutes les choſes, auſquelles elles avoient donné l'être, parce qu'elles les créoient pour leur ſervice. Les Saints Anges connoiſſant ces miſteres & pluſieurs autres, ouïrent une voix ſortant du Trône, qui diſoit en la perſonne du Pere Eternel : „ nôtre élûë ſe doit apeller Marie ; & ce

nom doit être merveilleux & magnifique; " ceux qui l'invoqueront avec une afection " ſincere & devote, récevront des graces " trés-abondantes; ceux qui l'auront en vé- " nération & le prononceront avec reſpect " ſeront conſolez & vivifiez, & tous trou- " veront en lui le reméde à leur maux, des " tréſors pour s'enrichir, & la lumiere pour " les conduire à la vie éternelle. Il ſera ter- " rible contre l'Enfer, il écraſera la tête du " Serpent, & remportera des inſignes victoi- " res ſur les Princes des ténébres. Le Sei- " gneur commanda aux eſprits Angeliques d'anoncer cét heureux nom à Sainte Anne, afin que ce qui avoit été confirmé dans le Ciel, fût éxécuté ſur la Terre. La Divine enfant proſternée par afection devant le Trône, rendit des humbles & reconnoiſſantes actions de graces à l'être éternel; & elle reçut le nom avec des admirables & trés-doux cantiques. S'il faloit écrire les prérogatives & les graces qui lui furent acordées, il en faudroit faire pluſieurs volumes à part. Les Saints Anges adorerent, & réconnurent encore dans le Trône du Trés-Haut la trés-Sainte Marie, pour celle qui devoit être la Mere du Verbe, & pour leur Reine & Maîtreſſe; & ils honorerent le nom, en ſe proſternant à la prononciation, que la voix du

Pere Eternel en fit ; & cette voix sortoit du Trône ; & ceux qui l'avoient pour devise en leur sein, s'y distinguerent : Chantans tous des cantiques de loüanges pour de si grands & si cachez Misteres ; cette jeune Reine ignorant toûjours la cause de tout ce qu'elle connoissoit : parce que la dignité de Mere du Verbe incarné ne lui fut manifestée qu'au tems de l'Incarnation. Ils la rémirent avec la même joie & le même honneur entre les bras de Sainte Anne : à laquelle ce succez, & l'absence de sa Fille furent aussi cachez ; parce qu'un Ange de sa garde ocupa sa place, aïant pris un corps aérien pour cét éfet. Outre que, pendant un assez long-tems, que la Divine enfant fut dans le Ciel Empirée, sa mere Anne eut une extase d'une trés-haute contemplation, en laquelle (bien qu'elle ignorât ce qui se passoit en sa Fille) des grands Misteres lui furent découverts touchant la dignité de Mere de Dieu, pour laquelle elle êtoit choisie. Et la prudente Dame les conserva toûjours dans son cœur, pour régler sur leur importance tout ce qu'elle devoit pratiquer envers elle.

335. Huit jours aprés la naissance de la grande Reine, une multitude de trés-beaux Anges décendit du Ciel d'une maniere

trés-magnifique, aïant chacun un bouclier lumineux, où le nom de Marie étoit gravé, tout raïonnant & éclatant de lumiere ; ils se manifestérent tous à l'heureuse mere Anne, & lui dirent : que le nom de sa Fille étoit, celui de Marie, qu'elle y voïoit marqué : que la Divine providence le lui avoit donné, & vouloit, qu'elle & Joachim le lui imposassent incontinent. La Sainte l'apella, & ils confererent ensemble sur la volonté de Dieu, pour donner le nom à leur Fille : le bien-heureux pere reçut ce nom avec une joie particuliere & une dévote afection. Ils déterminerent de convoquer leurs parens & un Prêtre ; & ils imposerent avec beaucoup de solennité, & dans un banquet fort somptueux, le nom de Marie à celle qui venoit de naître ; Les Anges le célébrerent avec une trés-douce & admirable musique, qui ne fut ouïe que de la mere & de la trés-Sainte Fille seulement : de maniere que le même nom, qui avoit été donné à nôtre Divine Princesse par la trés-Sainte Trinité dans le Ciel, lui fut pareillement donné sur la Terre, huit jours aprés sa naissance. Il fut écrit sur le regître commun, lorsque sa mere monta au Temple pour y acomplir la loi, comme nous le dirons dans la suite. Ce fut là le plus extra-

ordinaire enfantement & le plus nouveau, qu'on eût jamais vû jusques alors au monde, & qui se puisse trouver en une pure créature. Ce fut la plus heureuse naissance que la nature pouvoit connoître, puis qu'elle ne se trouva pas seulement éxemte des soüillures du peché dans le premier jour de son enfance & de sa vie; mais aussi plus pure & plus Sainte, que les plus hauts Séraphins.

Exod. 2. v. 2. La naissance de Moïse fut célébrée à cause de la beauté & des charmes, que l'on découvroit en cét enfant; mais tout cela n'étoit qu'aparent & corruptible. O que nôtre Petite Marie est belle, ô qu'elle est belle! Elle est toute belle, & trés-douce en ses délices, parce qu'elle possede toutes les graces & toutes les beautez, sans qu'il lui en manque aucune. La naissance d'Isaac promis, *Gen. 21. v. 6.* & conçu d'une mere stérile fut le ris & la joie de la maison d'Abraham; mais cét enfantement n'eut rien de plus grand, que ce qu'il participoit & dérivoit de nôtre Divine Reine, à laquelle toute cette joie tant désirée s'adressoit. Et s'il causa tant d'admiration & des réjouïssances dans la famille du Patriarche, parce qu'il étoit comme les prémices de la naissance de la trés-douce Marie; en celui-ci le Ciel & la Terre se doivent réjouïr, puis qu'il nous donne celle qui doit

reparer les ruïnes du Ciel & ſanctifier le monde. Noé conſola ſon pere Lamech en naiſſant ; parce que Dieu le deſtinoit pour aſſurer en lui la conſervation du genre humain dans l'Arche, & la reſtauration de ſes benédictions, dont les Hommes s'étoient rendus indignes par leurs pechez: mais le tout ne ſe faiſoit, que pour préparer les voies à la venuë de nôtre Divine enfant au monde, qui étoit auſſi l'Arche miſtique, qui porta le nouveau & le véritable Noé, l'aïant atiré du Ciel, pour remplir de benédictions tous les Habitans de la Terre. O heureux enfantement, ô agréable naiſſance, qui pendant tous les ſiécles paſſez avez été la plus grande complaiſance de la trés-heureuſe Trinité, la rejouïſſance des Anges, le ſoulagement des pecheurs, la joie des juſtes, & la ſinguliere conſolation des Saints, qui vous atendoient dans les Limbes.

336. O pretieuſe & riche perle, qui parutes au Soleil enfermée dans la groſſiere nacre de ce monde ! O grande enfant ; ſi les yeux terreſtres peuvent à peine apercevoir vôtre petiteſſe à la faveur de la lumiere matérielle ; vous ne laiſſez pas de ſurpaſſer en cét état aux yeux du Souverain Roi & de ſes courtiſans, en dignité & en grandeur, tout ce qui n'eſt pas Dieu ! Que

toutes les générations vous beniſſent ; que toutes les Nations reconnoiſſent & loüent vos graces, vos charmes & vos beautez. Que la Terre ſoit illuſtrée par cette naiſſance ; & que les mortels ſe rejouïſſent, parce que leur reparatrice eſt née, qui doit remplir le vuide, que le premier peché cauſa, & dans lequel il les laiſſa. Que l'excés de bonté que vous avez pratiqué envers moi, qui ne ſuis qu'un petit ver de terre, que pouſſiere & que cendre, ſoit benit & éxalté. Si vous me permettez, mon aimable Princeſſe, de parler en vôtre préſence, je vous propoſerai un doute, qui m'eſt venu ſur ce Miſtere de vôtre Sainte & admirable naiſſance, & ſur ce que le Trés-Haut opera envers vous à l'heure, qu'il vous mit dans cette lumiere matérielle du Soleil.

337. Comment pourra-t'on concevoir, que vous futes portée en corps par le miniſtere des Anges bien-heureux juſques dans le Ciel Empirée, & en vûë de la Divinité ? Puiſque ſelon la Doctrine de la Sainte Egliſe & de ſes Docteurs, le Ciel fut fermé, & comme interdit aux Hommes, juſques à ce que vôtre trés-Saint Fils l'eût ouvert par ſa vie & par ſa mort, & y eût fait ſon entrée, comme Redempteur & Chef, lors qu'aprés être reſſuſcité, il y monta le jour de ſon

admirable & glorieuſe Aſcenſion, êtant le premier, pour lequel s'ouvrirent ces portes éternelles, qui êtoient fermées par le peché.

REPONSE,

Et Inſtruction de la Reine du Ciel.

338. MA trés-chere Fille, il eſt vrai que la Divine juſtice ferma le Ciel aux mortels à cauſe du premier peché, juſques à ce que mon trés-Saint Fils l'ouvrit, en ſatisfaiſant par ſa vie, & par ſa mort ſurabondament pour les Hommes. Etant trés-juſte & trés-convenable, que le Reparateur, qui, comme Chef avoit uni à ſoi les membres rachetez, & leur ouvroit le Ciel, y entrât avant les enfans d'Adam. Car s'il n'eût pas peché, il ne ſeroit pas néceſſaire de garder cét ordre, afin que les Hommes montaſſent dans le Ciel Empirée pour y joüir de la Divinité; mais la trés-Sainte Trinité aïant vû la chûte du genre humain, détermina ce qui s'éxécute, & s'acomplit maintenant. Et ce grand Miſtere fut celui, que David renferma dans le Pſeaume 23. lors qu'il dit deux fois en parlant avec les eſprits Celeſtes: *Ouvrez, Princes, vos por-*

Pſ. 23. v. 7. *tes, & vous portes éternelles élevez-vous, & le Roi de gloire entrera.* Il dit aux Anges, que les portes étoient ſiennes; parce qu'elles étoient ſeulement ouvertes pour eux, étans fermées pour les Hommes mortels. Et bien que ces Courtiſans du Ciel n'ignoraſſent pas que le Verbe incarné ne leur eût déja ôté les verroux & les ſerrures du peché, le voïant monter enrichi & glorieux par les dépouilles de la mort & du peché, & même par les prémices qu'il récevoit de ſa paſſion, en la gloire des Saints Peres des Limbes, qu'il conduiſoit en ſa compagnie; néanmoins les Saints Anges lui vont au devant, comme émerveillez & ravis de cette aimable nouveauté, ſe demandant les uns aux autres: *Qui eſt ce Roi de gloire*, étant Homme, & de la nature de celui qui perdit pour ſoi & pour tous ſes décendans le droit de monter au Ciel?

Ibid. v. 8.

339. A ce doute, ils ſe répondent eux-mêmes, en diſant, *Que c'eſt le Seigneur, fort & puiſſant en bataille, & le Seigneur des vertus, Roi de gloire.* Et c'étoit comme déclarer, qu'ils étoient déja convaincus que cét Homme qui venoit du monde, pour ouvrir les portes éternelles, n'étoit pas ſeulement Homme, & nullement compris dans la loi du peché, mais qu'il étoit Homme

&

& Dieu véritable, qui êtant fort & puiſſant en bataille avoit vaincu le fort armé, qui regnoit dans le monde, & l'avoit dépouillé de ſon Roïaume & de ſes armes. Il êtoit auſſi Seigneur des vertus; parce qu'il les avoit pratiquées, comme en êtant le Maître, avec empire, & ſans opoſition du peché & de ſes éfets. Et comme Seigneur de la vertu, & Roi de gloire, il venoit triomphant, & diſtribuant les vertus & la gloire à ſes rachetez, pour leſquels, en tant qu'Homme, il avoit ſoufert, & il êtoit mort; & en tant que Dieu, il les élevoit dans l'éternité de la viſion béatifique, aïant briſé les ſerrures & les empêchemens, que le peché y avoit mis.

340. Ce fut, ma Fille, ce que fit mon Fils bien aimé, Dieu & Homme véritable; il m'éleva comme Seigneur des vertus & des graces, dont il m'orna dés le premier inſtant de ma Conception: & comme je ne fus point ateinte de la ſouillure du premier peché, je n'eus pas auſſi cét empêchement des autres mortels, pour entrer par ces portes éternelles; au contraire, le puiſſant bras de mon Fils en agit avec moi, comme avec la Maîtreſſe des vertus & la Reine du Ciel. Et parce que je le devois revétir de ma Chair & de mon Sang, & le faire Homme, ſa Divine bonté voulut me

prévenir par avance, & me faire semblable à lui en la pureté, en l'éxemption du peché, & en d'autres dons & priviléges Divins. Car n'étant pas esclave du peché, je ne pratiquois point les vertus comme lui étant soumise, mais comme Maîtresse, avec empire & sans contradiction ; non point comme semblable aux enfans d'Adam, mais comme semblable au Fils de Dieu, qui étoit aussi le mien.

341. C'est pourquoi les esprits Celestes m'ouvrirent les portes éternelles, qu'ils gardoient comme siennes, réconnoissant que le Seigneur m'avoit créée plus pure que tous les Anges du Ciel, pour être leur Reine & la Maîtresse de toutes les créatures. Et sachez, ma trés-chere Fille, que celui qui avoit fait la loi, en pouvoit absolument dispenser, comme le Souverain Seigneur, & Legislateur le fit envers moi ; étendant bien plus loin le Septre de sa clémence, qu'Assuérus ne fit à l'égard d'Esther, afin que je ne fusse point compriſe, devant être Mere de l'Auteur de la grace, dans les loix communes du peché, qui comprénoient les autres. Et bien que je ne pusse pas mériter ces faveurs, n'étant qu'une pure créature ; néanmoins la clémence & la bonté Divine s'inclinerent avec liberalité, & me régarde-

rent comme une humble ſervante, afin que je loüaſſe éternellement l'Auteur de telles œuvres. Et je veux, ma Fille, que vous l'en beniſſiez, & que vous l'éxaltiez auſſi.

342. L'Inſtruction, que je m'en vais vous donner, eſt : que comme je vous ai choiſie par une bonté liberale pour être ma diciple & mon aſſociée, toute pauvre inutile & foible que vous êtiez, vous vous éforciez de m'imiter, dans un éxercice que j'ai pratiqué toute ma vie depuis ma naiſſance, ſans l'avoir jamais omis pour quelques ocupations, quelques ſoins & quelques travaux que j'euſſe. Cét éxercice fut : Qu'au commencement de chaque jour, je me proſternois en la préſence du Trés-Haut, je lui rendois des actions de graces, & le loüois pour ſon être immuable, pour ſes perfections infinies, & pour m'avoir tirée du néant ; & me réconnoiſſant créature, & ouvrage de ſes mains, je le beniſſois, je l'adorois, lui donnant l'honneur, la gloire & la Divinité, comme à mon Souverain Seigneur & Créateur de tout ce qui a l'être. J'élevois mon eſprit pour l'abandonner entierement entre ſes mains, & en elles je m'ofrois à ſa Divine Majeſté avec une profonde humilité & une parfaite réſignation ; je le priois de diſpoſer de moi pendant ce

jour-là, & durant tous ceux qui me reſtoient à vivre, ſelon ſa Sainte volonté, & qu'il m'enſeignât, ce qui lui ſeroit le plus agréable, afin de l'acomplir avec éxactitude. Je reïterois pluſieurs fois tout cela dans mes ocupations extérieures de ce jour, conſultant toûjours en premier lieu ſa Majeſté dans les interieures, & lui demandant ſon conſeil, ſa permiſſion & ſa benédiction pour toutes mes actions.

343. Vous ſerez fort dévote à mon trés-doux nom : & je veux que vous ſachiez, que toutes les prérogatives & toutes les graces, que le Tout-Puiſſant lui acorda, furent ſi nombreuſes, que la connoiſſance que j'en eus à la vûë de la Divinité, m'engagea & m'obligea à un continuel rétour ; de ſorte, que toutes les fois, que MARIE ſe preſentoit à ma memoire (ce qui arrivoit aſſez ſouvent) & lorſque je m'entendois nommer, mon afection ſe ſentoit excitée à la réconnoiſſance, & à entreprendre de grandes choſes pour le ſervice du Seigneur, qui me le donna. Vous avez, ma Fille, le même nom, c'eſt pourquoi je veux, qu'il cauſe en vous les mêmes éfets ; & que vous m'imitiez avec ponctualité dans l'inſtruction de ce chapitre ſans y manquer dés à preſent pour quoi que ce ſoit qui arrive. Et ſi com-

me foible vous vous négligez, revenez incontinent à vous, & avoüez vôtre faute en la preſence du Seigneur & en la mienne, la réconnoiſſant avec douleur. Par ce ſoin, & en reïterant divers actes dans ce ſaint éxercice vous éviterez les imperfections, & vous vous acoutumerez à pratiquer les vertus les plus éminentes, & ce qui eſt le plus agréable au Trés-Haut, qui ne vous réfuſera pas ſa Divine grace, par laquelle vous viendrez à bout de toutes choſes, pourveu que vous donniez toutes vos atentions à ſa lumiere, & à l'objet le plus agréable, & qui eſt celui de vos afections & des miennes; qui doivent conſiſter à vous apliquer entierement à ouïr la voix de vôtre Epoux & de vôtre Seigneur, à le ſervir, & à vous ſoumettre à la Divine volonté, qui demande de vous ce qui eſt le plus pur, le plus Saint, & le plus parfait, avec une intention promte & fervente pour l'éxécuter.

CHAPITRE XXII.

Comme Sainte Anne acomplit dans ſes couches ce qui étoit ordonné par la loi de Moïſe : & comme Marie ſe comportoit dans ſon enfance.

Levit. 12. 2. 5. & 6. 344. C'Eſtoit un précepte de la loi dans le douziéme chapitre du Levitique, que ſi la femme enfantoit une fille, elle fût tenuë pour immonde pendant deux ſemaines, & qu'elle reſtât ſoixante-ſix jours dans la purification de l'enfantement (où elle ne devoit demeurer que trente-trois jours quand elle avoit enfanté un mâle) & aïant acompli ceux de ſa purification, il lui étoit ordonnné d'ofrir en holocauſte à la porte du Tabernacle un agneau d'un an pour les filles, ou pour les mâles, & un pigeonneau, ou une tourterelle pour le peché, le conſignant au Prêtre, afin qu'il l'ofrît au Seigneur, & priât pour elle, & qu'avec cela elle reſtât purifiée. L'enfantement de la trés-heureuſe Anne fut auſſi pur & auſſi

net, qu'il êtoit convenable à sa Divine Fille, dont la pureté réjaillissoit sur la mere. Bien qu'elle n'eût pas besoin pour cette raison d'aucune autre purification, elle satisfit néanmoins à la dette commune de la loi, qu'elle acomplit fort ponctuellement; ainsi cette mere qui êtoit éxemte des charges, que la loi imposoit touchant la purification, passa pour immonde aux yeux des Hommes.

345. Les soixante six jours de la purification êtans passez, Sainte Anne monta au Temple, êtant toute enflamée d'une Divine ardeur, & aïant entre ses bras sa trésbenite Fille : elle se présenta à la porte du Tabernacle avec l'ofrande de la loi, êtant acompagnée d'une multitude innombrable d'Anges; là elle confera avec le Souverain Prêtre, le Vénerable Simeon, qui êtant toûjours fort assidu au Temple; reçut par privilége cette singuliere faveur, que toutes les fois que l'enfant Marie êtoit presentée, & oferte au Seigneur dans le Temple, ce fut en sa presence & par son ministere : quoique le Saint Prêtre ne pénétrât point dans toutes ces ocasions la dignité de cette Divine Reine, comme nous le dirons dans la suite : mais il eut toûjours de grands mouvemens & de fortes impulsions dans son

Infr. n. 423. *n. m.* 742.

ame, que cette Fille étoit trés-grande aux yeux de Dieu.

346. Sainte Anne lui ofrit l'agneau & la tourterelle avec les autres choſes qu'elle portoit; & le conjura avec des humbles larmes de prier le Seigneur pour elle & pour ſa Fille, afin que s'il ſe trouvoit en elles quelque manquement, il le leur pardonnât. Sa Divine Majeſté n'eut rien à pardonner, ni en la Fille, ni en la Mere, auſquelles la grace étoit ſi abondante; mais il trouva plûtôt des ſujets de recompenſes en leur profonde humilité, puis qu'étant l'une & l'autre trés-Saintes, elles ſe croïoient pechereſſes, & ſe préſentoient comme telles. Le Saint Prêtre reçut l'oblation, & en la récevant ſon ame fut enflamée, & épriſe d'une joie extraordinaire, & d'une conſolation ſenſible; & ſans en comprendre la cauſe, ni manifeſter ce qu'il reſſentoit, il dit en lui-même: Quelle nouveauté eſt celle-ci? il pourroit bien être que ces Femmes fuſſent parentes du Meſſie, qui doit venir? Demeurant dans cette agréable ſuſpenſion, & pénétré de cette joie interieure, il leur témoigna une grande bienveillance; La Sainte mere Anne entra pour lors avec ſa trés-Sainte Fille qu'elle tenoit entre ſes bras, & l'ofrit au Seigneur avec des larmes de dé-

votion & de tendreſſe, comme êtant la ſeule au monde qui connoiſſoit le tréſor, qu'on lui avoit donné en dépôt.

347. Sainte Anne renouvella pour lors le vœu, qu'elle avoit dêja fait d'ofrir au Temple ſa premiere née, lors qu'elle ſeroit arrivée à l'âge convenable: & êtant illuſtrée dans cette rénovation par une nouvelle grace, & une lumiere ſpeciale du Trés-Haut; elle entendit pour lors une voix, qui lui diſoit interieurement d'acomplir dans trois ans le vœu, de porter & d'ofrir ſa Fille au Temple. Cette voix fut comme l'éco de la trés-Sainte Reine, qui toucha le cœur de Dieu, afin qu'il réſonnât dans celui de ſa Mere: car elles ne furent pas plûtôt entrées dans le Temple, que cette aimable enfant voïant par ſes yeux corporels la Majeſté & la grandeur de cét Auguſte Temple conſacré au culte & à l'adoration de la Divinité, ſon eſprit en reçut des éfets merveilleux, & elle auroit bien voulu s'y proſterner, & en baiſer la terre, pour y adorer le Seigneur avec plus de marques d'humilité. Mais ne pouvant pas éfectuër par des actions extérieures ce qu'elle déſiroit, ſon afection interieure y ſuplea, en adorant & beniſſant Dieu avec un amour le plus ſublime, & un reſpect le plus profond, qui ſe ſoient jamais

trouvez, ni qui se trouveront en aucune autre pure créature: & son cœur parlant au Seigneur lui fit cette priere.

„ 348. Dieu trés-élevé & incomprehensi-
„ ble, mon Roi & mon Seigneur, digne de
„ toute gloire, de toute loüange & de tout
„ honneur; je vous adore dans ce Saint lieu,
„ qui est vôtre Temple, moi, qui ne suis
„ qu'une vile & abjecte pousſiere, mais
„ pourtant l'ouvrage de vos mains; je vous
„ éxalte, & je vous glorifie pour vôtre être
„ & pour vos perfections infinies, je rend
„ graces, autant que ma foibleſſe me le peut
„ permettre, à vôtre liberale bonté, de m'a-
„ voir acordé celle de voir ce Saint Tem-
„ ple & cette maiſon d'Oraiſon, où vos
„ Prophétes & mes anciens Peres vous ont
„ loüé & beni, & où vôtre miſericorde ma-
„ gnifique a operé envers eux de ſi grandes
„ merveilles, & de Miſteres ſi profonds.
„ Daignez, Seigneur, m'y recevoir, afin que
„ je puiſſe vous y ſervir, au tems que vôtre
„ ſainte volonté a déterminé.

349. Celle qui étoit Reine de tout l'Univers fit cette trés-humble ofrande en qualité de ſervante du Seigneur: & en témoignage de l'acceptation que le Trés-Haut en faiſoit, une trés-claire lumiere décendit du Ciel d'une maniere ſenſible ſur l'Enfant &

ſur la Mere, les rempliſſant de nouvelles ſplendeurs de grace. Pour lors il fut redit à Sainte Anne, qu'elle ofrît ſa Fille en ſa troiſiéme année dans le Temple; parce que la grande complaiſance, que le Trés-Haut en devoit récevoir, ne permettoit pas un plus long terme; non plus que l'ardente afection, & le déſir extrême, que la Divine enfant avoit de ſe conſacrer entierement à ſa Majeſté. Les Saints Anges de ſa garde, & une multitude innombrable d'autres, qui aſſiſterent à cette cérémonie, chanterent de trés-douces loüanges à l'Auteur de tant de merveilles; mais il n'y eut de toutes les perſonnes qui s'y trouvoient, que nôtre Auguſte Princeſſe & ſa Sainte mere Anne, qui entendiſſent cette celeſte muſique, y apercevant interieurement, & exterieurement ce qu'il y avoit de ſpirituel & de ſenſible qui l'acompagnoit: le Vénérable Simeon réconnut pourtant quelque choſe de la lumiere ſenſible. Aprés quoi Sainte Anne s'en retourna chez elle enrichie de ſon tréſor, & des nouveaux dons du Trés-Haut.

350. A la vûë de toutes ces merveilles l'ancien Serpent avoit un déſir ardent d'y découvrir la vérité, mais le Seigneur la lui cacha, ne lui permettant d'y pénétrer, que ce qu'il avoit déterminé pour ſa plus grande

gloire ; afin qu'en détruisant toutes ses vaines prétentions, il s'en servît comme d'instrument dans l'éxécution de ses justes & impénétrables jugemens. Cét énemi de tout bien tiroit plusieurs conjectures sur les nouveautez, qu'il découvroit dans la Mere & dans la Fille. Mais voïant qu'elles portoient des ofrandes au Temple, qu'elles observoient comme pechereſſes ce que la loi commandoit, & qu'elles démandoient au Prêtre qu'il priât pour elles, afin que le Seigneur leur pardonnât ; tout cela fut cause qu'il se méprit, & qu'il apaisa sa fureur dans la créance que cette Mere & cette Fille êtoient compriſes sous son empire comme les autres Femmes, & que toutes êtoient dans le même êtat, quoique les unes fussent plus parfaites & plus saintes que les autres.

351. Nôtre Auguste & tendre Souveraine êtoit traitée comme les autres enfans de son âge. Sa nourriture êtoit commune, quoique fort petite pour la quantité ; le même êtoit de son sommeil, auquel il faloit la provoquer. Mais elle n'êtoit point fâcheuse, & ne pleura jamais par les petits chagrins des autres enfans, ses larmes êtans extrémement douces & paisibles ; elle pleuroit, & sanglotoit souvent (quoique en Reine & en Maîtresse, & en la maniere que

la tendreſſe de ſon âge le permettoit) pour les pechez du monde, pour en obtenir le reméde, & pour la venuë du Redempteur des Hommes; ſans qu'on en découvrît la cauſe merveilleuſe. Son air étoit (même dans ſon enfance) ordinairement joïeux, agréable, mêlé néanmoins de quelque ſeverité, & l'on y découvroit une rare Majeſté, ſans qu'il y eût jamais rien de pueril; elle récevoit pourtant dans de certaines rencontres les careſſes qu'on lui faiſoit: mais à l'égard de celles, qui n'étoient point de ſa Mere (étans par conſéquent moins reſervées) elle en moderoit ce qu'il y avoit d'imparfait par une vertu ſinguliere, & par la ſévérité qu'elle témoignoit. La prudente & vénerable mere Anne traitoit ſa Fille avec un ſoin incomparable, & avec des marques d'un amour le plus tendre: ſon pere Joachim l'aimoit auſſi d'une afection ſainte & paternelle, bien qu'il ignorât pour lors le Miſtere que ſa Fille renfermoit; & cette aimable enfant lui témoignoit une grande amitié, comme celle qui le connoiſſoit dêja pour pere, & pour celui qui étoit ſi fort aimé de Dieu. Et quoi qu'elle en reçût plus de careſſes que des autres, Dieu inſpira néanmoins dés lors & au pere, & à tous les autres un reſpect ſi extraordinaire & une ſi

grande pudeur, pour celle qu'il avoit choisie pour être sa Mere, que même la sincere afection, & l'amour de son pere étoient toûjours fort réservez & moderez dans les démonstrations sensibles qu'elle en recevoit.

352. La Reine enfant étoit en toutes choses reconnoissante, trés-parfaite & admirable. Et bien qu'elle passât dans son enfance par les loix communes de la nature, elles ne causerent pourtant aucun empêchement à la grace ; puisque lors qu'elle dormoit, les actions interieures de l'amour, & les autres éfets de la même grace, qui ne dépendent point des sens extérieurs, ne cessoient & n'étoient nulement interrompus en elle. Et quoique plusieurs autres ames aïent pû récevoir aussi cette insigne faveur, le pouvoir Divin nous en aïant donné divers éxemples, il est néanmoins trés-certain, que Dieu départit cette grace à celle qu'il avoit élûë pour être sa Mere, & la Reine de toutes les créatures, en un dégré si haut, que personne d'entre elles n'y pourra jamais arriver, ni le concevoir. Dieu parla à Samuël, à d'autres Saints & à d'autres Prophétes, dans leur sommeil, & suscita à plusieurs des visions, ou des songes misterieux, car il importe fort peu à son pouvoir, quand il veut éclairer un entendement, que les

1. *Reg.* 3. *v.* 4.

Gen. 37. *v.* 5. & 9.

ſens exterieurs dorment d'un ſommeil naturel, ou qu'ils ſoient ſuſpendus par la force, qui les ravit dans l'extaſe, puiſque dans tous les deux ils ceſſent, & que l'eſprit peut ſans leur concours entendre, agir & parler avec ſes objets proportionnez. Ce privilége fut perpetüel en nôtre Reine dés ſa Conception juſques à préſent, & pendant toute l'éternité; ſon êtat n'êtant point un êtat de voïagere dans ces graces, n'y aïant aucun intervale, comme il y en a à l'égard des autres créatures. Lors qu'elle êtoit ſeule, ou qu'on la mettoit dans ſon berceau pour l'endormir, ce qu'elle ne faiſoit que fort ſobrement, elle conferoit ſur les miſteres & les loüanges du Trés-Haut avec les Saints Anges de ſa garde, & jouïſſoit des Divines viſions & des entretiens de ſa Majeſté. Et parce que les converſations, qu'elle avoit avec les Anges êtoient trés-frequentes, je dirai dans le chapitre ſuivant en quelles manieres ils ſe manifeſtoient à elle, & quelque choſe de leurs excélences.

353. Reine du Ciel, Vierge Sainte, ſi vous écoutez, comme Mere pitoïable, & comme ma charitable Maîtreſſe, mes ignorantes groſſieretez ſans vous en ofenſer, je propoſerai à vôtre bonté magnanime quelques doutes, qui me ſont venus ſur ce cha-

pitre. Que s'il ſe trouve dans mon ignorance & dans ma trop grande hardieſſe quelque manquement, au lieu de me répondre, corrigez-moi, ma Divine Princeſſe, par vôtre miſericorde maternelle. Mon doute eſt : Si vous ſentiez en vôtre enfance la néceſſité & la faim, que les autres enfans reſſentent naturellement ? Et ſupoſé que vous enduraſſiez ces peines ; comment demandiez-vous les alimens & les ſecours néceſſaires, aïant une patience ſi admirable, pendant qu'aux autres enfans les pleurs leur ſervent de langue & de paroles ? J'ignore auſſi, ſi les ſujétions de cét âge étoient pénibles à vôtre Majeſté, comme de vous emmailloter & développer vôtre corps Virginal, vous donner la nourriture enfantine, & autres choſes ſemblables que tous les enfans reçoivent ſans avoir l'uſage de la raiſon pour les connoître, dont vous êtiez pourtant doüée, ma Divine Dame, pour vous y faire dicerner tout ce qui vous arrivoit ? Car il me ſemble preſque impoſſible, qu'il n'y eût quelque excés, ou quelque manquement en la maniere, au tems, en la quantité, & en d'autres circonſtances, vous y conſiderant dans vôtre enfance, trés-grande en ſageſſe, pour donner à toutes choſes leur juſte poids. Vôtre prudence celeſte, vous

y

y faisoit conserver un maintien Majestüeux; vôtre âge, la nature & ses loix éxigeoient le nécessaire; & si pourtant vous ne le demandiez pas en pleurant comme une enfant, ni en parlant comme une grande fille, ni on ne pénétroit pas vos pensées, & on ne vous traitoit point selon l'usage de la raison que vous aviez, ni vôtre Sainte Mere ne le pouvoit pas connoître, ni toûjours rencontrer son heure, ignorant le tems & la maniere; ne pouvant non plus servir vôtre Majesté en toutes choses. Tout cela me cause de l'admiration, & me fait naître le désir de connoître les Misteres que toutes ces choses renferment.

REPONSE,

Et Instruction de la Reine du Ciel.

354. MA Fille, je répons fort agréablement à vôtre admiration. Il est vrai que j'eus la grace & l'usage de la raison dés le premier instant de ma Conception, comme je vous l'ai déja si souvent fait connoître; que j'ai passé par les sujétions de l'enfance, comme les autres enfans, & qu'on m'éleva selon l'ordre commun de tous. Je

fus ſejette à la faim, à la ſoif, au ſommeil, & aux autres peines corporelles, aïant été ſoumiſe à ces accidens comme fille d'Adam; parce qu'il êtoit juſte que j'imitaſſe mon trés-Saint Fils, qui reçut ces diſettes & ces peines, afin qu'il méritât par leur moïen, & que je ſerviſſe d'éxemple avec ſa Majeſté aux autres mortels, qui le devoient imiter. Comme je me réglois par la Divine grace, je prenois la nourriture & le ſommeil avec poids & méſure, & avec plus de ſobrieté que les autres, n'en recevant que ce qui êtoit précis & néceſſaire pour mon acroiſſement, & pour la conſervation de ma vie & de ma ſanté : parce que l'excés de ces choſes, n'eſt pas ſeulement contraire à la vertu, mais il eſt auſſi énemi de la nature, qui en eſt alterée & détruite. La faim & la ſoif m'êtoient plus ſenſibles qu'aux autres enfans à cauſe de mon juſte temperament & de ma complexion délicate; c'eſt pourquoi le défaut de nourriture m'étoit plus dangereux: mais ſi on ne me la donnoit pas à ſon tems, ou qu'on y excédât, je prenois patience, juſques à ce que l'ocaſion ſe preſentât de la demander par quelque décente démonſtration. Je me paſſois auſſi plus facilement du ſommeil à cauſe de la liberté, que j'avois dans ma petite ſolitude, de voir les Anges,

& de conferer avec eux des Miſteres Divins.

355. Je ne reſſentois aucune peine de me voir envelopée, preſſée & atachée dans mon maillot, mais au contraire une joie particuliere à cauſe de la lumiere que j'avois que le Verbe incarné devoit ſoufrir une mort trés-honteuſe, & être ignominieuſement ataché. Lorſque j'étois ſeule dans cét âge, je me mettois en forme de croix, priant à ſon imitation, parce que je ſavois que mon bien aimé devoit mourir en elle, bien que j'ignoraſſe pour lors, que le Divin crucifié deût être mon Fils. Je ſoufris toutes les incommoditez, qui m'arriverent durant toute ma vie, avec réſignation & avec joie; parce que je fus toûjours interieurement pénétrée d'une conſidération, que je veux qu'elle ſoit inviolable & perpétuelle en vous: elle eſt; que vous peſiez dans vôtre cœur & dans vôtre entendement les véritez infaillibles, que je contemplois & que je méditois, afin que vous diceriez & jugiez ſolidement toutes choſes, donnant à chacune le prix & le poids, qui lui ſont dûs, ſans qu'il s'y trouve aucune tromperie, ni injuſtice, auſquelles les enfans d'Adam ſont ordinairement plongez; & je ne veux point, ma Fille, que vous ſoïez dans cét aveuglement.

356. Je ne fus pas plûtôt venuë au monde, & je n'eus pas plûtôt joüi de la lumiere qui m'éclairoit, que je ſentis les éfets des élémens, les influences des planettes & des aſtres; la terre qui me recevoit; les alimens qui me nourriſſoient, & toutes les autres cauſes de la vie. Je rendis des actions de graces infinies à celui qui en étoit l'Auteur, reconnoiſſant ces œuvres pour un bien-fait ſingulier qu'il me faiſoit, & non point pour une obligation qu'il me dût. C'eſt pourquoi, lors qu'il me manquoit enſuite quelque choſe de celles dont j'avois beſoin; je déclarois & j'avoüois ſans me troubler, au contraire avec une ſenſible joie, que l'on pratiquoit à mon endroit, ce qui étoit raiſonnable, parce que tout ce que l'on me donnoit étoit par grace, ſans l'avoir mérité, & que l'on m'auroit fait juſtice de m'en priver. Or ſachez ma Fille, qu'en me faiſant ce diſcours, je réconnoiſſois une vérité, que la raiſon humaine ne pût nier, ni ignorer; quel eſt donc le jugement des Hommes, lorſque manquant de quelque choſe, qu'ils ſouhaitent avec plus de paſſion, & qui leur eſt le plus ſouvent nuiſible, ils s'atriſtent & s'emportent les uns contre les autres, s'irritant même contre Dieu, comme s'ils en récevoient quelque tort? Qu'ils s'interrogent

eux-mêmes, de quels trésors, & de quelles richesses ils êtoient en possession avant que de recevoir la vie ? Quels services rendirent-ils au Créateur, afin qu'il la leur donnât ? Et si le néant ne pouvoit aquerir autre chose que le néant, ni mériter l'être qu'on lui donna dans ce même néant ; quelle obligation de justice y a-t'il de lui conserver, ce qu'on lui a donné par grace ? Lorsque Dieu l'eut créé, ce ne fut pas un bien-fait, que sa Majesté se fit à elle-même, mais au contraire il le fut aussi grand pour la créature, que l'étoient l'être & la fin, pour laquelle on le lui donnoit. Et si en recevant l'être, il contracta une dette, qu'il ne pourra jamais païer ; qu'il dise le droit qu'il a maintenant, afin que lui aïant donné l'être sans l'avoir mérité, l'on soit dans l'obligation de le lui conserver aprés s'en être si souvent rendu indigne ? D'où tirera-t'il le contrat & la caution, afin que rien ne lui manque ?

357. Que si avec le premier mouvement, & avec la premiere operation qu'il reçut en la création, il contracta une dette, qui l'obligea plus étroitement ; comment ose-t'il demander avec impatience ce second mouvement, ou cette operation de la conservation ? Et si nonobstant tout cela la souveraine bonté du Créateur lui fournit gratui-

tement le néceſſaire ; pourquoi ſe trouble-t'il, lorſque le ſuperflu lui manque ? O ! ma Fille, quel deſordre ſi éxécrable, & quel aveuglement ſi odieux eſt celui des mortels. Ils reçoivent ce que le Seigneur leur donne par une pure grace ſans le connoître, & & ſans y ſatisfaire ; ils s'inquietent, & s'en orgueilliſſent ſur ce qu'il leur refuſe par juſtice, & bien ſouvent par une grande miſericorde, ſe le procurant même par des voies injuſtes & illicites, courans ainſi avec précipitation aprés le dommage qui les fuit ! Par le ſeul premier peché, que l'homme commet en perdant Dieu, il perd auſſi l'amitié de toutes les créatures : & ſi le même Seigneur ne les retenoit, elles s'uniroient toutes pour venger ſon injure, & refuſeroient à l'homme les operations & les ſecours, par leſquels elles le conſervent, & lui donnent la vie. Le Ciel le priveroit de ſa lumiere & de ſes influences, le feu de ſa chaleur, l'air lui refuſeroit la reſpiration & toutes les autres choſes à leur maniere en feroient de même, parce qu'elles y ſeroient obligées par juſtice. Que l'homme, donc, ingrat & abjet s'humilie, & qu'il prenne garde de ne point téſoriſer l'ire du Seigneur pour ce jour aſſuré de grandes aſſiſes, & des comptes univerſels, lorſque la terre refuſera

ſes fruits, les élemens, leur doux acord & leur concours, & que toutes les autres créatures s'armeront pour venger les injures, qu'on aura faites au Créateur; jour, auquel toutes ſes obligations lui paroitront ſi formidables. *Sap. 5. v. 18.*

358. Et vous, ma chere amie, évitez une ſi noire ingratitude; reconnoiſſez avec humilité, que vous avez reçu l'être & la vie par grace, & que c'eſt auſſi par grace, que celui qui en eſt l'Auteur, vous la conſerve; que vous recevez gratuitement tous les autres bienfaits ſans les avoir meritez, & qu'en récevant beaucoup & païant toûjours moins, vous vous en rendez tous les jours plus indigne, pendant que la liberalité du Trés-Haut s'augmente à vôtre endroit, & vos obligations de même. Je veux que cette conſideration vous ſoit continuelle, afin qu'elle vous anime, & vous excite à pratiquer pluſieurs actes de vertus. Si les créatures qui ſont dépourvuës de raiſon manquent à vous ſecourir dans vos néceſſitez, je veux auſſi que vous vous en réjoüiſſiez au Seigneur; que vous en rendiez graces à ſa Majeſté, & que vous les béniſſiez de ce qu'elles obéiſſent au Créateur. Et ſi les raiſonnables vous perſecutent, aimez-les de tout vôtre cœur, les regardant comme les *Ad Rom. 1. v. 5.*

instrumens de la justice Divine, afin qu'elle se satisfasse en quelque chose de ce que vous lui devez. Et soïez persuadée que la misericorde infinie se sert bien souvent des aflictions, des adversitez & des tribulations pour vous enflamer davantage à son amour, & pour vous consoler, car outre que vous les méritez par les pechez que vous avez commis, elles servent d'ornement à vôtre ame, & vous sont comme des joïaux fort prétieux de vôtre époux.

359. Voila la réponse à vôtre doute : je vais vous donner maintenant l'instruction, que je vous ai promise à la fin de tous les chapitres. Considerez donc, ma Fille, avec quelle ponctualité ma Sainte mere Anne acomplit le precepte de la loi du Seigneur, à qui cette éxactitude fut trés-agréable : Vous la devez imiter en cela, en observant inviolablement tout ce que vôtre Regle & vos constitutions vous ordonnent ; car Dieu recompense liberalement cette fidelité, & il se sent extremement desobligé de la négligence qu'on porte à son service. Je fus conçuë sans peché, c'est pourquoi il n'étoit pas nécessaire que j'alasse trouver le Prêtre, afin que le Seigneur me purifiât; ma mere n'étoit point aussi dans cette nécessité, puis qu'elle étoit fort Sainte & sans peché : nous obeï-

mes neanmoins avec humilité à la loi, & par cette ſoumiſſion nous méritames de grands acroiſſemens de vertus & de grace. Le mépris que l'on fait des loix juſtes & bien ordonnées, & la diſpenſe que l'on en donne à tout moment, font perdre le culte & la crainte de Dieu; confondant & détruiſant auſſi le gouvernement humain. Prenez garde de n'être point trop facile à la diſpenſe, ni pour vous, ni pour les autres, des obligations de vôtre Religion. Et lorſque la maladie, ou quelqu'autre cauſe juſte & raiſonnable le permettra, que ce ſoit avec diſcretion & par le conſeil de vôtre Confeſſeur, juſtifiant toûjours vôtre conduite envers Dieu, & envers les Hommes par la vertu de l'obéiſſance. Si vous vous trouvez quelque fois fatiguée, ou que vos forces ſoient diminuées, ne relâchez point ſi-tôt de vos rigueurs, car Dieu vous les donnera ſelon vôtre foi : mais ne donnez jamais aucune diſpenſe à cauſe des ocupations; préferez le plus eſſentiel à ce qui l'eſt moins, & le Créateur aux créatures: car en qualité de Superieure vous aurez moins d'excuſes, puiſque dans l'obſervation des loix, vous devez être la premiere par vôtre éxemple: vous n'aurez jamais pour vous des conſiderations humaines, quoique vous en aïez quelque fois

pour vos sœurs & vos inferieures. Et sachez, ma trés-chere, que j'éxige de vous le plus grand bien & le plus parfait; c'est pourquoi cette séverité est néceſſaire, parce que l'étroite obſervation des préceptes est une dette que l'on doit à Dieu & aux Hommes. Que perſonne ne se flate donc d'avoir satisfait à ce qu'il doit au Seigneur, s'il reste redevable envers son prochain, auquel il doit encore le bon éxemple, & éviter de lui donner aucune ocaſion d'un véritable ſcandale.

Reine & Maîtreſſe de tout ce qui est créé, je voudrois aquerir la pureté & la vertu des eſprits Angeliques, afin que cette partie inferieure qui apeſantit l'ame, fût plus promte à pratiquer tout ce que vous me marquez dans vôtre celeſte inſtruction: je ſuis peſante à moi-même; mais je tâcherai, ma Divine Princeſſe, avec le ſecours de vôtre interceſſion, & avec la faveur de la grace du Trés-Haut, d'obéir à vôtre volonté & à la ſienne avec promptitude, & avec la plus forte afection de mon cœur. Continuez-moi, Vierge ſacrée, vôtre protection & vôtre trés-ſainte, & trés-rélevée inſtruction.

CHAPITRE XXIII.

Des deviſes, avec leſquelles les Saints Anges de la garde de la trés-Sainte Marie ſe manifeſtoient à elle, & de leurs perfections.

360. NOus avons déja dit, qu'il y eut mile Anges deſtinez pour la garde de nôtre Reine, n'y en aïant ordinairement qu'un pour celle des autres perſonnes particulieres. Mais ſelon la dignité de la trés-Auguſte Marie, nous devons être perſuadez, que ſes mile Anges la gardoient, & l'aſſiſtoient avec bien plus de vigilance & de ſoins, que les autres Anges ne font pas les ames communes, qui leur ſont recommandées. Outre ce nombre de mile, qui étoient pour ſa garde ordinaire & plus aſſidus, elle en avoit dans des diverſes ocaſions pluſieurs autres à ſon ſervice, principalement aprés qu'elle eut conçu le Verbe incarné. J'ai dit auſſi, que Dieu fit le dénombrement de ces mile Anges au commencement de la créa- *Sup. n. 204.*

tion de tous, de la juſtification des bons, & de la chûte des méchans, lors qu'aprés leur avoir propoſé l'objet de la Divinité, comme voïageurs; la trés-Sainte humanité que le Verbe devoit prendre, & ſa trés pure Mere qu'ils devoient reconnoître pour leurs Superieurs, leur furent auſſi propoſées & manifeſtées.

361. Parlant de la punition des Anges Apoſtats, & de la récompenſe de ceux qui furent fidéles & obéiſſans, le Seigneur gardant dans cette ocaſion la deuë proportion en ſa trés-juſte équité, j'ai dit: Qu'il y eut dans cette récompenſe accidentelle quelque diverſité entre les Saints Anges, cauſée par les afections diferentes, qu'ils eurent ſur les Miſteres du Verbe incarné & de ſa trés-pure Mere, arrivans ſelon l'ordre de ces mêmes afections, à la connoiſſance de ces Miſteres, avant & aprés la chûte des mauvais Anges: Et l'élection qu'on en fit pour aſſiſter à la trés-Sainte Marie & au Verbe incarné, & pour les ſervir, eſt renfermée dans cette récompenſe accidentelle, auſſi bien que la maniere de ſe manifeſter en la forme qu'ils prennoient, quand ils ſe rendoient viſibles à nôtre grande Reine, & quand ils la ſervoient. Voila ce que je prétens déclarer dans ce chapitre, en avoüant mon incapa-

Sup.n. 106. & 107.

cité, car il eſt bien dificile de reduire à des raiſonnemens, & à des termes materiels, les perfections & les operations des eſprits intellectuels, & ſi fort élevez au deſſus de nos foibles conceptions. Mais ſi je paſſois ſous ſilence cét article, j'ometrois dans cette Hiſtoire une grande partie des plus excélentes ocupations, que la Reine du Ciel eut dans le tems qu'elle fut voïagere : parce qu'aprés les œuvres qu'elle éxerçoit au Seigneur, & avec lui, la plus continuelle de ſes aplications, & ſes plus fréquens entretiens êtoient avec les eſprits Angeliques, ſes Miniſtres; & ſi nous ne touchions cét illuſtre endroit, le récit de cette trés-Sainte vie reſteroit imparfait.

362. Supoſant tout ce que j'ai dit juſqu'à cette heure touchant les ordres, les Hierarchies, & la diference de ces mile Anges; je parlerai ici de la forme, en laquelle ils aparoiſſoient à leur Reine & Maîtreſſe, reſervant les aparitions intellectuelles & imaginaires pour un autre chapitre; auquel je raconterai expreſſément les manieres des viſions, qu'avoit nôtre Auguſte Princeſſe. Les neuf cens Anges qui furent élûs & pris d'entre les neuf chœurs, y en aïant cent de chaque chœur, furent choiſis & tirez d'entre ceux qui s'inclinerent, & ſe diſtinguerent

Infrà num. 612.

le plus en la véneration, en l'amour & en la réverence admirable de la trés-Sainte Marie. Et lors qu'ils lui aparoiſſoient, ils avoient la forme d'un jeune homme, d'une excélente & charmante beauté. Ce merveilleux corps manifeſtoit fort peu du terreſtre, parce qu'il étoit trés pur, & comme un criſtal animé, & raïonnant de cette heureuſe lumiere de l'Empirée; de maniere que les corps de ces Princes celeſtes reſſembloient à des corps glorieux & brillans de gloire. Ils uniſſoient à cette beauté une gravité noble, un air majeſtueux, & un aimable ſerieux. Leurs vêtemens étoient pompeux & magnifiques, enrichis d'une agréable ſplendeur, ſemblables à un or émaillé, & embéli de plus fines couleurs, cauſans à la vûë une admirable & une trés-belle varieté; l'on découvroit pourtant que toute cette parure, ou forme viſible n'étoit point proportionnée à l'atouchement materiel, & que les mains n'y pouvoient rien diſcerner, quoique la vûë en aperçût les merveilles, comme elle aperçoit les raïons majeſtueux du Soleil, qui entrans par nos fenêtres, nous manifeſtent les atomes; la ſplendeur de ces Anges étoient incomparablement plus agréable & plus belle.

363. Outre ce brillant ornement, ils

avoient ſur leurs têtes des couronnes de fleurs les plus exquiſes & les plus rares, qui exhaloient des odeurs trés-douces, n'y aïant rien du terreſtre, mais elles êtoient toutes ſpirituelles & celeſtes. Ils portoient en leurs mains des palmes tiſſûës de varieté & de beauté, qui ſignifioient les vertus, que la trés-Sainte Marie devoit pratiquer, & les couronnes qu'elle dévoit aquerir en un trés-haut dégré de ſainteté & de gloire: ils ſembloient les lui ofrir par avance d'une maniere cachée, quoi qu'avec des éfets d'un enjoûment ſenſible. Ils portoient auſſi en leurs poitrines de certaines deviſes, qui avoient quelque raport à ces glorieuſes marques des Ordres militaires; & qui ſignifioient par des chifres éclatans & miſterieux, ces mots: *Marie Mere de Dieu*: dont ces aimables Princes celeſtes ſe tenoient fort glorifiez, & s'en ſervoient comme d'un de leurs plus beaux ornemens; mais ce merveilleux ſecret ne fut manifeſté à nôtre Auguſte Reine, que dans l'inſtant qu'elle conçut le Verbe incarné.

364. La Deviſe, que ces chifres marquoient, cauſoit une ſinguliere admiration à la vûë par la ſplendeur extraordinaire qui en ſortoit, & qui ſe diſtinguoit ſur tout ce qui ſervoit d'ornement & d'éclat aux Anges:

ſes aſpects & ſes brillans varioient auſſi d'une maniere trés-agréable, cette varieté nous ſignifiant la diverſité des Miſteres & des excélences, que cette Sainte Cité de Dieu renfermoit. Elle contenoit le plus auguſte tître & la plus haute dignité qu'une pure créature pouvoit recevoir, *Marie Mere de Dieu*, parce qu'avec ce tître ils honoroient plus leur Reine & la nôtre, & ils en reſtoient auſſi eux-mêmes fort honorez, le portant comme ſa livrée & comme le prix, que la devotion & la vénération diſtinguée qu'ils eurent pour celle, qui fut digne d'être honorée de toutes les créatures, leur avoient aquis. Heureuſes mile fois celles, qui mériteront le ſingulier retour de l'amour de Marie, & de ſon trés-Saint Fils.

365. Les éfets que ces Princes celeſtes, auſſi bien que leurs ornemens cauſoient à nôtre Auguſte Marie, ne peuvent être exprimez que par elle ſeule. Ils lui manifeſtoient par des emblêmes miſterieux la grandeur de Dieu, ſes atributs & les faveurs qu'elle en avoit reçu, & en recevoit, l'aïant créée, élûë, enrichie & renduë bien-heureuſe par tant de dons du Ciel & des tréſors de la dextre Divine; ce qui la mouvoit & l'enflamoit dans de trés-grands embraſemens de l'amour Divin & de ſes loüanges; toutes

toutes ſortes de vertus & de perfections croiſſoient en elle avec l'âge, & avec ces heureux évenemens : mais dans l'incarnation du Verbe elles eurent une bien plus grande étenduë, parce que ſes Anges lui expliquerent les glorieux & miſterieux chifres qu'ils portoient, & dont l'intelligence avoit été cachée juſques alors à nôtre aimable Reine. Dans la connoiſſance qu'elle eut de ſa dignité, & des grandes obligations qu'elle avoit à Dieu, par la déclaration de ces chifres amoureux, l'on ne put pas aſſez dignement éxagerer combien d'amour, d'humilité & de tendres afections, ces conſiderations cauſoient & excitoient dans le cœur candide de la trés-pure Marie, qui ſe connoiſſoit incapable & indigne d'un Miſtere ſi inéfable, & de cette ſi haute dignité de Mere de Dieu.

366. Les ſoixante & dix Séraphins d'entre les plus proches du Trône de la Divinité, qui aſſiſtoient à nôtre jeune Reine, furent de ceux qui ſe diſtinguerent le plus en la dévotion, & en l'admiration de l'union hipoſtatique des deux natures Divine & humaine en la perſonne du Verbe : parce qu'étans plus proches de Dieu par la connoiſſance & par l'amour, ils déſirerent plus particulierement & avec plus de zele, que ce

Miſtere s'operât dans le ſein d'une Femme: la recompenſe de leur gloire eſſentielle, & accidentelle correſpondit à cette ſinguliere & diſtinguée afection. Et c'eſt à cette gloire accidentelle, dont je fais ici mention, qu'apartient d'aſſiſter à la trés-Sainte Marie, & aux Miſteres qui s'operererent en elle.

367. Lorſque ces ſoixante & dix Séraphins ſe montroient viſibles, la Divine Reine les voïoit en la même forme, qu'Iſaïe *Iſai.6. v.2.* les vit dans une viſion imaginaire, aïans ſix aîles: deux, qui couvroient leur chef; nous ſignifiant par cette humble figure l'obſcurité de leurs entendemens, pour pénétrer les Miſteres au ſervice deſquels ils étoient deſtinez; & qu'étans proſternez devant la Majeſté & la Grandeur de leur Auteur, ils croïoient ces Miſteres, & les découvroient à travers le voile de l'obſcure connoiſſance qu'ils en récevoient: & par cette même connoiſſance ils éxaltoient les Saints, & incomprehenſibles jugemens du Trés-Haut par des loüanges éternelles. Deux autres, qui couvroient leur piez, parties du corps les plus inferieures, & qui touchent la terre; & en cela ils ſignifioient la Reine & Maîtreſſe du Ciel, qui étoit d'une nature humaine & terreſtre; ils la voiloient pour marquer la vénération qu'ils lui portoient,

comme à la plus relevée de toutes les créatures, & à cauſe de ſon incomprehenſible dignité & de ſa grandeur immédiate à celle de Dieu, & au deſſus de tout entendement créé ; ils couvroient auſſi leurs piez, pour ſignifier, que quoi qu'ils fuſſent des Séraphins, & ſi élevez en la gloire, leurs pas néanmoins ne ſe pouvoient point comparer avec ceux de Marie, ni avec ceux de ſa dignité & de ſes excélences.

368. Ils voloient avec les deux aîles, qu'ils avoient à leur poitrine, ou ils étendoient ces deux mêmes aîles, pour donner à entendre par là deux choſes. L'une, le mouvement continuel, ou le vol de l'amour de Dieu, de ſes loüanges, & d'un profond honneur qu'ils lui portoient & lui rendoient. L'autre, qu'ils découvroient l'interieur du cœur de la trés-Sainte Marie, dans lequel, par leur être & par leurs opérations, ils envoïoient, comme dans un miroir trés-pur, les raïons de la Divinité, n'étant pas convenable, ni quaſi poſſible, qu'elle lui fût ſi ſouvent manifeſtée en elle-même, pendant qu'elle étoit voïagere. C'eſt pourquoi la trés-Heureuſe Trinité ordonna, que ſa Fille & ſon Epouſe eût les Séraphins, qui ſont les créatures les plus proches, & les plus immédiates à la Divinité, afin que cette

grande Reine y vît répreſenté comme dans une vive image, ce qu'elle ne pouvoit pas toûjours voir en ſon original.

369. La Divine épouſe jouïſſoit par ce moïen du portrait de ſon bien-aimé dans l'abſence où elle en êtoit en qualité de voïagere, & par la vûë & les conférences, qu'elle avoit avec ces ardens & ſuprêmes Princes, elle êtoit toute pénétrée des flammes de ſon Saint amour. La maniere de communiquer avec eux, outre la ſenſible, êtoit la même qu'ils gardent entre eux, les Superieurs illuminans les inferieurs ſelon leur ordre, comme j'ai dit alieurs: car bien que la Reine du Ciel leur fût Superieure, & plus grande que tous en dignité & en grace, néanmoins en la nature (ſelon David) l'Homme a été fait moindre que les Anges; & l'ordre commun d'illuminer & de récevoir ces influënces Divines, ſuit la nature, & non point la grace.

Sup. n. 202.

Pſ. 8. *v.* 6.

370. Les autres douze Anges, qui ſont ceux des douze portes, dont Saint Jean a fait mention dans le chapitre 21. de l'Apocalipſe, comme j'ai dit ci-deſſus, ſe diſtinguerent en l'amour, & en la loüange de voir, que Dieu s'incarnât pour être le Maître des Hommes, pour converſer avec eux, pour les racheter, & pour leur ouvrir les portes

Apoc. 21. *v.* 12.

du Ciel par ſes mérites, ſa trés-Sainte Mere, étant coadjutrice de cét admirable Miſtere. Ces Saints Anges s'arrêterent particuliérement à des œuvres ſi merveilleuſes, & aux voies que Dieu devoit enſeigner, afin que les Hommes arrivaſſent à la vie éternelle, leſquelles étoient ſignifiées par les douze portes, qui correſpondent aux douze Tributs. Pour récompenſe de cette ſinguliere dévotion, Dieu deſtina ces Saints Anges pour être témoins, & comme Sécrétaires des Miſteres de la Redemption, & afin qu'ils coopéraſſent avec la Reine du Ciel au privilége d'être Mere de miſericorde, & médiatrice de ceux qui auroient recours à elle pour arriver à leur ſalut. C'eſt pourquoi j'ai dit ci-deſſus que nôtre Auguſte Reine ſe ſert particuliérement de ces douze Anges, afin qu'ils protegent, illuminent & défendent ſes dévots ſerviteurs dans leurs néceſſitez, ſingulierement pour les tirer du peché, lors qu'ils invoquent la trés-Sainte Vierge, & qu'ils implorent leur protection. *Sup. nn* 272. & 273.

371. Ces douze Anges lui aparoiſſoient corporellement, comme les premiers, dont j'ai déja parlé, excepté, qu'ils portoient pluſieurs couronnes & pluſieurs palmes, qu'on découvroit en quelque maniere, qu'ils réſervoient pour les dévots de cette Divine

Dame. Ils la ſervoient, & leur emploi particulier étoit de lui faire connoître la charité inéfable du Seigneur envers le genre humain, l'excitant à l'en loüer, & à le prier de l'éxécuter en faveur des Hommes. Elle les envoïoit pour cette charitable négociation, porter ces demandes devant le Trône du Pere Eternel; les envoïant auſſi pour inſpirer & ſécourir ceux qui l'invoquoient avec dévotion, ou ceux qu'elle vouloit protéger & aſſiſter dans leurs beſoins, comme il arriva enſuite pluſieurs fois aux Apôtres, qu'elle favoriſoit par le miniſtere des Anges dans les perſécutions, & les travaux de la primitive Egliſe: & juſqu'à préſent ces douze Anges éxercent le même emploi, quoi qu'ils ſoient dans le Ciel, aſſiſtans les dévots ſerviteurs de leur Reine, auſſi bien que la nôtre.

372. Les dix-huit Anges, qui reſtent pour acomplir le nombre de mile, furent de ceux qui ſe diſtinguerent en leur afection envers les travaux du Verbe incarné; c'eſt pourquoi ils aquirent une tres-grande gloire. Ces Anges aparoiſſoient à la trés-Sainte Marie avec une admirable beauté; ils étoient ornez de pluſieurs deviſes de la paſſion, & d'autres Miſteres de la Redemption, ils avoient particulierement à leur poitrine

une Croix, & entre leurs bras une autre, toutes deux d'une beauté ſinguliere, d'un éclat & d'une ſplendeur extraordinaire. Un ſi rare ornement cauſoit une grande admiration, des afections de compaſſion, & un tendre ſouvenir en nôtre Divine Reine, ſur ce que le Redempteur du monde devoit ſoufrir, & l'excitoit à rendre des ferventes actions de graces, & à reconnoître les bienfaits, que les Hommes devoient recevoir par les Miſteres de la Redemption, & par le rachat de leur captivité. La Princeſſe du Ciel ſe ſervoit pluſieurs fois de ces Anges, pour les envoïer faire diverſes demandes & ambaſſades à ſon tres-Saint Fils pour le bien des ames.

373. J'ai déclaré ſous ces diferentes formes & deviſes quelque choſe des perfections & des operations de ces eſprits celeſtes, mais la déclaration en a été fort médiocre en comparaiſon de ce qu'ils contiennent véritablement : parce qu'ils ſont des raïons inviſibles de la Divinité, tres-agiles en leurs mouvemens & en leurs opérations, tres-puiſſans en leur vertu, tres-parfaits en leur connoiſſance, & ſans y pouvoir rencontrer aucune erreur, immuables en leur nature & en leur volonté ; ce qu'ils aprennent une fois, ils ne l'oublient jamais, & ne le per-

dent point de vûë. Ils ſont dêja remplis de grace & de gloire ſans danger de la perdre; & parce qu'ils ſont incorporels & inviſibles, lorſque le Tres-Haut veut favoriſer quelcun d'entre nous de leur préſence ſenſible, ils prennent un corps aérien, aparent & proportionné aux ſens, & à la fin pour laquelle ils le prennent. Tous ces mile Anges de la Reine Marie avoient été choiſis parmi les plus Eminens de leur ordre: & cette ſupériorité conſiſte principalement en la grace & en la gloire. Ils aſſiſterent à la garde de cette grande Reine, ſans y jamais manquer durant le cours de ſa tres-Sainte vie; & ils jouïſſent maintenant dans le Ciel d'une joie accidentelle, & fort ſinguliere par ſa préſence & par ſa compagnie. Et bien qu'elle ſe ſerve en particulier de quelques-uns d'entre eux pour les envoïer; tous les mile néanmoins ſervent auſſi dans de certaines ocaſions pour ce miniſtere, ſelon la diſpoſition de la Divine providence.

INSTRUCTION,

Que la Reine du Ciel me donna.

374. MA Fille, je vous veux partager l'inſtruction de ce chapitre en

trois articles. Le premier, que vous réconnoiſſiez par de loüanges éternelles, & par de continuelles actions de graces la faveur que Dieu vous a faite en vous donnant des Anges pour vous aſſiſter, vous enſeigner, & vous conduire dans vos tribulations & dans vos peines. Les Hommes oublient ordinairement ce bienfait par la plus noire de toutes les ingratitudes, & par une trés-lourde groſſiereté, ſans faire réflexion que le Trés-Haut par un éfet de ſa Divine miſericorde, & de ſon infinie bonté a ordonné à ces Princes celeſtes, d'aſſiſter, de garder & de défendre les autres créatures terreſtres, remplies de miſeres & de pechez, bien qu'ils fuſſent d'une nature ſi ſpirituelle, & ſi fort au deſſus de la leur, & ornez de tant de gloire, de dignité & de beauté: & par cét oubli ces malheureux ingrats ſe privent de pluſieurs faveurs qu'ils en récevroient, & provoquent l'indignation du Seigneur; mais pour vous, ma trés-chere Fille, reconnoiſſez ce bienfait, & donnez-lui un juſte & fervent retour.

375. Le ſecond eſt, que vous portiez en toutes ſortes de tems, & de lieux un amour plein de reſpect & de reconnoiſſance à ces eſprits Divins, comme ſi vous les voïez par vos yeux corporels: afin que vous viviez par

ce moïen dans cette modeſtie & circonſpection, qu'éxige la préſence de ces nobles & Saints Courtiſans; que vous ne vous hazardiez point de faire en leur préſence, ce que vous ne voudriez pas faire en public, & que vous tâchiez de les imiter autant qu'il vous ſera poſſible dans le ſervice du Seigneur, & de pratiquer fidélement tout ce qu'ils demandent de vous. Sachez qu'étans bien-heureux comme ils ſont, ils voïent toûjours la face de Dieu, & lors qu'ils vous regardent auſſi, il n'eſt pas juſte, qu'ils y aperçoivent rien d'indécent: remerciez-les de ce qu'ils vous gardent, vous défendent & vous protégent.

Matt. 18. *v.* 10.

376. Enfin ce troiſiéme article eſt: que vous ſoïez fort atentive à leurs inſpirations & à leurs avis, par leſquels ils vous meuvent, & vous éclairent pour conduire vôtre entendement, & vôtre volonté dans la pratique de toutes les vertus par le ſouvenir du Trés-Haut. Conſiderez, combien de fois vous les avez apellez, & qu'ils vous ont répondu; combien de fois vous les avez cherchez, & que vous les avez trouvez; combien de fois vous leur avez demandé des nouvelles & des marques de vôtre bien-aimé, & qu'ils vous les ont données; combien de fois ils vous ont ſolicitée d'aimer

vôtre époux, & répriſe avec beaucoup de douceur de vos nonchalances & de vos lâchetez; & lorſque par vos tentations & par vos foibleſſes vous avez perdu le pole de la véritable lumiere, ils vous ont charitablement atenduë, ſouferte & déſabuſée, en vous remettant dans le droit chemin des juſtifications du Seigneur & de ſes témoignages. N'oubliez pas, ma chere Fille, les grandes obligations, que vous avez à Dieu de vous avoir ſi ſouvent favoriſée par ſes Anges, & au deſſus même de pluſieurs nations & générations: tâchez donc d'être reconnoiſſante à vôtre Seigneur, & à ſes Anges ſes Miniſtres.

CHAPITRE XXIV.

Des Saintes ocupations, & des éxercices de la Reine du Ciel pendant les dix-huit premiers mois de ſon enfance.

377. LE ſilence inévitable des autres enfans dans leurs prémieres années, & leur état engourdi & begaïant, ne ſachant

ni ne pouvant parler : tout cela fut une vertu héroïque en nôtre Reine naiſſante ; car comme les paroles ſont des productions de l'entendement & des indices de la raiſon, que l'Auguſte Marie eut trés-parfaite dés l'inſtant de ſa Conception, ſi elle ne parla pas dés ſa naiſſance, ce n'eſt pas, qu'elle ne pût le faire, mais c'eſt, qu'elle ne le voulut pas. Et quoique les forces naturelles manquent aux autres enfans pour ouvrir la bouche, pour remüer leur tendre langue, & pour prononcer les paroles ; ce défaut ne ſe trouva point néanmoins dans l'enfance de Marie, parce que ſa conſtitution êtoit plus robuſte, & que ſi elle eût voulu ſe ſervir de l'empire, & du domaine qu'elle avoit ſur toutes les créatures, toutes ſes puiſſances, & ſes propres organes auroient obéi à ſa volonté. C'eſt pourquoi le ſilence fut une trés-grande vertu & une particuliere perfection en elle, cachant par ſon moïen avec beaucoup de prudence la ſience, auſſi bien que la grace, & évitant l'admiration qu'on auroit eu d'ouïr parler une enfant, qui ne faiſoit que de naître. Que ſi c'eſt un ſujet d'admiration d'entendre parler quelcun, qui eſt dans une impoſſibilité naturelle de le faire, je doute fort, s'il ne fût pas plus admirable de voir dans le ſilence pendant dix-huit

mois, celle, qui pouvoit parler en naiſſant.

378. Ce fut par une diſpoſition du Trés-Haut, que nôtre jeune Maîtreſſe garda le ſilence durant le tems que les autres enfans ne peuvent pas ordinairement parler. Elle ſe diſpenſa ſeulement de cette loi envers les Saints Anges de ſa garde, ou lorſque dans ſa ſolitude elle prioit vocalement le Seigneur; car quand il faloit qu'elle parlât à Dieu Auteur de ce bienfait, & avec les Anges ſes envoïez, lors qu'ils converſoient viſiblement avec elle, la raiſon qui l'obligeoit de ſe taire avec les Hommes, n'avoit aucun lieu dans cette ocaſion, au contraire il êtoit à propos qu'elle priât, & converſât pour lors d'une voix articulée; puiſque n'aïant aucun empêchement en cette puiſſance, les organes qui la contenoient, ne devoient pas être ſi long-tems oiſifs. Sa Sainte Mere Anne fut compriſe même dans le nombre de ceux, qui n'eurent pas le bonheur de l'ouïr parler en cét âge, & elle n'eut aucune connoiſſance auſſi, que ſa Sainte Fille eût le pouvoir de le faire; & par là l'on comprend mieux que ce fut une vertu, qu'elle pratiqua en ſe taiſant durant ces premiers dix-huit mois de ſon enfance. Pendant ce tems-là, & lorſque ſa Sainte mere le jugea à propos, elle délia les mains

à ſa Fille Marie, qui ne les eut pas plûtôt en liberté, qu'elle prit celles de ſon Pere & de ſa Mere, & les leur baiſa avec une grande ſoumiſſion, & un trés-profond reſpect: elle continüa cette ſainte pratique durant toute leur vie, leur demandant enſuite par quelques démonſtrations dans cét âge ſi tendre leur benédiction, & pour en obtenir ce qu'elle ſouhaitoit, elle adreſſoit ſa demande tacite au cœur de ſes Saints Parens, ne voulant pas ſe faire entendre autrement. L'amour, la réverence & l'obéiſſance, qu'elle leur portoit, furent ſi grandes, qu'elle n'y manqua jamais d'un ſeul point: elle ne leur donna non plus aucun chagrin, ni aucune peine, parce qu'elle connoiſſoit leurs penſées, & prévénoit leur volonté.

379. Elle êtoit conduite en toutes ſes actions, & dans tous ſes mouvemens par le Saint Eſprit, de façon que tout ce qu'elle operoit, êtoit trés-parfait: & en le pratiquant elle ne ſatisfaiſoit point néanmoins ſon trés-ardent amour, car elle rénouvelloit
1. Cor. 12. v. 13. continuellement ſes ferventes afections pour tâcher d'aquerir de plus grandes graces & de plus riches dons. Les révélations Divines, & les viſions intellectuelles êtoient fort frequentes en nôtre jeune Reine, le Trés-Haut l'aſſiſtant toûjours de ſa protection;

Et lorſque ſa providence lui ſuſpendoit quelque fois certaines viſions, ou intelligences, elle s'ocupoit pour lors à d'autres; parce que la claire viſion de la Divinité (dont j'ai fait mention ci-deſſus, en racontant comme les Anges l'enleverent dans le Ciel auſſi-tôt qu'elle fut née) lui laiſſa de merveilleuſes eſpeces de ce qu'elle avoit connu; & dés lors, comme elle ſortit de cét heureux célier ornée & enrichie de charité, ſon cœur en fut ſi amoureuſement bleſſé, qu'en s'apliquant à cette contemplation elle en êtoit toute embraſée; & comme ſon corps êtoit tendre & foible, & ſon amour auſſi fort que la mort, cét amour lui cauſoit des douleurs inconcevables, qu'elle en ſeroit morte, ſi le Trés-Haut ne lui eût fortifié la partie inferieure, & conſervé la vie naturelle par une vertu miraculeuſe. Néanmoins le Seigneur permettoit pluſieurs fois, que ce trés-pur & tendre corps tombât dans de grandes défaillances par la violence de l'amour, & que les Anges la ſoûtinſent & la ſoulageaſſent; afin d'acomplir ce qui eſt dit de l'épouſe: *Fulcite me floribus, quia amore langueo*; apuïez-moi avec des fleurs, car je languis d'amour. Ce fut un trés-noble genre de martire, qui ſe reïtera une infinité de fois en nôtre Divine Princeſſe, par lequel

Sup. n. 332.

Cant. 2. v. 4.

Cant. 8. v. 6.

Cant. 2. v. 5.

elle surpassa tous les Martirs en mérite, aussi bien qu'en douleur.

380. La peine de l'amour est si douce & si désirable, que plus le sujet qui la cause, en est digne, plus la personne qui la ressent, souhaitte qu'on lui en parle, prétendant guerir sa plaie en la renouvellant. Cette trés-agréable tromperie entretient une ame entre une vie pénible, & une douce mort. C'est ce qui arrivoit à nôtre aimable enfant, lors qu'elle parloit avec ses Anges de son bien-aimé: car elle les interrogeoit plusieurs „ fois, & leur disoit: Ministres, & envoïez „ de mon Seigneur, trés-beaux ouvrages de „ ses mains, étincelles de ce feu Divin, qui „ embrase mon cœur, puisque vous jouïssez „ sans voile & sans énigme de sa beauté éter- „ nelle, donnez-moi quelques nouvelles de „ mon bien-aimé? dites-moi quelles sont „ les inclinations de celui, pour qui je sou- „ pire? Avertissez-moi si par malheur je ne „ lui aurois point déplû, aprenez-moi ce „ qu'il désire & qu'il demande de moi, & „ ne tardez pas de soulager ma peine, car „ je languis d'amour.

„ 381. Sur quoi ces esprits suprêmes lui „ répondoient: Trés-Chaste Epouse du „ Trés-Haut, vôtre bien-Aimé est le seul, „ qui est seul par lui-même, il n'a besoin de

" personne,

perſonne, & tous ont beſoin de lui. Il eſt « infini en ſes perfections, immenſe en ſes « grandeurs, ſans limite en pouvoir, ſans « borne en ſageſſe, ſans méſure en bonté, « celui qui a donné le principe à tout ce qui « eſt créé, ſans en avoir aucun, celui qui le « gouverne ſans fatigue, & le conſerve ſans « en avoir nulle néceſſité, celui qui orne « toutes les créatures de beauté, ſans que « perſonne puiſſe comprendre la ſienne, & « qui rend par elle bien-heureux tous ceux « qui arrivent à la contempler face à face. « Toutes les perfections de vôtre Epoux « ſont infinies, Divine Princeſſe, ſurpaſſent « nôtre entendement, & ſes trés-hauts ju- « gemens ſont impénétrables à la créature. «

382. La trés-Sainte Marie paſſoit ſon enfance en ces entretiens, & en pluſieurs autres que toutes nos connoiſſances enſemble ne peuvent point pénétrer, tant avec ſes Anges, qu'avec le Trés-Haut, en qui elle étoit toute transformée. Comme il s'enſuivoit de là que la ferveur & les véhémens déſirs, qu'elle avoit de voir le Souverain bien, qu'elle aimoit au deſſus de toutes nos expreſſions, s'augmentoient, elle étoit pluſieurs fois enlevée corporellement par la volonté du Seigneur, & par le miniſtere des Anges dans le Ciel Empirée, où elle jouïſ-

ſoit de la préſence de la Divinité ; la voïant quelques fois clairement ; & d'autres fois ſeulement par des eſpeces infuſes, mais trés-rélevées & trés-claires dans cette ſorte de viſion. Elle y connoiſſoit auſſi clairement, & intuitivement les Anges, leurs dégrez de gloire, leurs ordres, leurs Hierarchies, & découvroit d'autres grands Miſteres & ſecrets dans cette inſigne faveur. Cette grace lui êtant trés-ſouvent acordée, elle aquit par ces frequentes viſions de la gloire & de la Divinité, & par les actes des vertus éminentes qu'elle pratiquoit, une ſi grande & ſi ardente habitude d'amour de Dieu, qu'elle paroiſſoit plûtôt Divine qu'humaine : il n'y avoit auſſi qu'elle ſeule, qui pût être capable de cette admirable faveur, & de tant d'autres qui l'acompagnoient ; la nature mortelle de nôtre aimable Reine ne les auroit pas même pû récevoir ſans mourir, ſi elle n'eut été fortifiée & conſervée par un miracle de la toute-puiſſance.

383. Quand elle êtoit obligée de récévoir dans cette enfance quelque ſecours & quelque bienfait de ſes Parens, ou de quelqu'autre créature, elle les récévoit toûjours avec une humilité & une reconnoiſſance interieure, & prioit le Seigneur de récompenſer le bien qu'on lui faiſoit pour ſon

amour. Bien qu'elle fût en un si haut dégré de Sainteté, & remplie de la Divine lumiere du Seigneur & de ses Misteres, elle se croïoit néanmoins la moindre des créatures ; & par cét humble sentiment qu'elle avoit d'elle-même, elle se mettoit au dernier rang de toutes ; se réputant encore indigne des alimens qu'elle prenoit pour conserver sa vie naturelle, toute Reine & Maîtresse de l'Univers qu'elle êtoit.

INSTRUCTION

De la Reine du Ciel.

384. MA Fille, celui qui réçoit le plus, doit s'estimer le plus pauvre, parce que ses dettes sont plus grandes : & si tous ont sujet de s'humilier, parce qu'ils ne sont rien d'eux-mêmes, qu'ils ne peuvent rien & qu'ils ne possedent rien ; pour cette même raison, celui qui n'étant que pousiere, & que la puissante main du Trés-Hant n'a pas laissé d'élever, se doit abaisser davantage vers son centre, puisque n'étant par lui-même & en lui-même que néant, il se trouve plus endetté & obligé de ce qu'il reçoit, ne le pouvant point satisfaire de son

propre fonds. Que la créature connoiſſe donc ce qu'elle eſt, puis qu'il n'en eſt aucune qui puiſſe dire, je me ſuis faite moi-même, je me conſerve par mon pouvoir, je puis prolonger ma vie, & m'empêcher de mourir. Puiſque tous les êtres & leur conſervation dépendent de la main du Seigneur, qu'on s'anéantiſſe donc en ſa préſence : & vous, ma trés-chere Fille, profitez de ces avis.

385. Je veux auſſi que vous eſtimiez comme un trés-grand tréſor la vertu du ſilence, que je commençai de garder fort religieuſement dés ma naiſſance : parce que je connus dans le Seigneur toutes les vertus par la lumiere que je reçus de ſa main toute puiſſante, & je m'atachai à celle-ci avec beaucoup d'afection, me propoſant de l'avoir pour ma fidelle compagne, & pour ma bonne amie durant toute ma vie : c'eſt pourquoi je l'ai pratiquée avec une éxactitude inviolable, quoique j'euſſe pû parler dés le premier moment que je vins au monde. Les paroles démeſurées & indiſcrettes, ſont des couteaux à deux tranchans, qui bleſſent celui qui parle, auſſi bien que celui qui écoute, & l'un & l'autre détruiſent la charité, ou pour le moins l'empêchent, & ſervent auſſi d'obſtacle à toutes les vertus. Vous comprendrez par là, ma Fille,

combien Dieu eſt ofenſé par le vice d'une langue éfrénée & inconſiderée, & avec combien de juſtice il éloigne ſon eſprit & ſa préſence du murmure & des foles converſations, où dans la multitude des paroles, il n'eſt pas poſſible d'éviter de trés-grands pechez. On pût ſeulement parler avec ſûreté à Dieu & à ſes ſaints, & cét entretien doit être encore avec poids, avec méſure & avec diſcretion. Mais avec les créatures il eſt fort dificile de conſerver ce milieu, où conſiſte la perfection, ſans paſſer du juſte & du néceſſaire, dans l'injuſte & le ſuperflu. *Prov. 10. v 19.*

386. Le reméde qui vous préſervera de ce danger, eſt, de vous incliner toûjours vers l'extrémité contraire; en excédant plûtôt en ſilence, parce que le milieu prudent de parler ſe trouve plus proche de ſe taire beaucoup, que de parler avec excés. Sachez, ma Fille, que vous ne pouvez aller à la recherche des converſations volontaires des créatures, ſans tourner le dos à Dieu & ſans le chaſſer de vôtre interieur; C'eſt pourquoi gardez-vous bien de pratiquer envers vôtre Seigneur, & le Seigneur de tous, ce que vous ne feriez pas ſans honte & ſans une notable marque d'incivilité avec vos ſemblables. Eloignez donc vos oreilles de ces entretiens trompeurs, qui vous peuvent

obliger de dire, ce que vous ne devez pas; car il n'eſt pas juſte, que vous parliez plus que ce que vous commande vôtre Maître & vôtre Seigneur. Soïez atentive à ſa ſainte loi, qu'il a écrite & gravée dans vôtre cœur avec une main ſi liberale, écoutez-y la voix de vôtre Paſteur, & répondez à lui ſeul. Je veux vous avertir auſſi, que ſi vous devez être ma diciple & mon aſſociée, vous devez vous diſtinguer ſingulierement en cette vertu du ſilence. Parlez peu, & taiſez beaucoup de choſes, écrivez maintenant cét avis dans vôtre cœur, & afectionnez-vous toûjours plus à cette vertu; car je veux en premier lieu établir en vous ce fondement & cette afection, & enſuite je vous enſeignerai la maniere de parler.

387. Je ne vous empêche point de parler, lors qu'il faudra que vous répreniez & que vous conſoliez vos Filles & vos inferieures. Parlez auſſi avec ceux qui vous peuvent donner des nouvelles, & vous entretenir de vôtre bien-aimé, & qui vous rénouvellent & vous enflament en ſon Divin amour; car par ces entretiens vous aquerrez le ſilence déſiré & trés-avantageux à vôtre ame: puis qu'ils vous cauſeront de l'horreur & du dégoût pour les converſations humaines, en vous laiſſant dans une ſainte inten-

tion de ne parler que du ſeul bien éternel que vous déſirez ; & par la force de l'amour qui vous transformera en vôtre bien-aimé, cette agitation funeſte des paſſions ſe diſſipera, & pour lors vous éprouverez quelque choſe de ce doux martire que j'endurois, lorſque je me plaignois du corps & de la vie, parce qu'ils me ſembloient des cruelles priſons qui empêchoient mon vol, ſans pouvoir pourtant arrêter mon amour. O! ma chere Fille, oubliez & enſeveliſſez tout ce qui eſt terreſtre dans le ſecret de vôtre ſilence, & ſuivez-moi de toutes vos forces & de toutes vos ardeurs, afin que vous arriviez dans l'état où vôtre époux vous déſire, & dans lequel vous puiſſiez avoir cette conſolation d'entendre, ce qui charmoit les douleurs de mon amour : Diſpoſez, ma " trés-chere Colombe, vôtre cœur à récevoir " cette douce peine, car le mien eſt bleſſé " de vôtre amour. C'eſt ce que le Seigneur " me diſoit, & ce que vous avez ouï pluſieurs " fois, parce que ſa Majeſté parle dans la ſo- " litude & en ſecret. "

CHAPITRE XXV.

Comme la trés-Sainte Marie commença de parler aprés ces dix-huit mois ; & de ſes ocupations juſques à ce qu'elle fût au Temple.

388. LE tems convenable arriva, auquel le pieux ſilence de la trés-pure Marie ſe devoit entierement rompre, & auquel nous devions ouïr en nôtre terre la voix de cette Divine tourterelle, qui devoit être la trés-fidéle avant-couriere du Printems de la grace. Mais avant que de récévoir la permiſſion du Seigneur, de commencer à parler avec les Hommes (qui fut aux dix-huitiéme mois de ſa plus tendre enfance) elle eut une viſion intellectuelle de la Divinité, qui ne fut point intuitive, mais par des eſpeces, en laquelle viſion celles, qu'elle avoit reçu autrefois lui furent rénouvellées, y récévant auſſi un acroiſſement de dons, de graces & de faveurs. Il ſe paſſa encore dans cette Divine viſion entre la Sainte Enfant & le Souverain Seigneur un trés-

Cant. 2. v. 12.

doux entretien, que j'entreprens avec crainte de raconter par des expreſſions foibles & groſſieres.

389. Nôtre aimable Reine dit à ſa Divine Majeſté : Trés-Haut Seigneur & Dieu " incomprehenſible, comment favoriſez-vous tant la plus inutile & la plus chetive de vos créatures ? Comment vôtre grandeur s'abaiſſe-t'elle avec tant de bonté vers vôtre ſervante, incapable du retour ? Le Trés-Haut daigne regarder ſon eſclave ? Le puiſſant enrichit la miſerable ? Le Saint des Saints ſe familiariſe avec la pouſſiere ? Moi, Seigneur ! qui ſuis la plus petite d'entre toutes vos créatures, & celle qui mérite le moins vos faveurs, comment paroîtrai-je en vôtre Divine préſence ? Que pût-il y avoir en moi, qui me puiſſe donner le moïen de païer ce que je vous dois ? Que puis-je avoir, Seigneur, qui ne vous apartienne, puiſque vous me donnez l'être, la vie & le mouvement ? Mais je me réjoüirai, mon bien-aimé, que tout le bien ſoit vôtre, & que la créature n'en ait point d'autre que vous-même, & que ce ſoit vôtre propre inclination, auſſi bien que vôtre gloire d'élever ce qui eſt le plus bas, de favoriſer ce qui eſt le plus inutile, & de donner l'être au néant, afin que vô-

„ tre magnificence en ſoit plus connuë &
„ plus éxaltée.

„ 390. Le Seigneur lui répondit, & lui
„ dit: Mes yeux ont découvert vos graces,
„ ma trés-chere Colombe, & vous les avez
„ trouvées en ma préſence; Vous êtes mon
„ amie & mon élûë en mes délices. Je veux
„ vous manifeſter ce qui me ſera en vous le
„ plus agréable, & de mon bon plaiſir. Ces diſcours du Seigneur rénouvelloient par la force de l'amour, les plaies & les défaillances du tendre cœur, mais toûjours fort & robuſte, de nôtre jeune Reine; & le Trés-Haut dans ſes complaiſances, en pourſuivant, lui dit: „ Je ſuis le Dieu des miſeri-
„ cordes, & j'aime d'un amour immenſe les
„ mortels, & parmi le grand nombre des
„ ingrats qui m'ont outragé par leurs pe-
„ chez, j'y rencontre pourtant des juſtes &
„ des amis qui m'ont ſervi, & me ſervent
„ avec fidélité & avec amour. C'eſt pour-
„ quoi j'ai réſolu de les ſecourir, en leur en-
„ voïant mon Fils Unique, afin qu'ils ne
„ ſoient pas ſi long-tems privez de ma gloi-
„ re, ni moi de ſon éternelle loüange.

„ 391. A quoi la trés-Sainte enfant Ma-
„ rie répondit: Trés-Haut Seigneur & puiſ-
„ ſant Roi, les créatures ſont à vous, & la
„ puiſſance vous apartient; Vous êtes le

ſeul Saint & celui qui régit ſouveraine- "
ment tout ce qui eſt créé ; que vôtre même "
bonté vous excite d'avancer les pas de vô- "
tre Fils unique pour la Redemption des "
enfans d'Adam: Que cét heureux jour, tant "
déſiré de mes anciens Peres arrive, & que "
les mortels ne tardent point de voir vô- "
tre ſalutaire éternel. He! pourquoi mon "
aimable Maître, étant comme vous êtes, "
un ſi pitoïable Pere de miſericorde ; rétar- "
dez-vous tant, celle que vos enfans afligez "
& captifs atendent avec tant de beſoins? "
Que ſi ma vie leur pût être de quelque "
utilité, je vous l'ofre, Seigneur, & je ſuis "
prête de la donner pour eux. "

392. Le Trés-Haut lui ordonna avec une grande bien-veillance, qu'elle commençât de lui demander pluſieurs fois chaque jour l'avancement de l'Incarnation du Verbe Eternel, & le reméde de tout le genre humain ; & qu'elle pleurât les pechez des Hommes, qui retardoient leur ſalut & leur réparation. Il lui déclara enſuite qu'il étoit déja tems, qu'elle fit agir tous ſes ſens, & qu'il faloit pour ſa plus grande gloire qu'elle parlât avec les créatures humaines. Avant que d'éxécuter cét ordre, la Sainte Enfant dit à ſa Divine Majeſté :

393. Trés-Haut Seigneur d'une Gran- "

„ deur incomprehenſible, comment celle,
„ qui n'eſt que pouſſiere & la moindre de
„ toutes les créatures qui ſont nées, oſera
„ traiter des miſteres ſi cachez & ſi ſublimes;
„ & que vôtre cœur eſtime d'un prix infini?
„ Comment vous pourra-t'elle obliger de
„ les operer, & que pût mériter envers vous
„ une créature, qui ne vous a encore rendu
„ aucun ſervice? Mais j'eſpere mon bien-
„ aimé, que vous vous y tiendrez obligé par
„ la même néceſſité; c'eſt pourquoi la mala-
„ de cherchera la ſanté, l'alterée déſirera les
„ fontaines de vôtre miſericorde, & obéira
„ à vôtre Divine volonté. Et ſi vous ordon-
„ nez, Seigneur, que je délie mes lévres
„ pour converſer & parler avec d'autres que
„ vous, qui êtes tout mon bien & mon uni-
„ que déſir; aïez, je vous ſuplie égard à ma
„ fragilité & au danger auquel je m'expoſe:
„ car il eſt bien dificile à la créature raiſon-
„ nable, de ne pas excéder en paroles; je
„ me tairois volontiers toute ma vie pour
„ éviter ce danger, ſi c'étoit vôtre bon plai-
„ ſir, & pour ne me pas mettre au hazard
„ de vous perdre, car ſi ce malheur m'arri-
„ voit, il me ſeroit impoſſible de ſurvivre
„ un moment à cette perte.

394. Ce fut la réponſe que la trés-Sainte enfant Marie fit dans la crainte où elle êtoit

touchant le nouveau & dangereux miſtere de parler qu'on lui ordonnoit : & ſi elle eût conſulté ſa propre volonté, elle auroit ſouhaité (ſi Dieu l'eût voulu permettre) de garder un ſilence inviolable durant toute ſa vie. C'eſt une grande confuſion, auſſi bien qu'un grand exemple pour l'imprudence des mortels, que celle qui ne pouvoit pecher en parlant, craignît ſi fort le péril de la langue, pendant que nous, qui ne pouvons parler qu'en pechant, nous tourmentons & mourons d'envie de le faire ! Mais trés-douce & trés-aimable enfant, & Reine de toutes les créatures, comment voulez-vous vous abſtenir de parler ? Vous ne prenez pas garde, ma Divine Princeſſe ! que vôtre ſilence ſeroit la ruïne du monde, la triſteſſe du Ciel, & même ſelon nôtre foible maniere de concevoir, il ſeroit un grand vuide pour la trés-Sainte Trinité ? Ignorez-vous que par cette ſeule réponſe que vous devez faire au Saint Arcange, *Fiat mihi, &c.* Vous donnerez cette agréable plénitude à tout ce qui a l'être ? Au Pere Eternel, une Fille ; au Fils Eternel, une Mere ; & au Saint Eſprit une épouſe ; la réparation aux Anges, le reméde aux Hommes, la gloire aux Cieux, la paix à la Terre, une avocate au monde, la ſanté aux malades, & la vie aux morts ; & *Luc. 1. v. 38.*

que vous acomplirez auſſi la volonté, & le bon plaiſir de tout ce que Dieu pût vouloir hors de lui-même. Or ſi le plus grand ouvrage du pouvoir infini dépend de vôtre ſeule parole, comment prétendez-vous, ma Divine Maîtreſſe, vous taire, vous qui devez ſi bien parler ? Parlez, Parlez donc aimable enfant, & que vôtre voix s'entende par toute l'étenduë de l'Univers.

395. Le Trés-Haut agréa fort la trés-prudente précaution de ſon Epouſe, & ſon cœur fut nouvellement bleſſé par l'amoureuſe crainte de nôtre Auguſte Enfant. La Trés-Sainte Trinité êtant comme ſatisfaite de ſa bien-aimée, & comme conferant en elle-même ſur ſa demande, les trois Perſonnes Divines ſe ſervirent de ces paroles des Cantiques : *Nôtre ſœur eſt petite, & n'a point de mamelles, que ferons-nous à nôtre ſœur au jour qu'elle parlera ? Puis qu'elle eſt un mur invincible, conſtruiſons-lui des tours d'un argent le plus pur.* Vous êtes petite à vos yeux „ nôtre chere ſœur, mais vous êtes grande „ & la ſerez toûjours aux nôtres. Dans ce „ mépris de vous-même vous avez bleſſé „ nôtre cœur par un de vos cheveux. Vous „ vous eſtimez petite, & c'eſt ce qui redou„ ble nôtre amour pour vous. Vous n'avez „ point de mamelles pour nourrir par vos

Cant. 4. v. 9.

paroles ; mais auſſi vous n'êtes pas une " Femme par la loi du peché ; auquel je n'ai " pas voulu vous comprendre, ni je ne pré- " tens point que vous y ſoïez compriſe. " Vous vous êtes humiliée bien que vous " fuſſiez grande au deſſus de toutes les créa- " tures, vous craignez étant aſſurée, & vous " prévoïez le danger qui ne pourra pas vous " nuire. Que ferons-nous envers nôtre ſœur " le jour qu'elle ouvrira par nôtre volonté " ſes lévres pour nous benir, pendant que " les mortels ouvrent les leurs pour blaſphé- " mer nôtre ſaint nom ? Que ferons-nous " pour célébrer un jour ſi ſolemnel, comme " celui auquel elle doit parler ? Comment " recompenſerons-nous cette ſi humble pré- " caution de celle qui fut toûjours agréable " à nos yeux ? Son ſilence fut doux, & ſa " voix ſera trés-douce à nos oreilles. Puis " qu'elle eſt une forte muraille pour avoir " été bâtie par la vertu de nôtre grace, & " cimentée par la puiſſance de nôtre bras, " conſtruiſons ſur une telle fortereſſe de " nouveaux boulevards d'argent, ajoûtons " de nouveaux dons aux paſſez, & qu'ils " ſoient d'argent, afin qu'elle en ſoit plus " enrichie & plus prétieuſe ; & que ſes paro- " les, quand elle devra parler ſoient trés-pu- " res, trés-polies & trés-harmonieuſes à nos "

Pſ.44. v. 3. „ oreilles ; verſons dans ſa bouche nôtre „ grace, & que nôtre puiſſante main & pro- „ tection l'acompagnent par tout.

396. Dans le même tems que cette conférence ſe paſſoit, ſelon nôtre maniere de parler, entre les trois Perſonnes Divines, nôtre jeune Reine fut animée & conſolée touchant les peines qu'elle avoit, ſur ce qu'elle devoit commencer de parler : Car le Seigneur lui promit de régler ſes paroles, & de lui être toûjours préſent, afin que tout ce qu'elle diroit lui fût agréable & pour ſon ſervice. Aprés quoi elle demanda à ſa Divine Majeſté une permiſſion & une benédiction nouvelle pour ouvrir ſes lévres pleines de grace. Comme elle étoit trés-prudente en toutes choſes, elle adreſſa ſes premieres paroles à Saint Joachim, & à Sainte Anne pour leur demander leur benédiction, les reconnoiſſant pour ceux qui lui avoient donné, aprés Dieu, l'être qu'elle avoit. Son Pere & ſa Mere eurent le bon-heur & la conſolation d'ouïr ſa douce voix, & de voir en même tems, qu'elle commençoit de marcher toute ſeule ; & la bien-heureuſe mere Anne la prenant avec une grande joie entre „ ſes bras, lui dit : Ma chere Fille, & mon „ plus tendre amour, que ce ſoit à la bonne „ heure & pour la gloire du Trés-Haut, que

" nous

nous entendions vôtre voix & vos paroles,“ & que vous commenciez auſſi de marcher “ pour ſon plus grand ſervice. Que vos paro-“ les ſoient méſurées & d'un grand poids, & “ que tous vos pas ſoient droits, & conſacrez “ au ſervice & à l'honneur de nôtre Créateur.“

397. La trés-Sainte Enfant fut fort atentive aux diſcours que ſa Sainte mere Anne lui tint, & les grava dans ſon tendre cœur, pour pratiquer tout ce qu'elle lui diſoit avec une profonde humilité & une trés-éxacte obéiſſance. Elle parla fort peu pendant cette année & demi, qui reſtoit pour achever les trois ans, aprés leſquels elle dévoit être conſacrée au Temple, n'ouvrant preſque jamais ſa bouche, que pour répondre à ſa Sainte Mere qui l'apelloit, & lui commandoit pluſieurs fois, pour avoir le plaiſir de l'ouïr parler, de s'entretenir avec elle de Dieu & de ſes Miſteres, ce que la Divine Enfant faiſoit en écoutant, & interrogeant avec beaucoup de modeſtie & d'humilité ſa Vénérable mere. Car celle qui ſurpaſſoit en ſageſſe tous les enfans d'Adam, vouloit bien être enſeignée & inſtruite; & la Fille & la Mere dans ces ocaſions s'ocupoient en de trés-doux entretiens du Seigneur.

398. Il n'eſt pas poſſible de raconter tout ce que la Divine Enfant Marie fit pen-

dant ces dix-huit mois qu'elle fut avec sa Mere, qui consideroit quelquefois cette Sainte Fille, comme celle qui étoit plus digne de vénération que l'Arche du Testament; & dans cette consideration, elle versoit de douces larmes d'amour & de reconnoissance. Elle ne lui découvrit jamais néanmoins le Mistere qu'elle tenoit caché dans son cœur, sur ce qu'elle avoit été élûë pour être la mere du Messie, quoi qu'elles en fissent le plus fréquent sujet de leurs entretiens, ausquels la Sainte Fille s'enflamoit par de trés-ardentes afections, & disoit des choses merveilleuses sur ce Mistere, aussi bien que sur sa propre dignité, qu'elle ignoroit par une providence misterieuse. Ce qui augmentoit à Sainte Anne, sa trés-heureuse mere, la joie, l'amour & les soins envers son trésor, aussi bien que sa Fille.

399. Les tendres forces de nôtre jeune Reine étoient fort inégales aux éxercices & aux pratiques d'humilité, que son ardent amour & sa profonde humilité lui inspiroient: car la Maîtresse de toutes les créatures s'estimant la moindre de toutes, elle la vouloit être dans les fonctions les plus basses & les plus serviles de sa maison; croïant de ne point satisfaire au Seigneur, ni à son devoir, si elle ne rendoit quelque

ſervice à tous ceux qui s'y trouvoient, quoi qu'elle ne manquât à rien autre, qu'à ſatisfaire ſa fervente afection, parce que les forces de ſon petit corps ne pouvoient point ſeconder ſes déſirs; & les plus hauts Séraphins admirant ſes vertus auroient ſouhaité de baiſer la terre, où ſes ſacrez piez avoient marché : nonobſtant tout cela elle entreprenoit pluſieurs fois de pratiquer les choſes les plus humbles, comme de netteïer & de baleïer ſa maiſon, mais comme on ne vouloit pas le lui permettre, elle tâchoit de le faire étant toute ſeule, & pour lors les Saints Anges l'aidoient, afin qu'elle reçût en quelque choſe le fruit de ſon humilité.

400. La maiſon de Joachim n'étoit pas fort riche ; mais auſſi elle n'étoit pas des plus pauvres : c'eſt pourquoi Sainte Anne ſouhaitoit de parer ſa trés-Sainte Fille ſelon l'état honorable de ſa famille, & avec le plus bel habit qu'elle auroit pû, d'une maniere pourtant fort honnête & fort modeſte. La trés-Sainte Enfant réçut pendant qu'elle ne parloit point, cette marque de l'afection de ſa Mere, ſans aucune réſiſtance ; mais quand elle commença de parler, elle la pria trés-humblement, de ne lui mettre aucun habit de prix, ni d'aucu-

ne ostentation, mais au contraire qu'il fut grossier, pauvre & déja porté (s'il se pouvoit) & de couleur de cendre, telle que les Religieuses de Sainte Claire se servent aujourd'hui. La Sainte Mere qui commençoit de regarder & de respecter sa propre Fille comme sa Maîtresse, lui répondit: „ Ma Fille, je vous acorderai ce que vous „ me demandez en la forme & en la couleur „ de vôtre habit; mais les forces de l'âge, „ où vous êtes, ne le pourront suporter „ aussi grossier que vous le désirez; & en „ cét article vous me devez obéir.

401. La trés-Sainte & trés-obéissante Enfant ne repliqua nulement à la volonté de sa Mere, car elle ne le faisoit jamais; & ainsi elle se laissa habiller comme Sainte Anne voulut, la satisfaisant pourtant en la couleur & en la forme qu'elle demandoit, aïant quelque raport aux habits de dévotion, qu'on met aux enfans qu'on a voüé. Quoi qu'elle le souhaitât plus rude & plus pauvre, elle récompensa néanmoins l'un & l'autre par son obéissance, qui est une vertu plus excélente que le Sacrifice: c'est pourquoi la trés-Sainte Fille resta obéissante à sa Mere, & pauvre en ses désirs, se croïant indigne de tout ce dont elle se servoit, pour conserver & défendre sa vie naturelle. Elle

1. *Reg.* 15. v. 22.

excéla beaucoup en cette obéiſſance de ſes Parens, & elle y fut trés-promte durant les trois ans qu'elle demeura avec eux, parce que par la Divine ſience qui lui faiſoit pénétrer leurs intentions, elle êtoit toûjours diſpoſée à obéir au moindre ſigne de leur volonté. Quand elle vouloit faire quelque choſe de ſon propre mouvement, elle en demandoit la benédicton & la permiſſion à ſa Mere, lui baiſant enſuite la main avec une grande humilité & reverence. Ce que la prudente Mere permettoit ſelon l'extérieur, car interieurement elle honoroit avec un trés-grand reſpect la grace & la dignité de ſa trés-Sainte Fille.

402. Elle ſe retiroit quelques fois lorſque le tems le lui permettoit, pour jouïr avec plus de liberté dans la ſolitude de la vûë, & des Divins entretiens de ſes Saints Anges, & pour leur découvrir par des marques exterieures l'ardent amour qu'elle portoit à ſon bien-aimé. Elle ſe proſternoit auſſi dans quelques-unes des ocupations qu'elle avoit; pleurant & macerant ce trés-innocent, trés-délicat & trés-parfait corps, pour les pechez des Hommes; en cette poſture elle ſuplioit & provoquoit la miſericorde du Trés-Haut, afin qu'elle operât les grands bienfaits qu'elle commençoit de mé-

riter. Bien que la douleur interieure des pechez qu'elle connoiſſoit & la force de l'amour, que cette connoiſſance lui cauſoit, operaſſent en cette aimable Enfant des éfets d'un martire inconcevable; elle ne laiſſa pas néanmoins dans cét âge ſi tendre & ſi foible, de donner les prémices de ſes forces corporelles à la penitence & à la mortification, afin qu'elle fût en toutes les manieres Mere de miſericorde & médiatrice de la grace, ſans perdre aucun moment, aucune operation, ni aucune ocaſion de la mériter pour ſoi-même, auſſi bien que pour nous.

403 Aïant achevé les deux ans, elle commença de ſe ſignaler en l'afection & en la charité envers les pauvres. Elle demandoit l'aumône à ſa Mere Sainte Anne pour eux: & la pitoïable Mere ſatisfaiſoit & le pauvre & ſa trés-Sainte Fille tout enſemble, & l'exhortoit à les aimer & à les honorer, elle qui êtoit Maîtreſſe de la charité & de toutes les perfections. Outre ce qu'elle récevoit pour diſtribuër aux pauvres, elle reſervoit encore quelque choſe de ſes repas, dans cét âge, pour leur donner, afin de pouvoir mieux dire que Job: la miſericorde crut avec moi dés mon enfance. Elle ne donnoit point l'aumône au pauvre; comme

Job. 31. v. 18.

en lui faiſant un bienfait par grace, mais comme en lui païant une juſte dette; & en la lui donnant, elle diſoit dans ſon cœur: l'on doit à ce mien frere ce qu'il n'a pas, pendant que j'ai ce que je ne mérite pas: & aprés avoir fait l'aumône, elle baiſoit la main du pauvre, & ſi elle s'y trouvoit ſeule, elle lui baiſoit les piez; & ne le pouvant pas faire, elle baiſoit la terre, où il avoit marché. Mais elle ne donna jamais l'aumône à aucun pauvre, qu'elle n'en fît une bien plus grande à ſon ame, en priant pour elle: & ainſi ils partoient de ſa trés-Sainte préſence avec le ſecours de l'ame & du corps.

404. L'humilité & l'obéiſſance de la trés-Sainte Fille ne furent pas moins admirables, lors qu'elle ſe laiſſoit enſeigner à lire, ou à faire les autres choſes, qu'on enſeigne ordinairement aux autres enfans de cét âge. Car ſes parens la traiterent ainſi, lui enſeignant à lire & pluſieurs autres choſes; à quoi elle ſe ſoumettoit avec une grande docilité, bien qu'elle fut remplie d'une ſience infuſe de toutes les matieres créées: Elle écoutoit tous les avertiſſemens qu'on lui donnoit ſans replique, mais non pas ſans admiration des Anges, qui êtoient ravis de voir une ſi rare prudence en une

ſi jeune Fille. Sainte Anne, ſelon l'amour & les lumieres qu'elle avoit, prenoit un grand ſoin de nôtre Divine Princeſſe, & beniſſoit le Trés-Haut des merveilles qu'elle y découvroit : mais comme le tems de la conduire au Temple s'aprochoit, la crainte & la douleur s'augmentoient avec l'amour, de voir qu'immédiatement aprés le terme de trois ans, que le Tout-Puiſſant avoit déterminé, il faloit qu'elle acomplît ſon vœu. C'eſt pourquoi cette aimable Fille commença de prévenir & de diſpoſer ſa Mere, lui découvrant ſix mois auparavant, le déſir qu'elle avoit de ſe voir dêja dans le Temple : & pour préparer ſon eſprit à cette ſenſible ſeparation, elle lui repréſentoit les bienfaits, qu'elles avoient reçu de la main du Seigneur, combien il étoit juſte de faire ce qui lui étoit le plus agréable, & qu'étant conſacrée à Dieu dans le Temple, elle lui apartiendroit plus étroitement que dans ſa propre maiſon.

405. Sainte Anne aïant ouï les prudentes raiſons de ſa trés-Sainte Fille ; quoi qu'elle fût ſoumiſe à la volonté Divine, & qu'elle voulût bien acomplir la promeſſe qu'elle avoit dêja faite de lui ofrir ce tendre objet de ſes amours ; néanmoins la force de l'amour naturel envers un gage

ſi unique & ſi cher, ſecondée de la connoiſſance qu'elle avoit du tréſor ineſtimable, que ce trés-aimé gage renfermoit, combatoient dans ſon trés-fidéle cœur avec la douleur de l'abſence qui la menaçoit dêja de ſi prés; & il n'eſt point de doute qu'elle ne fût morte dans une ſi dure & ſi vive peine, ſi la puiſſante main du Trés-Haut ne l'eût fortifiée : car la grace & la dignité (qu'elle ſeule connoiſſoit) de ſa Divine Fille, lui avoient ravi le cœur; & elle aimoit & déſiroit bien plus ſa préſence & ſa converſation, que ſa propre vie. Etant abîmée dans cette douleur, elle répondoit quelque fois à nôtre Auguſte Enfant : Ma trés-chere Fille, « je vous ai ſouhaitée durant pluſieurs années, « & je ne mérite pas de jouïr long-tems de la « conſolation de vôtre compagnie, car il faut « que la volonté de Dieu ſe faſſe; mais quoi- « que je ne reſiſte point à la promeſſe que j'ai « faite, de vous mener au Temple, il me reſte « encore aſſez de tems pour l'acomplir : aïez « patience, ma Fille, que le jour arrive, au- « quel vos déſirs ſeront ſatisfaits. «

406. Peu de jours avant que la trés-pure Marie achevât les trois ans, elle eut une viſion abſtractive de la Divinité, en laquelle il lui fut manifeſté que le tems s'aprochoit, auquel ſa Divine Majeſté ordonnoit de la

mener à ſon Temple, pour y reſter conſacrée & dediée à ſon ſervice. Cette nouvelle remplit ſon trés-pur eſprit d'une nouvelle joie, & ſon cœur de reconnoiſſance; & adreſſant ſon diſcours au Seigneur elle lui rendit
» des actions de graces, & lui dit: Grand Dieu
» d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob, mon Eter-
» nel & ſouverain bien, puiſque je ne puis vous
» loüer dignement, que tous les eſprits An-
» geliques le faſſent au nom de vôtre trés-
» humble ſervante, de ce que mon immenſe
» Seigneur, n'aïant beſoin de perſonne, vous
» daignez néanmoins regarder par la gran-
» deur de vôtre liberale miſericorde cette vile
» enfant de la terre. He! d'où puis-je mériter
» une telle faveur, que vous me réceviez dans
» vôtre maiſon & à vôtre ſervice, puiſque je
» ne mérite pas ſeulement, que l'endroit le
» plus abjet de la terre me ſoutienne? Mais ſi
» c'eſt vôtre propre grandeur qui vous oblige
» de me l'acorder, je vous ſuplie, mon Dieu,
» d'incliner le cœur de mes Parens à éxécuter
» l'ordre de vôtre ſainte volonté.

407. Dans le même tems Sainte Anne eut une autre viſion en laquelle le Seigneur lui commanda d'acomplir le vœu, qu'elle avoit fait de mener ſa Fille au Temple pour l'ofrir à ſa Divine Majeſté, dés qu'elle ſeroit arrivée au jour, qui termineroit ſes trois

ans. Ce commandement cauſa bien plus de douleur à cette tendre Mere, que ne fit pas à Abraham, celui qu'il réçut de ſacrifier ſon fils Iſaac. Mais le Seigneur la conſola & la fortifia; lui promettant ſa grace, & de ne pas l'abandonner dans la ſolitude, que l'abſence de ſa chere Fille lui cauſeroit. La Sainte Dame témoigna d'être ſoumiſe, & promte à faire ce que le Souverain Seigneur lui ordonnoit, & dans cette humble diſpoſition, elle fit cette priere: Seigneur Dieu Eternel, « Maître abſolu de tout mon être, j'ai voüé à « vôtre Temple & à vôtre ſervice la Fille, que « vous m'avez donnée par une miſericorde « inéfable; elle vous apartient, & par conſé- « quent je vous la rend avec actions de graces « pour le tems que je l'ai gardée, & pour l'a- « voir conçuë & nourrie: mais ſouvenez-vous, « mon Seigneur & mon Dieu, que j'étois riche « par le ſeul dépôt de vôtre tréſor ineſtimable; « que j'avois une douce compagnie dans cét « éxil & dans cette valée de larmes; une ſenſi- « ble joie dans ma triſteſſe; un ſoulagement « dans mes peines; un miroir, dans lequel je « pouvois regler ma vie; & un modéle de la « plus haute perfection, qui échaufoit ma tié- « deur, & enflamoit mon afection: j'eſperois, « Seigneur, de récevoir vôtre grace & vôtre « miſericorde par cette ſeule créature, & je «

» crains que tout ne me manque, si j'en suis
» privée un seul moment. Gueriſſez, mon
» Dieu, la bleſſure de mon cœur, & ne me
» traitez point ſelon mes mérites, mais regar-
» dez-moi comme pitoïable Pere de miſeri-
» cordes; je conduirai, Seigneur, éxactement
» ma Fille dans le Temple, comme vous me
» l'ordonnez.

408. Saint Joachim fut auſſi viſité dans ce tems-là par une autre viſion du Seigneur, qui lui commandoit la même choſe qu'à Sainte Anne: dont aïant conferé enſemble, ils déterminerent dans la connoiſſance qu'ils eurent de la divine volonté, de l'éxécuter avec beaucoup d'éxactitude & de ſoumiſſion, arrêtant le jour, auquel ils devoient mener cette aimable Enfant au Temple; & quoique ce fût avec une trés-grande douleur du Saint Vieillard; elle ne fut pas néanmoins ſi forte que celle de Sainte Anne, parce qu'il ignoroit pour lors ce trés-haut miſtere, que ſa Fille devoit être Mere de Dieu.

INSTRUCTION

De la Reine du Ciel.

409. SAchez, ma trés-chere Fille, que tous les vivans naiſſent pour mou-

rir, & ignorent le terme de leur vie ; mais ce qu'ils ſavent avec certitude, eſt, que ce terme leur eſt fort court, & que l'éternité n'a point de fin : & que dans cette éternité l'Homme doit ſeulement récueillir les mauvaiſes, ou les bonnes œuvres qu'il aura ſemées dans le tems, car pour lors elles lui donneront le fruit de mort, ou de vie éternelle ; que Dieu ne veut point, que perſonne connoiſſe avec certitude dans un ſi dangereux paſſage, ſi elle eſt digne de ſon amour, ou de ſa haine parce que s'il lui reſte tant ſoit peu de jugement, ce doute lui doit ſervir d'un éguillon, pour l'exciter à faire tous ces éforts afin d'aquerir ſon amitié ; & que le Seigneur juſtifie ſa cauſe dés que l'ame commence d'avoir l'uſage de la raiſon, car dés lors il alume dans cette ame un flambeau, & lui donne des impulſions qui la meuvent, la dirigent à la vertu, & la détournent du peché, lui enſeignant à diſtinguer entre le feu & l'eau, à juſtifier le bien, à condanner le mal, à élire la vertu & à éviter le vice. Outre cela il l'excite & l'apelle par lui-même, ſe ſervant de ſes ſaintes inſpirations & des mouvemens continuels ; l'apellant auſſi par le moïen des Sacremens, de la Foi, & des Commandemens ; par le miniſtere des Anges, des Prédicateurs, des Confeſſeurs, des

Eccl. 9. v. 1.

Eccl. 15. v. 17.

Superieurs & des Docteurs ; par les afflictions, ou par les bienfaits qu'elle reçoit : par l'éxemple de ſes ſemblables, par des tribulations, par des morts funeſtes, par des évênemens fâcheux, & par pluſieurs autres viciſſitudes & moïens, que ſa Providence diſpoſe pour atirer tous les Hommes à ſa Divine Majeſté, parce qu'elle veut que tous ſoient ſauvez : faiſant de toutes ces choſes un heureux aſſemblage de trés-grands ſecours & de faveurs trés-ſingulieres, dont la créature ſe pût, & ſe doit ſervir pour en faire ſon profit.

1. *Ad Timot. 2. v. 4.*

410. La rebellion de la partie inférieure, & ſenſitive s'éleve contre tout ce que je vien de dire, car par ce malheureux germe du peché qui s'y trouve, elle s'incline aux objets ſenſibles, & meut les apétits concupiſcible & iraſcible, afin qu'aprés avoir troublé la raiſon, ils entrainent la volonté aveugle, pour la plonger avec plus de liberté dans les voluptez criminelles. Le Démon par ſes illuſions, & par ſes fauſſes & trompeuſes perſuaſions obſcurcit les puiſſances de l'ame, & lui cache le mortel venin, qui ſe trouve dans ces plaiſirs paſſagers. Mais le Trés-Haut n'abandonne pas pour cela incontinent ſes créatures, au contraire il leur rénouvelle ſes miſericordes & ſes aſſiſtances,

par leſquelles il les rapelle à ſoi de nouveau: & ſi elles répondent aux premieres vocations, il leur en augmente d'autres plus grandes, ſelon ſon équité; les augmentans & les multiplians à proportion de cette correſpondance: & en récompenſe des victoires que l'ame a remportées ſur elle-même, on lui afoiblit ſes paſſions, auſſi bien que la loi du peché, & pour lors l'eſprit eſt plus diſpoſé à s'élever aux choſes du Ciel; à reprimer ſes mauvaiſes inclinations, & à reſiſter au Démon. *Sap 4. v. 12.*

411. Mais ſi l'Homme donne entrée à l'énemi de Dieu & au ſien en s'abandonnant aux voluptez, à l'ingratitude & à l'oubli; pour lors il s'éloigne de la bonté Divine, & plus il s'en éloigne, plus il ſe rend indigne de ſes impulſions & de ſes vocations; c'eſt pourquoi il profite moins de ſes ſecours, quoi qu'ils ſoient trés-grands, & ſe trouve preſqu'inſenſible à ſes Divins Atraits; parce que le Démon & les paſſions ont pris un plus grand empire ſur la raiſon, & par cét aſcendant tiranique, ils la rendent moins diſpoſée & quaſi incapable de récevoir la grace du Trés-Haut. Le point le plus important du ſalut, ou de la perte des ames, ſe trouve, ma trés-chere Fille, dans cette inſtruction, car ce grand afaire dépend, de

réjetter, ou de récevoir avec les disposition requises les secours du Seigneur dans le commencement. Je veux, ma Fille, que cette instruction vous fasse impression, & que vous vous en souveniez toute vôtre vie, afin que vous puissiez correspondre aux grandes graces, que vous avez reçuës de la main du Trés-Haut. Tâchez de resister fortement à vos énemis, & d'être ponctuelle à faire tout ce que le Seigneur demande de vous, & par ce moïen vous lui serez agréable & acomplirez sa volonté, qui vous est connuë par sa Divine lumiere. Je portois un grand amour à mes Parens; & les entretiens & les tendresses de ma Mere me pénétroient jusques au cœur, mais sachant que c'étoit la volonté du Seigneur que je les quitasse, j'oubliai leur maison & toutes mes connoissances, pour suivre seulement mon Epoux. La bonne éducation, & les saintes instructions que l'on réçoit dans l'enfance, sont d'une trés-grande utilité pour tout le reste de la vie, & disposent les enfans à pratiquer la vertu avec moins de répugnance, en commençant de les conduire dés le port de la raison par ce nord trés-infaillible & trés-assuré.

Psal. 44. v. 11.

FIN DU PREMIER TOME.

APPROBATION
DES DOCTEURS.

NOUS Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris de l'Ordre de S. Auguſtin, Avons lû le ivre intitulé, *la Miſtique Cité de Dieu, &c. Vie de trés-Sainte Vierge, manifeſtée dans ces derniers ſiécles ar la même Reine à ſa Servante Sœur* MARIE DE ESUS, *Abeſſe de l'Immaculee Conception de la Ville Agreda, &c. Traduit de l'Eſpagnol en François, Par le .P.* THOMAS CROSET, *Predicateur de la Pro-ince de S. Bernardin des Récolets en France*, dans le-uel nous n'avons rien trouvé de contraire à la Foi, i aux bonnes mœurs. Donné à Marſeillle ce 29. uillet 1694.

F. FRANÇOIS GRANGE
Docteur en Theologie de la Faculté de Paris de l'Ordre de S. Auguſtin.

F. PROSPER BOUFFIER,
Docteur en Theologie de la Faculté de Paris de l'Ordre de S. Auguſtin.

APPROBATION.

J'Ai vû le Livre intitulé, *la Miſtique Cité de Dieu Miracle de ſa Toute-Puiſſance, Abîme de la grace, iſtoire Divine, & Vie de la trés-Sainte Vierge, &c. raduit de l'Eſpagnol en François, Par le* R. P. THO-AS CROSET, *Predicateur de la Province de S. Ber-*

nardin des Recolets en France, dans laquelle traduction je n'ai rien trouvé de contraire à la Foi, ni aux bonnes mœurs. Donné à Marseille ce 29 Juillet 1694.

JEROSME BAYOL *de la Compagnie de Jesus, Professeur en Theologie.*

APPROBATION.

JE soûsigné Pere de la Province des Récolets, dite de S. Bernardin, ancien Lecteur de Theologie, certifie avoir lû par l'ordre de nôtre trés-Reverend Pere Provincial la traduction d'Espagnol en François que le R. P. THOMAS CROSET, Predicateur de nôtre Province a faite, du Livre intitulé, *Mistique Cité de Dieu, Miracle de sa Toute-Puissance, Abîme de la grace, Histoire divine, & Vie de la trés-Sainte Vierge, &c.* Dans laquelle je n'ai rien trouvé qui n'y fût conforme à la Foi & trés-profitable au public. En foi dequoi j'ai signé. A Marseille ce 4. Mars 1694.

F. JOSEPH D'INGUIMBERTY, *Pere de Province & Ancien Professeur de Theologie.*

APPROBATION.

J'Ai lû avec aplication le Livre intitulé, *Mistique Cité de Dieu, &c. Ecrit en Espagnol par la Reverende Mere* MARIE DE JESUS *d'Agreda*, & l'aïant confronté avec la traduction Françoise, que le R. P. THOMAS CROSET en a faite, Nous n'y

ſvons rien reconnu qui ne fut conforme au ſens de ſon original. En foi dequoi j'ai ſigné, ce troiſiéme Mars 1694.

F. SERAPHIN PICOT,
Ancien Lecteur de Theologie & Gardien des Récolets de Marſeille.

APPROBATION.

NOus Frere Jean Joſeph Gallet Ancien Lecteur de Theologie, & définiteur, Gardien actuel du Convent des Peres Récolets d'Aix, & Commiſſaire Provincial de la Province, Avons lû & éxaminé avec beaucoup d'aplication le premier tome du Livre intitulé, *la Miſtique Cité de Dieu, &c. écrite par la Sœur* MARIE DE JESUS *d'Agreda en Eſpagne, & traduit en nôtre Langue Françoiſe, Par le* R. P. THOMAS CROSET *de nôtre Province*, & nous n'y avons rien trouvé qui ne ſoit parfaitement conforme à la Foi, & qui ne nous donne une grande idée de la vertu conſommée de cette Religieuſe de laquelle Dieu a voulu ſe ſervir pour manifeſter des Miſteres ſublimes & ſinguliers, qui avoient été juſques aujourd'hui inconnus aux Hommes, ſur tout touchant la Conception, la Vie & la Mort de la Sainte Vierge, & de ſon Divin Fils, le tout ſi Divinement exprimé & ſi profondement pénétré, que l'on eſt forcé d'avoüer d'abord que ce Livre a été dicté par des oracles Divins, les plus ſavans Docteurs y trouveront une belle érudition, & une éminente doctrine; les ſaintes ames des pieuſes & tendres inſtructions, & tout le monde des puiſſans motifs à ſe ſanctifier & à ſe ravir d'admiration; c'eſt le juſte ſentiment que j'ai crû devoir témoigner au Public, aprés avoir diligemment & éxactement éxa-

miné cedit Livre par ordre de mes Superieurs. Fait à Marseille ce troisiéme May 1694. Soûs nôtre-dit Sein & le Sceau de nôtre-dit Office.

F. J. GALLET,
Commissaire Provincial.

APPROBATION.

JE soûsigné F. Casimire Sauret Récolet, ancien Professeur de Theologie, certifie avoir lû & éxaminé, par ordre de nôtre trés R. P. Provincial, la traduction d'Espagnol en François, que le R. P. THOMAS CROSET Predicateur Récolet a fait du Livre intitulé, *Mistique Cité de Dieu, Miracle de sa Toute-Puissance, Abîme de la grace, Histoire divine, & Vie de la trés-Sainte Vierge, &c.* Tout y est conforme aux Regles de la Foi, & des bonnes mœurs; La beauté du sujet, qui est si singulier, qu'on n'a jamais rien vû de semblable; La solidité de la doctrine, où les Chrêtiens trouveront des plus belles verités de nôtre Religion traitées fort doctement, & avec un stile fort beau; L'ordre des matieres particulieres; & la bonté des Reflexions morales, rendront cét ouvrage trés-utile aux Aîgles & aux Colombes: ce qui m'oblige de le juger trés-digne d'être imprimé, comme trés-avantageux au Public. En foi dequoi j'ai signé. A Marseille ce quatriéme Mars 1694.

F. CASIMIRE SAURET,
Ancien Professeur de Theologie.

APPROBATION.

NOus Frere Ange Blanc de l'Ordre des Freres Mineurs, ancien Lecteur en Sainte Theologie, & Provincial pour la seconde fois des Récolets de la Province, dite de S. Bernardin en France : Permettons au Venerand Pere THOMAS CROSET, Predicateur & Confesseur de nôtre-dite Province de faire Imprimer le Livre, qui a pour tître, *Mistique Cité de Dieu, &c.* écrite par la Sœur MARIE DE JESUS, Abesse du Couvent de l'Immaculée Conception de la Ville d'Agreda, de la Reguliere Observance de nôtre Seraphique Pere Saint François, traduite par lui d'Espagnol en François, & aprouvée par quatre Theologiens de nôtre Province par nous députés, en gardant tout ce qui est porté par le droit. Fait en nôtre Couvent Roïal des Récolets de cette Ville de Marseille ce huitiéme du mois de Mars de l'année 1694. en foi dequoi nous avons signé les presentes, & fait aposer à icelles le petit Sceau de nôtre Office.

F. ANGE BLANC,
Provincial.

PERMISSION.

VEU l'Aprobation des Docteurs, commis pour éxaminer ce Livre, traduit de l'Espagnol en François, en permettons l'Impression. A Marseille ce dixiéme Mars 1694.

J. I. DE FORESTA-COLONGUE
Prevôt Vicaire Général & Official.

EXTRAIT DU PRIVILEGE DU ROI.

LE ROI par ſes Lettres Patentes données à Verſailles le vingtiéme jour d'Août, l'an de grace 1694. Signé par le ROI en ſon Conſeil BOUCHER, & Sçelées du grand Seau de cire jaune, a permis au R. P. THOMAS CROSET Predicateur Récolet de la Province de S. Bernardin en France, de faire Imprimer un Livre intitulé, *la Miſtique Cité de Dieu, Miracle de ſa Toute-Puiſſance, Abîme de la grace, Hiſtoire Divine, & Vie de la trés-Sainte Vierge Marie Mere de Dieu, nôtre Reine & Maîtreſſe*; en tels Volumes, Marges & Caracteres, & autant de fois que bon lui ſemblera, pendant le tems & eſpace de ſix ans entiers & conſecutifs, à commencer du jour qu'il ſera achevé d'Imprimer; Et défenſes ſont faites à toutes Perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'Imprimer, ou faire Imprimer ledit Livre ſous quelque pretexte que ce ſoit d'augmentation, Correction, changement de Titre, Impreſſion etrangere en quelque ſorte & maniere que ce ſoit, ſans le conſentement de l'Expoſant, ou de ſes aïans cauſes, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, trois mil livres d'amende & de tous dépens, domages & interêts. A la charge de mettre deux Exemplaires dudit Livre dans nôtre Bibliotheque publique, un en celle de nôtre Château du Louvre, & un en celle de nôtre trés-cher & feal Chevailler Chancelier de France le ſieur Boucherat Commandeur de nos Ordres. VOULONS qu'en mettant au commencement, ou à la fin dudit Livre l'Extrait des Preſentes, Elles ſoient tenuës pour bien & duément ſignifiées: comme il eſt plus amplement porté par leſdites Lettres de Privilege.

Regiſtré ſur le livre des Libraires & Imprimeurs de Paris, le vingt-uniéme Août 1694. *Signé*, P. AUBOUIN Sindic.

Et ledit R. P. Thomas Croſet a tranſporté & cedé ſon Privilege à Henri Martel Imprimeur, pour en jouir ſuivant l'accord fait entre eux.

Achevé d'Imprimer pour la premiere fois le 20. Mars 1695.

Les Exemplaires ont été fournis ſuivant le Privilege.

JHU CONS LABS
pages uncut
1/4/2021

MD
23

6743938
25AC17

... Hypocrate, trad. sur l'édition de Foës, par Cardelin ; ... un extrait de la vie d'Hypocrate par Mad. Dacier, 4 vol. in-8, Tou... 1801. 24 f.

... ens (les) de la mémoire, in-12, Toulouse 1808. 2 f.

Quadrille (le) des enfans par Bertaud, revu par Alexandre, in-8, figures, Paris 1783. 2 f. 50 c.

Recherches historiques sur la connoissance que les Anglais avoient de l'Inde, trad. de l'anglais de Robertson, in-12, cartes, Maestricht 1792. 2 f. 50 c.

Simple, histoire suivie de lady Mathilde, trad. de l'anglais de mistriss Inchald, par Deschamps, 4 parties in-12, jolie édition, Maestricht 1793. 3 f.

Souterrain (le) *ou* Mathilde, par miss Sophie Lée, trad. de l'anglais, 4 vol. in-18, Toulouse 1794. 3 f.

Vies des Saints pour tous les jours de l'année, avec une prière et des pratiques à la fin de chaque vie et des instructions sur les fêtes mobiles, par Mesenguy; nouvelle édit. augmentée de la vie de 81 Saints, notamment de celle de S. François Xavier, S. Vincent de Paul, etc. et ornée de 375 fig. en bois, représentant le mystère ou le saint du jour, 4 vol. in-12, Avignon 1812. 8 f.

Voyage pittoresque de Scandinavie, in-4 orné de 24 vues gravées à l'aquatinta et retouchées au lavis, in-4, Londres 1802. 48 f.

Voyage dans les deux Louisianes et chez les nations sauvages du Missouri, par Perrin du Lac, in-8, Lyon 1805. 4 f.

LIVRES EN COMMISSION.

Les prix nets ne sont susceptibles d'aucun rabais.

Amours (les) de Léandre et de Héro, poëme de Musée-le-Grammairien, traduit du grec par J. B. Gail, avec le texte vis-à-vis, in-4, Paris 1796. *rel. carton.* 16 f. — 18 f.

Art (l') de connoître les hommes par la physionomie, par Gaspard Lavater; édition précédée d'une notice historique sur l'auteur, augmentée d'une exposition des recherches et des opinions de La Chambre, de Camper, de Gall, sur la physionomie; avec une histoire anatomique et physiologique de la face, et des articles nouveaux sur les caractères des passions, des tempéramens et des maladies, par M. Moreau; suivie des physionomies comparées des animaux, des rapports de la physionomie de l'homme avec celles des animaux, avec les dessins du célèbre peintre Charles le Brun; accompagnés des réflexions du napolitain Porta; des 42 dessins de Charles le Brun, sur les caractères et l'expression des passions, avec ses conférences à l'académie sur cette matière; de la dissertation de Porta sur la physionomie humaine en général, et considérée sous le rapport des différens caractères, etc. etc. Avec plus de 600 gravures, dont 82 coloriées et exécutées sous l'inspection de M. Vincent, peintre, membre de l'institut.

10 vol. in-8, grand-raisin fin, broch. en carton. 154 f. — 184 f.

in-4, papier grand-raisin ... 300 f. — 360 f.

... 2 vol. in-18, ...

Werther, anglais-français, 2 vol. ...

LIVRES ESPAGNOLS.

Aventuras de Gilblas de Santillana, 4 vol. in-12, Burdeos ...

Aventuras de Telemaco por Francesco de la Mothe Fenelon, 1804. 2 f. 50 c.

Colleccion (nueva) de piezas en prosa, y en versos sacadas ... espanoles, in-12, Lyon 1811. 3 f.

ESPAGNOL ET FRANÇAIS.

Dictionnaire français-espagnol et espagnol-français, avec ... latine de chaque mot; nouvelle édition considérablement a... laquelle on a inséré la prononciation écrite des mots de l'... langue, par C. M. Gattel, 2 vol. in-4, Lyon 1803. 30 f.

Dictionnaire espagnol-français et français-espagnol, à l'usage d... par Cormon, 2 vol. in-8, Lyon 1803. 13 f. 50 c.

Dictionnaire (nouveau) de poche français-espagnol et esp... d'après les meilleurs lexicographes, enrichi des conjugaisons ... gnols tant réguliers qu'irréguliers, par C. M. Gattel, 2 vol. ... Paris 1798. 6 f.

Grammaire française à l'usage des Espagnols : *Arte de habl... o grammatica dividida en tres partes, etc. por Dom Ch...* Lyon 1811. 6 f.

Maître (le) d'Espagnol *ou* Elémens de la langue espagno... Français, par Cormon, in-8, seconde édit. augmentée, Lyo...

Maître d'Espagnol *ou* Elémens de la langue espagnole à l'usa... par B. Cormon, quatrième édit. in-8, Lyon 1810. 4 f. 50...

Méthode (nouvelle) de la langue espagnole, par Berteira, i... 2 f. 50 c.

Werther, espagnol et français, 2 vol. in-12, Paris 1803 4 f.

ALLEMAND ET FRANÇAIS.

Cours de langue allemande *ou* Œuvres diverses de Gessner, a... française interlinéaire et la prononciation figurée, d'après ... germain, par une société de grammairiens français et allem... in-8, Paris 1807. 12 f.

Grammaire analytique et pratique de la langue allemand... deuxième édit. in-8, Paris 1798. 3 f.

Werther, par W. Goethe, traduction interlinéaire, 2 vol. in-8, ...

Amours de Télémaque, anglais et italien, in-18, Paris 1802.

Aventures de Télémaque par Fénélon, en anglais et en espagno... Paris 1804. 5 f.